

Congregation de nre Dame
du Monastere D'Epinal
1707

# LA VIE DE S[T] FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE, INSTITUTEUR DE L'ORDRE de la Visitation de Sainte Marie.

*Par Monsieur* MARSOLLIER, *Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzés.*

TOME PREMIER.

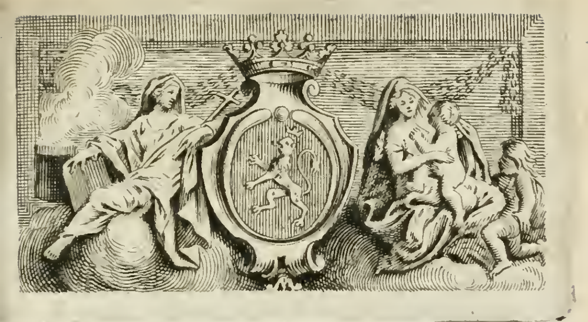
*SECONDE EDITION, corrigée & augmentée par l'Auteur.*




A PARIS,
Chez GREGOIRE DUPUIS, ruë Saint Jacques, à la Fontaine d'Or.

M. DCCI.

*AVEC PRIVILEGE DU ROY.*



A

# MADAME DE MAINTENON

ADAME

*Quelque sujet que j'aye de me défier de ce que j'ai pû contribuer*

*à la Vie de ſaint François de Sales, j'oſe dire que j'ai l'honneur de vous la preſenter avec quelque ſorte de confiance. Quand on n'a à vous parler que de Dieu, qu'on n'a à vous entretenir que de ſes operations toute-puiſſantes ſur les ames, lorſqu'il rencontre ce cœur docile que le plus ſage des Rois luy demandoit comme une grace qui comprend toutes les autres, on eſt ſûr d'être favorablement écouté.*

*C'eſt,* MADAME, *cette docilité à la Grace qui a fait tous les Saints. C'eſt elle qui a formé cette vertu ſi pure, ſi éclairée & ſi conſtante que l'on admire dans ſaint François de Sales. Mais c'eſt à elle auſſi que nous ſommes*

*redevables de ces grands exemples de pieté que vous ne vous lassez point de donner, & qui font tant d'honneur à notre siecle. C'est d'elle que viennent cette grandeur d'ame qui ne croit aucune des pratiques les plus humiliantes du Christianisme au dessous de soi, ces lumieres si vives, si pures & si étenduës, toujours soumises à cette raison superieure qu'on ne peut méconnoître sans s'égarer; cet esprit si sublime toujours d'accord avec la simplicité de la Foi; cette tranquillité que rien n'altere, cette bonté que rien ne lasse, cette compassion que rien ne rebute, cette charité intelligente que rien n'épuise, qui prévient les maux les plus extrêmes, ou qui ne manque jamais d'y*

*remedier, qui comprend le present & l'avenir, qui s'étend dans tous les siecles, cette moderation si rare que tous les avantages de la nature & de la fortune n'ont jamais pû corrompre : En un mot, cette pieté genereuse & sincere qui reprime le vice, & qui fait triompher la vertu.*

*Ce sont ces qualitez,* MADAME, *qui vous ont acquis l'estime & la confiance du plus grand Roi du monde, & qui vous font regarder aujourd'hui comme la Protectrice de tout ce qu'on entreprend pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité de l'Eglise. J'ose esperer que la vie de saint François de Sales que j'ai l'honneur de vous offrir, pourra être de quelque utilité,*

*qu'on goûtera des ſentimens auſſi raiſonnables que les ſiens, des maximes auſſi pures, qui donnent une auſſi grande idée de la perfection, qui ſont ſi capables de former l'honnête Homme & le veritable Chrétien, & qu'on fera d'autant moins de difficulté de ſuivre ſes exemples, qu'on ſçait,* MADAME, *qu'il y a long-temps qu'ils ſont la regle de votre vie.*

*L'eſtime que vous avez toujours fait des Ouvrages de ce grand Saint, la devotion que vous avez pour luy, la protection conſtante que vous avez bien voulu accorder à l'Ordre de la Viſitation dont il eſt l'Inſtituteur, la confiance même dont vous avez ſi ſouvent honoré ſes ſaintes filles pour l'exe-*

*cution de ces grands desseins qui feront vivre votre illustre Nom dans tous les temps : Tout cela,* MADAME, *donne lieu d'esperer que vous voulez bien proteger un Ouvrage où l'on n'a eu en vûë que la gloire de Dieu & celle d'un grand Evêque dont il a daigné relever la sainteté par des miracles qui ne sont point inferieurs à ceux des premiers siecles de l'Eglise. C'est la grace que vous demande la personne du monde qui est avec le plus profond respect,*

*MADAME,*

Votre tres humble & tres obéïssant serviteur,
MARSOLLIER.

AVERTISSEMENT.



# AVERTISSEMENT.

ON trouvera peut-être étrange que la Vie de S. François de Sales ayant été écrite par tant d'Auteurs presque dans toutes les langues qui sont en usage dans l'Europe, on en donne encore une nouvelle au Public. On pourroit se contenter de dire que l'Auteur a suivi en cela le goût & le sentiment de plusieurs Personnes sçavantes également distinguées par leur vertu, & par le rang qu'elles tiennent dans l'Eglise & dans l'Etat ; mais il y a quelque chose de plus ; ces Personnes ont leurs raisons, & on les trouvera peut-être assez bonnes pour ne pas desaprouver qu'on s'y soit rendu, & qu'on se soit fait un plaisir de les satisfaire.

De ce grand nombre de Vies qui ont été faites, aucune ne les contente ; les unes ſont d'un ſtile & d'un langage ſuranné, & qui n'eſt preſque plus d'uſage ; les autres ſont chargées de trop de reflexions & de trop peu de faits ; les autres qui ne ſont que des abregez, ſont ſi courtes, qu'aprés les avoir lûes, on ne ſçait ni les actions du Saint, ni ſon eſprit ; on ne connoît ni ſes ſentimens, ni ſes maximes. On prétend enfin que preſque toutes ont un défaut ; qu'on n'y a pas bien pris le caractere du Saint, & qu'elles n'en donnent pas la juſte idée qu'on en doit avoir. Ce ne ſont pas mes penſées que je debite ; je ne fais que rapporter les ſentimens d'autruy.

Il étoit donc queſtion de faire une nouvelle Vie dont le ſtile & le langage n'euſſent rien de choquant, où ſans ſupprimer les re-

flexions qui ſont d'un ſi grand ornement, & d'un ſi grand uſage, les faits fuſſent en nombre, & bien choiſis, où l'on évitât l'air ſuccint des Abregez toûjours aſſez inutiles à ceux qui n'ont pas lû une Hiſtoire dans toute ſon étendue ; où enfin l'on prît le veritable caractere du Saint, où l'on fiſt bien connoitre ſon eſprit, ſon cœur, ſes ſentimens ; c'eſt ce qu'on a tâché de faire dans la nouvelle Hiſtoire que l'on donne au Public.

On y verra des faits & des maximes qu'on n'avoit encore point vûes ailleurs, parce qu'on ne s'eſt pas contenté d'écrire ſur les anciens Memoires, mais que pluſieurs Maiſons de la Viſitation en ont fourni de nouveaux tres-averez & tres-exacts. On y a trouvé bien des choſes auſſi utiles qu'agreables, qui ornent en même temps qu'elles édifient. Cependant

comme l'on n'a pas crû que tout ce qu'on avoit eu ſoin de ramaſſer donnât toute l'idée qu'on doit avoir de l'éminente ſainteté de ſaint François de Sales, on a crû y devoir joindre un Livre de ſon eſprit & de ſes maximes ſur les principaux devoirs des Chrétiens ; & c'eſt par où finit cette Hiſtoire. Mais on ſe croit obligé d'avertir qu'on ne regarde ce Livre de l'eſprit de ſaint François de Sales que comme un eſſai. On ſouhaite qu'il faſſe naître à quelque autre le deſſein d'un plus grand Ouvrage ; il ſeroit difficile de faire rien de plus utile à l'Egliſe, que de bien mettre dans ſon jour une Morale auſſi pure, auſſi ſainte, auſſi utile, auſſi raiſonnable, & d'un auſſi grand uſage que celle de ce ſaint Evêque.

Au reſte, l'on a apporté toute l'attention poſſible au choix des faits ; on n'en a admis que de con-

ſtans & de tres-averez, & l'on a été d'autant plus exact, que la verité étant pour ainſi dire l'ame de l'Hiſtoire, il n'eſt jamais permis de s'en éloigner. D'ailleurs les fauſſes loüanges ne conviennent point aux Saints ; la Grace les a aſſez élevez pour n'avoir pas beſoin d'appuis mandiez, & de reliefs empruntez. Et s'il y a des choſes où l'on doit éviter juſques à l'ombre de la fauſſeté ; c'eſt particulierement lors qu'il s'agit de celles qui ont rapport à une Religion comme la nôtre, dont la verité eſt également & le principe & la fin.

Aprés tout, cette exactitude au choix des faits, bien loin de rien ôter à la beauté & à l'utilité de la Vie de ſaint François de Sales, ne ſert qu'à l'augmenter : Il a fait d'aſſez grandes choſes pour ſe paſſer de celles qu'on ne pourroit luy prêter qu'aux dépens de la ve-

rité. On a tâché de la ſuivre exactement dans tout cet Ouvrage. Il ne reſte plus qu'à ſouhaiter qu'il ſoit utile, qu'il édifie, & qu'il contribue à former des imitateurs du ſaint Evêque dont on va raconter les actions, les ſentimens & les maximes.



## APPROBATION.

J'Ay lû, par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Livre qui a pour titre, *La Vie de ſaint François de Sales, Evêque & Prince de Geneve, Inſtituteur de l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie*, composé par Monſieur l'Abbé Marsollier, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Uzés, dans lequel je n'ai rien trouvé que de tres conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. Cet illuſtre Auteur qui réünit dans ſa maniere d'écrire tous les caracteres d'un parfait Hiſtoriographe, en faiſant dans ce Livre un Portrait achevé de ſaint François de Sales, trace en même tems les devoirs de tous les divers états qui compoſent l'Egliſe. Il ajoûte aux évenemens de la Vie de ce grand Evêque, des reflexions ſi juſtes & ſi chrétiennes, qu'il inſpire par-tout au Lecteur, ſans preſque partager ſon attention, un amour tendre & ſincere de la vraye pieté. Une foule de circonſtances & de faits ſinguliers qu'il a recherchez avec un ſoin extraordinaire, fort ſolidement établis, & rangez dans un ordre tres naturel, donnent à ſon Ouvrage, quoique poſterieur à pluſieurs autres Vies de ſaint François de Sales, tout le merite & tout l'agrément de la nouveauté. Fait en Sorbonne ce vingt-uniéme Novembre mil ſix cent quatre-vingt-dix-neuf.

F. Salmon.

## EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le vingt-quatriéme jour de Novembre 1699. signé, Par le Roi en son Conseil, MAILLARD, & scellé de cire jaune : Il est permis au Sieur JACQUES MARSOLLIER, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzés, de faire imprimer un Livre intitulé, *La Vie de S. François de Sales, Evêque & Prince de Geneve, &c.* pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer ; & défenses sont faites à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit Livre sans le consentement dudit Exposant, où de ceux qui auront droit de lui, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interêts ; comme il est plus au long porté par ledit Privilege.

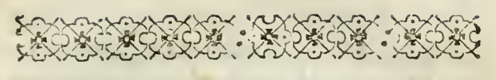
Et ledit Sieur MARSOLLIER a cedé son droit de Privilege au Sieur NICOLAS COUTEROT, Libraire à Paris, pour en joüir suivant l'accord fait entre eux, le 21. Decembre 1699.

Et le Sieur COUTEROT a cedé & transporté le droit du present Privilege à GREGOIRE DUPUIS, pour en joüir suivant l'accord fait entre eux.

*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 29. Decembre 1699. Signé* C. BALLARD, *Syndic.*

Achevé d'imprimer en vertu du present Privilege le 26. Mars 1700.

SOMMAIRE



# SOMMAIRE
## du premier Livre.

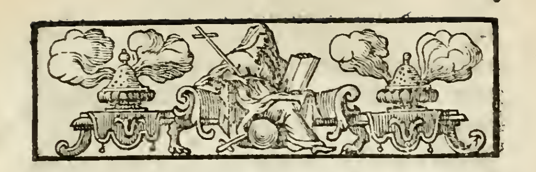
*ETat de l'Eglise lors de la naissance de saint François de Sales. Portrait du Comte & de la Comtesse de Sales, ses pere & mere. Circonstances édifiantes de son éducation. Il est envoyé aux études à Paris. Progrés qu'il fait dans les sciences & dans la pieté. Il fait le vœu de continence perpetuelle, & prend la resolution d'embrasser l'état Ecclesiastique. Il s'y prépare par une vie exemplaire, & par de continuels exercices de pieté. Terrible tentation que Dieu permet pour l'éprouver. Il en est delivré par l'intercession de la sainte Vierge. Ayant achevé ses études, il retourne au Château de Sales. Il est envoyé à Padouë pour y étudier en Droit; il y joint l'étude de la Theologie & de la Controverse sous la conduite du fameux Jesuite le Pere Pos-*

*sevin. Avantures surprenantes & dangereuses, qui ne servent qu'à faire éclater sa vertu. Il tombe dangereusement malade, & recouvre enfin sa santé contre toute apparence. Il reprend ses études. Le fameux Docteur Pancyrole le propose à toute l'Université comme un modele de vertu. Il reçoit le Bonnet de Docteur, & part pour Rome. Il évite un grand danger par une protection particuliere de Dieu. Voyage de Lorete & de Venise; il essuye sur mer une furieuse tempête; sa pieté & sa moderation dans un si grand danger. Il arrive à Venise, mais les débauches des jeunes gens l'obligent d'en partir peu de temps aprés. Il arrive au Château de la Thuile, où il trouve le Comte de Sales, & la Comtesse sa mere. Portrait de S. François de Sales; ses grandes qualitez. Il rend visite à l'Evêque de Geneve, qui prédit qu'il seroit un jour son successeur. Le Comte de Sales son pere, l'envoye à Chambery, dans le dessein de l'y faire recevoir Senateur. Il traite pour lui pendant son absence, d'un mariage*

*avantageux, & le lui propose à son retour. Il resiste à toutes les sollicitations qu'on lui fait pour l'y faire consentir; il refuse avec la même fermeté une Charge de Senateur que le Duc de Savoye lui fait offrir. Il communique à un de ses parens le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état Ecclesiastique, & le prie de le proposer au Comte & à la Comtesse de Sales, & d'obtenir leur consentement; ils l'accordent aprés bien des difficultez. Il est pourvû de la premiere Dignité du Chapitre de Geneve, & ne consent qu'avec beaucoup de peine, & aprés bien des difficultez, à en prendre possession. Maniere édifiante dont il se prépare à recevoir les Ordres sacrez, & dont il reprend ses études. Il les quitte pour se disposer à la Prêtrise. Succés de ses premieres Predications. Il fait la Mission aux environs d'Annecy. Maniere charitable & desinteressee dont il s'acquite de cet employ. Il établit une Confrairie pour le soulagement du prochain. Excellentes regles qu'il donne aux Confreres. Il compose l'Ouvrage*

*qui a pour titre*, l'Etendart de la Croix, *pour répondre à un Ministre Calviniste, qui avoit attaqué le culte religieux que l'Eglise Catholique rend à la Croix. Plan & dessein de ce Traité. On lui fait de nouvelles instances pour accepter une Charge de Senateur au Senat de Chambery, que le Duc de Savoye lui fait encore offrir. Il la refuse dans le dessein de ne s'occuper que du ministere Ecclesiastique. Sa maniere de vie, ses sentimens & ses maximes sur le veritable caractere du Christianisme.*





# LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE,

Instituteur de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie.

## LIVRE PREMIER.



E saint Evêque, dont avec l'assistance du Ciel, j'entreprens d'écrire la Vie, naquit dans un temps où l'Eglise avoit grand besoin d'un pareil secours. Elle étoit comme assiegée au dehors par un deluge d'he-

resies, & défigurée au dedans par une corruption de mœurs, dont aucune condition n'étoit exempte. L'ignorance, le libertinage, & l'impunité ayant penetré jusques dans le Sanctuaire, y avoit fait les ravages qu'il est aisé de s'imaginer, & dont ceux qui en ont été les témoins, nous ont laissé de si tristes peintures.

*Acta Concil. Trid. Lovan. 1567.*

La France en particulier, & les Etats voisins, se trouvoient alors dans une situation déplorable. On n'y voyoit que troubles, que divisions, qu'incendies, que meurtres, que sacrileges; enfin tout ce que pouvoit produire l'impieté de l'heresie, armée de la fureur d'une guerre plus que civile. On trouvoit par-tout des feux allumez, dans lesquels on brûloit les ornemens des Eglises, les Livres des saints Peres tirez des plus anciennes Bibliotheques, les Croix, les Vases consacrez à Dieu, les Images des Saints, leurs Reliques mêmes, & leurs Os sacrez, dont on jettoit ensuite les cendres dans les rivieres. Les Prêtres arrachez des Autels, emprisonnez, massacrez; ces Autels mêmes renversez, & ensevelis sous les ruines des Temples, les Lieux saints profanez, & l'ancien Culte aboli, formoient partout un spectacle affreux, & faisoient douter si ces païs autrefois si cheris de

Dieu, étoient encore habitez par des Chrétiens, ou si des Infideles avoient pris leur place.

Le Concile * de Trente qui venoit d'être terminé, s'étoit jusques alors presque en vain opposé à tant de desordres. Les remedes qu'il avoit prescrits n'avoient servi en bien des lieux qu'à aigrir le mal; l'embrasement y avoit pris de nouvelles forces, des précautions mêmes qui sembloient devoir l'éteindre. Son autorité méprisée des uns, peu respectée des autres, la foiblesse ou la négligence de ceux qui devoient la faire valoir; tout cela sembloit concourir à rendre le mal éternel.

* En 1563.

Mais la Sagesse divine qui a sçû donner des bornes à la mer, qui laisse quelquefois regner l'impieté pour la confondre ensuite avec plus d'éclat, arrêta enfin le cours de tant de maux. La Religion reprit peu à peu son premier lustre. La Foy commença de rentrer dans tous ses droits. La Pieté de retour, ramena avec elle l'innocence & la pureté des mœurs; & ce n'est pas une petite gloire à saint François de Sales, d'avoir été un des principaux instrumens dont la Providence s'est servie pour operer tant de merveilles.

Dans cette vûë, afin qu'il ne lui manquât aucun des avantages qui pouvoient

contribuër à l'execution de ses desseins; elle lui donna une naissance illustre, soûtenuë de toutes les qualitez du corps & de l'esprit qui pouvoient en relever l'éclat; elle le fit sortir d'une maison où la pieté sembloit hereditaire. Elle le fit naître de parens vraymemt Chrétiens, qui eurent un soin particulier de le conserver dans la pureté de son Baptême. De peur que la contagion du monde n'imprimât quelque tache dans son ame, elle lui en inspira de bonne heure un saint dégoût. Il ne l'eut pas plûtôt connu qu'il le méprisa, & pour rompre avec lui d'une maniere qui n'eût plus de retour, quoiqu'il fût l'aîné de son illustre Maison, il s'engagea aussi-tôt qu'il le put dans l'état Ecclesiastique. Il parut qu'il n'avoit point embrassé cette profession pour mener une vie commode & oisive. Il ne se fut pas plûtôt donné à l'Eglise, qu'il ne vêcut plus pour luy-même. Il s'exerça longtems dans les plus pénibles fonctions de son ministere; & s'il en eût été crû, il eût fini ses jours dans le travail, sans prétendre aux dignitez qui en devoient être la recompense.

Dieu se contenta du sacrifice de son cœur; il l'éleva malgré luy sur le Trône de l'Eglise de Geneve. Ce n'étoit pas seu-

ſement pour éclairer un Dioceſe particulier ; la France , l'Italie, la Savoye devoient être les témoins & les objets de ſon zele & de ſa vertu , & il y fit paroître tant de ſuffiſance , tant de ſageſſe & de fermeté, qu'il fut toujours reveré des Evêques , eſtimé des Cardinaux , aimé des Princes & des ſouverains Pontifes , & , ce qui eſt bien remarquable, honoré & eſtimé des Heretiques mêmes, dont il étoit le fleau.

François de Sales naquit le vingt-uniéme du mois d'Août de l'an mil cinq cent ſoixante & ſept , au Château de Sales, d'une des plus nobles & des plus anciennes Maiſons de la Savoye. Le ſaint Pape Pie V. gouvernoit alors l'Egliſe ; Charles IX. regnoit en France , & la Savoye avoit pour Duc Emanuel Philibert, pere de Charles Emanuel, fameux par ſes differens avec la France. Il eut pour pere François, Comte de Sales, & pour mere Françoiſe de Sionas , tous deux d'une naiſſance également illuſtre , mais beaucoup plus conſiderables par la vertu & par la pieté dont ils faiſoient profeſſion. François, Comte de Sales, étoit un Gentilhomme d'une probité des premiers temps , d'une bonne foi qui alloit juſques au ſcrupule, d'une exactitude pour tous les de-

*Charles Aug. de Sales Vie de S. François de Sales, l. 1.*

voirs du Christianisme qui avoit peu d'exemples, d'une droiture de cœur à l'épreuve de la corruption de son siecle, & d'un zele pour la Foi Catholique d'autant plus rare en ce temps-là, que le Calvinisme, qui ne faisoit que de naître, & qui s'étoit établi dans Geneve comme dans son centre, passoit pour une secte commode, & pour la Religion des beaux esprits. Françoise de Sionas joignoit à toutes ces qualitez une pieté tendre & affective, une chasteté exacte, une modestie des plus rares, & un amour singulier pour la retraite.

*Dans la deposition de la Mere de Chantal sur la Vie de saint François de Sales.*

Mais entre les vertus qui les faisoient également cherir de Dieu & des hommes, il y en avoit une qui éclatoit par dessus toutes les autres, & qui leur attira depuis toutes les benedictions dont Dieu combla leur sainte famille; c'est l'inclination toute particuliere qu'ils avoient à faire l'aumône. Ils pratiquoient à l'envi cet avis de l'Ecriture Sainte, si necessaire aux personnes engagées dans le monde & dans le mariage: *Ne détournez jamais vos yeux de dessus le pauvre, de peur que Dieu ne détourne les siens de dessus vous. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup. Si vous en avez peu, donnez de bon cœur ce que vous pouvez.*

*Tob. ch. 4.*

Mais quoique leur charité se répandît generalement sur tous les pauvres, elle s'attachoit particulierement à soulager les Catholiques chassez de leurs biens par les Heretiques, & qui avoient mieux aimé tout perdre, que de manquer à la fidelité qu'ils devoient à Dieu & à l'Eglise : ils ne se contentoient pas de leur donner précisément le necessaire ; leur compassion alloit jusques à leur procurer les commoditez de la vie. Le voisinage de Geneve & des Suisses, qui avoient embrassé le Calvinisme, leur fournissoit de si frequentes occasions d'exercer ces sortes de charitez, qu'une pieté moins solide s'en fût rebutée; la leur se trouva à l'épreuve, & Dieu les en recompensa en leur donnant un fils qu'on peut dire avoir été le fruit de leur charité.

La Comtesse de Sales étoit encore dans les premiers mois de sa grossesse, lorsque la Duchesse de Nemours, qui avoit épousé en premieres nôces le Duc de Guise, arriva à Annecy, accompagnée des Cardinaux de Loraine & de Guise, & d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour de France. On rendoit par-tout de grands honneurs à cette Princesse, non seulement parce qu'elle étoit fille d'Hercule, Duc de Ferrare, & de Renée

*Aug. de Sales Ibid.*

de France, mais encore parce qu'elle avoit épousé en secondes nôces Jacques de Savoye, Duc de Nemours & de Genevois, dont Annecy est la Capitale. Le rang que la Comtesse tenoit dans la Province, l'obligea de s'y rendre pour luy faire sa cour. Elle ne songeoit qu'à s'acquitter de ce devoir, lorsqu'on apporta le saint Suaire de Chambery à Annecy. Le Duc de Savoye, à la priere de la Duchesse de Nemours & des deux Cardinaux, avoit permis qu'on l'y transportât. A la vûë de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour de Dieu pour les hommes, la Comtesse de Sales se sentit penetrée d'une devotion tendre & sensible qu'elle n'avoit point encore ressentie. A l'exemple d'Anne, mere de Samuël, elle répandit son cœur devant le Seigneur, elle luy offrit l'enfant qu'elle portoit dans son sein ; elle le pria d'en être le pere, de le preserver de la corruption du siecle, & de la priver plûtôt du plaisir & de l'avantage de se voir mere, que de permettre qu'elle mît au monde un enfant, qui en perdant la grace de son Baptême, fût assez malheureux pour devenir un jour son ennemi.

*Dans la déposition de la Mere de Chantal.*

Une priere si fervente fut suivie de son effet ; Dieu exauça la mere, & il répan-

dît ſur le fils cette abondance de graces & de benedictions, qui l'éleverent depuis à cette ſainteté éminente, dont on verra les fruits dans la ſuite de cette Hiſtoire.

La Comteſſe s'en retourna chez elle pleine d'une ſainte confiance que Dieu avoit accepté l'offre qu'elle luy avoit faite de ſon enfant; elle le regarda comme un dépôt qu'il luy avoit remis entre les mains, & dont elle devoit luy rendre compte. Il vint au monde quelque temps aprés ſon retour d'Annecy; il reçut le Baprême dans l'Egliſe de Thorens, & fut nommé François, du nom de ſon pere, de ſa mere, & de celuy qui le tint ſur les fonts. Comme il étoit né à ſept mois, quelque ſoin que ſa mere eût pris de ne rien faire qui pût nuire à ſon fruit, il étoit extrêmement foible; on eut beaucoup de peine à l'élever, & les Medecins deſeſpererent plus d'une fois de ſa vie.

*Aug. de Sales. Ibid.*

Il échapa cependant les dangers de l'enfance; & contre l'attente de tout le monde il devint grand & robuſte. A proportion que les traits de ſon viſage ſe formoient, on découvroit en luy une beauté & une douceur qui ne permettoient pas qu'on le vît ſans l'aimer. Ce dehors ſi avantageux étoit accompagné du

plus excellent naturel qui fût jamais. Il étoit doux, ſoumis à ſes parens & à ſes maîtres, & plein de cette pudeur honnête ſi neceſſaire pour garantir une ame des premieres atteintes du vice.

*Ibid.* La Comteſſe qui ne s'occupoit que du ſoin de ſon éducation, ne le perdoit point de vûë, & ne laiſſoit échaper aucune occaſion de le former de bonne heure à la vertu. Elle le menoit elle-même à l'Egliſe, & luy inſpiroit un profond reſpect pour ce ſaint Lieu, pour la Priere, pour les Inſtructions, & pour tous les Exercices de pieté qui s'y pratiquent. Elle voulut même qu'il l'accompagnât lors qu'elle faiſoit la viſite des Pauvres, qu'il leur rendît luy-même les petits ſervices dont il étoit capable, & qu'il fût le diſtributeur de ſes aumônes. Elle luy liſoit elle-même la Vie des Saints, & elle accompagnoit cette lecture de reflexions qui étoient de ſa portée. C'eſt ainſi que cette pieuſe & charitable mere le dreſſoit peu à peu aux Exercices de pieté & de charité. Elle luy parloit par ſes actions, & l'accoutumoit à faire le bien en le voyant faire.

Ce ſaint enfant ne répondoit pas ſeulement aux ſoins de ſa vertueuſe mere, il ſurpaſſoit de beaucoup ce qu'elle en

pouvoit attendre. Il entendoit la Messe, & faisoit ses prieres avec un recueillement & une devotion qui n'étoient point de son âge. Tous ses plaisirs consistoient à orner de petits Oratoires, & à representer les ceremonies de l'Eglise ; la modestie & la sincerité regnoient dans ses actions & dans tous ses discours ; & lors qu'il commettoit de ces petites fautes, qui sont si ordinaires aux enfans, il aimoit mieux en être châtié, que d'éviter le châtiment par un mensonge. Sa charité envers les Pauvres avoit dés-lors quelque chose de singulier ; il ne se contentoit pas d'executer fidellement toutes les petites commissions que sa mere luy donnoit pour leur soulagement ; il demandoit pour eux à tous ses parens ; il leur donnoit genereusement tout ce qu'il recevoit pour luy-même, & il se retranchoit de sa nourriture quand il n'avoit point d'autre moyen de les assister.

*Ibid.*

*Deposition de la Mere de Chantal.*

Si la Comtesse de Sales en eût été crûë, elle n'eût point perdu de vûë ce saint Enfant ; elle eût fait venir dans son Château des personnes capables de luy enseigner les Lettres humaines, & elle eût volontiers consenti qu'il eût été moins sçavant, de peur qu'il ne devînt moins vertueux ; elle apprehendoit le libertinage

& la corruption des Colleges, & elle eût souhaité qu'on laissât au moins à la pieté le temps de jetter de plus profondes racines dans son cœur. Mais le Comte son époux, qui avoit des vûës un peu plus humaines sur l'éducation de son fils, & qui étoit persuadé que l'émulation ne contribuë pas peu à faire avancer les enfans dans les sciences, voulut absolument qu'on le mît au College. A l'âge de six ans il fut envoyé à Rocheville, & bientôt aprés à Annecy, qui n'est éloigné que de trois grandes lieuës du Château de Sales.

*Aug. de Sales Ibid.*

Le progrés qu'il fit dans les Sciences répondit à celuy qu'il avoit fait dans la pieté ; il ne perdit rien de ce qu'il avoit appris sous la discipline de sa vertueuse mere, & il sçut en peu de temps tout ce que ses maîtres étoient capables de luy apprendre. On remarqua dés-lors en luy un jugement solide, une excellente memoire, de grandes dispositions pour l'éloquence, un goût particulier pour le choix des bons Auteurs, & toutes ces rares qualitez qui en firent depuis un des plus sçavans, aussi-bien qu'un des plus saints Prelats de l'Eglise. De si heureuses dispositions secondées d'un travail assidu, & d'une application capable de faire reus-

ſir un genie moins propre aux ſciences que le ſien, firent juger au Comte de Sales qu'il ne pouvoit plus que perdre ſon temps à Annecy, & le firent reſoudre de l'envoyer achever ſes études à Paris, au College de Navarre, où pluſieurs Gentilshommes de ſa connoiſſance avoient été fort bien élevez. Il en parla à la Comteſſe de Sales, mais il ne put obtenir ſon conſentement qu'à condition qu'avant ſon départ il viendroit paſſer quelques mois auprés d'elle. Son deſſein étoit d'achever de le fortifier dans la vertu, & de l'armer contre les dangers où il alloit être expoſé dans cette grande Ville, ſujette à tant de deſordres, & parmi tant de jeunes gens débauchez, qui ne cherchent entr'eux que les moyens de ſe perdre.

François ne fut pas plutôt de retour à Annecy, qu'il apprit que l'Evêque de Bagneroy devoit donner les Ordres à Clermont en Genevois ; il pria le Comte de Sales de luy permettre d'y aller recevoir la Tonſure. Cette propoſition ne plut point au Comte ; le penchant qu'il voyoit dans ſon fils pour la devotion luy faiſoit apprehender qu'il ne prît enfin la reſolution de ſe faire Religieux, ou d'embraſſer l'état Eccleſiaſtique. Comme il étoit l'aîné de ſa Maiſon, qu'il étoit d'ail-

leurs fort bien fait, qu'il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il faisoit paroître de grandes dispositions à devenir un des plus sçavans hommes de son siecle, un pareil dessein ne s'accommodoit point aux vûës qu'il avoit sur luy, & eût derangé les projets qu'il avoit faits pour l'établir dans le monde d'une maniere qui répondît à sa naissance & à ses qualitez personnelles ; mais comme il avoit tout ensemble beaucoup de religion & de prudence, il apprehenda d'un côté qu'un refus n'inspirât à son fils des reflexions qu'il ne faisoit peut-être pas ; que l'esprit de l'homme étant ennemi de la contrainte, il ne se portât avec d'autant plus de passion à l'état Ecclesiastique, qu'on s'y opposeroit avec plus de force ; & il crut de l'autre, que si c'étoit la volonté de Dieu que son
*Idem. Ibid.* fils quittât le monde, on s'opposeroit en vain à l'execution de ses desseins. Dans cette vûë il luy accorda la permission qu'il luy demandoit, & François reçut la Tonsure aux Quatre-Temps de Septem-
1578. bre de l'an mil cinq cens soixante & dix-huit.

A son retour de Clermont, il apprit de la Comtesse sa mere le dessein qu'on avoit fait de l'envoyer à Paris, au College de Navarre, pour y achever ses études ; il

répondit qu'il n'auroit jamais d'autre volonté que la ſienne, & celle de ſon pere, mais qu'il la ſupplioit de changer quelque choſe à ce deſſein, & d'obtenir de ſon pere qu'au lieu du College de Navarre on l'envoyât à celuy que les Peres de la Compagnie de Jeſus avoient établi depuis peu à Paris. Il luy dit qu'elle ſçavoit encore mieux que luy la reputation qu'avoient ces Religieux d'élever la jeuneſſe également bien dans la pieté, & dans les ſciences, qu'il ne doutoit pas qu'on n'en fiſt autant dans les Colleges de l'Univerſité de Paris, mais qu'il ſe ſentoit plus d'inclination pour les Jeſuites; que ce penchant même pouvoit contribuer à le faire avancer dans les ſciences, & que dans le fonds il devoit être fort indifferent au Comte ſon pere qu'il étudiât au College de Navarre ou à celuy des Jeſuites. Quoy que le jeune Comte de Sales, (c'eſt le nom qu'il portoit) n'eût alors qu'onze ans, il étoit capable des reflexions qu'on vient de rapporter, & les Auteurs de ſa Vie les racontent preſque dans les mêmes termes. *Idem. Ibid.* *Idem. Ibid.*

La Comteſſe de Sales avoit trop de vertu pour ne pas goûter les raiſons de ſon fils; elle en parla au Comte de Sales; le deſſein fut changé, & l'on reſolut de

l'envoyer au College des Jesuites ; mais pendant qu'on prepare son équipage, & qu'on luy cherche un Precepteur, la Comtesse de Sales ne perd pas un moment de temps. Elle étoit d'autant plus occupée à instruire son fils, qu'elle étoit prête de le perdre pour long-temps ; elle luy repetoit souvent ces paroles que la Reine, mere de saint Loüis, avoit coûtume de luy dire. *Dieu m'est témoin, mon fils, combien vous m'êtes cher ; mais j'aimerois mieux vous voir mort devant mes yeux, que d'apprendre que vous eussiez commis un seul peché mortel.* Elle s'appliquoit sur-tout à luy inspirer pour Dieu un amour tendre, & plein de confiance, elle l'accoutumoit à le regarder comme son veritable pere. *Quoy qu'on en puisse dire*, luy disoit-elle, *ce n'est pas moy qui vous ay donné la vie. Je ne suis votre mere que parce qu'il a plû à Dieu de se servir de moy pour vous mettre au monde. Il est vray que vous avez été formé dans mon sein, mais je ne vous ay donné ni ces membres, ni ce sang qui coule dans vos veines, ni ces esprits qui vous font mouvoir, & beaucoup moins cette ame spirituelle & immortelle, qui vous rend capable d'un bonheur éternel ; c'est Dieu, mon fils, qui vous a fait ce que vous êtes ; c'est luy qui*

*vous conserve ; c'est de luy que vous devez tout attendre.*

Elle prenoit occasion de tout ce qui se presentoit devant ses yeux, pour remplir son esprit de saintes maximes ; si elle rencontroit un pauvre, elle luy disoit que tel qu'il le voyoit, il étoit son frere, qu'il avoit autant de droit que luy d'appeller Dieu son pere ; que la Fortune avoit mis entr'eux quelque difference, mais que la Nature & la Grace n'y en avoient point mis ; que par ces deux endroits tous les hommes étoient égaux ; qu'il falloit s'en souvenir, & éviter de les traiter avec hauteur, avec mépris, & avec dureté.

En se promenant par la campagne, elle luy faisoit remarquer ceux qui semoient du bled. *On croit*, luy disoit-elle, *que ce sont ces gens-là qui nous nourrissent ; cependant ils ont beau faire, un peu trop de pluye, un peu trop de secheresse suffit pour tout perdre ; il n'en faut pas davantage pour mettre la famine par-tout, & pour nous reduire à mourir de faim ; mais cette pluye, cette chaleur moderée, ce temps propre à meurir les fruits, dépendent de Dieu seul, les hommes n'y peuvent rien.*

Par telles & semblables maximes si souvent repetées, elle formoit le jeune cœur de son fils à un amour tendre pour Dieu,

plein de compassion & de zele pour le prochain. On verra dans la suite de cette Histoire, les fruits que cette sainte semence produisit en son temps. Le Comte de Sales de son côté secondoit les instructions de
*Idem. Ibid.* son épouse par les siennes, avec cette difference pourtant qu'il s'appliquoit davantage à en faire un honnête homme selon le monde, & que la Comtesse paroissoit ne penser qu'à en faire un bon Chrétien. Ils réussirent l'un & l'autre dans leur dessein, & ils eurent la satisfaction de voir leur fils également cheri de Dieu & des hommes. Le temps de son départ étant arrivé, il partit pour Paris sous la conduite de Jean Deage Prêtre, également habile & prudent; il fut preferé à un Gouverneur seculier selon la coutume de ce temps-là; & par le choix particulier de la Comtesse, qui crut que son caractere l'obligeroit à donner de meilleurs exemples à son fils, & à veiller avec plus de soin sur sa conduite.

1578. La France étoit alors dans l'état le plus déplorable où elle se fût trouvée depuis le commencement de la Monarchie. La guerre civile & de Religion qui l'avoit desolée sous les regnes precedens de François II. & de Charles IX. continuoit avec la même fureur sous celuy de Hen-

ry III. Quatre armées Catholiques opposées à autant de Huguenotes, venoient d'en ruiner les plus belles Provinces ; & la Ligue qui ne faisoit que de naître, menaçoit d'un tiers parti également opposé aux interêts particuliers du Roy, & à ceux de la Monarchie, les Villes prises & reprises, pillées, & à demi ruinées ; les Temples renversez, l'ancienne Religion bannie d'une partie du Royaume, mal affermie dans l'autre, la division dans toutes les parties de l'Etat, & souvent dans le sein d'une même famille ; les Sujets revoltez contre le Prince, son autorité usurpée par autant de Tyrans qu'il y avoit de Seigneurs particuliers dans les Provinces ; l'Etat populaire qui prenoit insensiblement le dessus, & qui menaçoit de renverser la Monarchie ; le Prince même accablé du poids de sa molesse, livré à un petit nombre d'indignes favoris, si peu semblable à ce qu'il avoit été, changé pour ainsi dire en un autre homme, méprisé d'une partie de ses Sujets, haï de l'autre ; les Loix foulées aux pieds, la Justice sans autorité, l'hypocrisie, l'impieté, le blasphême, l'indifference de Religion, & sur-tout l'impunité, qui prenant leur source dans la Cour, se répandoient ensuite dans toutes les parties

de l'Etat, étoient autant de marques terribles de la colere de Dieu justement irrité, qui menaçoient la France de la derniere desolation. Tel étoit l'état où elle se trouvoit lors que le jeune Comte de Sales y vint pour la premiere fois. Comme l'heresie avoit fait à peu prés les mêmes ravages dans cette partie de la Savoye où il étoit né, il ne fut pas autant surpris de cet étrange spectacle, que s'il luy eût été nouveau. Son Precepteur, qui ne perdoit aucune occasion de l'instruire, frappé de l'état pitoyable où se trouvoit alors le Royaume le plus florissant de la Chrétienté, luy faisoit remarquer combien il est vrai que la Pieté & la Justice sont les plus solides fondemens des Etats, & les plus fermes appuis des Empires : Combien il est dangereux de toucher à la Religion, de donner trop à la raison & aux sens, & comme il n'arrive jamais qu'on rompe les liens de la communication de Dieu avec les hommes, qu'on ne détruise ceux de la societé civile. Ces reflexions que les nouveaux objets qui se presentoient à leurs yeux les obligeoient de renouveller souvent, les conduisirent jusques à Paris.

Ils n'y furent pas plutôt arrivez, que le jeune Comte de Sales voulut être conduit au College des Jesuites ; il y fut

reçû avec cette heureuſe prévention qui l'accompagnoit par-tout ; il fut jugé capable de la Rhetorique ; & pendant deux ans qu'il s'y appliqua, il y fit des progrés qui le rendirent enfin un des plus éloquens hommes de ſon ſiecle. Il étudia en Philoſophie avec le même ſuccés. Comme il avoit l'eſprit excellent, & qu'il ne perdoit point de temps, il s'en trouva aſſez pour joindre à cette étude celle de la Theologie Scholaſtique. L'étude qu'en faiſoit ſon Precepteur luy en fournit l'occaſion ; il profita des Ecrits qu'il prenoit en Sorbonne, il aſſiſtoit avec luy aux Theſes qu'on y ſoûtenoit ; ils diſputoient ſouvent enſemble & avec les autres Theologiens qui les venoient voir ; enfin il y devint auſſi habile que s'il ſe fût appliqué uniquement à cette ſcience, dont les épines & les difficultez ne ſont que trop capables d'occuper un homme tout entier.

*Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales. Liv. 1.*

Quand il eut achevé ſa Philoſophie, ſon Precepteur qui en avoit l'ordre exprés du Comte de Sales, le mit à l'Academie, où il luy fit apprendre à monter à cheval, à faire des armes, à danſer, & generalement tout ce qui convenoit à un Gentilhomme de ſa qualité. Le jeune Comte qui avoit dés lors reſolu d'embraſſer l'état Eccleſiaſtique, s'appliqua avec

repugnance à ces exercices qu'il jugeoit bien luy devoir être un jour fort inutiles ; cependant comme il se faisoit une loy inviolable de la volonté de ses parens, il ne laissa pas d'y réussir, & il y acquit cet air aisé qu'il conserva toujours depuis malgré la modestie & la simplicité dont il fit toujours une profession tres-sincere.

Mais comme il ne s'attachoit à ces exercices que par maniere de divertissement, il ne se contenta pas de cultiver ses premieres études, il apprit la langue Hebraïque, la Grecque, & la Theologie positive sous Genebrard & sous le Pere Maldonat Jesuite, qui enseignoient alors à Paris avec beaucoup de reputation. Six ans se passerent dans ces occupations. Elles acquirent à François cette capacité que l'on n'a peut-être pas assez estimée, parce que la profonde humilité dont il faisoit profession l'obligeoit à la cacher aux yeux des hommes ; j'en donnerai cependant dans cette Histoire des preuves si incontestables, que l'on sera forcé d'avoüer qu'il a été un des plus sçavans aussi-bien qu'un des plus saints Prelats de son siecle.

Cependant les études dont on vient de parler ne faisoient pas sa seule, ni même sa principale occupation ; il donnoit une

partie considerable de son temps aux exercices de pieté. C'étoit sa grande affaire ; il sçavoit que la veritable devotion n'a jamais rien gâté, & que le temps qu'on employe à servir Dieu est recompensé avantageusement par la benediction qu'il donne à tout ce qu'on entreprend pour sa gloire. C'étoit l'unique fin que le jeune Comte se proposoit dans toutes ses actions. Aussi-tôt qu'il fut arrivé à Paris, il se mit sous la conduite d'un Directeur habile. Il luy donna toute sa confiance, & ne fit rien de consequence sans le consulter. Il n'ignoroit pas que si l'on a besoin d'un guide quand on voyage dans un païs inconnu, il est d'autant plus necessaire quand on s'engage dans le chemin du Ciel, qu'il est sans comparaison plus difficile, qu'on y rencontre plus d'obstacles, & que nous avons dans nous-mêmes des sources d'égarement dont il n'est pas aisé de se défendre. Il s'attacha par son conseil à la lecture de l'Ecriture Sainte ; il en faisoit ses plus cheres délices, & ce fut dans l'unique vûë de s'y rendre habile, qu'il apprit avec un travail incroyable la langue Hebraïque, qui en effet, n'a presque point d'autre usage que l'intelligence de ce Livre tout divin. Il joignit à cette lecture celle du Livre du Combat Spiri-

tuel ; il étoit aſſidu à la Predication ; il recherchoit la compagnie des perſonnes vertueuſes ; il ſe plaiſoit ſur-tout à celle du Pere Ange de Joyeuſe, qui admirant de ſon côté ſa pureté, & l'innocence de ſon cœur, n'avoit point à ſon tour de plus grande joye que de s'entretenir avec luy ; il luy inſpiroit le mépris du monde avec d'autant plus d'efficace, qu'ayant joüi luy-même de tout ce qu'il a de plus attachant, il avoit ſçû le mépriſer, & qu'il pouvoit parler mieux que perſonne de cette paix du cœur qu'il n'avoit jamais rencontrée ni dans les grandeurs, ni dans les plaiſirs, ni dans ce que le monde a de plus capable de ſeduire. Il luy diſoit ſouvent qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la pratique de la vertu, qu'une vie molle & oiſive ; que la vie penitente n'étoit pas ſeulement neceſſaire pour reparer les pechez commis, qu'elle étoit encore infiniment utile pour conſerver l'innocence ; que ſuppoſé le furieux penchant qu'ont les hommes d'abuſer de leur liberté, il étoit ſouvent avantageux de s'en priver, & que c'étoit ce qui l'avoit obligé de quitter le monde avec éclat, pour n'être plus en état de s'en dédire.

*Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales. liv. 1.*

Ces Entretiens du Pere Ange porterent le jeune Comte à ajoûter à ſes devotions

ordinaires celle de porter le cilice trois jours de la ſemaine. Il y a même beaucoup d'apparence qu'ils luy firent concevoir le deſſein de faire le vœu d'une chaſteté perpetuelle ; il l'executa dans ce même temps dans l'Egliſe de S. Eſtienne des Grez, où il faiſoit volontiers ſes prieres, parce que c'eſt un lieu peu frequenté, & tres-propre au recueillement. Là proſterné contre terre, aprés avoir longtemps gemi devant Dieu avec une ferveur extraordiuaire, il le pria d'agréer que ſuivant le conſeil de ſon Apôtre, il renonçât pour toûjours au mariage, qu'il daignât recevoir le ſacrifice qu'il luy faiſoit de ſon corps comme il luy avoit fait la grace de recevoir celuy de ſon cœur, & de luy accorder le ſecours dont il avoit beſoin pour perſeverer dans une ſi ſainte reſolution. Il ſe mit enſuite ſous la protection particuliere de la ſainte Vierge. Il la pria d'être ſon Avocate auprés de Dieu, & de luy obtenir les graces ſans leſquelles il avoit appris de ſes divines Ecritures qu'on feroit de vains efforts pour garder la continence. Depuis qu'il eut fait ce vœu, il prit la reſolution de communier tous les huit jours, il crut que ce pain celeſte feroit ſa force, & que ce vin qui fait germer les Vierges, ſoûtiendroit ſa foibleſſe

*Ep. 1. aux Corinth. ch. 7.*

contre tous les efforts de ses ennemis.

Il croyoit qu'ils l'attaqueroient par ce même endroit dont il venoit de leur fermer l'entrée ; la tentation vint du coté qu'il ne l'attendoit pas. D'épaisses tenebres se répandirent insensiblement sur son esprit ; le trouble s'empara de son cœur ; une agitation violente succeda tout d'un coup à cette paix profonde dont il avoit joüi jusques alors ; le dégoût pour tout ce qui avoit accoûtumé de faire les chastes délices de son cœur, suivit cette agitation. La secheresse survint sur ce dégoût, & le rendit insensible à tout ce qu'il pouvoit lire ou entendre de plus touchant. Dieu qui s'étoit retiré au fond de son cœur, en avoit abandonné, pour ainsi dire, tous les dehors à la tentation. L'ennemi de notre salut, que l'Ecriture Sainte nous represente, tantôt comme un lion qui nous attaque avec violence, tantôt comme un serpent qui tâche à nous seduire par ses ruses, profita de cette occasion ; il luy persuada que tout ce qu'il faisoit pour se rendre agreable à Dieu luy étoit inutile, que sa perte éternelle étoit resoluë, & qu'il l'avoit mis au nombre des Reprouvez. Le jeune Comte fut saisi de toute la frayeur que la persuasion de la damnation est capable de produire dans

*Maupas, Vie de Sales I. Partie. ch. 5.*

une ame qui craint Dieu, & qui s'eſt long-temps flattée de l'eſperance de le poſſeder. Comme il avoit pour luy un amour plein de tendreſſe, il mouroit de douleur toutes les fois qu'il penſoit qu'il étoit deſtiné à le haïr & à le blaſphemer pendant toute l'éternité, & il y penſoit preſque toûjours. La crainte de l'enfer, l'agitation de ſon eſprit, & le trouble continuel de ſon cœur, le jetterent enfin dans une mélancolie profonde dont rien n'étoit capable de le tirer; il paſſoit les jours à pleurer, & les nuits à ſe plaindre. Son corps, quoy que robuſte, ſuccomba à la fin ſous une ſi rude épreuve; une jauniſſe univerſelle s'en empara; il perdit tout d'un coup le boire, le manger, le ſommeil. On voyoit ſur ſon viſage des marques ſenſibles d'un deſeſpoir dont il y avoit tout à craindre; & les douleurs cuiſantes qu'il ſentoit dans tous ſes membres faiſoient preſque deſeſperer de ſa vie. Qui n'a pas éprouvé ce que peut ſur un cœur qui aime Dieu, l'effroyable penſée d'en être ſeparé pour jamais, ſoupçonnera ſans doute ce recit d'exageration: cependant il n'eſt rien de plus vrai; & de tant d'Auteurs qui ont écrit la Vie de S. François de Sales, il n'y en a pas un qui ne raconte les effets terribles de cette furieuſe

*Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales, liv. 1. Le P. de la Riviere, Minime. Ibid. anon. Ibid.*

tentation, de la maniere qu'on la rapporte icy.

Son Precepteur qui l'aimoit avec autant de tendresse que s'il eût été son fils, ne sçavoit que penser de l'état pitoyable où il le voyoit reduit. Il en cherchoit en vain la cause ; il la luy demanda inutilement, la honte que le jeune Comte en avoit luy-même l'avoit fait obstiner à la cacher ; & rien ne luy paroissoit plus terrible que d'être contraint d'avouër qu'il étoit un Réprouvé. Sans cette mauvaise honte qui accompagne toûjours les tentations pareilles à celles dont on fait le recit, la guerison n'en seroit pas si difficile ; un humble aveu fait à une personne éclairée, suffiroit le plus souvent pour les détruire. L'obstination à les cacher fait leur force & leur durée.

Mais Dieu qui n'avoit permis que le jeune Comte fût tenté que pour l'éprouver, luy inspirer la défiance de ses forces, & le fortifier dans l'humilité si necessaire pour la conservation de la sainteté éminente à laquelle il étoit appellé, le délivra luy-même sans le ministere des hommes, de cette furieuse tentation. Il luy inspira le dessein de retourner dans la même Eglise de saint Estienne des Grez, où il avoit voüé à Dieu sa chasteté. Le

premier objet qui le frappa fut un tableau de la ſainte Vierge. Cette vûë réveilla la confiance qu'il avoit toûjours euë en ſa puiſſante interceſſion auprés de Dieu ; il ſe proſterna contre terre ; & ſe reconnoiſſant indigne de s'adreſſer directement au Pere des miſericordes, au Dieu de toute conſolation, il la pria d'être ſon Avocate auprés de luy, de luy procurer la délivrance du mal dont il étoit accablé, & de luy obtenir de ſa bonté, que puiſqu'il étoit aſſez malheureux pour être deſtiné à le haïr éternellement aprés ſa mort, il pût au moins l'aimer de tout ſon cœur pendant ſa vie. Une priere ſi éloignée des ſentimens d'un Réprouvé, & qu'on ne peut raiſonnablement ſuppoſer d'avoir été ſans eſperance, fut auſſi-tôt exaucée. Le jeune Comte avoüa depuis que dans le moment même qu'il l'eut achevée, il luy ſembla qu'on luy ôtoit de deſſus le cœur un poids qui l'accabloit. Il recouvra en un inſtant la tranquilité de l'eſprit, & la paix du cœur. Le corps même ſe reſſentit de ce changement, & il retourna chez luy en ſi bon état, que ſon Precepteur & ſes amis furent plus en peine que jamais de ce qui avoit cauſé ſon mal, & de ce qui avoit pû le guerir ſi promptement. Le jeune Comte qui n'avoit alors que ſeize

*Maupas. Ibid.*

*Aug. de Sales. ibid.*

ans, ne fit plus de difficulté de leur avoüer l'un & l'autre ; & ses amis luy avoüerent à leur tour qu'ils n'avoient point douté qu'une passion violente qu'il desesperoit de pouvoir satisfaire, ne l'eût reduit au pitoyable état où ils l'avoient vû ; son Precepteur ajoûta qu'il s'étoit tourmenté en vain pour découvrir qui l'auroit pû causer. Il le blâma de la mauvaise honte qui l'avoit porté à luy faire un secret de ce qui se passoit dans luy, & il luy fit promettre qu'il n'en useroit plus ainsi à l'avenir. Mais il n'eut plus de pareilles confidences à luy faire ; la paix qui venoit de luy être renduë ne fut plus troublée, & il joüit toûjours depuis de l'heureuse tranquillité que la sainte Vierge luy avoit obtenuë. Cependant le Comte de Sales ayant appris qu'il avoit achevé ses études, luy écrivit de partir incessamment pour voir les plus belles Villes de France, & de s'en retourner en Savoye quand il les auroit visitées. Mais le peu de sûreté qu'il y avoit à voyager dans le Royaume, fit que le voyage ne fut pas long.

*Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales, liv. 1.*

La guerre civile continuoit toûjours avec la même fureur. Le Duc d'Alençon, heritier présomptif de la Couronne, qui venoit de mourir sans enfans ; le Roy hors d'esperance d'en avoir ; les mouve-

mens divers de ceux qui prétendoient luy ſucceder, rempliſſoient tout de troubles & de confuſion. Henry de Navarre, qui fut depuis Henry IV. comme plus proche heritier, y prétendoit pour luy-même, & il avoit dans ſon parti les Calviniſtes de France, la Reine Eliſabeth d'Angleterre, & les Princes Proteſtans d'Allemagne, tous prêts à appuyer ſes prétentions. Les Princes de la Maiſon de Guiſe, ſoûtenus de la Ligue, qui étoit devenuë tres-puiſſante, & du Roy d'Eſpagne, ſoûtenoient en apparence les droits prétendus du Cardinal de Bourbon, & aſpiroient en effet à la Couronne. La Reine Mere, Catherine de Medicis, à qui une longue regence avoit acquis quantité de Partiſans, vouloit élever ſur le Thrône les enfans de ſa fille mariée au Duc de Lorraine, au préjudice de la Loi Salique. Le Roy Henry III. faiſoit un quatriéme parti. Il trouvoit fort mauvais que n'étant pas dans un âge fort avancé, on oſât diſputer de ſa ſucceſſion : Et ſon parti qui devoit être le plus fort ayant l'autorité ſouveraine de ſon côté, étoit effectivement le plus foible. Il eſt aiſé de s'imaginer la confuſion, le trouble, & le deſordre que des prétentions ſi oppoſées étoient capables de produire. Les

Provinces, les Villes, la Campagne même, le Clergé, la Noblesse, les Parlemens, tout étoit partagé; les uns tenoient pour un parti; les autres pour un autre; & l'on voyoit par-tout des dispositions à une guerre qui ne pouvoit finir apparemment que par la desolation entiere de la France. Mais comme les partis opposez gardoient encore quelques mesures, il ne fut pas difficile au jeune Comte d'arriver en Savoye sans avoir couru aucun danger.

Il avoit pour lors environ dix-huit
1584. ans; il étoit fort bien fait; & le progrés qu'il avoit fait dans les sciences & dans la vertu luy avoient acquis une reputation qui le rendoit infiniment cher au Comte & à la Comtesse de Sales: Elle croyoit que rien ne seroit plus capable de les separer, & qu'elle pourroit joüir tranquillement des fruits de l'excellente éducation qu'elle luy avoit donnée; mais le Comte de Sales avoit d'autres vûës; il comptoit pour rien de luy laisser du bien, & un grand nom, s'il ne luy procuroit encore les moyens de soûtenir l'un & l'autre. C'est ce qui le fit resoudre à l'envoyer étudier en Droit à Padouë, où le fameux Pancyrole l'enseignoit avec une reputation qui y attiroit les Etrangers de toutes les parties de l'Europe.

La Comtesse de Sales y consentit avec peine ; mais comme elle s'étoit faite une loi d'obeïr à son époux , & qu'il eut soin de luy faire goûter les raisons qui le portoient à se priver encore pour quelque temps d'un fils qui ne luy étoit pas moins cher qu'à elle , le jeune Comte partit pour Padouë sous la conduite du même Precepteur , fort peu de temps aprés qu'il fut arrivé à Sales.

Padouë , Ville Episcopale de l'Etat de Venise , sous le Patriarchat d'Aquilée , est la plus ancienne Ville d'Italie. Venise, & Rome même luy cedent en ancienneté ; elle a toujours été tres considerable par sa grandeur , par la beauté de ses bâtimens , par sa situation qui est des plus belles , par la fertilité de son terroir, par les grands hommes qu'elle a produits de temps en temps, & particulierement par son Université , l'une des plus celebres de l'Europe. Elle étoit au plus haut point de sa gloire , lorsque le jeune Comte y fut envoyé ; mais entre les grands hommes que sa reputation y avoit attirez , le fameux Guy Pancyrole , & le sçavant Jesuite Antoine Possevin l'emportoient par dessus tous les autres François de Sales prit l'un pour luy enseigner le Droit, choisit l'autre pour son Directeur ; & ce

*Virgile, Eneïde liv. 1.*

grand homme ſi celebre par ſon ſçavoir, & en même temps ſi fameux par les negociations importantes en Suede, en Pologne, en Moſcovie, que les Papes luy avoient confiées, ne crut pas qu'il fût au deſſous de luy de s'appliquer à la conduite d'un jeune écolier, l'eſprit de Dieu luy faiſant connoître qu'il étoit appellé à une ſainteté éminente, & qu'il devoit être un des plus grands Prelats de l'Egliſe. En effet, comme il s'entretenoit un jour avec luy de ſes études, le jeune Comte luy témoigna que quelque goût qu'il eût pour celle du Droit, il ſe ſentoit tout autrement porté à s'appliquer à la Theologie: le Pere Poſſevin luy répondit qu'il avoit raiſon, qu'elle luy ſeroit beaucoup plus utile que l'autre; que Dieu ne l'avoit pas deſtiné à déclamer dans un Barreau, mais à porter ſa parole à des peuples rebelles, & à être l'appui de la Foi & de la Religion dans ſon païs; qu'il devoit s'appliquer à ſe rendre capable d'un miniſtere ſi ſublime; que la ſcience ſans la vertu ne ſuffiſoit pas, ni la vertu ſans la ſcience; que ceux qui n'étoient appellez qu'à travailler à leur ſanctification particuliere, ſe pouvoient contenter d'être gens de bien; que Dieu demandoit quelque choſe de plus de ceux qu'il deſti-

*Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales liv. 1.*

noit au miniſtere de ſa parole ; que les lévres des Prêtres devoient être les gardiennes de la ſcience, & que devant être les Oracles des Peuples, ils devoient auſſi être toujours prêts à répondre ſur une infinité de choſes difficiles, ſur leſquelles on étoit en droit de les conſulter. Il ajoûta qu'il avoit reconnu par experience, dans les voyages qu'il avoit été obligé de faire par l'ordre de ſa Sainteté dans les Etats des Princes Heretiques, que l'ignorance du Clergé avoit plus contribué au progrés que l'Hereſie avoit fait dans le dernier ſiecle, que le penchant que les peuples avoient au libertinage ; que dans le fond les Heretiques étoient plus préſomptueux que ſçavans, & qu'ils devoient le ſuccés qu'ils avoient eu, à l'ignorance profonde dans laquelle l'Europe étoit enſevelie lorſqu'ils avoient paru dans le monde.

Le Pere Poſſevin qui avoit reconnu un fond admirable d'eſprit & de bon ſens dans le jeune Comte, ne ſe contenta pas de luy donner ces avis, il luy offrit d'être le Directeur de ſes études, auſſi-bien que de ſa conſcience. Il luy donnoit tous les jours deux heures de ſon temps ; il luy expliquoit luy-même la Somme de ſaint Thomas ; ils liſoient enſemble les Controverſes que le Cardinal Bellarmin ve-

noit de donner au public ; il luy faisoit comprendre la force des objections & des réponses ; il le formoit même à l'éloquence, dans laquelle il étoit luy-même un si grand maître. Le jeune Comte répondoit aux soins du P. Possevin par un travail & une application capables de vaincre des obstacles qui ne se trouvoient pas en luy. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des grands succés qu'il eut depuis contre les Heretiques ; c'est en vain qu'on voudroit les attribuer à cette douceur charmante dont il étoit si difficile de se défendre. Le cœur dans ces occasions ne se gagne qu'aprés qu'on a sçu convaincre l'esprit ; la douceur peut vaincre l'opiniatreté ; il n'y a que la science qui puisse l'emporter sur l'erreur, & qui puisse renverser ces obstacles qu'une capacité superbe oppose aux lumieres de la verité.

Mais les soins du P. Possevin pour le jeune Comte ne se reduisoient pas à le rendre sçavant. Il luy avoit trouvé un cœur selon celuy de Dieu, un cœur pur, un cœur humble & docile, un cœur que la Grace sembloit avoir formé pour la pratique des plus hautes vertus. Il s'appliqua à le cultiver & à le fortifier contre tout ce qui en auroit pû corrompre la pureté ; il luy apprit à regarder Dieu en toutes choses, à s'élever à luy

par

par ces mêmes creatures dont nous prenons ſi ſouvent occaſion de nous en éloigner, à reconnoître qu'il n'arrive rien qu'il n'ait prévû, qu'il n'ait voulu, ou qu'il n'ait permis. Il le forma enſuite à la priere, à la méditation, à la contemplation; enfin il ne luy cacha rien de cet art tout divin de la conduite des ames; il n'épargna rien pour le rendre capable des grands deſſeins qu'il avoit reconnu que Dieu avoit ſur le jeune Comte, & nous avons encore des regles de conduite pour la vie ſpirituelle & civile, que François gardoit exactement à Padouë, qui luy avoient été apparemment preſcrites par ce pieux & ſçavant Religieux.

Cependant le commerce qu'avoit François de Sales avec le Pere Poſſevin, ne l'empêchoit pas de s'appliquer à l'étude du Droit Civil & Canonique, & il y réüſſiſſoit d'autant mieux, que Pancyrole charmé de la beauté de ſon eſprit, de la ſageſſe de ſa conduite, de ſon aſſiduité & de ſon application, outre les leçons publiques, ſe faiſoit un plaiſir de l'inſtruire en particulier. Cette préference luy attira l'envie de ceux qui regardoient ſa vie reglée comme une cenſure ſecrette du déreglement de la leur. Ils s'imaginerent que cette vie retirée dont il faiſoit profeſſion,

venoit de sa timidité, ou de la bassesse naturelle de son cœur, & qu'il n'étoit pas possible qu'étant si retenu, il pût avoir de la resolution & du courage. Sur ce faux préjugé, un soir qu'il revenoit seul de la promenade, ils l'attaquerent dans un lieu écarté; ils s'imaginoient qu'il prendroit la fuite, & qu'ils auroient lieu de le perdre de reputation; mais le jeune Comte qui sçavoit qu'il étoit permis de se défendre, ayant mis l'épée à la main, & les poussant à son tour d'une maniere à laquelle ils ne s'étoient point attendus, ils firent semblant de s'être mépris, luy firent de grandes excuses, & se retirerent fort surpris de sa fermeté.

*Charles August. de Sales. Vie de S. Franç is de Sales, liv. 1.*

*Ibid.*

Cette avanture fut suivie d'une autre assez délicate, mais qui fait trop éclater la vertu du jeune Comte pour ne la pas raconter. La chasteté exacte dont il faisoit profession, avoit fait assez souvent le sujet de l'entretien de ses compagnons d'étude, & ne pouvant s'imaginer qu'un jeune homme aussi bien fait, pût être, à l'âge de vingt ans, aussi retenu qu'il le paroissoit, ils resolurent de mettre sa vertu à une dangereuse épreuve. Il y avoit en ce temps-là à Padouë une fameuse Courtisane arrivée depuis quelques mois du Royaume de Naples. Elle étoit jeune,

& belle, elle avoit de l'esprit, & il n'y avoit aucun d'eux qui n'eût éprouvé la force de ses charmes, & qui n'y eût malheureusement succombé. Ils luy parlerent du jeune Comte de Sales; ils luy vanterent sa bonne mine, sa jeunesse, sa naissance, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit porter cette malheureuse à conjurer sa perte. Ils prirent avec elle les mesures necessaires pour le faire donner dans le piege, & la quitterent en luy promettant de le luy amener au premier jour. La chose n'eut pas été aisée si le Comte eût sçu où on vouloit le conduire. Ils luy en firent un fort grand secret, & dans la visite qu'ils luy rendirent, ils ne luy parlerent que d'un fameux Jurisconsulte qu'ils supposerent être arrivé depuis peu à Padouë; ils luy dirent que c'étoit un prodige de science, & que Pancyrole même, au prix de luy, n'étoit qu'un écolier; il n'en fallut pas davantage pour faire naître au Comte une forte envie de le connoître. Ils luy offrirent de le mener chez luy; le Comte les prit au mot, & ils le conduisirent chez la Courtisane, en luy faisant accroire que c'étoit la maison du Docteur. La Courtisane faisant semblant d'être sa fille, vint les recevoir; elle leur dit que son pere étoit occupé

dans ſon cabinet à faire une conſultation de conſequence avec des perſonnes de qualité, qu'il l'avoit envoyée pour les entretenir en attendant qu'il pût avoir l'honneur de recevoir leur viſite. La converſation étoit à peine engagée, que ceux qui avoient amené le Comte s'étant retirez ſous divers pretextes, il reſta ſeul avec la Courtiſane. Il ſeroit dangereux de raconter tout ce qui ſe paſſa dans cette occaſion. Tout ce qu'on en peut dire eſt que la Courtiſane porta l'effronterie juſques où elle pouvoit aller ; & que Dieu donna la force au Comte de luy reſiſter, & de conſerver ſa vertu.

La rage que conçut cette femme de ſe voir mépriſée, ne ſe peut mieux exprimer que par ce qu'elle fit pour s'en vanger ; elle ſe mit à crier au voleur, & les voiſins étant accourus à ſon ſecours, ils ſe diſpoſoient à traîner le Comte en priſon, lorſque ſes compagnons, qui n'étoient pas loin, vinrent aſſez à temps pour le tirer de leurs mains ; le Comte les remercia de ce bon office, mais il leur fit connoître en même temps qu'il n'étoit pas aſſez duppe pour ne s'être pas apperçu du mauvais tour qu'ils avoient voulu luy jouer ; & depuis ce temps-là il n'eut plus de commerce avec eux. Cette avanture le rendit

encore plus précautionné qu'il n'avoit été jusques alors.

Mais Dieu permet quelquefois que les occasions cherchent ceux qui les fuyent. Il y avoit dans ce même temps à Padouë une Princesse Italienne que quelques affaires domestiques y avoient attirée. L'Histoire ne la nomme pas; elle nous apprend seulement qu'elle étoit fort riche, & qu'elle n'épargnoit rien lorsqu'il s'agissoit de se satisfaire. Elle rencontra un jour le jeune Comte dans une Eglise; la cérémonie qui l'y avoit attirée, fut longue, elle eut tout le temps de le considerer, il luy plût, & elle resolut dés-lors de satisfaire sa passion, quoiqu'il luy en pût coûter. Au sortir de l'Eglise elle le fit suivre jusques à son logis; elle s'informa exactement de ses nouvelles; elle apprit ce qu'il étoit, & ce qu'il faisoit à Padouë; mais elle sçut en même temps qu'il menoit une vie fort retirée, qu'il faisoit profession d'une vertu des plus austeres, qu'il n'avoit aucun commerce avec les Dames, qu'on avoit même remarqué qu'il les évitoit autant que la civilité le pouvoit permettre, & qu'on le croyoit incapable d'une intrigue.

*Charles August. de Sales. Ibid.*

Ces nouvelles penserent desesperer la Princesse. Mais il est des passions que les

difficultez irritent; celle de la Princesse étoit de ce caractere. Elle crut que la fermeté du jeune Comte ne seroit point à l'épreuve de ses offres, que l'argent viendroit à bout de tout, & qu'il luy ouvriroit enfin le chemin de son cœur. Quelque retiré que fût François de Sales, il ne laissoit pas d'avoir quelque societé avec ceux de ses compagnons en qui il avoit remarqué le plus d'esprit & de vertu, & le plus d'application à l'étude; ils s'alloient quelquefois promener ensemble, & ils prenoient les divertissemens innocens, qui, sans interesser la pieté, servent à relâcher l'esprit, & contribuent à luy donner de nouvelles forces. Car enfin, la vertu du Comte n'étoit point de ces vertus farouches, & ennemies de la societé. Personne n'étoit plus agreable que luy dans la conversation; il aimoit les railleries innocentes & la douceur de son humeur luy inspiroit une complaisance qui le faisoit rechercher de tout le monde. Mais entre ceux qui avoient quelque part à son amitié, il y en avoit un qui luy étoit plus cher que les autres; la conformité d'humeur, d'étude & d'inclination les avoit unis. Le Comte le croyoit solidement vertueux; mais il faut l'être beaucoup pour être à l'épreuve des artifices &

de la profusion d'une personne puissante qui n'épargne rien pour venir à bout de ses desseins. Il se laissa gagner par la Princesse ; ses presens l'éblouïirent ; ses promesses luy corrompirent le cœur ; il conspira avec elle contre l'innocence de son ami, & il luy promit de ne rien épargner pour le rendre favorable à sa passion.

Son embarras fut grand quand il fallut faire au Comte une pareille proposition. Mais enfin jugeant de son cœur par le sien, & croyant qu'il ne seroit pas à l'épreuve des offres qu'il étoit chargé de luy faire, il luy parla de la Princesse, de la passion qu'elle avoit pour luy, & de l'ordre qu'il en avoit reçu de luy offrir, avec sa personne, les grands biens dont tout le monde sçavoit qu'elle étoit en possession. Il luy promit de sa part que leur intrigue seroit si secrette, qu'elle ne feroit aucun tort à sa reputation ; & il ajoûta même qu'il sçavoit aussi-bien que luy, que des faveurs offertes par des personnes de ce rang ne se refusoient jamais impunément ; qu'une femme puissante, amoureuse, & méprisée étoit capable de tout entreprendre pour se vanger de ses mépris, & qu'il trembloit dans la vûe des dangers qui le menaçoient s'il étoit assez foible & assez imprudent pour ne pas profiter de l'occa-

ſion qui ſe preſentoit, & que tout autre que luy acheteroit bien cherement.

Le Comte étoit ſi ſurpris de ce diſcours, qu'il ne ſongeoit point à l'interrompre; mais enfin ayant fait reflexion qu'il n'avoit déja que trop duré, que la tentation n'entre pas moins par les oreilles que par les yeux, & qu'il eſt toujours dangereux d'écoûter ce qui ne peut être propoſé ſans crime: *Que vous ai-je fait, cruel ami*, luy dit-il, *ou plûtôt qu'eſt-ce que Dieu vous a fait, pour vous joindre ainſi à ſes ennemis pour leur aider à perdre une ame que vous ſçavez qu'il a rachetée de tout ſon ſang? Il en á fait autant pour la vôtre, & c'eſt ce qui devoit vous détourner de m'inſpirer de pareils ſentimens. Vous direz à votre Princeſſe ce qu'il vous plaira; mais pour moy, je vous déclare que je n'aurai plus de commerce avec vous, & que je n'en aurai jamais avec elle.* Ces paroles furent un coup de foudre pour ce perfide ami; il le quitta tout confus, & il a avoüé depuis, que ſa fortune étoit faite, s'il eût pû porter le Comte à avoir de la complaiſance pour la Princeſſe.

*Ibid.*

Mais il en étoit ſi éloigné, qu'apprehendant de nouvelles attaques, & de ſe trouver enfin lui-même d'intelligence avec les ennemis de ſon ſalut, il redoubla ſes

prieres

prieres & ses austeritez. Il se reprochoit à luy-même que son peu de reconnoissance pour les graces infinies dont Dieu avoit bien voulu le combler, & son peu de fidelité à y correspondre, luy attiroit ces terribles tentations. Les chûtes funestes de ses compagnons qu'on luy rapportoit tous les jours, luy apprenoient à se défier de luy-même; leur foiblesse l'instruisoit de la sienne; il regardoit avec crainte les perils dont il étoit environné; de puissans ennemis au dehors, de plus terribles encore au dedans de luy même, luy causoient une sainte frayeur. Il concluoit de ces reflexions que Dieu seul pouvant être sa force, il devoit mettre en luy toute sa confiance, & qu'il compteroit en vain sur son secours s'il n'y correspondoit de son côté, & s'il ne s'attachoit à luy préferablement à toutes choses. C'est ainsi que tout contribuë à l'avantage de ceux qui cherchent Dieu avec un cœur sincere; les tentations mêmes qui font succomber tant d'autres, ne servent qu'à les établir plus solidement dans son amour, & leur salut vient bien souvent des ennemis mêmes qui avoient conjuré leur perte.

Mais comme le jeune Comte en redoublant ses austeritez, ne relâchoit rien de ses études, cette grande application luy

échauffa si fort le sang, qu'il en tomba malade ; une fiévre violente & continue le mit d'abord dans un tres grand danger, & la dysenterie qui survint, fit bientôt desesperer de sa vie. Les Medecins de Padouë, qui étoient les plus habiles de toute l'Italie, furent appellez en vain ; leur Art ne trouva point de remede contre la violence de son mal. Le bruit de l'extrêmité où il étoit, joint à la reputation qu'il s'étoit acquise, attira chez luy tout ce qu'il y avoit dans la Ville de personnes de consideration ; tout le monde pleuroit un jeune Gentilhomme si bien fait & si accompli, apparemment destiné à une grande fortune, prêt à mourir dans un païs étranger, éloigné de ses proches, à la fleur de son âge, à la veille de recueillir le fruit de ses travaux & de ses études. Luy seul insensible à tant de pertes, uniquement touché du soin de son salut, tranquille même dans la vûë des bontez de Dieu qu'il avoit si souvent éprouvées, attentif à profiter des exhortations du Pere Possevin qui ne le quittoit point, consoloit ses amis, & parloit de sa mort comme d'une chose qu'il avoit bien plus lieu de souhaiter que de craindre. Le mal augmentant, & ne laissant plus d'esperance, il reçut les Sacremens avec des

*Charles August. de Sales ibid.*

tranſports de pieté qui firent craindre qu'il ne mourût en les recevant.

Cependant ſon Precepteur qui l'aimoit uniquement, étoit pénetré de douleur pour la perte qu'alloit faire la Maiſon de Sales, à laquelle il étoit fort attaché, & pour celle qu'il étoit prêt de faire luy-même, l'excellent naturel du Comte le luy faiſant regarder comme un appui qui ne luy pouvoit jamais manquer ; il ne laiſſa pas de ſe faire un effort ſur luy-même pour luy demander ce qu'il vouloit qu'on fît de ſon corps aprés ſa mort. Le Comte luy répondit qu'il avoit toujours été tres vivement touché de l'impieté des écoliers en Medecine, qui déterroient tous les jours des corps dans les Cémetieres pour en faire des Anatomies; qu'il avoit été témoin des barbaries & des meurtres qui arrivoient à cette occaſion entr'eux & les parens des morts qui s'efforçoient avec tant de juſtice de les en empêcher ; qu'il ordonnoit dans cette vûe qu'on leur livrât ſon corps pour en faire une Anatomie, qu'il ſeroit trop heureux ſi, ayant été inutile au public pendant ſa vie, il luy pouvoit être de quelque utilité aprés ſa mort. *Ibid.*

Depuis cette diſpoſition ſi charitable, qui fut l'unique que fit le jeune Comte,

il ne parut plus penser aux choses de ce monde; il ne s'occupa plus que de celles du Ciel; la vûë de l'éternité bien-heureuse qu'il attendoit de la misericorde de Dieu, luy faisoit souffrir avec quelque sorte d'impatience le peu de momens qu'il croyoit avoir à vivre; mais son heure n'étoit pas encore venuë, & lorsqu'on s'attendoit qu'il dût rendre le dernier soûpir, il s'endormit d'un sommeil tranquille, qui dura assez long-temps, & se réveilla sans fievre. On regarda sa guérison comme un miracle, & l'on en fut d'autant plus persuadé, qu'en fort peu de temps il recouvra ses forces, & joüit d'une santé parfaite; mais cette même guérison qui le rendoit au monde, l'en sépara effectivement; il fit dés lors la resolution de le quitter, & d'embrasser l'état Ecclesiastique; il crut que Dieu ne luy avoit rendu la vie qu'afin qu'il l'employât toute entiere à son service, & qu'il ne pouvoit mieux luy témoigner sa reconnoissance, qu'en ne vivant plus que pour luy. Rien ne fut capable de le détourner de cette resolution, on verra dans la suite de cette Histoire de quelle maniere il l'executa. *Ibid.*

Il reprit cependant ses exercices de pieté avec la même ferveur, & ses études avec

la même application. Quelque temps aprés ayant achevé ſon cours, & paſſé par tous les degrez qui le pouvoient conduire au Doctorat, il reçut le bonnet de Docteur. Pancyrole voulut faire luy-même ſon éloge, & il ne manqua pas de le loüer ſur les grands exemples de vertu qu'il avoit donnez à toute l'Univerſité; il le propoſa pour modele à cette nombreuſe jeuneſſe qui aſpiroit au même honneur, & il lui prédit qu'il ſeroit un jour la gloire de ſa patrie, de l'Egliſe, & de ſon illuſtre Maiſon. *Ibid.*

Le Comte avoit alors vingt-quatre ans; & ſa derniere maladie n'ayant ſervi qu'à augmenter ſa ſanté & ſa bonne mine, il ne ſongeoit qu'à retourner en Savoye pour éviter les dangers auſquels il ne pouvoit qu'être expoſé dans une Ville auſſi corrompuë que Padouë, lorſqu'il reçut des Lettres du Comte de Sales, qui luy ordonnoit de faire le voyage d'Italie. Il partit auſſi-tôt pour Ferrare, & ſe rendit de là à Rome, où il devoit faire un plus long ſejour, & où le Comte ſon pere avoit eu ſoin de luy ménager des amis; il vit avec beaucoup d'exactitude toutes les raretez de cette grande Ville; ces anciens monumens de la magnificence Romaine, ces Cirques, ces Theâtres, ces *L'an 1591.*

Ibid. Arcs de Triomphes, ces Trophées, ces Portiques, ces Colomnes, ces Pyramides, ces Statuës, ces Peintures, & tous ces restes fastueux échapez au temps & à la fureur des Barbares, par lesquels ces prétendus maîtres du monde avoient eu dessein de s'immortaliser. Mais il les vit avec les reflexions que la pieté avoit coûtume de luy inspirer. Il admiroit dans ces débris de la vanité des anciens Romains, ce flux & reflux continuel de prosperitez & d'adversitez; la fortune & l'infortune des hommes, la naissance, le progrés & la décadence des Empires, comme ils se succedent les uns aux autres, & se forment du débris de ceux qui les ont precedez; comme les vaincus deviennent enfin les maîtres de ceux qui les avoient assujettis, & comme parmi ces vicissitudes & ces revolutions continuelles qui entraînent toutes choses, Dieu seul est toûjours le même, libre, indépendant, reglant tout sans être assujetti à aucune loi. Il admiroit encore comme la Religion Chrétienne avoit pû s'établir sur les ruines mêmes de ce puissant Empire, qui pendant plusieurs siecles avoit employé toute sa puissance pour la détruire, & comme par des changemens infinis, aprés avoir été si long-temps la maîtresse de l'erreur, Ro-

me se trouvoit aujourd'huy le centre de la verité.

Mais comme il donnoit toujours beaucoup moins à la curiosité, quoiqu'innocente, qu'à la pieté & à la devotion, & qu'il ne s'étoit même arrêté à considerer ce que les Etrangers ont coûtume d'admirer dans Rome, que pour satisfaire le Comte son pere, qui luy avoit demandé une relation de son voyage; il employa la plus grande partie du temps qu'il demeura dans cette fameuse Ville, à visiter les Eglises & les Catacombes; ce sont les Cémetieres ou lieux soûterrains où les Chrétiens, pendant les persecutions, avoient coûtume d'enterrer les Martyrs, & même de celebrer les saints Mysteres. A la vûe de ces lieux consacrez par la pieté de nos peres, & arrosez du sang de tant d'illustres témoins de la verité qui ont si genereusement donné leur vie pour le soûtien de cette même Foi dont nous faisons aujourd'hui une profession si honorable & si tranquille; il s'animoit à la défendre contre ses ennemis; il concevoit de nouveaux desseins de travailler à la conversion des Heretiques dés qu'il seroit de retour dans son païs, & par un pressentiment secret qu'il devoit être l'Evêque d'une Ville qui est aujourd'hui le

centre de l'erreur, comme Rome est celuy de la verité, il offroit à Dieu ses biens, son temps, ses études, & sa vie même, si elle étoit necessaire au retablissement de l'ancienne Religion.

Il éprouva dans ce même temps d'une maniere bien sensible, que Dieu n'abandonne jamais ceux qui le cherchent, pendant qu'il laisse perir de mille manieres differentes ceux qu'il a livrez aux desirs de leur cœur. Comme il retournoit un soir fort fatigué de la visite des saints Lieux à un logis qu'il avoit pris sur le bord du Tibre, il trouva ses domestiques aux prises avec son hôte. Le sujet de la contestation étoit que ce dernier vouloit absolument qu'ils allassent loger ailleurs pour faire place à des personnes de qualité dont l'équipage venoit d'arriver; ils n'en étoient encore qu'aux injures; mais la querelle n'en fût pas demeurée là, si le Comte, qui étoit la douceur même, ne leur eût ordonné de faire ce que l'hôte souhaitoit; il fut question de chercher un autre logis, & ce contre-temps n'accommodoit nullement l'extrême lassitude du Comte; mais Dieu n'avoit permis cet accident que pour le delivrer d'un danger où il auroit infailliblement péri. A peine étoit-il logé, qu'il survint une pluye ef-

froyable ; elle dura toute la nuit : de ſorte que le Tibre qui étoit déja gros , s'étant furieuſement débordé , il emporta la maiſon qu'il venoit de quitter, avec tous ceux qui étoient dedans ; perſonne ne ſe ſauva : & quand le fleuve ſe fut retiré, à peine paroiſſoit-il qu'il y eût eu dans cet endroit un des meilleurs logis de Rome.

Le Comte en partit quelques jours aprés pour aller à Lorette. C'eſt une Ville Epiſcopale de l'Etat Eccleſiaſtique, dont l'Evêché eſt uni à celuy de Recanati. Il avoit fait vœu de faire ce voyage quelques années auparavant, & il s'en acquitta avec ſa pieté ordinaire ; il y renouvella le vœu de chaſteté perpetuelle qu'il avoit fait à Paris, & la reſolution qu'il avoit priſe à Padouë d'embraſſer l'état eccleſiaſtique. Les Hiſtoriens de ſa vie conviennent qu'il reçut de Dieu dans cette ſainte Chapelle, des graces tres particulieres, que ſon eſprit y fut éclairé de nouvelles lumieres, & que ſon cœur y fut rempli d'une charité ſi ardente, que rien ne luy paroiſſoit impoſſible lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu & du ſalut des ames.

*Aug. de Sales. Ibid.*

*Ibid.*

Aprés avoir ſatisfait à ſa devotion, il partit pour Ancone, qui a un aſſez bon Port ſur la mer Adriatique, dans le deſ-

*Auguſt. de Sales. Ibid.*

ſein d'aller par mer à Veniſe. Il y trouva une Félouque prête à mettre à la voile. Elle devoit porter à Veniſe une Dame de qualité qui l'avoit retenue pour elle ſeule, & pour un grand nombre de domeſtiques dont elle étoit accompagnée. Elle avoit traité avec le Patron à cette condition ; cependant ſoit qu'il fût touché de la bonne mine & des manieres du jeune Comte, ou que l'eſperance du gain le portât à manquer de parole, il le reçut dans ſa Félouque. La Dame qui l'avoit loüée vint quelque temps aprés; & appercevant des Etrangers qui n'étoient point de ſa ſuite, elle s'en mit fort en colere, & commanda au Patron de les faire ſortir. Le Comte la pria avec beaucoup de civilité de permettre qu'il profitât de la commodité de ſon paſſage ; il luy dit qu'il n'avoit que trois domeſtiques avec luy, & peu d'équipage ; qu'il ne l'incommoderoit point, qu'il n'occuperoit que l'endroit qu'il luy plairoit luy marquer ; que le lieu le plus incommode ſeroit aſſez bon pour luy, & qu'il étoit en danger de ne partir de long-temps ſi elle n'agréoit qu'il eût l'honneur de l'accompagner. Le Patron, & les gens mêmes de ſa ſuite, joignirent leurs prieres aux ſiennes. La Dame n'en rabattit rien de ſa dureté ; elle

le fit ſortir honteuſement de la Felouque, & peu s'en fallut qu'elle ne fît jetter ſes hardes à la mer. Le Comte ſouffrit cet affront avec ſa douceur ordinaire. Son Precepteur & ſes domeſtiques en étoient dans une colere qu'ils ne pouvoient diſſimuler ; mais le Comte, avec cette tranquillité qu'il ne perdoit jamais, leur dit qu'il falloit ſe ſoumettre à la volonté de Dieu, que les choſes qui paroiſſent les plus fortuites, n'arrivoient que par une diſpoſition particuliere de ſa Providence, & qu'ils ſe ſouvinſſent de ce qui étoit arrivé à Rome au logis qu'ils avoient été contraints de quitter. *Cette mer*, ajoûta-t-il, *eſt fort ſujette aux tempêtes, & tel quitte ce Port, qui n'arrive pas où il prétend.*

Sa conjecture ſe trouva vraye. Le Ciel étoit ſerain, l'air tranquille, la mer calme, le vent favorable, tout ſembloit promettre une navigation des plus heureuſes. Un moment aprés le vent changea, il devint impetueux & contraire, le Ciel ſe couvrit de nuages épais, & il ſe forma un des plus terribles orages que l'on eût vû depuis long-temps ; la Felouque furieuſement battuë de la mer, fit de vains efforts pour regagner le Port ; elle coula à fonds à la vûë du Comte & de ſa ſuite, Ibid.

qui ne l'avoient pas encore perdue de vûë, & personne ne s'en sauva.

Ce triste spectacle fut un nouveau motif au Comte de mettre toute sa confiance en Dieu, & de s'abandonner aveuglément aux ordres de sa Providence. Il admiroit comme elle conduit toutes choses aux fins qu'elle s'est proposée, par des voyes imperceptibles & inconnuës à toute la prudence des hommes; comme ce qui paroît être un effet du hasard, une rencontre fortuite des causes secondes, & ce qui semble même contraire à toutes les regles de la sagesse humaine, est tres sagement ordonné, & fait toujours éclater, ou la misericorde, ou la justice du Tout-Puissant.

*Ibid.* Cependant l'orage cessa, l'air devint calme, la mer tranquille, & le Comte trouva l'occasion de s'embarquer. L'esperance d'une heureuse navigation avoit inspiré la joye à tous les passagers. Patron, Matelots, tout le monde ne songeoit qu'à se divertir, & à faire bonne chere; le Comte seul, dont les pressentimens ne portoient guéres à faux, paroissoit pensif, & ne prenoit aucune part à ce qui se passoit dans le Vaisseau. Son Precepteur s'en apperçut, & luy en demanda le sujet. *J'admire*, luy dit-il,

*comme n'y ayant qu'une planche de deux doits d'épais entre nous & la mort, ces gens ont le courage de s'abandonner à la joye. Nous venons d'être témoins d'un triste naufrage ; rien n'est plus inconstant que la mer ; l'orage ne fait que de cesser ; ce golfe est fameux par ses tempêtes : Qui sçait si nous ne sommes pas ménacez d'un malheur pareil à celuy qui vient d'arriver devant nos yeux ? Prions*, ajoûta-t-il, *celuy qui commande aux vents & à la mer, & laissons les autres s'abandonner à une joye profane, & qui a si peu de rapport à l'état où nous nous trouvons.* Le Precepteur qui avoit une haute estime de sa vertu, & qui étoit luy-même un homme d'une tres-grande pieté, luy proposa de dire avec luy l'Office Divin. A peine l'avoient-ils commencé, que le Patron, qui s'en apperçut, se mit à en faire des railleries, ajoûtant que les Moines & les Devots luy avoient toûjours porté malheur. Le vent changea un moment aprés, & il se forma un orage presque aussi furieux que celuy qui avoit fait perir la Félouque dont on vient de parler. La joye qui regnoit dans le Vaisseau se changea aussi-tôt en crainte & en desespoir, & il n'y en eut point de si déterminé dans cette troupe qui ne se mît en priere ; Le Pa-

tron ſeul perſiſtant dans ſa brutalité, repetoit ſouvent avec d'horribles blaſphêmes, qu'il l'avoit prévû ; que ces faiſeurs de longues prieres n'avoient jamais ſervi qu'à attirer l'orage, & qu'il les falloit jetter dans la mer. Le Gouverneur du Comte, qui étoit naturellement colere, frappé de ſon inſolence, vouloit luy répondre, & le reprendre de ſes blaſphêmes ; mais le Comte luy faiſant remarquer que ces remontrances ne ſerviroient qu'à aigrir ce brutal, l'en empêcha, & ſouffrit avec une patience incroyable toutes les injures qu'il continuoit de luy dire.

Cependant le Vaiſſeau s'étant trouvé à l'épreuve des coups de mer, la tempête ceſſa, & l'on aborda aſſez heureuſement au Port de Catholica. Le Patron ne pouvant diſſimuler la joye qu'il avoit d'être échapé d'un ſi grand peril, le Comte prit ce temps pour luy faire la correction qu'il meritoit ſur ſes blaſphêmes. Il luy parla avec beaucoup de force, mais en même temps avec beaucoup de douceur. La brutalité de cet homme ne l'empêcha pas de remarquer que le Comte inſenſible à toute autre choſe qu'à ce qui pouvoit offenſer Dieu, ne luy diſoit rien de tant d'injures qu'il luy avoit dites ; il ne put s'em-

pêcher d'admirer une si grande moderation ; il s'accusa luy-même de ce dont on ne l'accusoit point ; il se jetta à ses pieds, luy demanda pardon, & luy promit de se corriger. C'est ainsi qu'une correction faite à propos, & avec douceur, est presque toûjouts suivie de son effet. Les contre-temps & les mauvaises manieres dont on l'accompagne le plus souvent, sont pour l'ordinaire ce qui la rend inutile. Il n'est point de remede si amer qu'on ne se resolve de prendre quand on a l'adresse d'en corriger l'amertume.

Tout le monde s'étant rembarqué, on aborda heureusement à Venise. Le Comte y resta autant de temps qu'il luy en falloit pour en remarquer les beautez, & en faire une relation exacte au Comte son pere, qui le luy avoit recommandé. Il y a peu de Villes au monde où il aborde plus d'Etrangers : sa situation merveilleuse, sa grandeur, sa magnificence, & la liberté même avec laquelle on y vit, les y attire. Le Comte y rencontra quelques Gentilshommes de Savoye & du Piedmont, que la curiosité y avoit attirez comme luy. Ils étoient les Sujets d'un même Prince ; ils eurent bien-tôt fait connoissance ; mais le Comte ayant remarqué qu'ils donnoient dans la débau-

*Aug. de Sales Ibid.*

che qui regne dans cette Ville avec plus d'impunité que par tout ailleurs, ſon extrême retenuë rompit bien-tôt une ſocieté que le haſard avoit faite, & qui n'étoit point ſoûtenuë de la conformité des mœurs. Un ſeul s'attacha à luy ; mais n'ayant pas aſſez de force pour reſiſter aux occaſions & au mauvais exemple, il ſe rendit bien-tôt indigne de ſon amitié. Le Comte apprit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'entraîné par la mauvaiſe compagnie, il avoit paſſé la nuit dans un lieu de débauche où l'on avoit commis toute ſorte d'excés ; il reſolut auſſi-tôt de rompre tout commerce avec luy. Mais ayant pitié de la perte d'une ame en qui il avoit remarqué de grandes diſpoſitions à la vertu, il reſolut en même temps de ne rien épargner pour le retirer du peril où il s'étoit jetté. Il luy parla avec beaucoup de force des ſuites funeſtes de l'impureté, des peines que Dieu y a attachées en cette vie & en l'autre, de l'impenitence finale qui la ſuit preſque toûjours quand une fois l'habitude eſt formée, de l'aveuglement & de la dureté de cœur qui en ſont les ſuites inſeparables ; en un mot, de tout ce qui pouvoit troubler une ame qui a encore quelque crainte de Dieu, & des jugemens terribles

bles dont il menace ceux qui s'abandonnent à un pareil dereglement.

Dieu benît les ſaintes intentions du Comte ; & la Grace ſecondant ſes diſcours, ce jeune homme ſe reconnut ; il fit une penitence proportionnée à la grandeur de ſon crime, & quitta Veniſe pour éviter les occaſions qui auroient pû le faire retomber.

Le Comte en ſortit auſſi quelque temps aprés ; il acheva ſon voyage d'Italie, & arriva heureuſement au Château de la Tuille, où toute ſa famille avertie de ſon retour, s'étoit renduë pour le recevoir. Il ſeroit difficile d'exprimer la joye du Comte & de la Comteſſe de Sales. Ce qu'ils avoient appris du jeune Comte leur fils, & ce qu'ils en voyoient eux-mêmes, contribuoit également à leur ſatisfaction. Il avoit alors vingt-cinq à vingt-ſix ans, & il eſt vrai qu'il eût été difficile de trouver un homme plus accompli : il étoit grand, bien fait ; il avoit la complexion robuſte, la voix forte, les traits reguliers, la phyſionomie heureuſe, & une douceur charmante répanduë ſur ſon viſage & dans toutes ſes manieres, dont il n'étoit pas aiſé de ſe défendre. Ce qu'on a déja raconté, & ce qu'on racontera dans la ſuite, ſera une preuve incon- *Ibid.*

testable que ce portrait n'est point flatté. L'esprit répondoit au corps; il l'avoit solide, vif, penétrant; il avoit eu soin de le cultiver par tout ce qui en pouvoit augmenter la beauté naturelle; il sçavoit les langues, la Philosophie, la Theologie, le Droit Civil & Canonique; & bien loin d'avoir negligé les belles Lettres & l'Eloquence, comme il avoit eu d'excellens maîtres qui ne luy avoient rien caché de cet Art si difficile de persuader les hommes, il y avoit fait des progrés qui l'ont rendu un des plus éloquens hommes de son siecle. Il parloit d'ailleurs en public avec beaucoup de grace, & gagnoit ensuite dans les conversations par ses manieres douces & insinuantes, ceux qu'il n'avoit fait qu'ébranler par ses discours publics. Les applaudissemens qu'il reçut à Paris & à la Cour de France, les affaires difficiles qu'il a traitées avec succés, & soixante & douze mille Heretiques convertis ne laisseront aucun lieu de douter de ce que j'avance. Sa profonde humilité l'obligea de cacher une partie de ses grands talens, & de se dérober souvent à luy-même la gloire qui luy étoit dûë. Un dehors simple & negligé, une attention continuelle à ne rien faire qui luy pût attirer l'estime des hommes, sa vie

*Lettre de la M. de Chantal au R. P. D. Jean de saint François.*

*Dans la Bulle de sa Canonisation.*

retirée, ennemie de l'éclat & du bruit, ont derobé au Public la plûpart de ses qualitez éminentes; mais il nous en reste encore assez de preuves pour convaincre ceux qui liront cette Histoire, qu'il a été un des plus grands Prelats que Dieu ait donné à son Eglise.

Cependant comme ce ne sont du côté de l'homme, ni les qualitez du corps, ni même celles de l'esprit, qui font les Saints, mais le bon usage qu'on en fait; je dois ajoûter qu'il avoit le cœur droit, pur & simple, sincere & desinteressé, parfaitement soumis aux ordres de la Providence, ne cherchant que Dieu en toutes choses, uniquement occupé du soin de luy plaire, infiniment élevé au dessus de tout ce qui est capable de flatter la vanité ou la cupidité des hommes, genereux, intrepide, à l'épreuve des plus grands dangers, incapable de succomber sous la crainte de la mort même, & rempli d'une douceur que rien n'a jamais été capable d'alterer. De toutes ces qualitez il n'y en a point qui soit plus universellement reconnuë que cette derniere. Mais tout le monde ne sçait pas que bien loin de luy être naturelle, il ne l'avoit acquise qu'avec beaucoup de peine, qu'aprés bien des combats, & bien des victoires remportées

*Déposition de la M. de Chantal.*

ſur luy-même ; il avoit le naturel vif, & porté à la colere ; il l'avouë luy-même : l'on voit encore dans ſes Ecrits un certain feu, & même une ſorte d'impetuoſité qui ne laiſſe aucun lieu d'en douter ; & ſon fiel qu'on trouva preſque tout petrifié aprés ſa mort, paſſa pour une preuve inconteſtable de la violence continuelle qu'il s'étoit faite. Mais à force d'étudier à l'école d'un Dieu doux & humble de cœur, il apprit à le devenir. Il fit ſa vertu la plus cherie, de celle qui luy avoit le plus coûté à acquerir, & à laquelle il ſe ſentoit moins de penchant. La Grace luy donna ce que Nature luy avoit refuſé. Il falloit pour cela qu'elle le changeât en un autre homme ; mais rien ne luy eſt impoſſible, quand elle rencontre ce cœur docile que Salomon demandoit à Dieu comme la plus inſigne faveur qu'il pût recevoir de luy. C'eſt de ces principes qu'on vient de décrire, qu'ont coulé comme de leur ſource, ces actions ſaintes, ces projets ſi purs, ces motifs ſi élevez qu'on a déja vûs, & qu'on verra encore dans la ſuite de cette Hiſtoire.

*Ibid.* A peine François de Sales avoit eu le temps de ſe délaſſer du voyage qu'il venoit de faire, que le Comte ſon pere jugea qu'il devoit aller à Annecy ſaluer l'Evê-

que de Geneve, Claude de Granier. C'étoit un ſaint & ſçavant Prelat, d'une douceur & d'une ſimplicité apoſtolique, qui mettoit toute ſa gloire à s'acquitter de ſon miniſtere, & qui étoit intime ami du Comte & de la Comteſſe de Sales. Quoi qu'il n'eût ni meubles ni équipage, & qu'il mépriſât cet éclat vain & faſtueux que les derniers ſiecles ont introduit dans l'Egliſe, ſon caractere n'en étoit pas moins reſpecté; le Clergé, la Nobleſſe, & le Peuple, avoient pour luy une égale veneration; & ſans autre appui que celuy de ſa vertu, il gouvernoit ce grand Dioceſe avec une autorité que les avantages temporels n'ont jamais pû donner. Il reçut le jeune Comte avec cette bonté & cette douceur qui accompagnoit toutes ſes actions; il s'entretint long-temps avec luy, & en conçut une eſtime qui luy fit ſouhaiter d'avoir un ſucceſſeur qui luy reſſemblât; il admiroit dans une ſi grande jeuneſſe, ſoûtenuë d'un ſçavoir ſi peu commun, & de tant de grandes qualitez naturelles & acquiſes, ſa retenuë, ſa prudence, & ſa modeſtie, & ce caractere de ſageſſe & de vertu qui accompagnoit toûjours ſes actions & ſes diſcours.

L'entretien qui avoit déja été long, n'eût pourtant pas fini ſi-tôt, ſi l'on ne

fût venu avertir le saint Prelat que les Theologiens étoient assemblez, & qu'on n'attendoit plus que luy pour commencer l'examen de plusieurs prétendans à un Benefice. Ce sage Evêque n'en conferoit jamais qu'aux plus capables, la science & la vertu étoient la seule recommandation dont on avoit besoin auprés de luy. Le jeune Comte voulut se retirer, ne croyant pas qu'il fût de la bienseance qu'un Laïque, l'épée au côté, se trouvât dans une pareille assemblée; mais le saint Evêque le retint, & luy faisant donner un siege auprés du sien : *Vous ne nous serez peut-être pas*, luy dit il, *aussi inutile que vous pensez, pour la resolution des questions qu'on doit proposer.* La dispute commença; la contestation fut grande; & comme il arrive assez souvent, on ne put s'accorder sur quelques questions proposées. Le jeune Comte écoutoit avec beaucoup d'attention, mais sans donner la moindre marque qu'il eût envie d'en dire son sentiment. L'Evêque ne laissa pas de le luy demander; il s'en défendit d'abord avec beaucoup de modestie; mais l'Evêque insistant, il le dit, & il expliqua les difficultez avec tant de pénétration & de netteté, que tout le monde s'en tint à sa décision. L'étonnement fut grand quand on

*Aug. de Sales. Ibid.*

vit un jeune Gentilhomme qu'on croyoit ne s'être occupé que des choses qui sont l'exercice ordinaire de la Noblesse, resoudre avec tant de facilité des difficultez qui avoient embarrassé tant de Docteurs. Mais l'Evêque prenant la parole : *Je vous avois bien dit*, luy dit-il, *Monsieur le Comte, que vous ne seriez pas aussi inutile à cette Conference, que votre modestie vous le faisoit croire.*

La Conference étant finie, il dit à ceux qui étoient presens, que ce jeune Gentilhomme avoit trop de vertu & de sçavoir, pour rester long-temps dans le monde, qu'il avoit un pressentiment qu'il seroit un jour son successeur, & qu'il esperoit de la bonté de Dieu, qu'il feroit cette grace à son Diocese. Cette pensée le luy rendit depuis extrêmement cher, il ne l'appelloit plus que son fils ; & il se forma entr'eux une liaison étroite qui ne finit que par la mort de ce sage Prelat. *Ibid.*

Mais le Comte de Sales avoit des vûës bien opposées pour l'établissement de son fils ; il ne pensoit qu'à l'engager dans le monde par le mariage, & par une Charge de Senateur au Senat de Chambery, qu'il prétendoit luy procurer au plutôt. Sur ce pied il luy proposa de s'aller faire recevoir Avocat au Senat de Savoye ; il

luy donna des Lettres pour le celebre Antoine Faure, Senateur qui étoit lié d'une amitié tres-étroite avec la Maison de Sales, & il pria ce grand Magistrat de vouloir bien aider son fils dans la poursuite qu'il avoit à faire.

Ces mesures ne s'accordoient, ni avec les intentions secrettes du jeune Comte, ni avec les engagemens qu'il avoit pris avec Dieu, ni avec le vœu de chasteté perpetuelle qu'il avoit fait à Paris, & renouvellé à Lorette, ni avec la resolution qu'il croyoit que Dieu luy avoit inspirée d'embrasser l'état ecclesiastique; il avoit resolu d'executer l'un & l'autre, & il croyoit le pouvoir faire d'autant plus aisément que le Comte de Sales avoit eu depuis luy plusieurs enfans qui profiteroient avec joye des avantages qu'il étoit resolu de leur laisser; mais l'extrême complaisance qu'il avoit pour son pere ne luy permit pas pour lors de s'opposer à ses desseins. Il crut qu'il pouvoit faire la démarche dont il s'agissoit, sans préjudicier à la resolution qu'il avoit faite de se donner entierement à Dieu, & qu'il y seroit toûjours à temps pour s'expliquer avec son pere.

Ibid. Il partit dans ce dessein pour Chambery. Antoine Faure, qui étoit le plus grand

grand ornement du Senat de Savoye, dont il fut depuis premier President, le reçut d'abord comme le fils d'un de ses plus chers amis. Il le logea, & luy donna tous les jours plusieurs heures d'entretien pour le preparer à sa reception. Il croyoit que le jeune Comte auroit besoin de son secours; mais il s'apperçut bien-tôt qu'il étoit en état de s'en passer. Ce fut ce qui l'obligea de le presenter sans délai au premier President Pobel, & à tout le Senat; il en fut reçu avec de grandes marques d'estime, & l'on commit le Senateur Crassus pour l'examiner. Il le fit à la rigueur; mais cette exactitude ne servit qu'à faire éclater sa capacité; il en fit au Senat un rapport tres-avantageux, & il fut reçu avec des applaudissemens qui n'étoient point ordinaires. Il harangua ce jour-là même le Senat avec une éloquence qui fut admirée de tout le monde, & le bruit s'étant répandu qu'il seroit bien-tôt Senateur, luy attira les complimens de toute la Ville. Mais Dieu qui en avoit disposé autrement, le dédommagea de cet honneur en luy procurant l'amitié intime du Senateur Antoine Faure. *Ibid.*

Ce Magistrat si celebre, qu'on appelloit ordinairement le Baron de Péroges,

étoit de Bourg en Bresse ; il avoit étudié à Turin sous le fameux Antoine Manuce, & y avoit acquis cette capacité qui le rendit un des plus grands hommes de son siecle. Etant de retour en Savoye, son merite le fit connoître du Duc son Souverain, qui luy donna des Charges considerables. Il s'en acquita d'une maniere qui luy en procura de plus importantes. En effet, il fut Juge-Mage de la Bresse, avant que cette Province eût été unie, comme elle est aujourd'hui, à la Couronne de France ; President du Conseil de Genevois ; Senateur, & enfin premier President au Senat de Chambery. On luy confia même les affaires les plus secretes de l'Etat, & il les conduisit avec une integrité, & une suffisance, qui luy conserva toûjours l'estime & la confiance de son Prince. Nous avons de luy des Ouvrages qui sont des preuves incontestables de son sçavoir. Sa pieté répondoit à sa capacité ; & ce fut ce qui l'unit d'une maniere si étroite avec François de Sales, que rien ne fut capable de rompre leur union. On en verra les fruits dans la suite de cette Histoire.

Le jeune Comte partit de Chambery peu de jours aprés sa reception ; mais il luy arriva dans le bois de Sonnas, une

chose qui merite d'être racontée. Il s'entretenoit avec le même Precepteur dont on a déja parlé, lors que son cheval broncha si rudement, qu'il le porta par terre, quoi qu'il fût fort bon Ecuyer. La même chose luy arriva trois fois avant que de sortir du bois, sans qu'il se blessât ou qu'il en fût incommodé; mais toutes les fois qu'il voulut remonter à cheval, il apperçut que la violence de sa chute avoit fait sortir son épée du foureau, que le foureau étoit aussi sorti du baudrier, & que toutes les trois fois l'épée & le foureau avoient formé une Croix aussi exacte que si l'on eût pris à tâche de la faire. *Ibid.*

François de Sales y fit reflexion, & le fit remarquer à son Précepteur; il étoit dés-lors, & a toûjours été depuis, le moins superstitieux de tous les hommes; mais il étoit fort attentif à tout ce qui pouvoit luy marquer la volonté de Dieu. Il crut qu'il avoit voulu luy faire connoître par cet accident, qui a en effet quelque chose de singulier, qu'il n'approuvoit pas qu'il prît comme il faisoit, des engagemens dans le monde, qu'il étoit appellé à suivre la Croix, & que Dieu n'avoit permis l'avanture dont on vient de parler, que pour le faire souvenir de la resolution qu'il avoit faite de quitter le monde, *Ibid.*

& d'embrasser l'état ecclesiastique. Il s'en ouvrit pour la premiere fois à son Précepteur, le pria d'en avertir le Comte de Sales, & de ne rien épargner pour obtenir son consentement.

La pieté exacte dont le jeune Comte avoit fait profession jusques alors, devoit empêcher le Precepteur de trouver rien d'étrange à la proposition qu'il luy faisoit; il en fut cependant aussi embarassé que s'il n'avoit pas eu lieu de s'y attendre. Comme il avoit de la pieté & du sçavoir, il apprehendoit d'un côté de s'opposer à la vocation de Dieu en le détournant de son dessein, mais comme il avoit de l'autre un fort attachement pour la Maison de Sales, il ne pouvoit se resoudre à approuver une resolution qui renversoit toutes les vûes qu'elle avoit euë dans l'éducation du jeune Comte. Cet embarras luy fit garder quelque temps le silence; il le rompit enfin, pour luy representer l'affliction qu'un pareil dessein alloit causer au Comte, à la Comtesse de Sales, & à toute sa Maison, qui le regardoit depuis long-temps comme en devant être l'appui; que c'étoit dans cette vûe qu'on l'avoit fait étudier & voyager avec tant de dépense; qu'on n'avoit rien épargné pour le rendre capable de

soûtenir son illustre Maison, & qu'on avoit eu raison de compter sur luy, puisque d'un côté il en étoit l'aîné, & que de l'autre il avoit toutes les qualitez necessaires pour répondre aux desseins qu'on avoit formez sur luy.

A ces raisons d'interêt il ajoûta que la destination que les parens faisoient de leurs enfans à quelque état, devoit passer pour une vocation de Dieu, quand cet état n'étoit pas opposé à la Religion & au salut; que Dieu qui n'étoit pas moins l'auteur de la Nature que de la Grace, ne s'expliquoit jamais mieux, ni plus infailliblement que par l'ordre naturel quand il étoit bien gardé; que de tout temps il avoit destiné les aînez pour soûtenir & pour perpetuer les Familles dont ils étoient les Chefs; que s'il n'étoit pas permis aux enfans de disposer d'une partie des biens qui leur étoient destinez contre la volonté de leurs parens, il étoit encore moins juste qu'ils disposassent de leur personne d'une maniere tout à fait opposée à leur choix & au bien de leur Famille; que rien n'appartenoit plus essentiellement aux peres & aux meres que les enfans qu'ils avoient mis au monde; que le droit qu'ils avoient sur eux étoit de luy-même inalienable; qu'il ne falloit pas croire qu'une

imagination, & peut-être un caprice, dont il auroit tout le temps de se repentir, pût l'autoriser à se soustraire à une dépendance fondée sur la Nature même, c'est-à-dire sur l'ordre établi de Dieu; que les mieux intentionnez se trompoient souvent au choix des vocations; que tel croyoit suivre la voix de Dieu, qui ne suivoit en effet, que son inclination particuliere; qu'il devoit se défier de l'amour propre; qu'il prenoit toutes sortes de formes; qu'il se glissoit d'une maniere imperceptible dans les resolutions qu'on en estimoit les plus exemptes, & que bien des gens en croyant renoncer au monde ne faisoient que s'attacher plus fortement à eux-mêmes; qu'aprés tout il ne croyoit pas que pour être à Dieu, & pour faire son salut, il fût necessaire contre la volonté d'un pere & d'une mere, dont il étoit tendrement aimé, d'embrasser l'état ecclesiastique; que tous les Chrétiens en cette qualité même, & sans rien ajoûter à la condition dans laquelle Dieu les avoit fait naître, étoient appellez à une sainteté éminente; que l'Evangile étoit la plus parfaite de toutes les regles, & qu'il suffisoit de le bien pratiquer pour être de grands Saints; que c'étoit s'abuser de croire qu'on ne pût pas faire son salut

dans l'état ſeculier ; que le Ciel étoit rempli de Saints qui n'en étoient point ſortis, & qu'il avoit d'autant moins de raiſon d'y renoncer, que Dieu l'avoit fait naître d'une Famille attachée à la pieté, où il avoit toûjours vû, où il verroit toûjours de grands exemples de vertu, & où bien loin de trouver des occaſions de ſe perdre, il y trouveroit des obſtacles s'il étoit jamais tenté de s'abandonner aux vices & aux dereglemens du ſiecle ; que ce ſeroit une choſe étrange ſi toutes les perſonnes vertueuſes quittoient le monde ; qu'il avoit beſoin de grands exemples, & de gens aſſez fermes pour s'oppoſer au torrent de la corruption & de la coûtume ; qu'enfin bien loin que le deſir qu'il avoit d'être tout à Dieu le portât à approuver ſa reſolution, c'étoit cela même qui l'obligeoit de la combattre ; qu'en demeurant dans l'état ſeculier avec les ſentimens que Dieu luy avoit inſpirez, il ſe ſantifieroit luy-même, & ſeroit tres-utile à la ſantification des autres ; que ſaint Loüis, ſaint Henry, ſaint Edouard, le Bienheureux Amé Duc de Savoye, & tant d'autres, qui étant nez Souverains, avoient trouvé dans le monde des obſtacles à leur ſalut qu'il ne rencontreroit jamais, n'avoient pas laiſſé d'y devenir

de grands Saints ; qu'on pouvoit marcher ſûrement ſur les pas de pareils guides ; qu'il luy conſeilloit de ſuivre leur exemple, & de ménager mieux un pere & une mere dont il étoit tendrement aimé, & qu'une pareille reſolution étoit capable de faire mourir.

Le jeune Comte qui avoit cru que ſon Precepteur étant Prêtre & Docteur en Theologie, faiſant de plus profeſſion d'une pieté exemplaire, ne deſapprouveroit jamais qu'il embraſſât un état qu'il avoit choiſi luy-même, ne fut pas peu ſurpris de luy entendre combattre avec tant de force la reſolution qu'il avoit priſe de quitter le monde pour ne s'occuper que du ſoin de ſervir Dieu, & de faire ſon ſalut. Il le regarda avec cette douceur charmante à laquelle il étoit ſi difficile de reſiſter ; & ne doutant pas que s'il pouvoit le perſuader, il ne fût l'inſtrument le plus propre à gagner le Comte & la Comteſſe de Sales, qui avoient en luy une confiance particuliere, il commença par luy faire des reproches obligeans : *Hé quoy*, luy dit-il, *vous pouvez blâmer une reſolution que vous avez priſe vous-même ! vous vous oppoſez au choix d'un état que vous avez embraſſé ! Vous avez quitté le monde, & vous m'y*

*precipitez lors que je pense à m'en retirer. Vous n'avez pas crû y pouvoir faire votre salut, & vous voulez que je l'y puisse faire, moy qui ay bien moins de vertu que vous ? Où est la regle de l'Evangile qui vous oblige d'aimer votre prochain comme vous-même ? Où est la tendresse d'un pere, & la sincerité d'un ami ?*

Son Precepteur qui l'aimoit en effet avec beaucoup de tendresse, & qui se sentit touché de ses reproches, voulut l'interrompre; mais le jeune Comte qui commençoit à parler avec chaleur, ne luy en donna pas le temps; il répondit par ordre à tout ce qu'il luy avoit dit pour combattre son dessein, & il finit en luy disant : *Croyez-moy, je me connois mieux que personne; je suis jeune, mais je ne laisse pas de comprendre que ces mêmes avantages de la Nature & de la Fortune que vous avez remarquez, augmentent le danger auquel il n'y a point d'homme qui ne soit exposé par rapport à la grande affaire du salut. Les perils qui m'environnent sont infinis. J'en vois beaucoup, & j'en croy encore beaucoup davantage que je n'en vois. Je sçai qu'en effet je n'ai de vertu que dans le desir, & que j'ai veritablement au dedans de moy-même, des sources de seduction & de desordre, qui n'ont*

*pas besoin d'être secondées par les attraits du monde dans lequel vous voulez m'engager. Que me servira-t-il aprés tout, de gagner tout le monde, si je me perds moy-même? Dieu m'a donné depuis long-temps une forte aversion pour le siecle; il m'a fait la grace de preferer sa crainte & son amour à toutes choses. Ne vous opposez donc plus au dessein qu'il m'a inspiré. Faites même quelque chose de plus; aidez-moi à l'executer: & comme je sens que les plus grands obstacles viendront de ceux qui m'ont donné la vie, & que je dois le plus respecter aprés Dieu, tâchez de les gagner, & épargnez-moy la douleur que je ressentirois en faisant quelque chose qui pût leur déplaire.*

Le Precepteur du jeune Comte fut extrêmement touché de son discours, il admiroit dans une personne si jeune, ce profond mépris pour tout ce que le monde a de plus attirant & de plus capable de seduire, cette fermeté à l'épreuve de toutes les tendresses de la Nature; & persuadé qu'il étoit appellé à la plus haute perfection, il luy répondit que Dieu luy étoit témoin que son salut ne luy étoit pas moins cher que le sien propre, & qu'il ne faisoit point de difference entre son ame & la sienne; mais que les conseils

étoient differens lors que la vertu n'étoit pas égale ; qu'il avoit quitté le monde, parce qu'il n'avoit pas crû y pouvoir faire son salut, & qu'il ne s'étoit senti ni la force, ni la fermeté qu'il luy voyoit pour resister à la corruption du siecle ; que la vertu exacte dont jusques alors il luy avoit vû faire une profession si constante l'avoit persuadé qu'il pouvoit rester dans le monde non seulement sans s'y perdre, mais encore d'une maniere utile au salut de plusieurs que son exemple seroit capable d'attirer à la vertu ; qu'il ne nioit pas même que la complaisance secrete qu'il avoit euë pour les sentimens du Comte & de la Comtesse de Sales, si opposez aux siens, ne l'eût porté à combattre le choix qu'il vouloit faire ; qu'il avoit crû que l'honneur qu'ils luy avoient fait en luy confiant sa personne, c'est-à-dire, ce qu'ils avoient de plus cher au monde, demandoit de luy qu'il secondât les desseins qu'ils avoient formez pour son établissement ; qu'il étoit vrai d'ailleurs, que la plûpart des jeunes gens se laissoient entraîner à de fausses lueurs, aux premiers mouvemens d'une devotion peu solide, & qu'ils prenoient souvent pour vocation de Dieu la tendresse d'une pieté mal reglée, un certain

goût pour les choſes ſpirituelles qui n'avoit rien de ſtable, & qui n'étoit ſuivi aſſez ſouvent que d'un affreux repentir, & d'un deſeſpoir ſecret qui les portoit à des excés dont ils n'euſſent jamais été capables s'ils n'euſſent point quitté le monde; que la connoiſſance qu'il avoit de la ſolidité de ſon eſprit, de la fermeté de ſon cœur, ſur-tout du ſoin qu'il avoit eu de conſerver l'innocence de ſon Baptême, & des graces particulieres que Dieu luy avoit fait dans tant d'occaſions dangereuſes où il s'étoit trouvé, luy donnoit de meilleurs ſentimens de ſa vocation; qu'il étoit reſolu de ne s'y plus oppoſer, mais qu'il le prioit de le diſpenſer d'en faire la propoſition à ſes parens; qu'il ne ſe ſentoit pas la force de leur porter un coup ſi rude; qu'il jugeoit de leur tendreſſe par la ſienne, & de l'impreſſion qu'une pareille propoſition feroit ſur eux par celle qu'elle avoit fait ſur luy-même.

*Aug. de Sales Ibid.* Cet entretien les conduiſit juſques au Château de la Thuile, où le Comte & la Comteſſe de Sales s'étoient rendus pour recevoir le jeune Comte. Il y trouva les choſes diſpoſées d'une maniere bien contraire à ſes deſſeins. Le Comte de Sales qui ne ſongeoit qu'à le marier avantageu-

ſement, avoit pendant ſon abſence jetté les yeux ſur Mademoiſelle de Vegy, fille unique du Baron de Vegy, Conſeiller d'Etat du Duc de Savoye, & Juge-Mage de la Province de Chablais. Elle étoit d'une naiſſance diſtinguée, belle, riche, & bien faite; & il n'y avoit point de Seigneur dans toute la Savoye qui ne ſe fût fait honneur de ſon alliance. Le Comte de Sales avoit ménagé ce mariage pour ſon fils avec beaucoup d'adreſſe; il regardoit l'execution de ce projet comme le chef-d'œuvre de ſa ſageſſe, & il n'attendoit que le retour du jeune Comte pour conſommer une affaire qui devoit combler ſa Maiſon de biens, d'honneur & de credit. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il luy en fit la propoſition, & luy dit de ſe tenir prêt pour partir dés le lendemain avec luy pour aller faire la demande de cette Demoiſelle.

Ce fut un coup de foudre pour le jeune Comte. Il fut cent fois prêt de refuſer ce parti, & de découvrir à ſon pere le deſſein qu'il avoit fait d'embraſſer l'état eccleſiaſtique, & autant de fois l'extrême reſpect qu'il avoit pour luy l'empêcha de le faire. Il trouvoit qu'il y avoit de la malhonnêteté, & même du mépris our une Demoiſelle de qualité, de com-

mencer sa recherche avec le dessein formé de ne jamais consentir à l'épouser ; il se disoit là-dessus tout ce qu'un esprit bien fait est capable de suggerer ; mais son extrême douceur, & la repugnance invincible qu'il avoit à s'opposer aux volontez de son pere dans une conjoncture si delicate, luy ôtoit la force de se declarer. Le Comte de Sales de son côté s'étoit apperçû de la froideur avec laquelle son fils avoit reçû une proposition qui devoit le combler de joye. Mais comme il étoit tres-éloigné d'en soupçonner la veritable cause, il l'attribuoit à sa modestie, & ne doutoit point que la beauté de Mademoiselle de Vegy ne vînt bientôt à bout d'une indifference qu'il ne croyoit pas si bien fondée. Le jour du départ arriva, & le jeune Comte n'eut jamais la force de découvrir son dessein à son pere. Ils furent fort bien reçûs dans le Château de Sallanche, où le Baron de Vegy s'étoit rendu pour conclure ce mariage. Son prétendu gendre luy plut beaucoup, & il plut encore davantage à la Demoiselle sa fille. Jamais deux jeunes personnes ne parurent plus faits l'un pour l'autre. Mais le Ciel en avoit or-
*Ibid.* donné autrement. Le jeune Comte ne put se contraindre, & il parut si gêné dans

toutes ſes manieres, que ſon pere s'en apperçut ; il luy en fit de ſanglans reproches, & il n'y répondit que par un ſilence obſtiné. Cette conduite à laquelle le Comte de Sales ne s'étoit point attendu, l'obligea de partir ſans rien conclure. Au retour les reproches recommencerent, & le jeune Comte n'y répondit qu'en luy diſant qu'il étoit au deſeſpoir du mécontentement qu'il luy donnoit. La Comteſſe de Sales qui l'aimoit avec une tendreſſe infinie, employa en vain tout le pouvoir qu'elle avoit ſur luy pour le reſoudre à ce mariage ; tous les amis de ſa Maiſon ne réuſſirent pas mieux, & il ne reſta au Comte de Sales de tant de tentatives inutiles, qu'une extrême perplexité ſur ce qui pouvoit faire refuſer au jeune Comte un parti ſi avantageux. *Ibid.*

Mais ce fut bien pis, lors que le Baron d'Ermance luy apporta de Turin des Proviſions du Duc de Savoye, d'une Charge de Senateur au Senat de Chambery, que ce Prince informé du merite de ſon fils luy donnoit gratuitement. Le jeune Comte la refuſa avec une conſtance invincible, & rien ne fut capable de la luy faire accepter. Le Comte de Sales luy témoigna à cette occaſion un mécontentement contre lequel il ne put tenir. Il re- *Ibid.*

ſolut enfin de luy faire declarer ſon veritable deſſein. Il s'adreſſa pour cela à Loüis de Sales, Chanoine de la Cathedrale de Geneve, ſon couſin, qu'il ſçavoit avoir beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit de ſon pere.

*Ibid.* Loüis de Sales qui avoit beaucoup de pieté, bien loin de combattre ſon deſſein, y applaudit; il luy promit tout ce qu'il voulut, & le pria ſeulement de luy donner un peu de temps pour recommander cette affaire à Dieu, & pour ménager les conjonctures favorables pour faire à ſon pere une ouverture qui demandoit beaucoup de précaution. Il avoit en cela un deſſein particulier. François Empereur, Prevôt de l'Egliſe de Geneve, & Senateur au Senat de Chambery, venoit de mourir; la premiere dignité de cette Cathedrale vaquoit par ſa mort. La collation appartenoit au Pape. Loüis de Sales avoit beaucoup d'amis en Cour de Rome; il les employa tous pour obtenir ce Benefice pour le jeune Comte; il fut bien ſervi; il l'obtint; & ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt qu'il ne luy en parla point, ne doutant pas qu'il ne conſentît d'autant plus aiſément à accepter cette dignité, qu'il n'auroit point contribué à l'obtenir.

Il

Il ne ſe trompa pas ; les proviſions arriverent, & il en fit confidence au jeune Comte. Mais il fut bien ſurpris lorſqu'il luy dit, qu'en s'engageant dans l'état Eccleſiaſtique, il n'avoit point eu deſſein de poſſeder des Benefices; qu'il prétendoit vivre de ſon patrimoine ; qu'il ſe croyoit tout-à-fait indigne du rang qu'il lui avoit procuré ; qu'il ne ſeroit pas juſte de mettre tout d'un coup, & ſans avoir paſſé par les degrez inferieurs, un jeune homme comme luy, ſans vertu & ſans experience, à la tête du Clergé d'un grand Dioceſe immediatement aprés l'Evêque ; que cette place luy convenoit bien mieux, & qu'il le prioit de trouver bon qu'il luy remît ſon droit, & qu'il ſe contentât d'être des derniers dans la Maiſon du Seigneur.

Mais Loüis de Sales qui avoit un grand aſcendant ſur ſon eſprit, luy dit d'un ton décifif, qu'il loüoit l'humilité qui luy faiſoit refuſer le rang auquel Sa Sainteté venoit de l'élever ; qu'il demeuroit d'accord avec lui qu'il ne falloit point ſe procurer de Benefices, qu'il falloit attendre que Dieu y appellât ; mais que ce ſeroit une obſtination blâmable de les refuſer quand ils ſe preſentoient ſans qu'on les eût recherchez ; qu'il le connoiſſoit mieux qu'il

ne se connoissoit-luymême ; que Dieu avoit fait naître une conjoncture si favorable pour luy donner lieu d'obtenir avec plus de facilité le consentement de ses parens ; qu'il se rapportât à luy de toutes choses, qu'il en répondroit à Dieu & aux hommes, & qu'il ne doutât point que la Providence n'eût ses vûës en l'élevant tout d'un coup, & sans qu'il s'en fût mêlé, à une dignité qui l'approchoit de si prés de l'Episcopat.

Le jeune Comte étoit l'homme du monde le moins attaché à son sens ; il se rendoit à la verité lorsqu'il l'appercevoit, & souvent même à l'autorité, lorsqu'il n'avoit aucun lieu de s'en défier, & qu'il la jugeoit suffisante pour le déterminer. La raison qu'on luy venoit d'alleguer, qu'il ne s'étoit point procuré la Prevôté de l'Eglise de Geneve, & l'estime qu'il faisoit de Loüis de Sales, la luy firent accepter. Il ne luy eut pas plûtôt donné son consentement, que ce charitable parent fut trouver le Comte & la Comtesse de Sales, & leur ayant demandé un entretien particulier, il leur montra les Bulles de la Prevôté de la Cathedrale de Geneve, qu'il venoit d'obtenir pour le Comte son cousin. Il leur dit qu'il y avoit déja quelque temps qu'il luy avoit fait confidence du

*Aug. de Sales. Ibid.*

deſſein qu'il avoit de renoncer au monde pour embraſſer l'état Eccleſiaſtique ; que ce n'étoit point une reſolution d'un jour, qu'il l'avoit priſe dés ſa plus tendre jeuneſſe ; que c'étoit dans la vûë de l'executer lorſqu'il ſeroit en âge, qu'il les avoit priez de luy permettre de prendre la Tonſure ; que ſçachant le reſpect qu'il leur devoit, il l'avoit prié de leur demander leur conſentement ; qu'il eſperoit que leur pieté ne leur permettroit pas de mettre obſtacle à l'execution d'un deſſein que Dieu luy avoit inſpiré, puiſqu'il ne cherchoit en cela que ſon ſalut, qu'il ne les quittoit que parce qu'il préferoit le Ciel à la Terre, & le ſervice de Dieu à celuy du Monde, & que c'étoit la plus grande recompenſe qu'ils pouvoient recevoir en cette vie, du ſoin particulier qu'ils avoient eu de luy inſpirer la pieté dés ſon enfance : qu'au reſte il ſe croyoit obligé de leur dire qu'il s'étoit fortifié dans ſa reſolution d'une maniere à ne la jamais changer ; qu'on s'y oppoſeroit inutilement, & qu'ils en pourroient juger eux-mêmes, puiſque c'étoit dans l'unique vûë de l'executer qu'il avoit refuſé le mariage avantageux qu'ils luy avoient ménagé, & la Charge de Senateur que le Duc de Savoye luy avoit fait offrir.

*Ibid.* Jamais ſurpriſe ne fut égale à celle du Comte & de la Comteſſe de Sales. Ils ſe regardoient l'un l'autre ſans pouvoir parler ; & la douleur leur ôtant la force de répondre, Loüis de Sales continua, en leur repreſentant, qu'il avoit examiné luy-même, & fait examiner par des perſonnes également habiles & vertueuſes la vocation du jeune Comte ; qu'elles étoient toutes demeurées d'accord qu'elle venoit de Dieu ; que cela étant, on s'y oppoſeroit en vain ; qu'il avoüoit que ce coup étoit rude ; qu'il renverſoit leurs deſſeins ; qu'il ruïnoit leurs eſperances ; qu'il n'étoit pas poſſible que la Nature n'en murmurât ; mais que la Foy & la Religion devoient luy impoſer ſilence, & la reduire dans les bornes de ſoumiſſion à l'égard de Dieu, dont on ne pouvoit ſe diſpenſer ſans crime ; qu'aprés tout, les enfans luy appartenoient bien plus qu'à leurs parens ; que c'étoit un dépôt qu'il avoit mis entre leurs mains ; qu'il pouvoit le redemander toutes les fois qu'il luy plaiſoit ; qu'ils devoient s'eſtimer heureux de pouvoir luy faire un pareil ſacrifice, & qu'il étoit capable d'attirer ſur leur Maiſon plus de biens que tous leurs projets ne pourroient jamais luy procurer.

Le Comte & la Comteſſe de Sales ne

répondant à ce discours que par leurs larmes & leurs sanglots, Loüis de Sales, qui connoissoit la pieté sincere dont ils faisoient profession, le prit d'un ton plus haut : *Hé quoi*, leur dit-il, *voulez-vous le disputer avec Dieu? Prétendez-vous de l'emporter? Où est la Foy? Où est la Religion? Qu'est devenue cette soumission sans bornes que vous luy devez? Que feriez-vous donc s'il vous commandoit comme à Abraham, de luy immoler ce cher Fils de vos propres mains ; ou si, comme il le permit à l'égard de Job, la mort en un seul jour vous enlevoit tous vos enfans? D'une si nombreuse famille qu'il vous a donnée, il ne vous demande qu'un fils, & vous le luy refusez après qu'il a livré le sien à la mort pour votre salut.*

Des paroles si vives rendirent la voix au Comte de Sales. *Je sçai*, répondit-il, *que tout ce que j'ai est bien plus à Dieu qu'à moi ; il en est le maître absolu ; qui oseroit contester avec luy? Mais quand mon fils seroit ce que je desire, en seroit-il moins à Dieu?* Une foule de soupirs l'empêcha de continuer ; puis s'étant remis, il dit d'un air plus calme, que la Comtesse & luy avoient besoin de quelques jours pour se resoudre, qu'il ne les quittât point, & que dans peu de temps il luy

*Anon. Vie de S. François de Sales, liv. 1.*

rendroit réponſe. Loüis de Sales luy demanda s'il ne trouvoit pas bon que le jeune Comte luy demandât luy-même ſon conſentement. *Non*, dit-il, *ſa vûe m'attendriroit, je vous avertirai quand il ſera temps.*

Mais ſi le Comte de Sales avoit une extrême repugnance à conſentir au deſir de ſon fils, la Comteſſe n'en ſentoit pas moins. Elle ſe retira dans ſon cabinet accablée de douleur. Pendant pluſieurs jours elle ne fit que pleurer. Enfin la pieté prit le deſſus de la Nature, & aprés s'être ſoumiſe à la volonté de Dieu, elle eut la force de gagner ſon époux.

L'heureux jour auquel ils devoient donner leur conſentement étant arrivé, Loüis de Sales leur amena le jeune Comte. La vûe d'un fils qui leur étoit ſi cher, renouvella leur douleur; les larmes & les ſoupirs recommencerent, & Loüis de Sales luy-même, avec toute ſa fermeté, ne put s'empêcher de donner des marques de ſa tendreſſe. A peine le Comte & la Comteſſe eurent-ils la force de relever leur fils qui s'étoit jetté à leurs pieds, & qui s'obſtinoit à y demeurer. Enfin le Comte de Sales, qui avoit naturellement l'ame grande, ſe faiſant un effort, luy repreſenta qu'il prît garde

qu'en prétendant ſuivre la vocation de Dieu, il n'allât contre ſa volonté, & contre l'ordre qu'il avoit établi dans le monde; que les aînez étoient naturellement appellez à ſoutenir & à perpetuer leurs Maiſons; qu'il luy avoit donné dans cette vûe une éducation qui alloit luy devenir inutile dans l'état qu'il choiſiſſoit, & qui manquoit à ſes autres freres; que ſa famille avoit d'autant plus beſoin d'appui, qu'elle étoit nombreuſe; qu'il avoit compté qu'il ſeroit l'appui de ſa vieilleſſe, & que ce n'étoit pas ſans une peine extrême qu'il alloit ſe voir privé du ſecours qu'il avoit attendu de luy; qu'il ne voyoit pas qu'il en fût moins à Dieu en demeurant dans une famille chrétienne comme la ſienne, où l'on faiſoit gloire de craindre Dieu & de le ſervir; que cependant ſa mere & luy étoient reſolus de ne ſe point oppoſer à ſa vocation; mais qu'il examinât ſi Dieu demandoit veritablement de luy une choſe qui luy paroiſſoit ſi contraire aux obligations de la Nature & de l'Humanité. *Ann. Ibid.*

Le jeune Comte luy répondit avec beaucoup de reſpect, qu'il ne prétendoit pas que l'état qu'il alloit embraſſer le diſpenſât d'aucun des devoirs que la Nature exigeoit de luy à ſon égard & à celuy

de toute sa famille; qu'il ne vouloit point être à l'avenir ni moins soumis, ni moins dépendant de luy; que toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, il seroit prêt de donner ses soins au bien & à l'avantage de sa famille; qu'il sçavoit que rien ne pouvoit rompre les liens sacrez qui attachoient les enfans à leurs parens; que Dieu luy étoit témoin qu'il ne pouvoit pas avoir plus d'amour & de reconnoissance qu'il en avoit pour ceux dont Dieu s'étoit servi pour luy donner la vie, & que l'éducation dont il leur étoit redevable, ne luy seroit peut-être pas aussi inutile qu'on pouvoit croire.

Ces dernieres paroles donnerent lieu au Comte de Sales de l'interrompre, & de le presser d'accepter la Charge de Senateur que le Duc de Savoye luy offroit, & il luy en fit d'autant plus d'instance, qu'elle n'étoit pas incompatible avec l'état qu'il vouloit embrasser, & que son predecesseur tout recemment venoit de luy en donner l'exemple; mais le jeune Comte se jettant à ses pieds, le pria de luy accorder la grace toute entiere, & de consentir qu'il ne s'occupât le reste de ses jours que des fonctions du ministere auquel Dieu l'appelloit. Il ajoûta qu'il avoit prié son cousin de luy rendre compte de

ſa vocation, & qu'il ne doutoit point qu'il ne l'eût fait beaucoup mieux qu'il n'eût pû le faire luy-même ; qu'il étoit là pour luy demander ſa benediction & celle de ſa mere, & qu'il ne les quitteroit point qu'il ne l'eût obtenue.

Quelque déplaiſir qu'eût le Comte de luy voir refuſer un honneur ſi conforme aux projets qu'il avoit faits, ſa tendreſſe ne put tenir contre un fils qui lui étoit ſi cher ; il luy donna ſa benediction, ce que fit auſſi la Comteſſe : il le releva, & l'embraſſa tendrement, en luy diſant : *Je prie Dieu, mon fils, qu'il ſoit votre recompenſe dans le Ciel, comme il va être votre partage ſur la terre.* Le jeune Comte luy répondit qu'afin que ſes ſouhaits fuſſent plus infailliblement ſuivis de leur effet, il le prioit de trouver bon qu'il renonçât à ſon droit d'aîneſſe en faveur de Loüis de Sales ſon frere qu'il aimoit tendrement pour ſa rare vertu ; mais le Comte & la Comteſſe refuſerent d'y conſentir, & s'obſtinerent à vouloir qu'il conſervât tous ſes droits. *Auguſt. de Sales. Ibid.*

Le jeune Comte au comble de ſa joye, partit auſſi-tôt avec Loüis de Sales, pour aller prendre poſſeſſion de la Prevôté de Geneve. En chemin Loüis de Sales s'apperçut qu'il répandoit des larmes ; il luy

demanda s'il se repentoit de ce qu'il alloit faire. François luy répondit qu'il en étoit tres éloigné ; qu'il n'avoit jamais eu plus de joye, mais qu'il ne pouvoit penser à l'extrême affliction qu'il causoit à un pere & à une mere qui l'avoient toujours aimé si tendrement sans en être touché ; qu'il ne croyoit pas que le sacrifice qu'il alloit faire à Dieu, luy en fût moins agréable pour être arrosé des larmes que des sentimens si naturels l'obligeoient de répandre. Loüis de Sales, bien loin de le blâmer, luy avoüa qu'il avoit été luy-même si touché de la douleur que son dessein avoit causé au Comte & à la Comtesse de Sales, qu'il avoit été prêt plus d'une fois d'abandonner son parti, & de se mettre avec eux contre luy pour l'obliger à rester dans le monde, mais que la fermeté qu'il luy avoit vûe, l'y avoit retenu.

Etant arrivez à Annecy, Loüis de Sales fit assembler le Chapitre de la Cathedrale ; François de Sales presenta ses Bulles ; ( elles étoient dattées du 7. Mars l'an 8. du Pontificat de Clement VIII. ) ses preuves de Noblesse, & les Lettres qui faisoient foy de ses études & de sa capacité. Le Chapitre les examina, & le reçut ensuite avec d'autant plus d'honneur, que

la reputation de sa vertu & de son sçavoir luy avoit acquis beaucoup d'estime. La Compagnie en corps l'ayant mis en possession, il fit un discours plein de douceur & de pieté, qui acheva de luy gagner tous les cœurs. Cette nouvelle s'étant répandue dans la Ville, où la Maison de Sales étoit fort considerée, tout le monde en témoigna d'autant plus de joye, que François de Sales en particulier y étoit fort estimé. Mais il n'y eut personne qui parut y prendre plus de part que le saint Evêque de Geneve; il le reçut quand il le vint voir, comme un homme que Dieu luy avoit fait connoître, qui seroit un jour son successeur, & qui édifieroit toute l'Eglise par l'éclat de sa sainteté. Il luy donna quelque temps aprés les Quatre Moindres & le Sous-Diaconat; & les Quatre-Temps d'aprés, le Diaconat. L'humble François vouloit garder les interstices reglez par l'Eglise; mais le saint Evêque, qui connoissoit à fonds la pureté de son cœur, & l'éminence de sa pieté & de son sçavoir, & qui avoit une passion extrême de l'entendre prêcher, voulut absolument l'en dispenser. Le respect qu'il avoit pour son Prelat ne luy permit pas de contester avec luy. Il prêcha, n'étant que Diacre, & il le fit avec tant de succés, qu'il parut

dés-lors que Dieu l'avoit choisi pour convaincre & pour gagner les Heretiques dont le Diocese de Geneve étoit rempli. Trois Gentilshommes Calvinistes, d'une qualité & d'un sçavoir distingué, le Seigneur Dawlly, celuy de Bursin, & un autre que l'Histoire ne nomme pas, qui assisterent à ce premier Sermon, avoüerent qu'ils en avoient été touchez, qu'ils en avoient conçu meilleure opinion de la Foi Catholique, qu'ils n'avoient eu jusques alors. En effet, l'on remarqua qu'ils s'abstinrent depuis des railleries qu'ils avoient accoûtumé d'en faire. On verra dans la suite de cette Histoire les fruits que cette premiere semence produisit dans son tems, & la benediction que Dieu y donna.

*Aug. de Sales Ibid.*

Ce Sermon fut suivi de quelques autres, qui luy attirerent une réputation extraordinaire; & dans la verité il possedoit de grandes qualitez naturelles & acquises pour ce saint ministere; il avoit l'air grand & modeste, la voix forte & agréable, l'action vive & animée, sans faste & sans affectation. Il ne négligeoit pas l'éloquence, sur-tout dans ces commencemens; & il avoit coûtume de dire que si on l'employoit pour établir l'erreur, on devoit à plus forte raison s'en servir pour faire triompher la verité,

& pour briser la dureté des cœurs.

Ces qualitez exterieures qui ne sont pas à négliger, étoient soûtenues d'une onctionqui faisoit bien voirqu'il donnoit aux autres de la plenitude & de l'abondance de so n cœur, & qu'il s'étoit rendu le Disciple de Jesus Christ pour devenir le maître des hommes. Avant que de prêcher il avoit soin de se renouveller toujours devant Dieu par des gemissemens secrets, & par des prieres ferventes. Il avoit toujours devant les yeux ces paroles que le Sauveur a dites de son Precurseur : *Il étoit une lampe ardente & luisante* ; & elles luy avoient appris que pour pouvoir luire utilement, & éclairer les autres par la parole de verité, il faut brûler de l'amour de Dieu, & du zele du salut des ames. Il étudioit aux pieds du Crucifix pour le moins autant que dans les Livres, & il étoit persuadé qu'un Predicateur ne sçauroit faire de fruit s'il n'est homme d'Oraison, & s'il ne pratiquoit luy-même le premier ce qu'il enseigne aux autres. *Anon. Liv. 1.*

Mais quelque saintes que fussent ses occupations & ses études, dés qu'il vit approcher le temps auquel il devoit être ordonné Prêtre, il les quitta pour ne s'occuper plus que de Dieu seul ; il destinoit

avant ce temps-là, plusieurs heures de la journée à l'étude de la Scolastique & de la Controverse. Il changea de methode; il ne s'appliqua plus qu'à l'étude de cette divine Theologie qui s'apprend par la priere & par la méditation de l'Ecriture, dont le Saint Esprit est l'unique maître. Il avoit appris par experience, qu'il arrive que plus l'entendement cherche à connoître la grandeur de Dieu par la subtilité des écoles, plus la volonté s'éloigne de son amour; que la vraye sagesse s'acquiert par la crainte de Dieu, par la bonne vie, par la pratique des vertus chrétiennes, & par la méditation continuelle de la Loy de Dieu; que plusieurs desirent d'avoir l'esprit éclairé, qui n'ont en même temps que du mépris pour la vertu & pour la justice. Et comme il souhaitoit avec bien plus d'ardeur d'être saint que sçavant, il se regloit
*Ep. 112.* sur cette maxime de S. Augustin, Que ceux qui ont appris de Jesus-Christ à être doux & humbles de cœur, avancent bien plus dans la connoissance de Dieu par la méditation & la priere, que par l'étude & par la lecture.

Dans cette vûe il travailloit à devenir sçavant en la même maniere que les saints Peres le sont devenus; & sçachant que Dieu est la pureté même, & ne peut être

vû que par des yeux purs, il travailloit ſans ceſſe à purifier ſon ame par l'exercice de toutes les vertus, afin qu'elle devînt ſuſceptible des lumieres de Dieu, & de cette onction interieure qui enſeigne toutes choſes. *Joan. 2. v. 20.*

Il n'y a pas lieu de s'étonner ſi, ayant apporté de ſi ſaintes diſpoſitions à la Prêtriſe, il reçut dans ſon ordination avec abondance, la plénitude de cet eſprit principal, qui fait le veritable caractere des Prêtres, & toute la force des Paſteurs; & ſi toutes les fois qu'il celebroit les redoutables Myſteres, on voyoit dans ſes yeux & ſur ſon viſage un feu qui marquoit exterieurement celuy dont ſon cœur brûloit au dedans. *Anon. liv. 1.*

Depuis ce temps-là on luy vit fuir avec ſoin tout ce qui pouvoit luy attirer l'applaudiſſement des hommes. Content de plaire à Dieu, & uniquement attentif à procurer ſa gloire, il prêchoit rarement dans les Villes, mais on le voyoit parcourir les hameaux & la campagne pour inſtruire une infinité de pauvres gens qui vivoient dans le Chriſtianiſme preſque ſans le connoître; il ſe faiſoit un plaiſir, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, de converſer avec ces ames ſimples, & il les trouvoit d'autant mieux diſpoſées à recevoir les

lumieres de l'Evangile, qu'elles n'avoient le cœur corrompu ni par l'ambition, ni par les richesses, ni par ces autres passions qui sont les sources malheureuses de l'aveuglement & de la corruption du cœur.

Il pouvoit, comme dit saint Paul, recevoir au moins le necessaire de ceux à qui il distribuoit si abondamment les richesses spirituelles; mais il aima mieux suivre son exemple, que d'user de la permission qu'il donne. Bien loin d'être à charge à ces Peuples, il leur donnoit liberalement les aumônes ou qu'il fournissoit du sien, ou que des personnes charitables luy avoient confiées. Le desinteressement est une des choses qui peut le plus contribuer à autoriser le ministere des Pasteurs, comme au contraire l'avarice & l'interêt ne manquent jamais de l'avilir dans l'esprit des peuples. S'ils s'apperçoivent une fois qu'on prétende s'enrichir à leurs dépens; si même l'on exige ce qui est dû avec trop de dureté; si l'on affecte une domination odieuse, & si absolument défenduë dans l'Ecriture Sainte, il n'est pas possible qu'ils ne perdent cette estime & cette confiance si necessaire pour gagner les cœurs, & pour les porter, malgré les repugnances de la Nature, à la pratique

des vertus chrétiennes. Le mépris succede infailliblement à la perte de l'estime ; la haine suit de prés le mépris, & il n'est presque pas possible qu'on ne se regle bien plus sur l'exemple que sur les discours du Pasteur.

Le desinteressement n'étoit pas la seule chose qui acquît à François l'estime & la confiance des peuples ; il avoit une douceur infinie, que rien n'étoit capable de rebuter ; il les regardoit comme ses enfans, & il vivoit parmi eux comme leur pere ; sensible à tous leurs besoins, plein de compassion pour leurs miseres, il se faisoit tout à tous pour gagner tout le monde à J. C. Ainsi dans peu de temps les environs d'Annecy changerent de face, & l'on vit refleurir la pieté dans les lieux mêmes où le mélange des Heretiques avoit presque introduit l'irreligion.

Mais François de Sales ne donnoit pas tellement ses soins aux peuples de la campagne, qu'il abandonnât la Ville d'Annecy ; il y visitoit les malades & les prisonniers ; il terminoit les procés, à quoi la connoissance qu'il avoit du Droit Civil & Canonique, luy étoit fort utile, & il n'épargnoit rien pour éteindre les inimitiez, & pour reconcilier les ennemis les plus irreconciliables. Dieu donna

en cette occasion une benediction toute particuliere à ses travaux, & il y eut peu de cœurs assez durs pour tenir contre sa douceur & contre ses manieres charitables & insinuantes.

1593. *August. de Sales, liv. 1. Anon. Ibid.* Il établit cette même année dans Annecy une Confrairie sous le titre de la Croix, d'une tres grande utilité. Les obligations des Confreres étoient d'instruire les ignorans, de visiter & consoler les malades, de leur apprendre le bon usage qu'ils peuvent faire de leurs maux, & de leur donner les moyens de les supporter chrétiennement, de les ensevelir & les enterrer aprés leur mort, de visiter, consoler & assister les prisonniers; ils étoient encore obligez d'aller à la campagne instruire & soulager les pauvres; ils devoient sur toutes choses éviter les procés, comme autant d'écueils où la charité chrétienne ne manque presque jamais de faire naufrage. S'il en naissoit malgré eux, ils étoient obligez de les terminer autant qu'il dépendoit d'eux, par l'arbitrage des Confreres mêmes, qui y devoient donner tous leurs soins; & il leur étoit tres particulierement recommandé de donner l'exemple d'assister aux Offices divins, & aux Instructions qui se faisoient dans les Paroisses des Confreres,

François de Sales n'ayant jamais cru que des devotions particulieres dussent retirer les Fideles des Eglises, où ils ont reçu par le Baptême une nouvelle naissance en Jesus-Chrtist, ni les soustraire aux instructions de leurs Pasteurs legitimes.

Il leur dressa des Reglemens & des instructions pleines de sagesse & de pieté, mais accommodées à l'état seculier, dont la plûpart des Confreres faisoient profession ; il en fut le premier Prieur : mais il l'étoit bien plus par l'exemple qu'il leur donnoit, que par le rang qu'il tenoit parmi eux, personne n'ayant jamais moins affecté la superiorité que luy, & ne s'étant éloigné avec plus de soin de tout ce qui peut flatter le penchant naturel qu'ont tous les hommes de s'élever au dessus des autres. Enfin les bonnes œuvres de ces nouveaux Confreres se répandirent bien-tôt dans les Provinces voisines avec tant de reputation, que les peuples d'Aix & de Chambery établirent dans leurs Villes des Confrairies sur le modele de celle d'Annecy, & luy demanderent ses instructions & les reglemens qu'il avoit faits pour la conduite de ses Confreres.

L'erection de la Confrairie de la Croix donna lieu à un Ministre du voisinage

d'écrire contre l'honneur que les Catholiques ont coûtume de rendre à ce ſigne de notre ſalut, dont la vûe eſt ſi capable de rappeller dans les eſprits le ſouvenir de la charité infinie qui a pû porter un Dieu à verſer ſon ſang pour les hommes.

François, à l'occaſion de cet Ecrit, reprit l'étude de la Controverſe qu'il avoit interrompue. Il répondit enſuite au Miniſtre, par un Ouvrage qui a pour titre, *l'Etendart de la Croix*, diviſé en quatre Livres, que nous avons parmi ſes œuvres. Il y fait voir que l'honneur que les Catholiques rendent à la Croix, n'eſt point nouveau; que les Chrétiens des premiers ſiecles en ont uſé, & il en rapporte les preuves; que l'adoration dans un certain ſens, ſelon l'Ecriture Sainte même, peut être rendue aux Creatures; mais qu'il y en a un auſſi auquel elle n'eſt dûe qu'à Dieu; que c'eſt celuy qui eſt marqué dans le Décalogue; que les Catholiques n'uſent de l'adoration priſe en ce ſens qu'à l'égard de Dieu; qu'ainſi ils ne peuvent être idolâtres, comme les Calviniſtes leur reprochent; qu'enfin tout le culte que les Catholiques rendent à la Croix & aux choſes ſaintes, n'eſt que relatif, & ſe rapporte entiérement à Dieu.

On ne répondit point à cet Ecrit, & les Catholiques regarderent ce ſilence comme une preuve de l'excellence de l'Ouvrage de François.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, il reprit ſes premiers exercices. Il n'y avoit rien de plus reglé, de plus ſimple, & de plus uniforme, que ſa maniere de vivre; il évitoit avec ſoin ces ſingularitez affectées, qui ne tendent le plus ſouvent qu'à attirer l'eſtime des hommes; ces dehors vuides, qui en reglant l'exterieur ne touchent point au cœur, & ne ſervent qu'à impoſer par une fauſſe apparence de ſainteté; il étoit propre, mais modeſte dans ſes meubles, dans ſa table, & dans ſes habits; il avoit la converſation douce, agreable, & aiſée, ſans affectation & ſans gêne; il étoit bon, & même chaud ami, ſincere & ſans fard, mais pourtant prudent & ſecret; on voyoit dans ſes yeux & ſur ſon viſage, un air tranquille & ſerain, veritables marques de la pureté, & de la paix de ſon cœur; il étoit civil & même naturellement poli, ſçachant fort bien vivre, & ne ſe diſpenſant jamais des bienſeances, ſans pourtant les affecter d'une maniere trop ſcrupuleuſe.

Il avoit coûtume de dire que la verita-

ble pieté n'excluoit pas les vertus civiles & morales, ni generalement toutes celles qui pouvoient rendre la societé douce & commode ; que pour être devot il n'étoit point necessaire d'être mal propre, brusque, mal poli, barbare, sans humanité, & sans douceur ; qu'au contraire, il falloit gagner les hommes par des manieres qui leur fissent aimer la vertu ; qu'une tristesse sombre & scrupuleuse n'étoit point non plus du caractere de la vraye pieté ; qu'il falloit servir Dieu avec joye & avec une sainte liberté, & qu'il n'y avoit rien de plus opposé au veritable Christianisme, que la gêne, la contrainte, & l'esclavage ; que c'étoit pour cette raison que Dieu nous obligeoit de l'appeller tous les jours notre Pere ; qu'il falloit avoir en luy une confiance tendre & filiale, & que nous ne pouvions trop compter sur sa bonté, tant que par nos pechez nous ne le forcerions pas d'avoir recours à sa Justice ; qu'il falloit croire même, que quand il étoit obligé de nous punir il le faisoit à regret, étant de sa nature la bonté même, & n'étant severe que par l'occasion que nous luy fournissons nous-mêmes d'exercer sa severité.

Mais ce dehors de François de Sales,

où il ne paroissoit rien que de commun, étoit soûtenu au dedans par une innocence de mœurs qu'il n'avoit jamais violée, par un cœur pur, desinteressé, soumis aux ordres de Dieu, toûjours occupé de sa presence, plein d'ardeur & de zele pour sa gloire, & uniquement penetré du soin de luy plaire, & du desir de le posseder.

Ceux qui connoissent le veritable caractere de saint François de Sales, ne trouveront rien à redire à la peinture qu'on en vient de faire ; sa vie n'est qu'une longue preuve de tout ce que l'on vient d'avancer.

Cependant la reputation de François se répandoit de tous côtez ; & quoy qu'il ne souffrît l'estime publique, qu'afin de s'attirer plus de confiance, & d'avoir plus d'autorité pour augmenter la gloire de Dieu, cette estime s'attachoit malgré luy à sa personne. Ce fut ce qui luy attira une nouvelle marque de l'estime de son Prince; il luy fit faire de nouvelles instances d'accepter la Charge de Senateur dont il l'avoit pourvû.

*Anon. Vie de S. François de Sales, liv. 1.*

On luy representa de sa part, qu'elle luy donneroit les moyens de servir Dieu plus utilement que dans une condition privée.

On luy fit connoitre les injuſtices qu'il pourroit empêcher, ayant l'eſprit éclairé, le cœur droit & incorruptible comme il l'avoit : on luy parla des pauvres qu'on ſçavoit être aprés Dieu le plus cher objet de ſa tendreſſe ; & de leurs interêts, qu'il ſeroit plus en état de ſoûtenir : on ajoûta que cet emploi n'interromproit point les exercices de ſa pieté ; qu'au contraire, ſa naiſſance, ſa vertu, ſon ſçavoir, ne pouvant que luy acquerir beaucoup d'autorité dans le Senat, il ſeroit en état de proteger l'innocence, & de reprimer le vice. Enfin l'on mit cette affaire dans tous les jours les plus avantageux qu'elle pouvoit avoir.

Mais l'humble François perſiſta dans ſon refus. Il remercia ſon Souverain d'une maniere qui augmenta l'eſtime qu'il avoit pour luy, & il répondit à ceux qui luy avoient parlé de ſa part, que puiſque Dieu l'avoit appellé à ſervir ſon Egliſe, il ne devoit point prendre d'engagemens qui puſſent l'en détourner ; que qui ne croyoit pas que le miniſtere Eccleſiaſtique pût occuper un homme tout entier, ne connoiſſoit pas l'étenduë que la charité eſt capable de

luy

luy donner ; qu'à la verité il étoit obligé de reconnoître que Dieu luy avoit donné assez de droiture & de fermeté pour ne se pas laisser entraîner à l'injustice ; mais qui luy répondroit qu'il pût toûjours se défendre des surprises ausquelles on est continuellement exposé dans ces sortes d'emplois ? que d'avoir à décider en dernier ressort des biens & de l'honneur des hommes, étoit quelque chose de bien perilleux ; que Jesus-Christ luy-même n'avoit pas voulu juger le different qui étoit entre deux freres, pour la succession de leur pere ; qu'il étoit resolu de suivre son exemple ; qu'aprés tout c'étoit le plus sûr, & le plus conforme à la vie paisible, éloignée du bruit & du tumulte, qu'il avoit embrassée, & dans laquelle il esperoit que Dieu luy feroit la grace de perseverer jusques à la mort.

Le Comte & la Comtesse de Sales s'étoient flattez qu'il ne resisteroit pas à cette seconde tentative ; & comme ils n'avoient pas les vûes aussi épurées que luy, ils avoient cru qu'aprés que le premier feu de sa devotion seroit passé, il seroit plus traitable, &

qu'il n'auroit plus tant de repugnance à allier deux choses qui ne leur paroissoient nullement incompatibles. L'usage de presque tous les Etats de la Chrétienté, où les Ecclesiastiques ne font pas de difficulté de posseder des Magistratures, les exemples de tant de grands Hommes qui les ont exercées avec tant d'integrité, & sans aucun préjudice de leur salut ; & la complaisance même qu'il avoit pour leurs sentimens leur avoit persuadé qu'il se rendroit à des instances soûtenuës de l'autorité & des sollicitations de son Souverain ; mais les voyes de Dieu sur ses Elûs ne sont pas toûjours les mêmes ; & s'il en appelle quelques-uns aux Charges publiques, il inspire au plus grand nombre, une sainte aversion pour ces emplois tumultueux si opposez d'eux-mêmes à la paix de l'ame, & à la solitude du cœur dont les plus grands Saints ont toûjours fait leurs plus cheres délices.

Dieu avoit même des vûës particulieres sur saint François de Sales, qui ne s'accordoient pas avec l'emploi qu'on luy offroit. Elles demandoient un homme tout dévoüé à son service, & qui

n'eut point d'autre engagement que celuy de procurer ſa gloire, & de travailler au ſalut des ames. C'eſt ce que l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

*Fin du premier Livre.*



# SOMMAIRE
## du ſecond Livre.

*LE Duc de Savoye recouvre trois Bailliages uſurpez ſur luy par les Genevois & par les Suiſſes. Il fait deſſein d'y rétablir la Religion Catholique qu'ils en avoient bannie. Il en écrit à l'Evêque de Geneve. Saint François de Sales eſt choiſi pour l'execution de ce grand deſſein. Le Comte & la Comteſſe de Sales n'oublient rien pour l'en détourner. Il part pour le Chablais, accompagné de Loüis de Salles ſon couſin. Maniere Apoſtolique dont il entreprend cette fameuſe Miſſion. Avis pleins de prudence que luy donne le Baron d'Hermance Gouverneur de la Province pour le Duc de Savoye. Saint François de Sales arrive à Tonon. Il y eſt en danger de ſa vie. Il l'évite par ſa douceur, par ſa prudence & par ſa fermeté. Il travaille*

*long-temps ſans aucun ſuccés ; ſa patience & ſa confiance en Dieu. Le Baron d'Hermance averti des conſpirations qu'on faiſoit contre ſa vie , veut luy donner une eſcorte. Il la refuſe. Grands dangers où il ſe trouve expoſé; ſa pieté & ſa patience au milieu des contradictions qui luy arrivent de tous côtez. Il convertit la Garniſon de la Forteresse des Allinges. Il gagne par ſa moderation , & par de grands exemples de vertu , l'affection du Peuple de Tonon. Il entreprend avec beaucoup de zele , des Conferences & des Controverſes ; il juſtifie la doctrine de l'Egliſe Catholique. Il offre de conferer à l'amiable avec les Miniſtres de la R. P.R. ſur les points conteſtez; mais bien loin d'accepter la Conference, on traite avec des aſſaſſins pour ſe défaire de luy. Il évite ce danger par ſa fermeté & par ſa douceur. Il établit ſa demeure à Tonon. Ses travaux Apoſtoliques. Il convertit un grand nombre de Calviniſtes. On conſpire de nouveau contre*

*sa vie, & il n'évite la mort que par une protection particuliere de Dieu. Les dangers continuels où il étoit exposé obligent le Comte de Sales, & tous ses amis, à luy écrire, pour l'obliger à abandonner la Mission du Chablais: Belle réponse qu'il leur fait. Pieté & grande charité de la nouvelle Eglise du Chablais. Nouveaux progrés de saint François de Sales. Il n'épargne rien pour porter les Ministres à une Conference publique. Ils l'acceptent, & s'en dédisent honteusement : ce qui donne lieu à la conversion de plusieurs personnes de marque. Un Ministre est puni de mort pour avoir embrassé la Religion Catholique. Une conduite si violente est également condamnée par les Catholiques & les Calvinistes; elle donne lieu à de nouvelles conversions. Saint François de Sales entreprend celle du Seigneur d'Avuly Il y reussit, & cet exemple est suivi d'un grand nombre de conversions.*



# LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE,

## LIVRE SECOND.

LA Ville de Geneve n'eut pas plutôt quitté la Religion Catholique, & changé la forme de son Gouvernement, en se revoltant contre son Evêque, & contre le Duc de Savoye, qui en disputoient entr'eux depuis longtemps la Souveraineté, que les Suisses qui l'avoient aidée à executer ces deux projets, formerent celuy de dépoüiller les Ducs de Savoye, des Terres qu'ils En 159...

possedoient aux environs de cette petite Republique. Elles consistoient aux Païs de Vaud, au Duché de Chablais, & aux Bailliages de Gex, Terni, & Gaillard.

Le Païs de Vaud étoit si fort à la bienseance du Canton de Berne, qu'il étoit difficile de resister à la tentation de s'en emparer ; & le Chablais & les Bailliages serroient de si prés la Ville de Geneve, qu'il étoit moralement impossible qu'elle se maintînt long-temps dans son indépendance prétenduë, si l'on n'éloignoit le Duc de Savoye de son voisinage, en faisant la conquête de ces petits Etats, qui la tenoient comme assiegée. La guerre qui survint entre François premier, & le Duc de Savoye, leur fournit l'occasion d'executer ce dessein. Le Chablais & les Bailliages furent conquis. La Religion Catholique en fut bannie, & l'on y commit tous les desordres que l'on a décrits au commencement de cette Histoire. Liv. 1.

La Paix ayant été conclue entre Henry second, fils de François premier, & Emanuël Philibert Duc de Savoye, les Suisses furent contraints de rendre au Duc le Chablais & les Bailliages ; mais on eut soin d'inserer dans le Traité, la

clause

clauſe expreſſe que la Religion Catholique n'y pourroit être rétablie : Les choſes demeurerent en cet état pendant la vie d'Emanuël Philibert ; mais Charles Emanuël ſon fils luy ayant ſuccedé, les Genevois qui ſupportoient impatiemment le voiſinage d'un ſi puiſſant Prince, porterent les Suiſſes à rompre le Traité qu'ils avoient fait avec ſon pere : Ils mirent ſur pied une armée capable de reconquerir le Chablais & les Bailliages, & s'en emparerent pour la ſeconde fois.

Cette uſurpation ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut au Duc pour lever une armée : Les Suiſſes & les Genevois trop foibles pour luy reſiſter furent contraints de ceder. Le Duc recouvra ce qu'il avoit perdu, & mit par tout des garniſons qui faciliterent dans la ſuite le rétabliſſement de la Religion Catholique. En effet le Duc ne ſe croyant plus obligé à l'execution d'un Traité que ſes ennemis avoient violé les premiers, perſuadé même que tant que ſes Sujets ſeroient d'une religion differente de la ſienne, il ne pourroit jamais s'aſſurer de leur fidelité, penſa ſerieuſement à rétablir la Religion Catholique dans le Chablais & dans les trois Bailliages. Les avantages qu'il avoit remportez ſur ſes ennemis le mettoient en état

d'user de la force comme ils avoient fait eux-mêmes pour contraindre ces Peuples à abandonner la Religion de leurs peres ; mais il préfera la voye de la douceur, ou plutôt il crut devoir commencer par elle, se reservant d'employer des moyens plus forts si elle ne suffisoit pas.

*L'an 1594.* Dans cette vûë il écrivit à l'Evêque de Geneve de choisir de bons Sujets, sçavans, d'une conduite édifiante, & qui eussent les qualitez requises pour travailler avec succés à la conversion des Peuples du Chablais & des trois Bailliages ; il leur promit sa protection, & qu'il seconderoit leurs travaux de tout ce qui dépendroit de son autorité ; il luy envoya même toutes les Patentes qui pouvoient faire foy que ces Missionnaires travailloient par ses ordres, & il manda aux Gouverneurs des Places de les appuyer de tout leur pouvoir dans les fonctions de leur ministere.

** Claude de Granier.* L'Evêque * de Geneve ayant reçu ces Lettres de son Souverain, remercia Dieu de ce qu'il luy ouvroit enfin le chemin pour aller chercher des brebis, qui pour être égarées n'en étoient pas moins de son troupeau. Ensuite il assembla le Clergé de la Cathedrale, de la Ville, & de la Campagne; & leur ayant lû les Lettres du

*Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales. liv. 2.*

Prince, il leur dit que le Chablais, & les trois Bailliages, qui étoient la plus belle partie du Diocese de Geneve, & la plus peuplée, gemissoient depuis plus de soixante ans sous le joug de l'heresie; que Dieu aprés avoir abandonné ces Peuples pendant un si long temps à l'esprit d'erreur, & aux desirs de leur cœur, les avoit enfin regardez des yeux de cette misericorde que les plus grands crimes ne sont pas capables de lasser; qu'il avoit touché le cœur de leur Prince; qu'il se servoit de sa voix pour les inviter à la conquête spirituelle de ces Païs desolez; qu'on ne pouvoit, sans se rendre coupable de la prévarication la plus honteuse, refuser & de l'écouter, & d'y obéir; qu'il demandoit des ouvriers pour reparer les ruines du Peuple de Dieu; qu'il étoit prêt de marcher à leur tête; qu'il ne prétendoit pas que son âge & ses incommoditez l'en dispensassent; qu'il les avoit assemblez pour choisir des seconds qui l'accompagnassent dans cette sainte entreprise; qu'il n'ignoroit pas qu'il n'y eût beaucoup à souffrir, mais qu'il pouvoit dire, comme saint Paul, que sa vie ne luy étoit pas si chere que son ame; qu'il étoit prêt de la sacrifier pour satisfaire aux obligations de son ministere; que les y ayant associez, il les croyoit dans *Aug. de Sales liv. 2.*

des ſentimens & des diſpoſitions toutes pareilles ; qu'il ne s'agiſſoit point d'aller chercher des Terres inconnuës, ni de prêcher à des Peuples dont ils ne connoiſſoient ni les mœurs ni le langage ; qu'il n'étoit queſtion que de travailler à la converſion de leurs compatriotes, ſujets du même Prince, vivans à peu prés ſous les mêmes Loix, & que le Baptême qu'ils avoient reçu rappelloit naturellement dans le ſein de l'Egliſe qu'ils avoient quitté ; qu'il ne falloit point tant regarder le travail, qu'on n'eût auſſi en vûë la recompenſe dont leurs peines ſeroient ſuivies ; & que le même Dieu qui les appelloit au ſecours de leurs freres, ſeroit leur guide, leur force, leur protecteur, & leur couronne.

*Idem. Ibid.* Le diſcours de l'Evêque bien loin d'inſpirer à ceux qui l'écoutoient la même ardeur dont il étoit rempli, ne ſervit qu'à jetter l'effroi dans tous les cœurs. Un morne ſilence luy ſucceda ; chacun tenoit les yeux baiſſez, & ſembloit craindre de rencontrer ceux du genereux Prelat ; la vûë des peines & des dangers auſquels on prévoyoit que ceux qui ſeroient choiſis pour la Miſſion du Chablais alloient être expoſez, empêchoit qu'aucun ne s'offrît ; & bien loin de ſui-

vre & de ſeconder le zele du ſaint Evêque, tous paroiſſoient prêts à l'abandonner.

Le ſeul François de Sales parut touché de ſon diſcours. Au lieu de l'étonnement qu'on voyoit peint ſur tous les viſages, on ne vit dans ſes yeux & dans tout ſon air qu'une ſainte émotion & une impatience pleine de zele, de ſeconder les pieuſes intentions de ſon Prince, & de ſon Prelat. Auſſi le ſaint Evêque ne ſe fut pas plutôt tourné de ſon côté pour luy demander ſon avis, qu'il répondit qu'il n'étoit pas ſeulement prêt de le ſuivre, mais qu'il s'offroit encore, s'il l'en jugeoit capable, d'être luy-même le Chef de la Miſſion; qu'il ſe croyoit obligé de luy repreſenter que ſon âge & ſes incommoditez ne luy permettoient pas de s'expoſer aux peines & aux fatigues dont l'entrepriſe qu'il propoſoit ſeroit infailliblement accompagnée; que s'il étoit Evêque il étoit homme, & qu'il devoit conſiderer que la meſure de ſes forces devoit être celle de ſes entrepriſes; que Dieu n'en demandoit pas davantage; qu'il étoit vrai qu'il commandoit la charité en general, & aux Paſteurs plus qu'à tout autres; mais qu'il commandoit auſſi la diſcretion, & qu'il vouloit que le zele fût conduit

par la prudence ; que s'il se croyoit obligé de donner sa vie pour la partie rebelle de son troupeau, il ne la devoit pas moins à celle qui avoit toûjours été fidelle, & qu'il suffisoit dans cette occasion qu'on travaillât sous ses ordres, & qu'il imitât Moïse, qui prioit sur la Montagne pendant que Josué combattoit dans la plaine.

Il ajoûta qu'il ne croyoit pas qu'il fût necessaire d'envoyer d'abord beaucoup de Missionnaires dans le Chablais, qu'un petit nombre suffiroit pour faire la découverte du Païs, & sonder les dispositions que les Peuples pourroient avoir à rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique ; que selon le succés on pourroit dans la suite y en envoyer un plus grand nombre, & que l'Evêque même pourroit venir mettre la derniere main à cette sainte entreprise ; qu'il s'offroit cependant d'entrer le premier dans les Provinces revoltées contre l'Eglise, & qu'il ne demandoit qu'un petit nombre de bons Sujets qui eussent de la fermeté, & de la patience, & qui ne se rebutassent pas des premieres difficultez.

Tout le monde ayant été de l'avis de François, & le saint Prelat même s'étant rendu aux remontrances que toute l'As-

ſemblée luy fit ſur ſon grand âge & ſur ſes infirmitez, François fut choiſi pour ouvrir la Miſſion, & pour en être le Chef; mais quand il fut queſtion de luy donner des aſſociez, il ne ſe preſenta perſonne que le ſeul Loüis de Sales dont on a déja parlé dans le premier Livre de cette Hiſtoire. L'Evêque de Geneve ne pouvoit ſe reſoudre à laiſſer entrer François dans le Chablais, ſi peu accompagné; mais ce ſaint Miſſionnaire luy ayant témoigné qu'un plus grand nombre n'étoit pas neceſſaire pour commencer cette importante Miſſion, il ſe rendit à ſes raiſons, & l'Aſſemblée finit par des prieres ferventes pour l'heureux ſuccés de cette ſainte entrepriſe.

*Aug. de Sales liv. 1.*

On vit dans cette occaſion quelque choſe de ſemblable à ce qui ſe paſſa autrefois à Milet à l'égard de ſaint Paul. Les Fideles frappez des dangers, & de la mort même, dont l'Apôtre étoit menacé s'il alloit à Jeruſalem, & des Prophetes luy ayant prédit qu'il ſeroit lié & chargé de chaînes, & qu'il y ſouffriroit de grands maux, n'oublierent rien pour le diſſuader d'un voyage qui devoit apparemment le ravir à l'Egliſe; mais comme ils virent qu'il demeuroit inflexible dans la reſolution d'y aller, & que ſon zele l'empor-

*Act. 21. v. 15.*

toit ſur la crainte des plus grands maux; ils ſe ſoumirent enfin à l'ordre du Ciel, & le congedierent les larmes aux yeux, en diſant : *Que la volonté du Seigneur ſoit accomplie.*

*Aug. de Sales. liv. 2.* Le bruit s'étant répandu dans Annecy, que François de Sales avoit été choiſi pour la Miſſion du Chablais, & qu'il étoit reſolu de partir au premier jour, ſes amis qui jugeoient de ce que les Heretiques étoient capables de faire pour conſerver leur Religion, par ce qu'ils avoient fait pour l'établir, & qui ne doutoient point que ce ne fût s'expoſer à une mort certaine, que d'entreprendre preſque ſeul & deſarmé ce que le Duc de Savoye à la tête d'une armée n'avoit pû faire, prirent l'allarme. Il n'y en eut point qui ne fiſt les derniers efforts pour le détourner de la reſolution qu'il avoit priſe. Ils luy repreſenterent, mais en vain, de la maniere la plus vive, les fatigues & les dangers qu'il alloit courir, & le peu d'apparence qu'il réuſsît dans ſon entrepriſe. Ils en écrivirent même au Comte & à la Comteſſe de Sales, dont il devoit aller prendre congé. Il eût bien ſouhaité de le faire par Lettres, pour éviter les combats qu'il prévoyoit qu'il auroit à ſoûtenir contre les deux perſonnes du monde qui luy

étoient les plus cheres ; mais le Château de Sales, où ils faisoient leur demeure, se trouvant sur son chemin, il ne put éviter de leur rendre ce devoir en personne.

Ce fut dans cette occasion qu'il eut à se défendre contre tout ce que la tendresse naturelle a de plus fort pour ébranler un cœur. Le Comte de Sales, qui n'approuvoit point en general la Mission destinée pour le Chablais, & qui désaprouvoit encore plus qu'on eût choisi son fils & son neveu pour une entreprise dont il n'esperoit aucun succés, n'épargna rien pour les en détourner. Son âge, son experience, les grandes affaires mêmes qu'il avoit ménagées avec beaucoup de prudence, luy avoient acquis une estime & une autorité qui donnoit un nouveau poids à ses raisons. Il n'usa point de ménagemens ; il traitta la Mission du Chablais de dessein mal conçû, & encore plus mal entrepris, où il entroit plus de zele que de prudence, qui pouvoit avoir de fâcheuses suites, & dont raisonnablement on ne pouvoit esperer aucun fruit. Il representa vivement les obstacles qu'ils rencontreroient, les dangers qu'ils auroient à essuyer, la honte enfin de s'être engagé dans une entreprise où il y avoit si peu d'apparence *Idem. Ibid.*

de réuſſir. Il ajoûta que s'il ne voyoit pas entre leurs mains les ordres du Duc & de l'Evêque, il ne croiroit jamais que deux perſonnes ſi ſages euſſent approuvé un pareil deſſein ; qu'il écriroit à l'un & à l'autre, pour leur en repreſenter les inconveniens, & pour les porter à prendre des meſures plus juſtes ; & que cependant il leur défendoit par l'autorité que Dieu luy avoit donnée ſur eux, de paſſer outre, & de s'obſtiner à une entrepriſe qui étoit ſi fort au deſſus de leurs forces.

Pendant que le Comte parloit, la Comteſſe verſoit des larmes capables de toucher un cœur moins ſenſible que celuy de ſon fils. Mais la Foy qui fait vivre le Juſte ; cette confiance en Dieu qui forme ſes ſentimens, & qui regle toutes ſes actions, l'emportant ſur les ſentimens naturels, François leur repreſenta avec ſa douceur ordinaire, qu'à prendre les choſes de la maniere dont ils les prenoient, le deſſein que les Apôtres avoient formé, & qu'ils avoient enſuite executé ſi heureuſement, de prêcher l'Evangile à toutes les Nations de la Terre, & d'entreprendre la converſion du monde, devoit avoir eu quelque choſe de bien extravagant ; qu'il y avoit bien moins d'apparence que douze pauvre Pêcheurs, ſans ſçavoir,

ſans éloquence, ſans biens, & ſans appui, ayant même toutes les puiſſances du monde pour ennemies, réuſſiſſent dans une pareille entrepriſe, qu'il n'y en avoit à eſperer quelque ſuccés de la Miſſion du Chablais; que s'ils avoient écouté tout ce que la raiſon humaine pouvoit oppoſer à un ſi grand projet, nous languirions encore dans les tenebres du Paganiſme; qu'il demeuroit d'accord qu'il y avoit bien de la difference entre Loüis de Sales, luy, & ces grands Hommes qui étoient remplis du Saint Eſprit, confirmez en grace, & ſoûtenus du pouvoir de faire des miracles; mais qu'il n'y avoit pas non plus de comparaiſon entre ce qu'ils avoient entrepris, & la Miſſion dont il s'agiſſoit; qu'il n'étoit queſtion que de parler à des Peuples de la part du Dieu qu'ils adoroient, & du Prince dont ils reſpectoient l'autorité; à des Chrétiens ſortis du ſein de la même Egliſe où on les invitoit de rentrer; à des Chrétiens qui avoient reçu le même Baptême, qui recevoient les mêmes Ecritures Saintes, qui profeſſoient les anciens Symboles, & qui avoient tant de choſes communes avec nous, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre d'en être regardez comme des étrangers qui venoient leur annoncer des

Divinitez inconnuës, & leur ravir la plus chere de leur esperances ; que bien loin d'être traversez dans ce dessein par les puissances de la Terre, elles leur étoient favorables ; que la Maison même dont ils étoient sortis y étoit considerée ; qu'ils trouveroient dans le Chablais, des alliez, des parens, & des amis, qui ne souffriroient pas qu'on usât de violence à l'égard de deux personnes desarmées, qui ne respiroient qu'aprés leur salut, & qui étoient même revêtuës de l'autorité du Souverain ; qu'il convenoit cependant que leur entreprise n'étoit pas sans difficulté, qu'il y auroit des dangers à courir, & des fatigues à essuyer ; qu'il pourroit même arriver que la mort seroit la recompense de leurs travaux, comme elle l'avoit été de ceux des Apôtres dont ils tâchoient d'être les imitateurs ; mais qu'on ne couroit pas à la guerre de moindres risques pour une fin bien moins importante, & qu'on ne devoit point trouver étrange qu'ils fissent pour acquerir une Couronne immortelle, ce que tant de gens faisoient tous les jours pour une gloire fragile qui mourroit avec eux, & que souvent même on n'étoit pas assuré d'obtenir.

Quoy que le Comte fût touché des rai-

ſons de ſon fils, il ne laiſſa pas de repartir que s'il ſe croyoit appellé à la Miſſion du Chablais il ne prétendoit pas s'y oppoſer ; mais qu'il ſouffriroit au moins qu'on prît des meſures pour ſa ſureté, & les précautions neceſſaires pour faire valoir l'autorité de l'Egliſe & du Prince ; qu'il étoit ſi dangereux d'expoſer au mépris des Peuples, qui n'avoient déja que trop de penchant à y reſiſter.

Mais François qui ne pouvoit ſouffrir qu'on donnât trop à la prudence humaine lors qu'il étoit queſtion des interêts de Dieu, répondit avec émotion, qu'il étoit ſurprenant qu'il ne fût permis d'être lâche que lors qu'il s'agiſſoit de la cauſe de Dieu ; que s'il avoit ſuivi la profeſſion des armes, comme ſa naiſſance, & ſa qualité d'aîné ſembloient l'y appeller, on l'eût blâmé ſi la vûë du peril l'eût empêché de faire ſon devoir ; qu'au contraire, ayant embraſſé l'état eccleſiaſtique, & s'étant engagé dans cette ſainte milice, où l'on eſt obligé de combattre, quoy qu'avec d'autres armes, les ennemis de Dieu & de l'Egliſe, on ne luy parloit que d'éviter leur rencontre, que de précautions, & de meſures, comme s'il étoit moins honteux de fuir dans ces ſortes d'occaſions, que lors qu'il s'agiſſoit du

service du Prince ; que le bras de Dieu n'étoit point racourci, ni sa puissance diminuée ; qu'il n'avoit pas besoin du secours des hommes ; que les instrumens les plus foibles luy suffisoient pour faire réussir les plus grandes entreprises, & que l'autorité de l'Eglise & celle du Prince venant également de luy, il sçauroit bien, ou prévenir ou empêcher l'atteinte qu'on pourroit leur donner.

Ayant dit ces paroles, il se mit en état de partir, & prenant Loüis de Sales par la main : *Allons*, luy dit-il, *où Dieu nous appelle ; il est plus d'un combat où l'on ne gagne la victoire que par la fuite ; un plus long sejour ne serviroit qu'à nous affoiblir, & d'autres plus genereux que nous, pourroient bien gagner la Couronne qui nous étoit preparée.*

Idem. Ibid. Le Comte étonné de la fermeté de son fils n'eut pas la force de le retenir ; il se contenta de le suivre de loin ; & l'ayant perdu de vûë, il revint pour consoler la Comtesse, qui étoit penetrée de la douleur la plus vive, dans la vue des perils ausquels elle étoit persuadée que ce fils qui luy étoit si cher alloit être exposé.

Cependant François étant arrivé sur la frontiere du Chablais, il se sentit rempli d'un nouveau zele ; & se jettant à genoux,

& fondant en larmes, il pria Dieu de benir leur entrée & leur ſejour dans cette Province, d'être luy-même leur guide & leur force, de mettre dans leur bouche des paroles de vie, & dans leur cœur une charité ſi ardente qu'elle ſe trouvât à l'épreuve des contradictions des hommes, & des obſtacles mêmes que les demons ſeroient capables de former contre la réunion de ces Peuples à l'Egliſe Catholique, à laquelle ils venoient les inviter. La Priere finie, il ſe tourna du côté de Loüis de Sales; & l'embraſſant tendrement: Il me vient, luy dit-il, une penſée; nous entrons dans cette Province pour y faire les fonctions des Apôtres; ſi nous y voulons réuſſir, nous ne pouvons trop les imiter. Renvoyons nos chevaux, marchons à pied, & nous contentons comme eux du neceſſaire. Loüis de Sales y ayant conſenti, ils arriverent à pied aux Allinges; c'eſt une Place forte & bien munie, ſituée au haut d'une petite montagne détachée de toutes les autres. Le Baron d'Hermance, Gouverneur de la Province pour le Duc de Savoye y faiſoit ſa reſidence, & tenoit tout le païs dans le devoir par le moyen d'une forte garniſon que le Duc y entretenoit. Comme il étoit intime ami de la Maiſon de

Sales en general, & de François en particulier; il reçut ses deux Hôtes avec une joye extraordinaire, & leur fit un accueil proportionné à l'estime qu'il faisoit d'eux. Aprés les premiers complimens, François luy rendit trois Lettres; l'une du Duc de Savoye, l'autre de l'Evêque de Geneve, & la troisiéme du Comte de Sales.

*Aug. de Sales. liv. II.* Le Duc de Savoye luy ordonnoit de recevoir, & d'appuyer de toute l'autorité qu'il avoit dans la province les Missionnaires qui luy seroient envoyez par l'Evêque de Geneve, pour travailler à la conversion des Peuples du Chablais. L'Evêque luy nommoit ceux qu'il avoit choisis pour cet emploi, & le prioit de les prendre en sa protection; & le Comte de Sales le conjuroit au nom de l'intime & ancienne amitié qui étoit entr'eux, d'avoir soin de son fils & de son neveu, & de les aider de ses conseils & de son autorité.

Le Baron d'Hermance ayant lû ces Lettres, répondit qu'il executeroit ponctuellement, & avec beaucoup de plaisir, ce qu'il luy étoit ordonné par son Prince, & recommandé par ses plus chers amis. Il les conduisit ensuite sur une Plate-forme qui étoit au haut du Château,

teau, d'où l'on découvroit tout le Païs, & leur faisant voir les canons en batterie, & la garnison sous les armes : *J'espere*, leur dit-il, *que nous n'aurons pas besoin de tout cela, si les Calvinistes peuvent se resoudre à vous entendre.* Mais François étoit occupé d'un spectacle qui le frappoit bien plus vivement ; il remarquoit de tous côtez des Eglises abbatues, des Monasteres ruïnez, des Croix renversées, des Villes, des Bourgs & des Châteaux détruits : suites funestes de l'heresie, & de la guerre qu'elle avoit attirée dans cette belle Province. A la vûe de ces tristes restes de la Religion Catholique qui avoit autrefois regné avec tant d'éclat dans le Chablais, il ne put retenir ses larmes, & n'étant occupé que de sa douleur : *Seigneur*, s'écria-t-il, *les Peuples revoltez contre vous & contre votre Christ, sont entrez dans votre heritage ; ils ont profané vos Temples, aboli votre culte, ruïné votre Sanctuaire. Levez-vous, Seigneur, jugez vous-même votre cause ; mais jugez-la dans votre misericorde.* Il resta ensuite quelque temps sans parler, versant toujours une grande abondance de larmes ; puis se tournant du côté du Baron d'Hermance : *Voici* lui dit-il, *de grands maux, il faut un grand Medecin pour les guérir.*

*Anon. Vie de S. François de Sales liv. 1.*

*August. de Sales. Ibid.*

*Anon. Ibid.*

Ils confererent ensuite de ce qui étoit à faire pour réüssir dans la Mission qu'ils alloient entreprendre. Le Baron d'Hermance leur donna d'excellens avis ; ce n'étoit pas seulement un fort brave homme, à qui les qualitez militaires & les services rendus à l'Etat avoient acquis l'estime & l'affection de son Prince ; il avoit une experience consommée, & connoissoit mieux que personne le genie des Peuples qu'il avoit à gouverner. Il étoit encore tres zelé pour la Religion Catholique, & les preuves qu'il en avoit données, avoient porté le Duc de Savoye à luy donner le Gouvernement du Chablais.

Il leur representa avec beaucoup de prudence les difficultez de l'entreprise dans laquelle ils alloient s'engager, & ce qu'il croyoit qu'il falloit faire pour les surmonter. Il leur dit qu'ils auroient affaire à des Peuples, qui étoient dans le fonds de fort bonnes gens, simples, grossiers, mais d'une obstination invincible quand ils s'étoient une fois entêtez de quelque chose ; qu'ils étoient persuadez que la conservation de leur liberté & de leurs privileges dépendoit de celle de leur Religion ; que cela seul étoit capable de leur faire tout entreprendre pour la maintenir ; que

le voiſinage de Geneve & des Suiſſes toujours prêts à favoriſer leur revolte, les rendoit hardis & entreprenans ; que le commerce continuel qu'ils avoient avec eux, & la forme du Gouvernement Eccleſiaſtique que Calvin & ſes Diſciples avoient introduite, les rendoient ennemis de l'Etat Monarchique ; qu'ils n'obéïſſoient qu'à regret au Duc de Savoye ; qu'ils en avoient ſecoüé le joug toutes les fois qu'ils l'avoient pû, & qu'ils le feroient encore quand ils croiroient le pouvoir faire avec ſuccés ; que le retabliſſement de la Religion Catholique diſſiperoit avec le temps ces ſemences de rebellion, & les affectionneroit enfin à leur Prince legitime ; mais qu'il s'y falloit conduire avec d'autant plus de précaution, qu'on en avoit fait à ſes Peuples une peinture des plus affreuſes ; que le Pape paſſoit conſtamment parmi eux pour l'Ante-Chriſt, les Evêques & les Prêtres pour ſes Suppôts, la Meſſe pour une profeſſion publique de l'idolâtrie ; les Catholiques pour des Idolâtres, & les Loix de l'Egliſe pour une tyrannie inſupportable ; qu'ils auroient d'ailleurs affaire aux Miniſtres, gens pour la plûpart préſomptueux, qui regardoient ces Peuples comme leur conquête, & qui mettroient tout

en uſage pour empêcher qu'on ne la leur enlevât.

Le Baron d'Hermance conclud de ce qu'il venoit de dire, qu'il falloit uſer de beaucoup de ménagement, de douceur, & de condeſcendance; s'attacher à l'eſſentiel; éviter la ſingularité, & tout ce qu'un zele qui n'eſt pas conduit par la prudence eſt capable d'inſpirer; qu'ils avoient beſoin de beaucoup de patience; que la moindre précipitation étoit capable de tout gâter; & que le temps & la benediction que Dieu donneroit à leurs travaux, ameneroit enfin toutes choſes au point qu'ils le pouvoient ſouhaiter.

Il ajoûta qu'il falloit commencer par Tonon, capitale de la Province, qui n'étoit pas ſi éloigné des Allinges, qu'ils ne puſſent s'y retirer tous les jours pendant la nuit; qu'outre qu'il ne ſeroit pas ſûr pour eux de reſter à Tonon, ils ne trouveroient d'abord perſonne qui voulût ou qui oſât les loger; qu'il ſeroit encore plus dangereux d'entreprendre d'y dire d'abord la Meſſe; qu'il leur offroit la Chapelle du Château pour ſatisfaire à leurs dévotions, & que tout s'y paſſeroit avec plus de ſureté & de décence.

François, qui étoit l'eſprit du monde le plus moderé & le plus doux, ap-

prouva tout ce que le Baron d'Hermance venoit de luy representer ; il en dressa même des mémoires qu'il suivit depuis avec beaucoup d'exactitude, & partit pour Tonon accompagné de Loüis de Sales, & d'un seul domestique dont il connoissoit le zele & la fidelité. Son équipage consistoit en un sac, où il n'y avoit qu'une Bible & un Breviaire qu'il portoit assez souvent luy-même ; il marchoit à pied, un bâton à la main, & faisoit tous les jours deux grandes lieuës par un païs fort rude, pour revenir coucher aux Allinges ; il n'en partoit point sans avoir celebré la sainte Messe, & s'être nourri du Pain des Forts. Comme il étoit d'un temperament robuste, & qu'il s'étoit fait une habitude du jeûne, il s'accoûtuma dans peu de temps à souffrir la faim, la soif, & toutes les fatigues qui étoient inseparables d'un ministere aussi pénible que celuy dont il s'étoit chargé. Son habit étoit simple, mais n'avoit rien d'affecté, & comme c'étoit l'usage de ce temps-là de porter des bottines, il s'en servoit d'ordinaire : de sorte que les cheveux courts & la barbe touffuë étant pour lors à la mode, il étoit à l'exterieur fort peu different des Seculiers mêmes qui se picquoient de quelque modestie,

Cela ſervit à luy donner entrée chez plu-ſieurs Calviniſtes qu'il acquit enfin à l'Egliſe. D'autres Miſſionnaires qu'on luy donna dans la ſuite pour Ajoints, ayant négligé cette précaution, & faiſant même gloire de n'avoir aucune complaiſance pour ces Peuples dans les choſes les plus indifferentes, trouverent des obſtacles qu'ils eurent bien de la peine à ſurmonter : tant il eſt vrai, que les moindres choſes auprés des perſonnes prévenues, ſont ſouvent capables de ruïner les plus grands deſſeins. François de Sales avoit coûtume de dire à cette occaſſion : *Qu'il ne devoit pas être indifferent de s'attacher obſtinément à la pratique des choſes indifferentes, lorſque le prochain ne les regardoit pas avec des yeux indifferens.*

Par la même raiſon d'une charitable condeſcendance, il reſolut de n'uſer jamais de termes injurieux en parlant des Heretiques & de leur doctrine, & de n'oppoſer à leurs outrages & à leurs mauvais traitemens qu'une douceur & une patience invincibles. Ses Aſſociez à la Miſſion du Chablais, l'en blâmerent depuis, & l'accuſerent de trop de complaiſance pour les Heretiques, & de n'avoir pas fait aſſez valoir l'autorité du Prince dont tout le monde ſçavoit qu'il étoit

appuyé ; mais ils penſerent eux-mêmes en s'éloignant de ſa conduite, ruïner le grand deſſein qu'on avoit de réünir ces Peuples à l'Egliſe ; & il ne réuſſit en effet que par la ſage conduitè de François à qui on en donna depuis toute la gloire.

La premiere démarche qu'il fit étant arrivé à Tonon, fut d'aller ſaluer les Magiſtrats, & de leur rendre les Lettres que le Baron d'Hermance leur écrivoit; elle contenoient en abregé celles que le Duc de Savoye luy avoit écrites au ſujet de la Miſſion de Chablais, & des Bailliages ; & il ajoûtoit du ſien qu'il mettoit François & Loüis de Sales, leurs domeſtiques, & ceux qui pourroient leur être aſſociez dans la ſuite, ſous leur protection, qu'il les chargeoit du ſoin de leurs perſonnes, & qu'il les rendroit reſponſables de tout ce qu'on pourroit attenter contre eux.

Les Magiſtrats de Tonon reçurent ces Lettres en apparence avec beaucoup de reſpect, & promirent d'y obéïr ; mais le bruit s'en étant répandu dans la Ville & aux environs, le peuple penſa ſe ſoulever. On diſoit hautement qu'il falloit chaſſer ces Envoyez du Pape qui venoient les troubler dans la poſſeſſion paiſible où ils étoient de leur Religion ; qu'il

*Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales, liv. II.*

falloit les traiter d'une maniere qui leur fist perdre l'envie de revenir ; que la moderation étoit dangereuse dans une occasion où il s'agissoit de perdre la liberté de conscience qui leur avoit tant coûté à acquerir ; que le Duc luy-même seroit obligé de dissimuler, & que le grand nombre des coupables empêcheroit qu'on n'en fist aucune recherche, & qu'on osât en entreprendre la punition.

*Idem. Ibid.* Pendant que ces choses se passoient à Tonon, on opinoit à Geneve, qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieuës, avec bien plus de dureté contre les deux Missionnaires. On prétendit que le Duc de Savoye ayant violé en les envoyant les derniers Traitez de Paix, on n'étoit plus obligé de les observer ; qu'il falloit implorer le secours des Suisses qui en étoient les garants ; qu'on étoit en droit de reprendre les armes, & que cependant il falloit se défaire des deux Missionnaires, de quelque façon que ce fût, & même qu'il étoit permis de les tuer, si on ne pouvoit autrement les obliger de se retirer.

*August. de Sales. Ibid.*

Ces nouvelles étant venues à Tonon, redoublerent l'emportement du peuple contre les deux Missionnaires, & l'on porta les choses à des extrêmitez qui ébranlerent

lerent la constance de Loüis de Sales ; il demandoit à François ce qu'il prétendoit qu'ils fissent parmi ce Peuple mutiné ; quelle apparence il y avoit qu'ils en fussent écoûtez ? que s'il y avoit du danger à paroître en public, il y auroit de la temerité à entreprendre quelque chose de plus. Il ajoûtoit qu'il ne prétendoit pas qu'on abandonnât tout-à-fait une si sainte entreprise, mais qu'il croyoit qu'il la falloit remettre à un autre temps, jusques à ce qu'on eût mieux pris ses mesures, & que s'il arrivoit qu'on violât en leurs personnes la Majesté du Prince, & les droits de l'hospitalité, on les accuseroit d'avoir par leur indiscretion attiré la guerre dans leur Patrie, & qu'ils seroient en quelque sorte coupables des désolations qui en étoient les suites ordinaires.

Mais François l'embrassant tendrement, luy representa qu'il ne leur étoit encore rien arrivé à quoi ils n'eussent dû s'attendre ; qu'il ne pensoit pas qu'il eût crû que ces Peuples viendroient au devant d'eux, & que renonçant tout d'un coup à leurs préjugez, ils courroient en foule pour les entendre ; qu'ils étoient encore aussi sains que lorsqu'ils étoient partis de chez eux, & qu'on y penseroit plus d'une fois avant *August. de Sales. Ibid.*

que de rien attenter contre leurs personnes ; que la coûtume du Peuple étoit de faire beaucoup de bruit ; mais que quand on avoit assez de fermeté pour ne s'en pas étonner, il s'accoûtumoit de luy-même aux choses qui luy avoient paru d'abord les plus étranges ; qu'aprés tout Dieu avoit tiré ses serviteurs de dangers beaucoup plus grands, & que tant qu'il seroit leur protecteur, ils ne devoient rien craindre de la fureur des hommes toûjours impuissante lorsqu'il s'agissoit de luy resister.

Il ajoûta qu'il croyoit cependant qu'ils en avoient assez fait pour ce jour-là, & qu'il étoit à propos de retourner aux Allinges rendre compte au Baron d'Hermance de ce qui s'étoit passé à Tonon. *Mais*, ajoûta-t-il d'une maniere agréable, *vous m'en laisserez faire le recit ; car comme la peur grossit les objets, je craindrois si vous le faisiez, que le mal ne parût beaucoup plus grand qu'il n'est en effet.*

Le Baron d'Hermance ayant appris d'eux-mêmes la maniere dont ils avoient été reçus a Tonon, ne fut pas d'avis, ni qu'on abandonnât la Mission, ni qu'on la remît à un autre temps ; il crut au contraire qu'il y alloit de l'honneur du Duc

de Savoye qu'elle ne fût point interrompue ; mais il crut auſſi qu'il falloit pourvoir à leur ſureté, & qu'il ne devoit pas les abandonner aux inſultes d'une populace aveugle, obſtinée dans ſes erreurs, & animée par les émiſſaires de Geneve. Sur cela il leur offrit une bonne eſcorte de ſa garniſon. François la refuſa abſolument, & proteſta au Baron d'Hermance qui s'obſtinoit à la leur donner, qu'il abandonneroit plûtôt la Miſſion, que de ſouffrir qu'on fiſt la moindre violence à ceux de Tonon, ou qu'on leur donnât ſujet de publier qu'on avoit voulu uſer de contrainte à leur égard. Il ajoûta qu'ils étoient entrez en Apôtres dans le Chablais, qu'ils prétendoient continuer comme ils avoient commencé, & qu'ils n'employeroient jamais d'autres armes contre les Heretiques, que celles de la parole de Dieu ; qu'il demeuroit d'accord que les Princes temporels avoient été ſouvent contraints d'en employer d'autres, & l'avoient même fait avec ſuccés ; mais qu'il n'en étoit pas de même des perſonnes de leur caractere ; qu'ils faiſoient la fonction des Apôtres, & qu'ils devoient en imiter la conduite.

*Aug. de Sales. Ibid.*

*Anon. liv. 1.*

Le Baron répondit qu'il feroit connoître à la Ville de Tonon, que l'eſcorte

qu'il prétendoit luy donner, n'étoit point destinée à la contraindre, mais seulement à tenir le peuple dans le respect, & l'empêcher de se porter à quelque extrêmité qui pourroit peut-être attirer sa ruïne. Mais François demeura ferme dans son refus; & tout ce que le Baron put obtenir de luy, fut qu'avant qu'il retournât à Tonon, il écriroit une seconde Lettre au Conseil de la Ville pour luy faire connoître ses veritables interêts, & le rendre de nouveau responsable de tout ce qui pourroit arriver contre les intentions & l'autorité de leur Souverain, & qu'il ne partiroit point qu'il n'eût reçu réponse.

*Auguft. de Sales. Ibid.*

En consequence de cette resolution le Baron d'Hermance écrivit au Conseil de Tonon, que le Duc de Savoye en envoyant François de Sales dans la Province, n'avoit point eu intention de donner atteinte à la liberté de conscience, ni à aucun autre de ses privileges; qu'une preuve qu'il ne pensoit pas à les contraindre, étoit qu'il n'y avoit envoyé que deux simples Prêtres, sans suite, sans train, & sans autres armes que celles de la parole de Dieu; qu'eux & leurs alliez ayant violé les premiers le Traité qui portoit qu'on n'innoveroit rien dans la Re-

ligion, le Duc de Savoye n'étoit plus obligé de l'obſerver ; qu'il vouloit bien cependant n'uſer d'aucune contrainte à leur égard, & leur laiſſer une liberté toute entiere ſur un point ſi important, mais qu'il y avoit pluſieurs perſonnes dans le Chablais qui ſouhaitoient d'être inſtruites dans la Religion Catholique qu'elles n'avoient quitté que par la violence dont on avoit uſé envers elles ; que le Duc prétendoit qu'elles le puſſent être en toute liberté, & que pour cela il étoit neceſſaire qu'il y eût dans le païs des perſonnes capables de les inſtruire ; qu'ils ne parloient que de liberté de conſcience, mais qu'effectivement ils n'en vouloient point, puiſqu'ils ne pouvoient ſouffrir que ceux qui ſe ſentoient portez à embraſſer la Religion Catholique, puſſent le faire en toute ſureté ; qu'il leur déclaroit cependant que le Duc prenoit ces perſonnes en ſa protection ; qu'il entendoit que François de Sales pût prêcher ſans aucun trouble la doctrine catholique ; qu'on ne forceroit perſonne à l'aller entendre ; mais qu'il n'étoit pas juſte auſſi qu'on en empêchât ceux qui voudroient y aller ; enfin il leur déclaroit qu'il les rendoit dés à preſent reſponſables de tout ce qui pourroit arriver de mal à François de Sales,

& à ceux qui pourroient luy être associez dans la suite.

Le Conseil répondit à ces Lettres, en rejettant ce qui s'étoit passé, sur la populace, dont on n'est pas toujours maître dans les occasions imprévûes, comme étoit celle dont il s'agissoit, & en promettant d'employer son autorité pour faire executer les intentions du Prince avec tout le respect qui leur étoit dû.

En effet, François étant retourné à Tonon, il y fut reçu avec plus de consideration, mais il n'y fut pas long-temps sans apprendre qu'on avoit fait des défenses tres secretes & tres rigoureuses de l'aller entendre, & d'avoir aucun commerce avec luy. Elles furent executées si ponctuellement, qu'il se vit au milieu de Tonon aussi abandonné & aussi solitaire, que s'il eût été au milieu d'un desert; il ne laissoit pas d'y venir tous les jours des Allinges avec autant de ponctualité, que s'il y eût eu les affaires les plus pressantes; & il partoit souvent par des temps si rudes & si fâcheux, que les Païsans les plus robustes n'osoient pas se mettre en chemin. La pluye, la neige, les glaces, les vents les plus terribles, la nuit même n'étoient pas capables de l'empêcher de se mettre en chemin. Le froid le saisissoit

*August. de Sales, liv. 11. Anon. liv. 1.*

quelquefois jusques à le rendre presque immobile, & le mettre en danger d'en mourir; mais rien n'étoit capable d'arrêter, ni même de moderer son zele. On avoit beau luy representer les dangers apparemment assez inutiles ausquels il s'exposoit; il répondoit toûjours ces paroles du Sauveur: *Ne sçavez-vous pas que je ne suis ici que pour faire les affaires de mon Pere qui est au Ciel?* Il ajoûtoit qu'il sçavoit seul le tems & le moment qu'il avoit marqué pour la conversion de ce pauvre Peuple; qu'il arriveroit lorsqu'on y penseroit le moins; qu'ainsi il devoit toujours se tenir prêt pour en profiter. *Luc ch. 2.*

L'hyver de cette année fut si rigoureux, & le froid si grand, que ses pieds & ses jambes en étoient toutes crévassées; il luy arriva dans ce même temps quelque chose d'encore plus étrange, & qui auroit refroidi un zele moins ardent que le sien. Un jour qu'il étoit parti plus tard que de coûtume de Tonon pour s'en retourner aux Allinges, la nuit le surprit; il s'égara; & aprés avoir fait inutilement bien du chemin, il arriva fort tard dans un village, dont toutes les maisons étoient fermées; la terre étoit couverte de neige, & le froid si violent, que même pendant le jour les Païsans étoient contraints de *Aug. St. de Sales. liv. 11.*

demeurer renfermez avec leurs troupeaux ; il frappa à toutes les portes, conjurant les habitans par tout ce qui étoit le plus capable de les toucher, de ne le pas laisser perir de froid ; mais ils n'avoient garde de luy ouvrir ; ils étoient tous Calvinistes : & pour surcroit de malheur son valet l'avoit nommé, croyant leur donner de la consideration. Mais Dieu qui n'abandonne jamais les siens, luy fit rencontrer dans cette extrêmité le four du village, qui étoit encore chaud ; ils s'y logerent comme ils purent ; & ce fut ce qui leur sauva la vie, qu'ils ne pouvoient autrement éviter de perdre.

*Anon. liv. 1.*

Il pensa perir encore une autre fois par la dureté des habitans d'un autre village ; il étoit arrivé de nuit par une pluye furieuse, mais il ne put jamais obtenir qu'on le mît à couvert, quelque priere qu'il en pût faire, & il fut contraint de passer la nuit, exposé à la pluye, loüant Dieu, comme les Apôtres, de ce qu'il l'avoit jugé digne de souffrir pour la gloire de son nom.

*August. de Sales, liv. 11.*

Des contre-temps si fâcheux auroient porté tout autre moins soumis aux ordres de Dieu, & moins zelé pour sa gloire, à prendre des précautions pour éviter de pareilles extrêmitez ; mais François inca-

pable de ménager ſa vie lorſqu'il s'agiſſoit du ſalut des ames, tomba encore quelque temps aprés dans un inconvenient qui ne cédoit guéres aux deux que l'on vient de raconter. A la ſortie de Tonon, comme il ſe tiroit aux Allinges, il rencontra un Calviniſte qui l'attendoit, & qui luy dit qu'il étoit touché de ſes bons exemples, de ſa patience, de ſa douceur, & des peines incroyables qu'il prenoit tous les jours pour procurer le ſalut d'un peuple qui les reconnoiſſoit ſi mal; que comparant ſa vie avec celle de ſes Miniſtres, il avoit cru que la pureté de ſa doctrine pourroit bien être du côté où ſe trouvoit celle des mœurs; qu'il s'adreſſoit à luy pour en être inſtruit, & qu'il le conjuroit par le Sang de Jeſus-Chriſt répandu pour le ſalut de ſon ame, d'avoir pitié de luy, & de ne pas differer ſon inſtruction.

La nuit approchoit, & il étoit d'autant plus dangereux pour François de retarder ſon départ, qu'il avoit une foreſt à traverſer; il paroiſſoit naturel de remettre cette inſtruction au lendemain; c'étoit le ſentiment de Loüis de Sales; & ce domeſtique même qui ne le quittoit point, & qui avoit couru avec luy de ſi grands dangers, l'en conjuroit inſtam- *Auguſt. de Sales. Ibid.*

ment ; mais François leur répondit que personne n'étoit assuré du lendemain, & qu'il se reprocheroit toute sa vie d'avoir négligé le salut d'une ame par l'apprehension des maux qui n'arriveroient peut-être pas, & dont Dieu auroit la bonté de les préserver.

Ce que Loüis de Sales avoit prévû, arriva ; François demeura si long-temps avec le Calviniste, que la nuit les surprit à l'entrée de la forest, & devint si obscure, qu'il fut impossible de trouver le chemin ; cependant les hurlemens des loups, les cris des ours & des autres bêtes sauvages descendues des montagnes voisines, avoient quelque chose de si terrible, qu'il n'étoit pas possible de n'en être pas effrayé ; le domestique mouroit de peur ; Loüis de Sales n'étoit guéres plus assuré ; le seul François plein de confiance en Dieu, les consoloit, & leur promettoit de sa part qu'il les delivreroit de ce danger, comme il avoit delivré Daniel de la fosse des lions où il couroit un peril beaucoup plus grand que celuy auquel ils se trouvoient exposez, pour n'avoir pas voulu refuser à une ame le secours qu'elle leur demandoit en son nom. Dans ce même temps la Lune s'étant levée, il apperçut qu'ils n'étoient pas loin d'un bâtiment ruiné, où il y avoit encore

quelque reste de voûte qui pouvoit les mettre à couvert des injures du temps ; ils y entrerent, & y passerent le reste de la nuit ; mais il fut impossible à François de prendre le moindre repos. La Lune qui étoit devenue plus claire, le fit appercevoir que ces ruines étoient celles d'une Eglise que les Heretiques avoient détruite. Cette vûe rappella dans son esprit l'état déplorable où se trouvoit la Religion dans le Chablais; les Temples renversez, les Prêtres chassez, l'ancien culte aboli, l'Heresie triomphante, la verité bannie, l'aveuglement du peuple, sa dureté & son obstination presque invincible à resister à la voix de Dieu qui le rappelloit au sein de l'Eglise Catholique, dont l'erreur & la seduction l'avoient si violemment arraché. Dans cet état, assis sur les ruines de ce Temple, comme autrefois Jeremie sur celles de Jerusalem, pénetré comme ce Prophete d'une sainte douleur, il s'écrioit à peu prés comme luy : *Que sont devenus ces Solitaires qui peuploient autrefois ces forêts, & qui les faisoient retentir jour & nuit des loüanges du Seigneur ? Où sont ces Vierges qui suivoient par-tout l'Agneau sans tache, ces Prêtres occupez à son service, ces Temples dédiez à sa gloire ? Comment l'or est-il obscurci ? Comment sa belle*

*Aug. de Sales liv. 1.*
*Anon. liv. 1.*
*Jerem. c. 4. v. 1.*

*couleur est-elle ternie? Comment les pierres du Sanctuaire sont-elles épandues à l'entrée de toutes les places publiques ?*
Jerem. c. 2. v. 15. *A qui vous comparerai-je, fille de Jerusalem ? A qui dirai-je que vous étes devenue semblable, ô Vierge fille de Sion ? Comment pourrai-je vous consoler ? car votre douleur est grande comme la mer : Qui pourra donner quelque remede à vos maux ? Vos Prophetes n'ont eu pour vous que des visions fausses & extravagantes ; ils ne vous ont pas découvert votre iniquité afin de vous exciter à la penitence ; ils n'ont vû pour vous dans leurs visions que de fausses élevations & de fausses défaites de vos ennemis. Jerusalem, Jerusalem, convertissez-vous enfin au Seigneur votre Dieu.*

Le jour trouva François occupé de ces saintes pensées ; il réveilla ses compagnons qui s'étoient endormis ; ils retrouverent leur chemin, & arriverent enfin aux Allinges. Ceux qui remplis de l'esprit du monde, sont incapables d'être vivement touchez d'autres objets que de ceux de leurs passions, auront de la peine à croire qu'on puisse être si sensible aux interêts de la gloire de Dieu. Mais les hommes Apostoliques, ceux qui ont goûté combien le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit, ne trouveront rien

dans ce qu'on vient de rapporter que de tres-conforme à ce qu'ils ont ressenti eux-mêmes dans de semblables occasions. Quoi qu'il en soit, ce sont les sentimens, & à peu prés les paroles que les Historiens de saint François de Sales luy mettent dans le cœur & dans la bouche lors qu'il passa la nuit dans cette Eglise ruinée.

*Auguſt. de Sales, liv. 11.*

Mais si ces travaux paroissoient inutiles à l'égard du Peuple du Chablais, ils ne l'étoient pas à l'égard de la Garnison des Allinges. Sa pieté, son zele pour le salut des ames, & son extrême douceur, luy avoient acquis l'estime & la confiance des Officiers & des Soldats; il s'en servit pour les gagner à Dieu, & faire regner parmi eux sa crainte & son amour; il commença par convertir à la Foy Catholique quelques Soldats Calvinistes qui s'étoient enrôlez avec les autres; & Dieu benissant ses soins, leur conversion fut si parfaite qu'ils changerent de vie, & furent aussi reglez dans leurs mœurs qu'ils l'étoient devenus dans leur créance. Ils l'aiderent même à ramener les Soldats Catholiques à une meilleure vie.

*Idem. Ibid.*

Trois grands desordres regnoient alors parmi les gens de guerre; le blasphême, les duels, & l'yvrognerie. François entreprit d'y remedier, & le succés passa

*Annal. [illegible] S. François de Sales, liv. 1.*

Aug. de Sales. liv. II.

ses esperances. Ses Historiens rapportent qu'il regla si bien cette Garnison, que les Officiers & les Soldats paroissoient plutôt des Religieux que des gens de guerre. Ce n'est pas qu'il les portât à la pratique des vertus qui ne convenoient point à leur état ; jamais homme n'a mieux sçû que saint François de Sales regler chacun selon sa condition ; mais il leur inspira si fortement la crainte des jugemens de Dieu, & leur persuada si bien que plus la profession des armes les engageoit à exposer leur vie, plus ils devoient être en état de ne point craindre les suites funestes d'une mauvaise mort, qu'il les changea en d'autres hommes, & leur inspira cette droiture de cœur, & cette pieté sincere qui bien loin d'être incompatible avec le courage & la valeur, ne contribuë pas peu à l'augmenter, & à la la faire paroître avec plus d'éclat.

On vit dans cette occasion quelque chose de semblable à ce qui se passa du temps des Apôtres dans la conversion des Gentils. Les gens de guerre furent les premiers appellez à la Foy en la personne de Corneille Capitaine de cent hommes, & de quelques-uns de ses Soldats, Dieu voulant faire voir qu'il n'y a point d'état incompatible avec la sainteté. De même la

conversion du Chablais commença par celle de la garnison des Allinges, comme si Dieu eût voulu autoriser la Mission de François en rendant ses suites si conformes à celles de la Mission des Apôtres.

Enfin le temps que Dieu avoit marqué pour la conversion du Chablais arriva; Geneve eut beau s'y opposer par ses émissaires; & les Ministres Calvinistes, par leurs cabales, leurs calomnies, & leurs Predications seditieuses, y formerent en vain des obstacles. Il n'est ni force ni conseil qui puisse empêcher l'execution de ce que le Seigneur a une fois resolu; & la maniere dont il agit sur les cœurs est d'autant plus infailliblement suivie de son effet, que venant d'une cause toute puissante, elle ne laisse pas de s'accommoder avec leur liberté. *L'an 1598.*

Quelque prévenus que les habitans de Tonon fussent contre François, ils ne laissoient pas d'être touchez de sa pieté, de sa douceur, de sa patience invincible, & de son zele infatigable pour le salut des ames; en vain les Ministres Calvinistes attribuoient tout ce qu'il faisoit à une ambition cachée, qui alloit à ses fins par un chemin rude à la verité, mais qui y conduisoit d'autant plus infailliblement

qu'il paroiſſoit s'en éloigner ; l'éclat de ſa vertu, ſon deſintereſſement, & le peu de ſoin même qu'il avoit de repouſſer les calomnies dont on s'efforçoit de le noircir, l'appui du Prince dont il étoit aſſuré, & dont il ſe prévaloit ſi peu, ſa confiance en Dieu qui paroiſſoit être ſon unique eſperance, l'innocence & la ſimplicité de ſes actions infiniment éloignées des vûes & des prétentions humaines, parloient ſi hautement en ſa faveur, que les plus endurcis ne pouvoient s'empêcher de l'entendre.

D'ailleurs comme les Officiers & les Soldats de la garniſon des Allinges venoient aſſez ſouvent à Tonon, ils y parloient de la vertu & des grandes qualitez de François avec une liberté que rien n'étoit capable d'empêcher ; mais leur conduite faiſoit ſon éloge d'une maniere bien plus convaincante. Au lieu de cette licence effrenée, de ce libertinage dont ils faiſoient gloire, de ces blaſphêmes qui faiſoient horreur, de ces duels ſi frequens qui raviſſoient tant d'ames à Dieu, & tant de bons Sujets au Prince, & à l'Etat ; on les voyoit reglez dans leurs diſcours, retenus dans leurs actions, doux, équitables, ſoumis aux Loix, & d'autant plus exacts à tout ce qui étoit de leur devoir, qu'ils

qu'ils agiſſoient par des motifs plus purs & plus relevez, & qu'ils faiſoient par conſcience, ce qu'ils n'avoient fait juſques alors que par un reſpect purement humain. On ne pouvoit s'empêcher d'admirer un changement où la main du Tres-Haut paroiſſoit d'une maniere ſi viſible. Mais on ne pouvoit auſſi s'empêcher d'eſtimer l'inſtrument dont il s'étoit ſervi pour le produire. C'eſt ainſi que Dieu diſpoſoit les cœurs en faveur de ſon ſerviteur, & qu'il ouvroit le chemin aux grandes choſes que l'on va raconter.

En effet François s'étant apperçu que l'averſion que le peuple du Chablais avoit pour luy diminuoit tous les jours, & qu'on n'évitoit plus ſa rencontre avec tant de ſoin, il crut qu'il pouvoit aller dans les maiſons des particuliers leur rendre des viſites de civilité; il n'y parloit que de choſes indifferentes, & ſe contentoit de les accoûtumer inſenſiblement à le ſouffrir. Il eſt certain que ſon extrême douceur donnoit des charmes à ſa converſation dont il n'étoit pas aiſé de ſe défendre; on ſe ſentoit prévenu en ſa faveur dés qu'il ouvroit la bouche, & il gagnoit en même temps l'eſtime & l'affection de ceux qu'il frequentoit ſans qu'il fût poſſible de s'en défendre; les manieres bruſ-

ques & imperieuses des Ministres contribuoient à relever les siennes ; & la dureté avec laquelle ils le traitoient quand ils se rencontroient avec luy , les injures dont ils l'accabloient, ne servoient qu'à relever avec plus d'éclat sa moderation & sa douceur , & à luy acquerir une nouvelle estime dans l'esprit de ceux qui étoient tous les jours les témoins des emportemens de ses adversaires , & de la patience avec laquelle il les souffroit.

Les choses étoient en cet état lors qu'on vint dire à François que deux Gentilshommes de sa connoissance venoient de sortir de la Ville pour s'aller battre en duel à la campagne. Il y courut avec ce zele qui ne l'abandonnoit jamais , ils se portoient déja de terribles coups ; & la fureur qui étoit peinte sur leurs visages ne laissoit aucun lieu de douter que ce combat ne finît par la mort d'un des combattans , ou peut-être même de tous les deux. François les separa au peril de sa vie , & sçut leur representer si vivement l'énormité de ces combats singuliers que les Loix divines & humaines condamnent également , & le danger où ils s'étoient mis de se perdre éternellement pour un point d'honneur mal entendu , qu'il les reconcilia sur le champ , & les

obligea de s'embrasser ; mais la grace que Dieu avoit pour ainsi dire attachée à son ministere fit quelque chose de plus, elle les changea en d'autres hommes ; ils luy firent tous deux une confession generale de leurs pechez, & changerent de vie. L'un des deux particulierement, encore plus vivement touché que l'autre, abandonna le monde, & se retira dans une maison de campagne assez agreable qu'il avoit proche de Tonon. C'étoit tout ce qui luy étoit resté du débris de sa fortune.

Là détrompé de tous ces vains objets pour lesquels il avoit pensé tant de fois perdre son ame, il repassoit dans l'amertume de son cœur ces jours malheureux qu'il avoit passé dans l'abandon de Dieu, & dans l'oubli presque entier de son salut. François qui l'avoit gagné à Dieu, & qui luy avoit conseillé cette retraite, ne le perdoit point de vûe, & le visitoit tous les jours. Il sçavoit que les personnes nouvellement converties, comme les jeunes arbres, ont besoin d'être cultivées avec beaucoup de soin, & qu'il est presque toûjours dangereux de les laisser trop à elles-mêmes. Mais ce qu'il y eut de singulier est qu'il luy inspira une vertu semblable à celle dont il faisoit profession ; de fier, d'emporté, de vindicatif qu'il

étoit, il devint doux, patient, complaisant, honnête. Comme il étoit déja avancé en âge, il luy avoit fallu vaincre pour cela des habitudes inveterées ; cependant la pratique des vertus contraires à son temperament & à ses penchans paroissoit en luy si naturelle, qu'il sembloit ne se faire aucune violence.

Comme ce Gentilhomme avoit servi long-temps dans les armées avec beaucoup de reputation, & qu'il y avoit acquis cette experience si necessaire dans la plûpart des fonctions de la vie civile, la Noblesse des environs, & les plus considerables de Tonon luy rendoient de frequentes visites ; il leur parloit avec beaucoup de reconnoissance de la grace que Dieu luy avoit faite, & avec une estime extraordinaire de François dont il s'étoit servi pour le retirer de ses égaremens ; il leur inspiroit l'envie de le connoitre, & de l'entretenir; François secondoit ses desseins, & Dieu secondant luy-même leurs saintes intentions, cette maison devint le rendez-vous de tous ceux dont Dieu avoit touché les cœurs.

François commença à y tenir des Conferences reglées ; il fit d'abord convenir l'Assemblée que le Schisme étoit un des plus grands maux qui pût arriver à l'E-

glise; qu'à moins d'avoir eu des raisons indispensables de se separer, il étoit seul capable de perdre pour jamais, & ceux qui en étoient les autheurs, & ceux qui les avoient suivis, & qui persistoient encore dans la separation; que si ceux qui étoient sortis les premiers du sein de l'Eglise Catholique avoient eu tort de le faire, ceux qui n'avoient fait que les suivre étoient obligez d'y retourner, & qu'il n'y avoit ni interêts temporels, ni liaisons, ni consolations humaines, ni estime pour leurs Pasteurs, ni tendresse pour ceux qu'ils avoient jusques alors regardez comme leurs freres, ni crainte, ni menaces, ni mauvais traitemens, qui les en pussent dispenser.

Daillé en son vie dans Apolog.

Il soûtint ensuite qu'il n'en étoit pas à leur égard de l'Eglise Catholique comme des autres Societez qui faisoient profession de croire en Jesus-Christ; que leurs peres y avoient vécu, & y étoient morts, que plusieurs d'entr'eux y avoient reçu le Baptême, qu'ils avoient été nourris & élevez dans son sein, & qu'ils luy étoient redevables des Ecritures Saintes qu'elle avoit conservées, & qu'elle leur avoit mises entre les mains. Il ajoûta qu'il ne vouloit point faire valoir, ni l'étendue, ni l'antiquité, ni la succession du

ministere, qui étoient pourtant des marques si essentielles de la veritable Eglise, mais qu'ils ne pouvoient pas nier qu'il n'y eût une dureté prodigieuse à condamner sans connoissance de cause ceux dont ils avoient reçu la vie, aux flâmes éternelles, & une injustice criante à prononcer sans l'entendre contre une Eglise à qui malgré leur haine ils avoient de si grandes obligations.

Que cela étoit d'autant plus injuste que cette Eglise se plaignoit hautement qu'on luy faisoit tort ; qu'on l'accusoit mal à propos d'avoir alteré le dépôt de la Foy, & abandonné la créance de ses peres, & qu'on faisoit d'elle des peintures affreuses qui la défiguroient, & qui l'avoient fait méconnoître à ses enfans ; qu'il étoit prêt de la justifier avec la derniere évidence, & d'une maniere qui conviendroit aux personnes les moins intelligentes, puisqu'il ne falloit pour cela qu'exposer nettement & simplement sa veritable doctrine.

Comme ce que François de Sales prétendoit étoit plein d'équité, on l'écouta avec une fort grande attention ; il en profita, & continuant son discours, il leur dit qu'il y avoit long-temps qu'on accusoit l'Eglise Catholique d'être Idolâtre,

de ruiner la mediation & la satisfaction de Jesus-Christ, & de rendre aux Saints, à leurs Images, & à leurs Reliques, un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu. Ceux qui assistoient à la Conference demeurerent d'accord que c'étoit-là en effet les principaux motifs de leur separation. François de Sales repartit qu'il n'en falloit pas de moindres pour autoriser un Schisme qui avoit causé tant de revoltes, fait répandre tant de sang, & dont les suites avoient été si funestes, mais que par malheur pour ceux qui l'avoient fait, ces accusations étoient fausses, & que l'Eglise Catholique n'étoit point coupable sur tous ces chefs; que pour en être convaincu, il ne falloit qu'apprendre ses veritables sentimens sur tous ces Points, non de ses ennemis qui s'étoient fait un capital de les déguiser, mais d'elle-même.

Qu'il leur declaroit donc en son nom, & qu'il étoit prêt de le signer de son sang, que l'Eglise Catholique n'adoroit qu'un seul Dieu, Createur, & Seigneur de toutes choses; qu'elle faisoit consister cette adoration principalement à croire avec une foi constante, humble, & soumise, tout ce qu'il luy a plû de nous reveler; à s'attacher à luy par l'esperance, & à l'aimer par dessus toutes choses, de

toutes les puiſſances de notre ame, comme le ſeul & veritable bien, & qui peut ſeul par ſa poſſeſſion faire notre bonheur éternel; qu'elle régardoit tout ce qui n'étoit point Dieu comme des êtres finis, & dépendans, qui tenoient tout de luy, & que bien loin de croire qu'il fût permis d'uſer de l'adoration qui n'eſt dûë qu'à Dieu ſeul, à l'égard de toute autre choſe quelle qu'elle pût être, l'Egliſe Catholique le condamnoit comme une impieté execrable.

Quant à la mediation de Jeſus-Chriſt, il dit que l'Egliſe Catholique bien loin de la ruïner faiſoit profeſſion de luy devoir tout, qu'elle croyoit n'avoir de vie & d'eſperance qu'en Jeſus-Chriſt ſeul, qu'elle demandoit tout, qu'elle eſperoit tout, qu'elle rendoit graces de tout par luy-même, & qu'elle metroit en ce mediateur de Dieu & des hommes toute l'eſperance du ſalut. Il ajoûta qu'elle croyoit encore que tous nos pechez nous ſont pardonnez par une pure miſericorde à cauſe de Jeſus-Chriſt; que nous devons à une liberalité toute gratuite la juſtice qui eſt en nous par le Saint Eſprit; que toutes les bonnes œuvres que nous faiſons ſont autant de dons de ſa grace; que la vie éternelle devoit être propoſée aux Fideles,

&

& comme une grace qui leur est misericordieusement promise par le moyen de Jesus-Christ Sauveur & Redempteur de tous les hommes, & comme une recompense qui est fidellement renduë à leurs bonnes œuvres en vertu de cette promesse; mais que l'Eglise Catholique enseignoit en même temps, que ces bonnes œuvres sont des dons de Dieu, que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, mais que nous pouvons tout en celuy qui nous fortifie, & que toute notre confiance doit être en Jesus-Christ.

Jamais surprise ne fut pareille à celle des Calvinistes qui assistoient à cette Conference; ils avoient oüi toute leur vie attribuer à l'Eglise Catholique des sentimens bien differens de ceux que François protestoit être les siens; ils l'avoient entendu accuser par leurs Ministres de rendre à des Creatures un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu, de ruiner la mediation de Jesus-Christ en luy donnant des Coadjuteurs auprés de Dieu, d'élever trop le libre arbitre aux dépens de la Grace, & d'affoiblir la satisfaction du Sauveur par la doctrine qu'elle enseigne de la necessité des bonnes œuvres pour le salut.

Mais leur étonnement fut bien plus grand quand François ajoûta que l'Eglise

Catholique enſeignoit encore que Jeſus-Chriſt Dieu & Homme étoit ſeul capable par ſa dignité infinie d'offrir à Dieu pour nos pechez une ſatisfaction ſuffiſante ; que cette ſatisfaction étoit infinie ; que le Sauveur avoit payé le prix entier de notre rachat ; que rien ne manquoit à ce prix puiſqu'il étoit infini, & que les reſerves des peines qu'il fait dans la penitence ne provenoient d'aucun défaut de payement, mais d'un ordre qu'il a établi pour retenir les hommes dans leur devoir par de juſtes apprehenſions, par une reparation proportionnée aux ſcandales qu'ils pourroient donner, & par une diſcipline ſalutaire.

Ce dernier éclairciſſement acheva de donner à ceux qui aſſiſtoient à la Conference, des ſentimens tout autres qu'ils n'avoient eu juſques alors de la doctrine de l'Egliſe Catholique ; ils commencerent à croire qu'on luy faiſoit tort ; que leurs Miniſtres, ou n'étoient pas aſſez inſtruits de ſes ſentimens, ou avoient leurs raiſons pour les déguiſer, & qu'il ne ſeroit pas plus difficile de détruire leurs calomnies ſur les autres points qu'on avoit propoſez, qu'il l'avoit été de les refuter ſur ceux dont on venoit de les éclaircir. Mais François qui ne vouloit pas trop charger leur memoire, remit

à une autre Conference l'éclairciſſement qu'il leur avoit promis ſur les autres Chefs qu'il avoit luy-même propoſez ; ainſi finit cette aſſemblée. Elle fut ſuivie de pluſieurs autres qui n'eurent pas un ſuccés moins avantageux.

Cependant le bruit de ces Aſſemblées s'étant répandu dans Geneve, dans Tonon & dans tout le Chablais, les ſentimens furent fort partagez ſur la maniere dont François y avoit expoſé la doctrine de l'Egliſe Catholique; les uns diſoient que la frequentation qu'il avoit euë avec les Calviniſtes luy avoit donné de meilleurs ſentimens, & qu'avec le temps il pourroit être tout à fait des leurs ; d'autres prétendoient qu'il n'avoit pas expliqué fidellement les ſentimens de ſon Egliſe, & que ſi ce qu'il avoit avancé devenoit public, il en ſeroit deſavoüé ; & d'autres vouloient que l'envie de faire des converſions & de s'acquerir de la reputation dans ſon parti l'avoit porté à déguiſer ſes ſentimens, & à ſe raprocher autant qu'il avoit pû de la doctrine des Prétendus Réformez, & prétendoient comme les autres, qu'il n'oſeroit jamais ſoûtenir en public ce qu'il avoit avancé dans ces Aſſemblées particulieres, en preſence d'un petit nombre de témoins gagnez, & prévenus en

ſa faveur. Mais ce qu'il y avoit de ſingulier eſt que les plus habiles mêmes d'entre les Miniſtres, ou ſçavoient ſi peu les ſentimens de l'Egliſe Catholique, ou étoient tellement prévenus contre elle, qu'ils ne pouvoient, ou ne vouloient pas reconnoitre ſa doctrine dans ce que François de Sales avoit avancé : preuve certaine que l'eſprit de parti, la prévention, & l'animoſité ont plus de part que tout le reſte aux differens qui ſont èntre nous, & que ſi les Prétendus Réformez aimoient ſincerement la paix de l'Egliſe, nous ſerions bien-tôt d'accord.

François ayant appris ce qu'on diſoit de ſes Conferences, & de ſes ſentimens, crut qu'il devoit y répondre, de peur que ſon ſilence interpreté en mauvaiſe part, ne fît quelque impreſſion deſavantageuſe ſur l'eſprit des foibles. Ce fut ce qui l'obligea de publier un Ecrit ſur ce qui s'étoit paſſé dans les Aſſemblées qu'il avoit tenuës.

Il y repreſentoit avec ſa douceur ordinaire, qu'il n'étoit ni de la fidelité qu'il devoit à ſon miniſtere, ni de ſon caractere particulier, d'alterer la doctrine de l'Egliſe Catholique, ou de déguiſer ſes ſentimens ; que la maniere dont il avoit vêçu parmi eux devoit leur avoir donné

meilleure opinion de sa bonne foy; qu'il souhaitoit à la verité avec beaucoup de passion leur retour à l'Eglise Catholique, mais que cette passion n'iroit jamais jusques à le rendre prévaricateur, & à le porter à employer de mauvais moyens pour le procurer; qu'en consequence de cela il avoit exposé la foy de l'Eglise Catholique, non seulement selon ses propres sentimens, ou selon ceux de quelques Docteurs particuliers, mais selon ceux du Concile de Trente; qu'on ne pouvoit pas accuser le Concile, ou de n'avoir pas sçû la doctrine de l'Eglise Catholique qu'il representoit, ou de l'avoir alterée & falsifiée; qu'on ne pouvoit pas non plus reprocher à l'Eglise de ne suivre pas la doctrine de ce Concile, puisqu'une partie de la haine que les Prétendus Réformez avoient pour elle, venoit de la profession publique qu'elle faisoit de s'en tenir à ce qu'il avoit decidé; qu'on ne pouvoit donc pas nier qu'il n'eût expliqué la doctrine Catholique, avec toute la fidelité & l'exactitude possible.

Mais qu'ils devoient eux-mêmes avoüer de bonne foy que ce qui leur avoit fait méconnoitre cette doctrine, étoit qu'ils ne la connoissoient que par les peintures affreuses qu'on leur en avoit fait; qu'accoû-

tumez à la forme terrible qu'on luy donnoit dans leurs Prêches, ils ne la reconnoiſſoient plus quand on la leur faiſoit voir dans ſon naturel; que plus on l'expoſoit dans ſa pureté, plus ils s'obſtinoient à vouloir qu'on la changeât, & qu'on la déguiſât, & qu'ils s'imaginoient qu'on revenoit à eux lors qu'on les deſabuſoit de leurs préventions.

Aprés cette eſpece de Preface, il expoſoit la doctrine Catholique ſur l'adoration dûë à Dieu ſeul, ſur la mediation & la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt de la maniere qu'on vient de la rapporter, & il citoit les endroits du Concile de Trente, qui juſtifioient ce qu'il avoit avancé, afin qu'ils puſſent eux-mêmes les verifier, & qu'ils ceſſaſſent de l'accuſer d'avoir déguiſé ou alteré les ſentimens de l'Egliſe, & de prétendre qu'il ſeroit deſavoüé de ſa communion comme ayant mal expliqué ſa doctrine.

Il expliquoit enſuite avec la même fidelité ce que l'Egliſe Catholique croit ſur l'interceſſion & l'invocation des Saints, & ſur l'honneur qu'on rend à leurs Images & à leurs Reliques. Il diſoit à cette occaſion, que l'Egliſe Catholique faiſoit profeſſion de croire que les Saints qui regnent avec Jeſus-Chriſt, bien loin d'avoir rien

perdu de cette charité qui les obligeoit de prier pour l'Eglise lors qu'ils étoient sur la terre, étoient dans l'état d'une charité consommée, offroient des prieres pour nous, mais qu'ils les offroient par Jesus-Christ ; qu'elle les prioit dans le même esprit que nous prions nos freres qui sont sur la terre de prier avec nous & pour nous, notre commun Seigneur, au nom de notre commun Mediateur qui est Jesus-Christ ; que lors qu'elle s'adressoit à Dieu, elle luy disoit, *Ayez pitié de nous, écoutez-nous*, au lieu qu'elle se contentoit de dire aux Saints, *Priez pour nous* ; qu'en quelques termes que fussent conçûës les Prieres qu'elle leur adressoit, elle ne prétendoit point qu'elles eussent d'autre sens que celuy qui est renfermé dans ces paroles, *Priez pour nous.*

Que bien loin que cette maniere de prier transferât à des Creatures ce que Dieu s'est reservé, elle ne pouvoit jamais s'adresser à l'être indépendant ; que si ces paroles adressées aux Saints, *Priez pour nous*, diminuoient la confiance qu'on doit avoir en Dieu, saint Paul n'auroit pas dit si souvent, *Mes freres, priez pour nous*, puisqu'elles ne seroient pas moins condamnables à l'égard des vivans, qu'à l'égard des morts. *1. Thess. c. 5.*

Qu'au reste l'Eglise Catholique n'attribuoit aux Saints, ni l'immensité, ni la connoissance du secret des cœurs, ni aucune des perfections divines, comme faisoient les Idolâtres, & comme on l'en accusoit faussement; qu'elle croyoit seulement que Dieu leur faisoit connoitre nos besoins & nos prieres, ou de la maniere dont il avoit découvert aux Prophetes les choses futures dont la connoissance luy est absolument reservée, ou de quelque autre dont il s'étoit reservé la connoissance, sur laquelle l'Eglise Catholique ne s'expliquoit pas; mais qu'elle reconnoissoit constamment que les Saints n'avoient aucun avantage, ni aucune connoissance des choses humaines, ni aucun pouvoir de nous assister par leurs prieres, qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de le leur communiquer; qu'aprés une pareille declaration on ne pouvoit l'accuser d'être Idolâtre dans l'honneur qu'elle rendoit aux Saints.

*Seff. 25. Decr. de inv. &c.*

Pour ce qui est des Images, François rapportoit les paroles expresses du Concile de Trente, qui défend d'y reconnoître aucune divinité, ou vertu, pour laquelle on les doive reverer; de leur demander aucune grace, & d'y attacher sa confiance, & veut que tout l'honneur

qu'on leur rend, ſe rapporte aux Originaux qu'elles repreſentent, comme celuy des Originaux même doit ſe rapporter à Dieu qui les a ſantifiez & glorifiez, puiſqu'il eſt la fin & l'objet principal de tout le culte religieux.

Il ajoûtoit que les Prétendus Réformez ne pouvoient pas qu'ils ne demeuraſſent d'accord avec luy, que Dieu ne défendoit pas l'uſage de toutes ſortes d'Images, mais ſeulement de celles qui étoient faites *pour figurer Dieu, & pour le démontrer preſent*, & qu'on ſert dans cet eſprit, comme pleines de vertu & de divinité; il ſoûtenoit que l'Egliſe Catholique n'en ſouffroit point de cette ſorte; qu'elle ne prétendoit point repreſenter Dieu tel qu'il eſt, un être ſpirituel, inviſible, & infini ne pouvant être repreſenté; mais qu'elle croyoit pouvoir innocemment l'expoſer aux yeux des Fideles ſous les figures ſous leſquelles il avoit bien voulu luy-même paroître aux yeux des Prophetes; qu'en un mot l'Egliſe Catholique ne ſervoit point les Images, mais qu'elle ſe ſervoit d'elles pour nous élever aux Originaux qu'elles repreſentent; & que ces ſentimens la diſtinguoient ſi fort des Idolâtres, qu'on ne pouvoit ſans injuſtice la confondre avec eux.

*Cathec. des P. R.*

Pour ce qui eſt de l'honneur qu'elle ren-doit aux Reliques des Saints, François prétendoit qu'il étoit ſi ancien, qu'il avoit été pratiqué dans l'Egliſe dés les premiers ſiecles ſi univerſellement & ſi conſtamment, qu'il avoit été autoriſé de Dieu par des miracles ſi éclatans & ſi certains, tels qu'étoient ceux que ſaint Auguſtin rapporte comme en ayant été témoin oculaire, qu'on ne pouvoit le condamner ſans temerité; qu'au reſte il étoit ſi éloigné de nous détourner du culte que nous devons à Dieu ſeul, que nous ne regardions les Reliques que comme des reſtes précieux des corps, qui, comme parle l'Apôtre ſaint Paul, avoient porté & glorifié Dieu.

Enfin François offroit de juſtifier l'Egliſe Catholique avec la même évidence, ſur tous les points conteſtez, ou par écrit, ou dans des Conferences reglées au choix des Miniſtres, & les prioit de lire cet Ecrit ſans aigreur, & avec le même eſprit de charité qui l'avoit porté à le faire.

Mais ils étoient bien éloignez de ces diſpoſitions pacifiques; ils ne ſe contenterent pas de renouveller leurs anciennes calomnies, & d'en ajoûter de nouvelles, on reſolut de faire aſſaſſiner le Gentil-

homme qui avoit prêté sa maison à François pour y tenir les Conferences dont on a parlé, dans le dessein d'empêcher les autres, par ce terrible exemple, d'avoir avec luy de pareilles liaisons. Un Gentilhomme Calviniste de ses parens, aveuglé d'un faux zele pour sa religion, se chargea de l'execution. Il y a bien de l'apparence qu'il ne conçut pas ce dessein tout seul, puisque le Gentilhomme Catholique en fut averti. On luy conseilloit de prendre des précautions capables de le rendre superieur à son ennemi, & il ne manquoit pas d'amis qui fussent accourus à son secours sur le moindre avis qu'il leur eût donné du danger dont il étoit menacé; mais il répondit que si son ennemi venoit seul, il n'avoit pas besoin de secours pour se défendre; que s'il étoit accompagné il auroit toûjours assez de temps pour prendre ses mesures. Le jour d'aprés que l'avis eut été donné, le Gentilhomme Calviniste vint chez luy, avec tous les airs d'un ami qui ne cherche qu'à se divertir; il étoit seul, & ne paroissoit point avoir d'autres armes que son épée. Le Catholique le reçut avec sa douceur, & son honnêteté ordinaire; ils passerent ensemble tout le reste du jour, & le Calviniste n'entreprit rien, soit qu'il eût de la peine à executer un crime

*Anon. Vie de S. François de Sales, l. 1.*

ſi honteux à un Gentilhomme, ou qu'il ne trouvât pas l'occaſion favorable à l'execution de ſon mauvais deſſein.

*Ibid.* Le lendemain le Gentilhomme Catholique qui vouloit luy parler en liberté, l'invita à s'aller promener à la campagne; ils ſortirent ſeuls, & le Catholique l'ayant mené dans un endroit où il ne craignoit pas d'être interrompu, luy declara qu'il ſçavoit ſon deſſein; le Calviniſte changea de couleur, mais le Catholique l'aſſura qu'il n'avoit rien à craindre de ſon reſſentiment; que ſi la Religion Calviniſte le portoit à aſſaſſiner ſes parens & ſes amis, la Catholique l'obligeoit, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, de pardonner à ſes plus mortels ennemis. Il l'embraſſa enſuite avec une cordialité qui acheva de confondre le Calviniſte; il luy avoüa ſon mauvais deſſein, luy en demanda pardon, & luy proteſta qu'il n'auroit point à l'avenir de meilleur ami que luy.

Mais le temps des miſericordes de Dieu pour ce Gentilhomme étoit venu, & la même grace qui avoit fait autrefois le plus zelé des Apôtres, du plus ardent perſecuteur de l'Egliſe, agiſſant dans ſon cœur, il demanda de luy-même à parler à François; ce ſaint Homme acheva dans des entretiens particuliers, ce que l'exemple

du Gentilhomme Catholique avoit commencé ; il abjura ſes erreurs, & devint un défenſeur auſſi zelé de la Religion Catholique, qu'il l'avoit été de la Calviniſte.

La converſion de ce Gentilhomme fit d'autant plus de bruit dans le monde, qu'on ſçavoit qu'il étoit Partiſan du Calviniſme juſques à ſe porter aux violences les plus extraordinaires pour le maintenir, & l'on ne pouvoit concevoir comme il avoit pû paſſer tout d'un coup d'une extrêmité à l'autre. Ceux qui donnoient tout aux moyens humains, & qui ignoroient la force de la grace que Dieu avoit comme attachée au miniſtere de François, publioient qu'il avoit été gagné à force de promeſſes, & d'autres vouloient qu'on luy eût compté une ſomme d'argent conſiderable ; mais ces bruits faiſoient d'autant moins d'impreſſion, qu'on ſçavoit que François faiſoit cette Miſſion à ſes dépens, & que les aumônes qu'il faiſoit aux nouveaux Catholiques le reduiſoient aſſez ſouvent à manquer du neceſſaire.

Mais ſi cette converſion faiſoit du bruit dans le Chablais, l'Ecrit que François venoit de publier y en faiſoit bien davantage. On y voyoit la doctrine de l'Egliſe Catholique juſtifiée d'une maniere ſi claire,

qu'il n'étoit pas possible d'y répondre ; car enfin il eût fallu pour cela prouver, ou que le Concile de Trente l'avoit ignoré, ou que François l'avoit ou mal cité ou falsifié, ou que l'Eglise Catholique ne suivoit pas les sentimens de ce Concile ; mais ces réponses avoient si peu d'apparence, que les Ministres eux-mêmes ne crurent pas devoir s'en servir. Cependant leur silence faisoit une impression si desavantageuse au Calvinisme dans l'esprit des Peuples, qu'il se faisoit tous les jours de nouvelles conversions ; elles n'étoient plus même si secrettes, & l'on ne se cachoit presque plus quand on alloit entendre François ; les amis y menoient leurs amis, les peres leurs enfans, les maîtres leurs domestiques, & ceux de la campagne venoient exprés à Tonon pour assister à ses Sermons. Ces progrés étonnoient d'autant plus les Calvinistes que les nouveaux Catholiques faisoient paroître tant de zele pour la conservation de François, qu'il n'étoit pas aisé d'attenter à sa vie. On ne laissa pas de l'entreprendre, on gagna deux assassins ; on leur compta une partie de l'argent dont on étoit convenu ; on leur promit le reste aprés l'execution, & on convint avec eux qu'ils l'assassineroient sur le chemin des Allinges lors qu'il y re-

*Auguft. de Sales. liv. II.*

tourneroit ; mais comme François avoit des Partisans qui n'étoient pas connus parmi les Calvinistes, ce complot ne put être si secret, que les nouveaux Catholiques n'en fussent avertis. Les uns le pleuroient déja comme mort ; les autres déliberoient sur les moyens de le sauver ; mais tous ensemble étoient persuadez que quelques précautions qu'on pût prendre, les Calvinistes l'immoleroient enfin à leur haine, & à la sureté de leur religion. *Act. c. 29.*

Prévenus de ces tristes pressentimens, ils le furent trouver, & luy apprirent, les larmes aux yeux, le danger auquel il étoit exposé ; mais François leur parla avec tant de force & d'onction de la confiance en Dieu, de la gloire, & du bonheur du martyre, qu'il les remplit de cette consolation dont il étoit luy-même penétré au milieu des perils dont il étoit environné. Il reçut cependant l'offre que quelques-uns d'entr'eux luy faisoient de l'accompagner jusques aux Allinges : Ils partirent ensemble ; mais à peine furent-ils entrez dans un bois par où il falloit necessairement passer, que les deux assassins sortirent d'entre des buissons où ils s'étoient cachez, & l'aborderent l'épée nuë à la main. Dans cet extrême danger François ne perdit rien de sa fermeté ordinaire; *Aug. de Sales. liv. II.*

il défendit à ceux qui l'accompagnoient de se servir de leurs armes ; & allant au devant de ces assassins avec cette tranquillité & cette douceur qui ne l'abandonnoient jamais : *Vous vous méprenez, mes amis*, leur dit-il ; *apparemment vous n'en voulez pas à un homme, qui bien loin de vous avoir offensez, donneroit de tout son cœur sa vie pour vous.*

Idem. Ibid.

Ce peu de paroles calma dans le moment la rage dont ces furieux étoient transportez; ils demeurerent quelque temps immobiles, puis se jettant à ses pieds, ils luy demanderent pardon, & luy protesterent qu'à l'avenir il n'auroit point de serviteurs plus fideles, ni plus disposez à le suivre par-tout : François les releva, leur pardonna, les embrassa tendrement, & leur conseilla de s'éloigner pour éviter les poursuites du Gouverneur de la Province, qui n'auroit pas tant d'indulgence que luy, s'ils tomboient une fois entre ses mains. Ceux qui accompagnoient François, & qui attribuoient le repentir apparent de ces deux scelerats, à l'impuissance où ils s'étoient trouvez d'executer leur mauvais dessein en presence de tant de témoins, ne pouvoient souffrir qu'ils en fussent quittes à si bon marché ; ils se sentoient assez forts pour les arrêter, &

vouloient abſolument les conduire aux Allinges, & les mettre entre les mains du Gouverneur. Le domeſtique de François paroiſſoit le plus échauffé, & s'obſtinoit à luy repreſenter qu'ils ſeroient tous les jours expoſez à de pareils attentats ſi on négligeoit de les punir; mais François ſe ſervant de toute ſon autorité, voulut abſolument qu'on les laiſſât aller, & défendit même de parler de cette avanture.

Mais étant arrivez aux Allinges, le domeſtique ne ſe crut pas obligé de luy obéïr; il raconta ce qui s'étoit paſſé au Baron d'Hermance. Il en conclut que c'étoit fait de ſon autorité, s'il ſouffroit qu'on commît de pareils crimes à la vûë de ſa fortereſſe, & pour ainſi dire ſous ſes yeux, & il alloit ordonner un détachement pour courir aprés ces aſſaſſins, & les luy amener vifs ou morts; mais François, à qui il ne pouvoit rien refuſer, s'y oppoſa ſi fortement, qu'il fut contraint de fermer les yeux à un attentat qui dans la verité pouvoit avoir de terribles ſuites. Ce fut pourtant à une condition qu'il jugeoit abſolument neceſſaire, & que François ne laiſſa pas de refuſer; il prétendit qu'il n'iroit plus à Tonon, & qu'il n'en reviendroit plus ſans une eſcorte. François s'en défendit en

vain ; le Baron voulut absolument que six soldats bien armez, commandez par un Sergent, l'accompagnassent par-tout. Ils le firent malgré luy ; mais François qui ne pouvoit souffrir ces précautions, ne fut pas long-temps sans trouver le moyen de s'en delivrer.

*Idem. Ibid.*

Il proposa au Baron le dessein qu'il avoit de s'établir à Tonon ; il disoit pour l'appuyer, que c'étoit l'unique moyen de luy épargner la peine de faire tous les jours deux grandes lieuës, souvent par un temps tres-fâcheux ; qu'il employeroit plus utilement celuy qu'il étoit obligé de mettre à faire ce chemin ; que les nouveaux Catholiques le souhaitoient ; que quand il seroit continuellement sur les lieux, il pourroit profiter de bien des occasions que son absence luy faisoit peut-être manquer ; que les nuits mêmes quelques nouveaux Catholiques pouvoient mourir ; qu'il se reprocheroit continuellement de n'être pas en état de les assister dans la conjoncture où ils avoient le plus de besoin de son secours ; que les jours ne suffisoient pas pour l'instruction de ceux qui se presentoient pour en être instruits, & que tel qui feroit difficulté de le venir trouver pendant le jour, n'en feroit aucune de se rendre chez luy pendant la nuit,

Quelque plauſibles que paruſſent les raiſons de François, le Baron d'Hermance ne fut pas de ce ſentiment ; il luy repreſenta le danger où il s'expoſoit en s'enfermant dans Tonon pendant la nuit; que c'étoit ſe mettre à la diſcretion des Calviniſtes, dont la haine luy étoit connuë ; que s'ils avoient entrepris de l'aſſaſſiner pendant le jour, la nuit ne ſerviroit qu'à les rendre plus hardis ; que les nouveaux Catholiques étoient trop foibles pour le défendre, ou que s'ils l'entreprenoient, ils ſeroient infailliblement accablez par le grand nombre des Heretiques qui prendroient avec plaiſir cette occaſion de ſe vanger d'eux ; que le Duc de Savoye l'ayant pris ſous ſa protection, il ne luy pouvoit rien arriver de fâcheux où ſon autorité ne fût commiſe ; que les choſes pourroient aller ſi loin, qu'elles entraîneroient la ruine de Tonon ; que le temps ameneroit toutes choſes au point qu'il pouvoit ſouhaiter, & qu'en ſe hâtant moins, on feroit des établiſſemens plus ſolides. Le Baron ajoûta encore pluſieurs reflexions politiques priſes du voiſinage de Geneve & des Suiſſes, avec qui le Duc ne vouloit pas rompre, & dont il falloit éviter ſur toutes choſes, d'attirer les armes dans le païs.

Mais François qui en acceptant la Mission du Chablais, avoit abandonné sa vie aux soins de la Providence, & qui étoit d'ailleurs plein de confiance en Dieu, & en la toute-puissance de sa Grace, luy promit de conduire toutes choses avec tant de douceur & de circonspection, qu'il n'arriveroit aucun des inconveniens qu'il croyoit avoir lieu de craindre. Le Baron fit encore quelques instances; mais enfin touché de la peine qu'il avoit à aller & à revenir tous les jours de Tonon, il consentit qu'il allât s'y établir & écrivit de nouveau aux Magistrats pour les rendre responsables de tout ce qui pourroit luy arriver de fâcheux.

*Anon. liv. 1.* Les Catholiques reçurent François avec une joye qui ne se peut exprimer; le respect, l'estime & la confiance qu'ils avoient en luy, ne pouvoient aller plus loin, ils le regardoient comme un homme veritablement Apostolique, plein de grace & de force, infiniment éloigné de tous les interêts humains, & qui n'avoit en vûe que la gloire de Dieu, & leur salut. François de son côté soûtenoit son ministere, comme parle l'Apôtre, d'une maniere digne de Dieu; rien n'échapoit à sa charité & à ses soins; il donnoit les jours à l'instruction & aux

Conferences, à la visite des pauvres & des malades, & les nuits à l'étude, à la priere, & à la reconciliation des pecheurs. Sa vie soûtenoit ses Predications, & ses Predications achevoient ce que ses bons exemples avoient commencé.

Une maniere de vie si apostolique eut le succés dont Dieu avoit beni la Mission des Apôtres; rien ne ressembloit mieux à l'Eglise naissante, que la petite Eglise de Tonon, même charité pour les Freres, même zele pour la Foi, pureté toute pareille dans les mœurs; car enfin François comptoit pour peu de chose qu'on abjurât ses erreurs, si l'on ne changeoit pas de vie, si la Grace ne surabondoit pas où le peché avoit abondé, & la benediction que Dieu avoit attaché à son ministere alloit tout à la fois à éclairer l'esprit, & à changer les cœurs. Mais rien ne frappoit plus les yeux des Heretiques qui n'étoient pas tout-à-fait endurcis, que la maniere dont les pauvres & les malades étoient secourus; François y employoit tout ce qu'il avoit pour vivre: de sorte qu'aprés avoir nourri les autres, il étoit souvent réduit à souffrir la faim; il sollicitoit sans cesse ses parens & ses amis d'assister les pauvres Fideles du Chablais. Il recevoit souvent des som-

mes considerables en elles-mêmes, mais qui étoient peu de chose par rapport à sa charité ; les Catholiques secondoient son zele jusques à se contenter du necessaire, & l'on voyoit regner parmi eux une sainte épargne, qui n'avoit point d'autre vûe que le soulagement des pauvres.

L'éclat de tant de vertus attiroit tous les jours à l'Eglise quelque nouveau Fidele, mais il augmentoit en même temps la fureur que les Heretiques avoient conçue contre luy. *Que faisons-nous*, disoient-ils, comme les Juifs disoient autrefois de Jesus-Christ ? *Voici un homme qui gagne insensiblement l'estime du peuple ; on le regarde comme un Apôtre, & nous perdons tous les jours quelque chose de notre credit. Attendons-nous qu'il nous ait réduits à mendier notre pain, & qu'il ait établi le Papisme sur les ruines de nos Temples ? Si nous le laissons achever ce qu'il a commencé, le Duc de Savoye viendra, & se prévalant du petit nombre auquel nous allons être reduits, il établira son autorité sur la ruine de nos privileges, & nous reduira dans une triste servitude.*

Un préjugé tout pareil & aussi interessé fit resoudre autrefois la mort du Sauveur. *Il vaut bien mieux*, disoient les

Juifs, *qu'un ſeul homme meure, que de voir perir toute notre Nation.* Les Calviniſtes de Tonon en uſerent de même à l'égard de François ; la concluſion du raiſonnement qu'on vient de rapporter, fut qu'il falloit s'en défaire, & que le plûtôt ſeroit le mieux.

En conſequence de cette déliberation, la nuit ſuivante, comme François, ſelon ſa coûtume, en employoit une partie à la priere, il entendit un bruit d'armes, & enſuite celuy de pluſieurs perſonnes qui parloient bas. Il jugea auſſi-tôt que ſa maiſon étoit inveſtie, qu'il luy étoit impoſſible de ſe ſauver, & qu'on en vouloit à ſa vie. Il imita dans cette occaſion la conduite du Sauveur, qui ſçachant que ſon heure n'étoit pas venue, ſe déroba à la fureur des Juifs en ſe cachant, comme il alla au devant d'eux, lorſque le temps marqué par ſon Pere fut arrivé.

*Aug. de Sales Liv. II.*

François avoit à peine pourvû à ſa ſureté, que la porte de ſon logis fut enfoncée, & les ſéditieux y entrant avec de grands cris, le chercherent par-tout ſans le pouvoir trouver ; ils s'imaginerent ſur cela qu'ils s'étoient mépris, & que François devoit être chez quelqu'un des Catholiques occupé à ſon inſtruction, ou au ſoulagement de quelque malade ; il ne

*Anon. liv. I.*

faisoit pas sûr pour eux dans cette maison, quelque favorables que les Magistrats leur fussent en secret, ils ne pouvoient se dispenser pour s'acquitter de leur charge de venir au secours de François : ils en sortirent donc au plus vîte. Ce saint homme ayant évité un si grand danger, n'en eut pas moins de zele, & le peril qu'il venoit de courir ne servit qu'à augmenter la confiance qu'il avoit en Dieu.

Cependant le Baron d'Hermance informé de ce nouvel attentat, n'oublia rien pour en découvrir les auteurs, dans le dessein d'en faire une severe punition ; mais comme tous ceux qui pouvoient être témoins, étoient complices, il n'en put avoir aucune connoissance. François fit dans cette occasion une action d'une charité heroïque ; il en avoit reconnu quelques-uns du lieu où il étoit caché ; non seulement il ne les découvrit pas, mais il n'épargna rien pour appaiser le Baron d'Hermanee, & pour empêcher qu'on ne connût les auteurs de cette horrible action.

Mais ces scelerats, bien loin d'être touchez d'une generosité qui a si peu d'exemples, en prirent occasion de l'accuser d'être sorcier. Ils avoient appris qu'il étoit dans

*August. de Sales. liv. 11.*

dans sa maison, lorsqu'ils l'y avoient cherché ; ils publierent qu'à moins d'avoir eu le secret de se rendre invisible, il luy eût été impossible de leur échaper. Il se trouva même un habitant de Tonon, qui sans faire reflexion au contre-coup qu'un pareil témoignage portoit contre luy-même, assura publiquement avec serment qu'il l'avoit vû au Sabat, & qu'il y étoit fort consideré. C'est ainsi que les Juifs accusoient le Sauveur de chasser les demons au nom de Beelzebut leur Prince. *Idem. ibid.*

François ayant appris cette horrible calomnie, n'en fit que sourire, puis faisant le signe de la Croix : *Voilà*, dit-il, *tous les charmes dont je me sers ; c'est par ce signe que j'espere vaincre l'enfer, bien loin d'être d'intelligence avec luy.* *Anon. liv. 1.*

Mais si la Foi dont François étoit animé, le rendoit intrepide au milieu des plus grands dangers, il n'en étoit pas de même de ses parens & de ses amis ; le bruit étoit si grand dans toute la Savoye, que les Calvinistes avoient juré sa perte, & que quelque précaution qu'il pût prendre, il ne pouvoit manquer d'être assassiné, qu'ils en prirent l'allarme. Le President Faure, l'Evêque de Geneve même, & sur-tout le Comte de Sales son pere luy écrivit fortement pour l'obliger de quitter *Aug. de Sales. liv. 11.* *Anon. liv. 1.*

le Chablais, & de revenir à Annecy, où ſon zele ne manqueroit pas d'occupation.

Il luy repreſentoit tout ce qu'il luy avoit dit autrefois, lorſqu'il étoit venu prendre congé de luy; le peu de ſuccés qu'il avoit eu juſques alors, les peines qu'il luy avoit coûté, & le danger de perdre la vie, qu'il avoit couru ſi ſouvent ou par la violence, ou par la dureté des Calviniſtes. Il prétendoit qu'il les connoiſſoit mieux que luy; qu'ils n'étoient pas ſeulement attachez à leur Religion, parce qu'ils la croyoient bonne, mais parce qu'elle étoit commode, & qu'il regardoient la Religion Catholique comme un moyen politique de leur ôter l'appui de leurs voiſins, & de les réduire enfin en ſervitude; que tant que ce préjugé qu'il n'étoit pas aiſé de détruire, regneroit parmi eux, on ne feroit rien de ſolide, & qui fût de durée; qu'aprés tout il falloit tant de choſes pour faire ſubſiſter la Religion Catholique dans le Chablais, quand même il ſeroit aſſez heureux pour l'y rétablir, qu'il falloit des Egliſes, des gens pour les ſervir, des Paſteurs ſçavans, & d'une vie irreprochable, des Colleges même pour l'inſtruction de la jeuneſſe; que la moindre de ces choſes manquant, ſon

projet tomberoit de luy-même. Il luy demandoit ensuite aux dépens de qui ces Eglises & ces Colleges seroient bâtis, qui fourniroit à l'entretien des Pasteurs, & de ceux qui enseigneroient dans les Colleges ? Et il ajoûtoit qu'il doutoit fort que l'épargne du Prince épuisée par tant de guerres qu'elle avoit été obligée de soûtenir, fût en état d'y contribuer ; que si on l'éxigeoit du peuple, c'étoit le vrai moyen de le faire revolter, & de luy faire abandonner la Religion Catholique, quand même il l'auroit embrassé. Le Comte concluoit de toutes ces reflexions, qu'il ne pouvoit mieux faire que d'abandonner un projet qui n'avoit aucune apparence de succés, & qui pourroit enfin luy coûter la vie ; & il finissoit sa Lettre en luy disant ce qu'il avoit déja dit à l'Evêque de Geneve, *qu'il s'estimeroit fort heureux d'avoir des Saints dans sa maison, mais qu'il aimeroit mieux que ce fût des Confesseurs que des Martyrs.* *Aug. de Sales liv. II.*

François étoit bien éloigné de ces sentimens ; les obstacles qu'il rencontroit ne servoient qu'à augmenter son zele ; il n'étoit pas de ces esprits impetueux qui s'attirent des affaires par des empressemens mal reglez, mais il étoit infiniment éloigné de cette basse timidité, qui se

figure des dangers où il n'y en a point ; qui grossit les mediocres, & qui s'effraye des moindres apparences ; il n'alloit pas défier ni irriter ses ennemis ; mais il ne fuyoit pas devant eux, & il alloit même les chercher lorsque la cause de Dieu, & les fonctions de son ministere l'exigeoient de luy ; la crainte de la mort ne l'a jamais empêché de faire son devoir ; on en a déja vû des preuves, & l'on verra dans la suite de cette Histoire que le martyre luy a plûtôt manqué, qu'il n'a manqué au martyre.

Conformément à ces sentimens, il écrivit au Comte son pere & à ses amis, que les bruits publics étoient de mauvais garants de la verité ; qu'ils avoient augmenté les dangers ausquels on le croyoit exposé, mais qu'ils avoient aussi diminué le succés que Dieu avoit bien voulu accorder à ses travaux ; que les uns n'étoient point si grands qu'on l'avoit publié, ni le nombre des Heretiques qui étoient déja rentrez dans l'Eglise, ou qui étoient prêts d'y rentrer, si peu considerable qu'on se l'étoit imaginé ; mais que quand il seroit beaucoup moindre, & que Dieu ne se fût servi de luy que pour la conversion d'une seule ame, il estimeroit toutes ses peines bien employées ; qu'il ne falloit

pas juger des entreprises par la promptitude du succés; qu'aprés trois ans au moins de Predications continuelles ; qu'aprés tant de miracles & de prodiges que le Sauveur avoit faits, il n'avoit converti qu'environ cinq cens personnes ; que l'Eglise n'étoit pas composée d'un plus grand nombre aprés sa Resurrection ; qu'elle s'étoit cependant répandue peu de temps aprés par toute la terre, & que les peuples y étoient entrez en foule ; que Dieu ne demandoit de ses Ministres que le travail, & qu'il s'en reservoit le succés ; que Jesus-Christ n'avoit pas dit à ses Apôtres : Allez, convertissez toute la terre, mais, *Allez, prêchez, apprenez à toutes les Nations du monde ce que je vous ai enseigné* ; qu'il demeuroit d'accord que quand la Religion Catholique seroit une fois rétablie dans le Chablais, il faudroit bien des choses pour l'y maintenir, mais que ces choses n'étoient pas si difficiles à procurer, qu'on pouvoit se l'imaginer ; qu'il en avoit déja fait le projet, & qu'il esperoit l'envoyer dans peu de temps à l'Evêque de Geneve, & au Duc de Savoye ; qu'il étoit conçu de telle sorte, qu'il ne seroit à charge ni au Prince, ni au peuple ; qu'aprés tout il étoit sur les lieux ; qu'il voyoit les choses de plus prés, & qu'il avoit lieu

d'esperer que Dieu donneroit bientôt une grande benediction à son travail.

En effet, le bruit de l'assassinat projetté contre François, dont on vient de parler, s'étant repandu par-tout, fit sur l'esprit des moins prévenus tout le mauvais effet qu'on avoit lieu d'en attendre. On disoit hautement que si les Ministres se sentoient assez forts pour répondre à François, on n'auroit pas recours à de telles violences ; que d'employer les assassinats dans une pareille conjoncture, étoit une preuve évidente qu'ils se défioient de leur cause, & qu'ils étoient trop foibles pour la soûtenir ; que c'étoit une chose étrange qu'aux portes de Geneve, qui étoit comme le centre de la Religion Calviniste, un seul homme vînt attaquer tous les Ministres, sans que personne osât se presenter pour défendre la cause commune ; que si François enseignoit des erreurs, il falloit l'en convaincre, & que les Ministres se trompoient s'ils croyoient qu'on les crût sur leur parole, lorsqu'ils donnoient eux-mêmes tant de lieu de s'en défier.

Il n'y avoit personne qui ne crût qu'aprés de pareils reproches les Ministres prendroient le parti de la dispute, & qu'ils

emprunteroient plûtôt du ſecours de leurs voiſins, que de demeurer plus long-temps dans un ſilence qui faiſoit tant de tort à leur reputation, & dont le contre-coup portoit contre la Religion qu'ils enſeignoient, & qu'ils avoient tant d'interêt de conſerver; mais il eſt plus aiſé d'accuſer l'Egliſe Catholique d'enſeigner des erreurs, que de l'en convaincre : ce n'étoit plus le temps où les Paſteurs ignorans s'étoient trouvez trop foibles pour la défendre, & il y avoit alors autant de danger à ſe commettre avec un homme auſſi éclairé, & d'une vie auſſi exemplaire que celle de François, qu'il avoit été aiſé autrefois de ſeduire un peuple conduit par des Paſteurs dereglez dans leurs mœurs, timides, intereſſez, & qui ſçavoient à peine les premiers principes de la doctrine Catholique, bien loin d'être aſſez ſçavans pour repouſſer les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de la noircir. Il n'y a rien de plus aiſé que de vaincre un ennemi qui ne ſe défend pas; la Religion Catholique abandonnée, avoit ſuccombé; le Calviniſme devoit à cet abandon tous ſes ſuccés; il n'en faut point d'autre preuve que ce qui ſe paſſa en ce temps-là à Tonon, c'eſt-à-dire aux portes mêmes de Geneve. Le ſeul François ſe preſente pour juſtifier

l'Eglise Catholique ; personne n'ose plus l'attaquer.

Aug. de Sales. liv. 2. Anon. liv. 11. En effet quelque honte qu'il y eût pour les Ministres à continuer de se taire, dans une occasion où il leur étoit si important de parler, & de mettre au moins les apparences de leur côté, ils s'obstinerent à garder le silence : ils se contentoient de déclamer dans leurs Prêches contre la doctrine Catholique, & contre François qui la défendoit ; mais quand on leur proposoit d'entrer en conference avec luy, & de convenir d'une dispute reglée, personne ne se presentoit, & ils trouvoient toujours de nouveaux pretextes pour s'en dispenser. Cependant comme le mal pressoit, & qu'ils ne pouvoient se dispenser d'y appliquer quelque remede qui pût au moins en retarder le cours ; ils firent des défenses tres-severes d'aller entendre François, & d'avoir aucun commerce avec luy.

Anon. liv. 1. Ibid. Mais ces défenses ne firent qu'augmenter la curiosité du Peuple, on couroit en foule à ses Sermons, & il témoigna luymême dans une Lettre qu'il écrivit en ce tems-là à Loüis de Sales son frere, qu'un reste de considerations politiques qui apparemment ne dureroit pas long-tems, avoit empêché le Baron Davuli homme de qua-

lité, habile, d'un merite diſtingué & trés conſideré des Calviniſtes, de le venir entendre publiquement avec les Syndics de la Ville; que les plus conſiderables du parti ne cachoient plus la paſſion qu'ils avoient d'être éclaircis ſur les points conteſtez; qu'ils avoient été fort ébranlez d'un Sermon qu'il avoit fait ſur la realité, & que ceux qui n'avoient oſé venir à découvert, l'avoient entendu d'un lieu ſecret.

Voilà ce que l'humilité de François luy permit de mander à un frere pour qui il n'avoit d'ailleurs point de ſecret, mais on apprend des Hiſtoriens de ſa vie qu'il prêcha ſur la realité avec tant de force, qu'il ſe leva un bruit confus dans ſon Auditoire, comme de gens qui ſe ſentoient entraînez par la force de la verité, & que ce Sermon convertit ſix cens perſonnes. *Idem, Ibid.*

Ce ſuccés étonna d'autant plus le Conſiſtoire, qu'il étoit aiſé de juger qu'il ſeroit bien-tôt ſuivi d'un plus grand, ſi l'on ne trouvoit les moyens de l'arrêter. On propoſa là-deſſus divers expediens. Les uns étoient d'avis qu'on donnât de part & d'autre la Confeſſion de Foy par écrit; & qu'on s'aſſemblât pour en conferer de bonne foi, & ſans aigreur; d'au- *Ibid.* *Ibid.* *Auguſt. de Sales liv. II.*

tres vouloient qu'on chargeât le Ministre Viret, qui avoit de la reputation dans le parti, de conferer seul avec François ; & d'autres prétendoient qu'on luy associât d'autres Ministres.

Tous ces avis n'étoient pas sans difficulté dans l'execution. Pour le premier qui regardoit la Confession de Foi, il supposoit qu'on en fût bien d'accord ; ce qui n'étoit pas, comme on l'a vû depuis par les differens qui se sont élevez entre les Calvinistes. L'avis qui portoit que le Ministre Viret confereroit seul avec François, avoit ses inconveniens. On disoit sur cela qu'il étoit dangereux de confier la cause de la Foi à un seul homme ; que François étoit habile, exercé dans la Controverse, qu'il se possedoit extrêmement, qu'il ne perdoit jamais de vûë son sujet, & qu'il auroit trop d'avantage à conferer avec un homme seul. Cet avis rejetté reduisoit necessairement à prendre le troisiéme parti ; mais on y trouvoit à redire, qu'il faisoit trop d'honneur à François de Sales ; qu'il donneroit lieu de croire qu'on le redoutoit, qu'il n'avoit déja que trop de reputation, sans l'augmenter encore par l'appareil d'une dispute qui feroit d'autant plus de bruit dans le monde, que plus de gens y auroïent accouru.

Il est rare qu'on convienne de quelque chose dans les assemblées composées de plusieurs personnes qui ont à peu prés une égale autorité, soit que chacun se picque de faire prévaloir son sentiment, & qu'il croye qu'il y a de la honte à ceder à celuy d'autrui, soit qu'il s'y trouve plus de gens propres à former des difficultez, qu'il ne s'en trouve de capables de les resoudre.

Ce fut ce qui arriva dans le Consistoire tenu à Tonon ; on y proposa des difficultez & des expediens, mais on ne put s'accorder. François témoigne lui-même dans sa Lettre écrite à Loüis de Sales, dont on a déja parlé, que les Ministres étoient fort embarassez à son occasion ; qu'il les avoit reduits à la necessité d'en venir à une Conference, mais qu'ils ne pouvoient prendre sur cela aucune resolution. Cet embaras devint bien plus grand, lorsque François qui connoissoit leur foible, & qui étoit resolu d'en profiter, les pressa luy-même par plusieurs écrits publics d'accepter la Conference comme une chose absolument necessaire pour terminer leurs differens, & pour remedier au scandale que leur silence avoit causé dans l'esprit du peuple.

*Anon. l. 1.*

*Anon. l. 1.*

Un défi si public ne se pouvoit diffi-

*Aug. de Sales liv. II.*

muler, & il étoit d'ailleurs trop dangereux de tromper plus long-temps l'attente des Catholiques & des Calvinistes, pour le refuser. La Confereuce fut donc acceptée ; on convint du jour, du lieu, des matieres qui y seroient traitées, & de tout ce qui pourroit en procurer un heureux succés.

*Idem. Ibid.*

*Anon. liv. 1.*

Le bruit s'en étant repandu, attira à Tonon une foule de gens qui s'y rendirent de Geneve, des Villes voisines, & de tout le Chablais ; François se rendit le premier au lieu destiné pour la Conference ; on s'attendoit que les Ministres ne manqueroient pas de s'y trouver, & les Calvinistes publioient déja leur victoire. Mais ils furent bien surpris lorsqu'au lieu de comparoître, ils envoyerent s'excuser sur ce qu'on n'avoit pas eu la précaution d'obtenir la permission du Duc de Savoye pour tenir cette Assemblée. Ce respect apparent pour l'autorité du Souverain, dont on sçavoit qu'ils s'étoient eux-mêmes dispensez dans des occasions bien plus délicates, ne satisfit aucun des deux partis ; on disoit hautement qu'il avoit été aisé de prévoir cet inconvenient, & d'y remedier ; qu'on ne pouvoit douter que le Duc de Savoye, par l'ordre duquel on sçavoit que François étoit venu

*Aug. de Sales. liv. 11.*

dans le Chablais, n'approuvât tout ce qu'il jugeroit à propos de faire dans l'étendue de ſon miniſtere ; qu'il ne ſe ſeroit pas rendu luy-même le premier à la Conference, s'il n'avoit été bien aſſuré qu'il ne faiſoit rien en cela qui pût déplaire au Prince, & choquer ſon autorité ; qu'enfin l'excuſe des Miniſtres n'étoit qu'une pure défaite également injurieuſe à la Religion, & au parti des Calviniſtes.

Cependant comme ce pretexte tout vain qu'il étoit, ne laiſſoit pas de pouvoir paroître plauſible, François reçut cette excuſe avec beaucoup d'honnêteté, & fit dire aux Miniſtres qu'il répondoit de tout, qu'il ſe chargeoit d'obtenir la permiſſion du Duc, & de luy faire approuver tout ce qu'on auroit fait avant que de l'avoir obtenue. Les Miniſtres répondirent que ſa caution n'étoit pas ſuffiſante, & que dans les choſes qui pouvoient aller contre l'autorité du Souverain, on ne pouvoit prendre trop de précautions ; François repartit à cette ſeconde excuſe, qu'en attendant la permiſſion du Duc, on pouvoit ſe contenter de celle du Baron d'Hermance Gouverneur de la Province, à qui ce Prince avoit donné tout pouvoir pour les choſes qui concernoient la Religion ; & qu'il ſe chargeoit de l'obtenir.

*Ibid.*

*Anon. l. 1.*

Il ſembloit qu'il n'y eût plus moyen de reculer, & tout le monde s'attendoit que les Miniſtres ſe rendroient enfin à la Conference. Cependant comme ils avoient reſolu de ne ſe point commettre avec François, mépriſant tout ce qu'on pouvoit penſer d'une fuite ſi honteuſe, & qui mettoit au moins les apparences du côté

*Ibid.* des Catholiques, ils répondirent qu'ils ne reconnoiſſoient l'autorité du Baron d'Hermance que pour les affaires purement civiles, mais qu'étant queſtion d'une Aſſemblée où il s'agiſſoit de la Religion, il falloit abſolument la permiſſion du Prince; que ſi les choſes n'y réuſſiſſoient pas ſelon ſes intentions, il en ſeroit quitte pour deſavouer le Gouverneur, & qu'on ne manqueroit pas de traiter leur Aſſemblée d'attentat contre l'autorité du Souverain.

Cette conduite où il paroiſſoit d'un côté ſi peu de bonne foy, & de l'autre tant de défiance de la cauſe des Calviniſtes, ne pouvoit qu'affermir les nouveaux Catholiques dans la Foy, & ſcandaliſer étrangement les Calviniſtes. Ce ſcandale fut ſi loin, qu'un des Miniſtres mêmes ayant honte de la mauvaiſe foy de ſes Confreres, vint trouver François en particulier, & luy dit qu'il vouloit tenir la parole qu'on

luy avoit donnée, & conferer avec luy. Cette Conference n'eut pas tant d'éclat, & ne fit pas tant de bruit qu'en auroit fait celle dont on vient de parler ; mais comme on agissoit de part & d'autre de bonne foy, elle eut un succés que l'autre apparemment n'auroit pas eué.

*Aug. de Sales liv. II. Anon. l. I.*

La methode que François de Sales suivit dans cette occasion, fut la même dont il s'étoit déja si bien trouvé, & qui avoit si fort embarrassé les Ministres ; il fit convenir celuy avec lequel il conferoit, que sans s'arrêter aux choses qu'ils traitoient eux-mêmes d'indifferentes, il falloit s'attacher aux essentielles dont ils avoient fait le fondement de leur separation, & qu'ils avoient declaré être le veritable motif de leur rupture avec l'Eglise Catholique. Ce point gagné, ils convinrent aisément de deux autres ; l'un qu'il ne falloit point attribuer aux Catholiques les consequences de leur doctrine qu'ils desavouoient eux-mêmes ; l'autre qu'il ne falloit point prendre les sentimens de l'Eglise dans les Ecrits de quelques Docteurs particuliers, mais dans les sources mêmes, comme dans le Concile de Trente, assemblé exprés pour terminer les differens dont il s'agissoit, & qu'on ne pouvoit accuser d'avoir ignoré ou al-

teré la doctrine de l'Eglise Catholique.

Le Ministre ne put se dispenser de passer ces trois points, mais il ne luy fut pas aisé dans la suite d'en éviter les consequences.

En effet, François de Sales luy fit voir si clairement qu'on avoit imposé à l'Eglise, qu'on avoit défiguré sa doctrine, qu'on luy attribuoit des sentimens qu'elle n'avoit point, & des consequences de ses veritables sentimens qu'elle avoit toûjours desavouées; en un mot, qu'elle n'enseignoit rien que de saint & d'ortodoxe, quand il étoit bien entendu; que le Ministre fut obligé de se rendre.

*Ibid.* Sa conversion ne put être si secrette, que le parti contraire n'en eût connoissance. Il comprit aussi-tôt qu'elle ne pouvoit qu'avoir d'étranges suites si on n'avoit soin de les arrêter. On employa ses parens & ses amis, pour le faire rentrer dans la Communion qu'il venoit de quitter. On luy fit en vain des promesses & des menaces; enfin on le fit mettre en prison, on luy *Ibid.* mit en tête de faux témoins, on luy supposa des crimes qu'il n'avoit point commis, & l'on employa tour à tour tout ce qui pouvoit flatter l'esperance, ou exciter la crainte. Comme ce Ministre étoit d'une probité reconnuë, on ne pouvoit s'imaginer

giner qu'on pouſſât la choſe plus loin, mais on vit dans cette occaſion d'un côté ce que peut un faux zele, & de l'autre ce que peut la Grace dans un cœur à la converſion duquel les interêts humains n'ont point concouru. L'injuſtice fut pouſſée à l'extrémité. Le Miniſtre fut condamné à mort, & la Sentence fut executée avec tant de précipitation, que François n'eut pas le temps de recourir à la grace du Prince comme il en avoit le deſſein. *Ibid.*

Cette violence fit également horreur aux Catholiques & aux Calviniſtes; elle fit même un effet tout contraire à celuy qu'on avoit prétendu, qui étoit d'empêcher le cours des converſions. L'Avocat Poncet homme de reputation qui étoit également conſideré dans Geneve, & dans tout le Chablais, & le Baron Davuli dont on a déja parlé, ne purent ſouffrir qu'aprés avoir refuſé les voyes pacifiques, on eût recours à de pareils moyens pour conſerver la Religion; la Calviniſte leur devint ſuſpecte; ils crurent que ce qu'on s'efforçoit de maintenir par des caballes & des moyens purement humains, pourroit bien avoir été établi de la même maniere. Au contraire, la conduite toute apoſtolique de François, exempte du moindre ſoupçon d'interêt, *Auguſt. de Sales. l. II.*

ſa douceur incomparable infiniment éloi-gnée de tout ce qui pouvoit avoir la plus foible apparence de violence, ſa pieté, ſa charité, ſa patience, ce zele infatigable pour le ſalut des ames que rien n'étoit capable de rebuter, étoient autant de voix fortes & efficaces dont Dieu ſe ſervoit pour les inviter à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique; mais les préjugez de la naiſſance, les commoditez d'une Religion qui flattoit autant les ſens, que l'Egliſe Catholique s'attachoit à les combattre; la honte qu'ils ſe figuroient à changer de Religion, ce qu'on pourroit dire de ce changement, les ennemis qu'il leur feroit, en un mot la perte du credit & de l'autorité qu'ils avoient acquiſe dans un parti puiſſant & qui dominoit dans leur Province, étoient autant de chaînes qui les retenoient dans l'erreur, & qui les empêchoient de ſuivre les mouvemens de leur conſcience.

*Ibid.* L'Avocat Poncet paſſa le premier ſur toutes ces conſiderations; il vint trouver François, il confera long-temps avec luy; & l'on peut dire qu'il ne ſe rendit que lors qu'il ne put plus ſe défendre. Il voulut cependant que ſa converſion fût ſecrete; & il exigea expreſſément qu'il n'y auroit que deux témoins lors qu'il feroit

l'abjuration de ses erreurs. Mais François qui prévoyoit les suites avantageuses de la conversion d'un homme de sa reputation, aprés avoir eu pour luy cette complaisance, luy representa si fortement, qu'il ne falloit point user de ces ménagemens dans les choses du salut; qu'il n'y avoit qu'une mauvaise honte qui pût l'empêcher de reconnoître publiquement la grace que Dieu venoit de luy faire; que Jesus-Christ ne vouloit point de ces disciples cachez, qui n'osoient le reconnoître publiquement pour leur maître, & qu'il n'avoueroit point pour siens devant son Pere, ceux que des interêts humains auroient empêché de le confesser devant les hommes, qu'il fit enfin une profession publique de la foy Catholique. *Ibid.*

Son exemple fut suivi de la conversion d'un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions; mais il n'y en eut point qui fît plus d'éclat que celle du Baron Divuli. Il étoit comme le chef du parti Calviniste dans le Chablais; & il y avoit acquis par ses grandes qualitez, une reputation extraordinaire dans Geneve, & dans les Provinces voisines. Il avoit épousé une Demoiselle Catholique d'une naissance illustre, mais beaucoup plus considerable par sa vertu; la complaisance, la *Ibid.*

douceur, la charité, & la pieté de cette Dame, furent les premiers attraits dont Dieu se servit pour tirer son époux de l'erreur où sa naissance bien plus que son choix, l'avoit engagé. Il ne put croire que Dieu dont les misericordes sont infinies sur les plus grands pecheurs, eût abandonné une personne si vertueuse à l'illusion & au mensonge. Dans cette prévention il tâcha par des manieres adroites & pleines de douceur, de l'attirer à la Religion des Calvinistes; mais cette Dame instruite par François de Sales, luy fit paroître tant de fermeté dans sa foy, qu'il luy promit de ne la plus inquieter. Ce point gagné, elle en obtint un autre, qui fut qu'il iroit entendre François qui prêchoit le Carême à Tonon. Ils y furent ensemble; & François qui avoit été averti, prêcha avec tant de force sur les marques de la veritable Eglise, que Davuli en fut ébranlé; dans ce même temps le Ministre dont on a parlé fut executé à mort, au grand scandale des deux partis. Davuli qui avoit beaucoup de droiture, désapprouva publiquement cette violence; on le paya de méchantes raisons, ce qui acheva de luy faire perdre l'estime qu'il avoit eu jusqu'alors pour les Ministres.

Mais il y avoit encore bien du chemin

à faire : Davuli étoit habile ; il avoit été jusqu'alors Calviniste de bonne foy ; le refus honteux que les Ministres avoient fait de conferer avec François, les luy avoit rendu suspects. Leur violence à l'égard du Ministre converti, avoit augmenté ses défiances ; mais comme il n'étoit pas juste de décider de la bonté d'une Religion, sur la mauvaise conduite de ceux qui l'enseignent, ou qui en font profession, il demeuroit dans un équilibre qui ne luy permettoit pas de se declarer en faveur d'une des deux Religions, au préjudice de l'autre. Les entretiens qu'il eut avec François le tirerent de ce dangereux état, & le firent pancher du côté de la Religion Catholique. La Dame Davuli son épouse secondoit les soins de cet homme apostolique, par des aumônes, par des prieres ferventes, & par des larmes continuelles qu'elle répandoit devant Dieu, pour en obtenir la conversion de son mari. Le Pere des misericordes se laissa flechir, il exauça les prieres pleines de foy de cette vertueuse épouse, Davuli reconnut que ce n'étoit pas elle, mais luy-même qui étoit engagé dans l'illusion & dans l'erreur : enfin le mari infidele, comme parle l'Apôtre, fut sanctifié par la femme fidelle.

Cette conversion coûta à François plus que celle de tous les autres ensemble. Comme la démarche que Davuli avoit à faire étoit de la derniere consequence, & qu'elle devoit faire un grand éclat dans le monde, il voulut n'avoir rien à se reprocher. Il conferoit souvent avec François ; il mettoit par écrit ses doutes & ses réponses ; il les examinoit ensuite avec toute l'attention d'un homme qui craint de se tromper dans celle de ses affaires qui luy importe le plus. Tout cela ne le satisfaisant point, & ne pouvant conferer avec luy à Tonon avec la liberté & le secret qu'il souhaitoit, il luy donna rendez-vous dans une forest qui est à une lieuë de Tonon ; ils s'y rendoient de part & d'autre plusieurs fois la semaine, & y conferoient en liberté de tous les points qui sont en contestation entre les Catholiques & les Calvinistes ; enfin Davuli étant prêt de se rendre, il luy vint en l'esprit qu'il devoit encore prendre une autre precaution qui l'exemptât des reproches qu'on lui pourroit faire, de ne s'être rapporté qu'à luy-même du choix important qu'il avoit à faire de la Religion dans laquelle il pretendoit vivre & mourir. Il proposa à François de rediger par écrit, les principaux points de leurs entretiens, & de les

*Aug. de Sales. liv. II. Anon. l. I.*

envoyer à Geneve & à Berne, pour voir ce que les plus fameux Miniſtres qui étoient dans ces deux Villes auroient à y répondre. François luy repartit qu'il n'avoit jamais eu deſſein, ni de tromper, ni de ſurprendre perſonne, qu'il approuvoit ſa propoſition ; & qu'il l'aſſuroit par avance, ou qu'on ne luy répondroit pas, ou qu'on ne luy répondroit rien qui pût détruire ce qu'il avoit avancé ; mais qu'il le prioit à ſon tour, qu'aprés qu'il auroit fait cette derniere tentative, il ne differât plus à faire une profeſſion publique de la Religion Catholique. Davuli le luy promit. Les conferences qu'ils avoient euës enſemble furent miſes par écrit, & envoyées aux Miniſtres de Geneve & de Berne. *August. de Sales liv. 11.*

Ce que François avoit prévû arriva ; Davuli ne reçut point de réponſe ; il prit leur ſilence pour un aveu de l'impuiſſance où ils étoient de le ſatisfaire ; & déplorant leur obſtination & leur aveuglement, il renonça au ſchiſme, & fut reçû dans l'Égliſe Catholique.

Mais ce fut d'une maniere qui dédommagea avantageuſement François des peines que cette converſion luy avoit couté. Davuli qui ne faiſoit rien à demi, voulut qu'on ſçût dans tout le païs, & à Ge-

Augusti. de Sales, liv. 11. Anon. liv. 1.

neve même, le jour qu'il devoit faire son abjuration ; il y invita tout autant de monde qu'il put, & le jour arrivé, il declara publiquement les motifs de sa conversion, exhorta tout le monde à suivre son exemple, & à se rendre digne de la grace que Dieu venoit de luy faire. Il abjura les erreurs de Calvin, & fut reçu à la Communion Catholique en presence de tout le Peuple de Tonon, & d'un grand nombre de Calvinistes de Geneve qui y étoient venus exprés pour être les témoins d'une chose qu'ils n'eussent pû croire s'ils ne l'eussent vûë de leurs yeux.

Une conversion si autentique combla les Catholiques de joye, & les Calvinistes d'une confusion d'autant plus grande, qu'elle fut suivie d'un si grand nombre d'autres que François n'y pouvant plus suffire, on fut obligé de luy envoyer du secours. Il arriva dans ce même temps une chose qui acheva de faire perdre aux Ministres le peu de credit qui leur étoit resté. Les affaires de Davuli l'obligeoient d'aller souvent à Geneve ; comme il faisoit gloire de sa conversion, & qu'il étoit d'ailleurs trop puissant pour y apprehender quelque insulte, il paroissoit aussi publiquement, & parloit avec autant de liberté

berté qu'il eût pû faire avant ſon changement; la conſideration qu'on avoit pour luy empêchoit même qu'on ne luy en parlât; un Miniſtre nommé la Faye qui avoit eu autrefois beaucoup de part à ſon eſtime, entreprit de le faire; mais Davuli luy repartit qu'il s'en aviſoit trop tard; qu'il devoit avoir répondu à l'Ecrit qu'il avoit envoyé aux Miniſtres de Geneve & de Berne; que luy & ſes Confreres étoient des lâches, qui n'avoient oſé défendre leur Religion contre le ſeul François de Sales, qui les avoit défiez ſi ſouvent, & ſi publiquement. Le Miniſtre qui ſe ſentit picqué, répondit qu'il étoit prêt d'aller à Tonon diſputer contre François, & qu'il ſe faiſoit fort de le convaincre en ſa preſence, qu'il l'avoit trompé par une fauſſe expoſition de la doctrine Catholique, qui étoit en effet bien differente des tours & des explications que François y donnoit.

*Auguſt. de Sales. liv. II.*

Davuli le prit au mot; on convint du jour qu'il ſe rendroit à Tonon, & Davuli partit pour avertir François qu'il auroit bien-tôt affaire à un adverſaire digne de luy. François répondit qu'il ſeroit le bien venu, qu'il ne manqueroit pas à l'aſſignation, mais qu'il avoit de la peine à croire, que les Miniſtres de To-

non ayant refusé de conferer avec luy, ceux de Geneve voulussent l'entreprendre. En effet, la Faye manqua de parole ; & quoique le Baron Davuli fût allé trois ou quatre fois à Geneve pour le sommer de la tenir, il trouva toûjours de nouveaux pretextes pour s'en dispenser.

*Aug. de Sales. lev. 11.*

Ce refus obstiné ne pouvoit venir plus à propos pour confirmer Davuli dans la Foi qu'il avoit embrassée ; mais comme il n'étoit pas homme à lâcher aisément prise, il proposa à François, d'aller luy-même à Geneve offrir à ce Ministre de conferer avec luy. François répondit qu'il luy paroissoit que ce seroit un peu trop se commettre, que sa Mission ne s'étendoit point jusques à Geneve qui n'étoit point sujette au Duc de Savoye ; qu'elle étoit bornée au Chablais, & aux trois Bailliages ; que cette Conference se faisant sans ordre & sans témoins, les Ministres pourroient s'en attribuer tout le succés, quand même il ne leur auroit pas été favorable, & que s'il arrivoit même qu'on luy fît quelque insulte, ou quelque mauvais traitement, on auroit raison de dire qu'il se le seroit attiré par son imprudence ; qu'il connoissoit le Peuple de Geneve, qu'il étoit naturellement seditieux, ennemi de la Religion Catholique, jusques à

n'en pouvoit souffrir les moindres apparences, & qu'il prendroit infailliblement pour une injure, qu'on allât attaquer ses Pasteurs jusques dans l'enceinte de ses murailles.

Davuli repartit que ces inconveniens seroient à craindre, si la Conference qu'il luy proposoit se faisoit avec éclat, & dans les formes, ou qu'il parût même qu'on avoit en cela un dessein formé; qu'il luy demandoit seulement qu'il voulût bien venir rendre avec luy une visite de civilité au Ministre la Faye, qu'il engageroit luy-même la dispute insensiblement; qu'en un mot il luy répondoit des suites, & qu'il avoit encore assez de consideration & d'amis dans Geneve pour empêcher qu'on ne luy fît aucune insulte.

Comme François ne souhaitoit rien avec plus de passion que d'affermir Davuli dans la Foy; & qu'il apprehendoit d'ailleurs qu'en persistant dans son refus, on n'y donnât le mauvais sens qu'on avoit donné à celuy du Ministre, & qu'on ne l'interpretât au desavantage de la Religion Catholique, il luy accorda ce qu'il luy demandoit. Ils partirent pour Geneve accompagnez de quelques amis de Davuli, qui pussent en cas de besoin rendre témoignage de tout ce qui se seroit passé

dans la visite qu'ils alloient rendre.

Aug. de Sales, liv. II. Jamais surprise ne fut égale à celle du Ministre lors qu'il se vit en tête le fameux François de Sales, qu'il redoutoit en effet bien plus qu'il n'en faisoit semblant. La Conference dura trois heures ; mais quoique François pût faire pour obliger le Ministre à vuider une question avant que de passer à une autre, comme il trouvoit son avantage à ne rien approfondir, il proposa tant de questions, qu'on n'en put vuider aucune. Ibid. On y parla donc de l'unité de l'Eglise, du Sacrement de l'Eucharistie, des bonnes œuvres, & des satisfactions humaines, du Purgatoire, de l'intercession, & de l'invocation des Saints, & même de quelques autres points controversez ; matieres si amples qu'à peine trois jours eussent suffi pour les examiner comme il faut ; mais on ne pouvoit se dispenser de suivre le Ministre, qui se sentant pressé sur une question, passoit aussi-tôt à une autre, mais avec tant de desavantage, qu'ayant remarqué sur le visage des assistans le peu de satisfaction qu'on avoit de ses réponses, Ibid. il rompit la Conference Anon. liv. I. par un torrent d'injures les plus atroces qu'il dit à François de Sales.

Ceux qui assistoient à la Conference indignez de l'insolence du Ministre, sugge-

toient à François des réponses picquantes qu'il luy donnoit luy-même lieu de luy faire. Mais il leur répondit avec sa douceur ordinaire, *que s'il avoit de bonnes raisons à dire, il n'auroit pas recours aux injures, qu'un homme qui se noye est en droit de s'en prendre où il peut, & qu'il n'avoit jamais répondu durement à personne qu'il ne s'en fût repenti.*

L'on peut juger cependant combien le succés de cette Conference fut avantageux à François, & à l'Eglise Catholique, par ce que fit ensuite le Baron Davuli; il composa un Livre des motifs de sa conversion, qu'il fit imprimer à Lyon, où il parle avec trop d'avantage de François de Sales pour laisser aucun lieu de croire qu'il le regardât comme un homme qui l'avoit trompé, & qui luy avoit mal expliqué la doctrine de l'Eglise Catholique. Il ne pouvoit cependant se dispenser de le faire, s'il eût eu du dessous à la Conference dont on vient de parler, ou pour mieux dire, s'il n'en eût pas remporté tout l'avantage.

*Aug. de Sales, liv. II.*

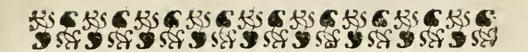
*Fin du second Livre.*

# SOMMAIRE
## du troisiéme Livre.

*LEs grands ſuccés de ſaint François de Sales dans le Chablais luy attirent de tous côtez des Lettres de felicitation. Le Preſident Faure luy écrit de la part du Duc de Savoye. Le Nonce du Pape à Turin, & le Pape même luy écrivent. Mort du Baron d'Hermance. Jerôme de Lambert luy ſuccede ; mais il n'a pas à beaucoup prés les grandes qualitez de ſon predeceſſeur, ce qui cauſe de grands embarras à S. François de Sales. Il reçoit un ordre du Duc de Savoye de ſe rendre à Turin pour conferer avec luy ſur les affaires du Chablais, & en même temps un Bref du Pape, qui luy ordonne d'aller à Geneve conferer avec Theodore de Beze. Il prefere le voyage de Turin, parce qu'il le croit plus avantageux à la Religion Catholique. Il paſſe les Alpes au grand danger de ſa vie, au plus fort de l'hyver.*

*Conferences secretes & publiques qu'il a avec le Duc de Savoye. Il luy persuade de rétablir la Religion Catholique dans tous ses Etats. Grands obstacles qu'il a à surmonter pour en venir à bout. Zele & desinteressement qu'il fait paroitre dans cette occasion. Il repasse les Alpes, & se rend à Tonon par un temps des plus rudes. Il communique les ordres du Duc de Savoye pour le rétablissement de la Religion Catholique, aux Syndics & aux Magistrats de Tonon La Ville se souleve & prend les armes. Grand danger où se trouve S. François de Sales. Il vient à bout de la sedition par sa fermeté, & rétablit le Culte de la Religion Catholique dans Tonon & dans tout le Chablais. Il rend compte au Duc de Savoye de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Le Duc irrité contre la Ville de Tonon envoye le Regiment du Comte Martinengue pour la châtier. Saint François de Sales s'y oppose, & fait en sorte que le Peuple n'est point maltraité. Il va à Geneve par ordre du Pape pour conferer avec Beze. Entretien remarquable qu'il*

*a avec luy, mais sans succés. Il en rend compte au Pape qui luy ordonne de retourner à Geneve & de faire à Beze des offres avantageuses de sa part. S. François de Sales a encore deux conferences avec luy, mais sans effet par rapport à sa conversion. L'Evêque de Geneve se rend à Tonon avec un bon nombre de Missionaires. Le Duc de Savoye y arrive luy-même quelque temps aprés pour autoriser par sa presence le rétablissement de la Religion Catholique. Le Cardinal de Medicis Legat du Pape y arrive presqu'en même temps. Grands exemples de pieté que le Duc & le Legat donnent comme à l'envy. Estime qu'ils font l'un & l'autre de S François de Sales. Départ du Legat. Arrivée des Ambassadeurs des Suisses & de Geneve pour s'opposer au rétablissement de la Religion Catholique. Ce qui se passa dans cette occasion. Belle action du Duc de Savoye. Tout le Chablais se réunit à l'Eglise Catholique. Mesures que le Duc prend avec François de Sales pour la conservation de la Foy Catholique.*



# LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE.

## Livre Troisieme.

LE bruit des grands ſuccés de François, & des avantages qu'il venoit de remporter ſur les Heretiques, ſe répandit bien-tôt dans toute la Savoye ; il paſſa les Monts ; il fut juſques à Rome ; le Duc de Savoye & le Pape même en furent informez. Plus cet Homme veritablement apoſtolique s'efforçoit, pour ainſi dire, de ſe les cacher à luy-même, & en renvoyoit toute la gloire

au Pere des lumieres, à l'Auteur de tout bien, d'où découlent comme de leur source tous ces dons excellens que les hommes admirent souvent sans remonter jusques à leur cause ; plus ce même Dieu qu'il servoit d'une maniere si épurée, se plaisoit à faire éclater la gloire d'un Serviteur fidele qui n'avoit que ses interêts en vûë. On ne parloit que de son zele, de sa fermeté, de sa douceur, de sa capacité, de son adresse à s'insinuer dans les esprits, & de sa constance dans les travaux apostoliques. Ce fut ce qui luy attira de tous côtez tant de Lettres de felicitation. L'Evêque de Geneve à qui il avoit toûjours rendu un compte exact de tout ce qui s'étoit passé dans le Chablais, & sans l'avis duquel il n'avoit rien entrepris, luy écrivit le premier. Ses Lettres furent suivies de celles du President Faure, qui le felicitoit tant en son nom qu'en celuy du Duc de Savoye. Le Baron d'Hermance, le fameux Pere Possevin Jesuite, & l'Archevêque de Bary Nonce du Pape à Turin, firent la même chose. Le President Faure fit encore quelque chose de plus ; car ce fut dans ce temps-là qu'il luy dédia son douziéme Livre des Conjectures sur le Droit Civil. On ne peut rien ajoûter aux loüanges qu'il luy

*Aug. de Sales, liv. 11.*

*Aug. de Sales. Ibid.*

donne dans l'Epître dédicatoire, & elles ſont d'autant plus d'honneur à François, que ſon ſeul merite les luy avoit attirées, ce grand Homme en étant d'ailleurs aſſez chiche. Enfin le Pape luy écrivit luy-même une Lettre pleine d'eſtime, par laquelle il l'exhorte à continuer ſes travaux apoſtoliques, & à achever la converſion du Chablais qu'il avoit ſi heureuſement commencée. *L'an 1596.*

Mais il n'y eut rien qui luy fit plus de plaiſir, qu'un Bref plein de conſideration que le Pape luy adreſſa pour le Baron Davuli. C'eſt de ce Bref qu'on apprend combien la Dame Davuli avoit contribué à la converſion de ſon époux. On y voit encore la conſideration où ce Seigneur étoit auprés du Duc de Savoye & dans tout le païs; car aprés que Clement Huitiéme l'a felicité ſur ſon heureux retour à l'Egliſe Catholique, il l'exhorte à proteger l'Egliſe naiſſante du Chablais, & à imiter l'Apôtre des Gentils, qui aprés avoir été un des plus ardens perſecuteurs de la Foy, étoit devenu par ſa correſpondance fidelle à la Grace un de ſes plus zelez défenſeurs. *Ibid.*

Il n'y a rien de plus ſeduiſant que les loüanges; & quelque modeſtie qu'on affecte au dehors, il eſt rare qu'on ne ſuc-

combe point au dedans à la tentation de s'attribuer au moins une partie de ce qui appartient entierement à Dieu. François étoit bien éloigné de ce défaut, & la maniere dont il reçut les Lettres dont on vient de parler ne laisse aucun lieu d'en douter. Il répondit aux uns comme l'Apôtre, que n'ayant rien que nous n'eussions reçu de Dieu, nous n'avions aucun droit de nous glorifier; aux autres que celuy qui plante, ou qui arrose n'est rien, mais que le succés est dû tout entier à Dieu qui donne l'accroissement; que c'est en vain que les hommes parlent au dehors, si Dieu ne parle point au cœur; & que celuy qui avoit fait tout de rien, pouvoit bien faire quelque chose avec les instrumens les plus vils. Sa conduite répondoit à ses sentimens; il ne pouvoit souffrir qu'on eût pour luy plus de déference qu'à l'ordinaire; il n'en étoit ni moins accessible, ni moins familier avec les pauvres; il laissoit aux autres les fonctions les plus éclatantes, & se reservoit toûjours les plus basses, & les plus penibles; sa douceur & sa patience augmentoient tous les jours au lieu de diminuer; jamais il ne se prévalut ni des avantages que donne la naissance, ni de son credit, ni de l'estime ni de la confiance

que le Souverain avoit en luy ; on l'offensoit toûjours impunément, & il paroissoit insensible à toute autre chose qu'aux interêts de Dieu & de l'Eglise.

Il continuoit ainsi sa Mission avec un succés qui ne luy laissoit presque rien à desirer : mais il n'est point de situation si heureuse qui ne soit quelquefois troublée par des contretems imprévûs. Le Baron d'Hermance, ce Seigneur si sage, & si zelé pour la Religion Catholique, tomba malade dans ce tems-là, & mourut quelques jours aprés, lorsqu'on avoit le plus de besoin de ses conseils, & de l'autorité qu'il s'étoit acquise. Il aimoit François de Sales comme son ami, & l'honoroit comme son pere, toujours prêt à seconder ses bons desseins ; & il avoit un credit dans la Province qui faisoit réussir les choses qu'on croyoit les plus difficiles. François l'assista pendant toute sa maladie, & à sa mort, & l'on doit regarder comme une recompense anticipée de sa vertu, d'avoir vêcu long-temps avec un si saint homme, & d'être mort entre ses bras.

*Aug. de Sales liv. II.*

Sa perte fut d'autant plus regrettée, que celuy qui luy succeda étoit tres éloigné de luy ressembler ; ce fut Jerôme de Lambert ; il étoit homme de merite, mais il n'avoit pas à beaucoup prés les grandes

qualitez du Baron d'Hermance ; il étoit dur, il faisoit les choses de hauteur, & sous pretexte de faire valoir l'autorité du Prince, il mécontentoit tout le monde, & se faisoit autant haïr que son Prédecesseur s'étoit fait aimer. François qui s'accommodoit de tout, souffrit beaucoup de ce Gouverneur sans s'en plaindre. Ce n'est pas qu'il manquât de consideration pour luy, le Duc de Savoye le luy avoit trop recommandé. Mais ses manieres hautes & severes ne s'accommodoient point avec son extrême douceur ; & il aimoit souvent beaucoup mieux que les choses ne se fissent point, que de souffrir qu'on les fist d'une maniere qui luy attirât l'aversion du peuple.

*Ibid.*

Ce fut par cette raison que n'osant pas encore dire la Messe dans Tonon, il alloit tous les jours la dire dans une Chapelle assez éloignée de la Ville. L'hiver étoit des plus rudes, & un torrent qu'il luy falloit passer, étoit aussi extraordinairement enflé par la fonte des neiges, qui avoit emporté tous les ponts. Il ne laissoit pas de le passer & repasser tous les jours sur une planche toute couverte de glace, en se glissant dessus des mains & des genoux au grand danger de sa vie. Le peril auquel il s'exposoit, effrayoit tous ceux qui en

*Anon. liv. 1.*

*Aug. de Sales, l. 2.*

étoient les témoins ; mais rien n'étoit capable d'arrêter le zele de cet homme apostolique ; & il trouvoit d'ailleurs tant de consolation & tant de force, en participant ainsi au pain des forts, que de plus grands dangers ne l'en eussent pas empêché. Il se faisoit même un plaisir d'avoüer qu'il avoit plus avancé la conversion du Chablais par ses prieres ferventes & continuelles, que par tous les autres talens qu'il avoit plu à Dieu de luy donner. *Les Apôtres*, disoit-il, *joignoient toûjours la priere à la prédication, & le peuple de Dieu ne vainquit pas moins ses ennemis par les prieres de Moïse, que par les combats de Josué. On se trompe, si l'on prétend convertir les peuples par d'autres voyes que celles que Jesus-Christ & les Apôtres ont employées ; le changement du cœur ne peut venir que de Dieu, & c'est ce qu'on ne sçauroit trop luy demander.*

Le Baron d'Hermance touché du danger qu'il couroit tous les jours de tomber dans un torrent des plus rapides, & qui l'eût emporté sans qu'on pût luy donner aucun secours, avoit ménagé de son vivant avec beaucoup d'adresse le retablissement de la Messe dans Tonon ; il en fût venu à bout apparemment sans violence, & du consentement même de ceux qui

avoient le plus d'interêt à l'empêcher. Mais son successeur n'ayant ni sa prudence, ni son credit, François aima mieux s'exposer tous les jours au danger de perdre la vie, que de voir ruiner un ouvrage qui lui avoit tant coûté, par une conduite toute opposée à celle qu'on avoit tenue jusques alors.

Cependant ses succés augmentant tous les jours, le Duc de Savoye qui avoit un interêt tres considerable à la conversion du Chablais, crut qu'il en devoit conferer avec luy. Il luy écrivit sur cela une lettre pleine d'estime & de reconnoissance, & y joignit un ordre exprés de se rendre incessamment à Turin pour conferer avec luy des moyens qui pouvoient avancer un ouvrage tel que celuy qu'il avoit commencé, & qui importoit également à l'Eglise & à l'Etat.

*Ibid.*

François qui étoit persuadé que ce Prince avoit jusques alors un peu trop négligé ses interêts, & que le concours de l'autorité du Souverain ménagé avec douceur, ne pouvoit faire qu'un excellent effet, remercia Dieu de ce qu'il luy avoit enfin ouvert les yeux, & touché le cœur; & il se disposoit à partir, lorsque le Pere Esprit de Baumes, Predicateur Capucin, arriva à Tonon; il étoit chargé d'un Bref du Pape

*Ibid.*

Pape adressé à François, & d'une negociation importante qu'il avoit à luy proposer de la part de Sa Sainteté. Ce Bref qui étoit datté du premier jour d'Octobre, n'étoit qu'une Lettre de créance par laquelle le Pape Clement VIII. aprés luy avoir témoigné l'estime qu'il faisoit de sa prudence & de sa capacité, & la confiance qu'il avoit en son zele pour le saint Siege, le renvoyoit au Pere Esprit, qui devoit luy proposer de sa part une negociation délicate qu'il avoit jugé à propos de luy confier, comme à une personne tres-capable de la faire réüssir. Il s'adressa sur cela au Pere Esprit, & luy demanda ce que Sa Sainteté luy avoit donné ordre de luy dire ; il répondit que le Pape souhaitoit qu'il ménageât une conference avec Theodore de Beze ; qu'il n'épargnât rien pour l'engager à rentrer dans l'Eglise Catholique, & que s'il pouvoit le gagner, il l'assurât de la part de Sa Sainteté de tous les avantages qu'il pourroit souhaiter, à l'exclusion des dignitez Ecclesiastiques qu'il ne vouloit point qu'on luy offrît, & qu'on lui donneroit toutes les suretez & toutes les cautions dont il pourroit luy-même s'aviser.

*L'an 1596.*

Tout le monde sçait que Beze étoit le plus fameux Ministre du parti Calviniste.

Du vivant de Calvin il avoit partagé son autorité, & elle luy étoit revenue toute entiere aprés sa mort; il étoit sans contredit une des plus beaux esprits de son siecle; il parloit & écrivoit en prose & en vers avec la derniere politesse; & s'il n'étoit pas si sçavant que Calvin, il l'emportoit sur luy par tant d'autres endroits, qu'il avoit plus d'une fois excité sa jalousie. Les Calvinistes le regardoient comme un homme extraordinaire, sa reputation parmi eux étoit à un point à ne pouvoir augmenter. Il étoit alors fort avancé en âge, mais il n'avoit rien perdu de sa belle humeur; & la douceur de ses mœurs, les agrémens de sa conversation luy avoient acquis un si grand nombre d'amis, qu'il étoit également honoré & aimé dans tout le parti. Il avoit luy-même fait assez longtemps profession de la Religion Catholique, dans laquelle il étoit né; & ce fut peut-être ce qui fit croire au Pape qu'il ne seroit pas si difficile de l'engager à y retourner.

Les Historiens qu'on a pû consulter, n'en rendent point d'autre raison. Mais il n'y a pas d'apparence qu'un Pape aussi habile que Clement VIII. se fût fondé sur une conjecture si foible, & eût sur cela donné des ordres exprés de travailler à sa

converſion. Quoy qu'il en ſoit, la commiſſion ne pouvoit être plus honorable pour François ; & l'on ne peut donner de meilleure preuve de la haute reputation où il étoit à la Cour de Rome, qui eſt ſans contredit la plus éclairée de toute l'Europe, & où l'on juge mieux du merite des hommes.

Ces deux ordres oppoſez, l'un du Pape, qui luy ordonnoit d'aller à Geneve, l'autre du Duc de Savoye qui l'appelloit à Turin, embaraſſerent extrémement François. Le Pere Eſprit étoit d'avis qu'il executât celuy du Pape. Il diſoit ſur cela que le temps n'étoit pas propre à paſſer les Monts, qu'il avoit penſé luy-même y perir de froid, que les chemins étoient devenus impratiquables par la chute des neiges qui étoient tombées cette année en quantité ; que le mois de Décembre qui approchoit, les rendoit encore plus mauvais ; & que le Duc de Savoye ne pouvoit qu'approuver une excuſe ſi legitime; qu'elle n'avoit pas lieu pour Geneve qui étoit fort proche, & où l'on pouvoit aller le long du lac par le plus beau chemin du monde ; que le Pape qui étoit tres éclairé, avoit indubitablement ſes raiſons pour donner des ordres ſi précis de travailler à la converſion de Beze ; qu'il y avoit

1598.

des conjonctures favorables que le temps détruisoit ; que quand on n'en profitoit pas dans le moment, on n'y étoit bien souvent plus à temps ; que Beze étoit vieux ; qu'il pouvoit mourir pendant le voyage qu'il feroit à Turin, & qu'on perdroit par sa mort un grand exemple qui ne pouvoit que contribuer à la conversion de bien des gens ; que quand cela n'arriveroit pas, la volonté des hommes étoit changeante, & qu'il étoit peut-être alors dans des dispositions où l'on ne le trouveroit plus, pour peu qu'on tardât à en profiter.

Un homme moins zelé que François n'eût pas hesité un moment à se rendre aux raisons du Pere Esprit ; il n'étoit pas venu en poste ; & depuis qu'il étoit parti de Rome, la saison étoit devenue si fâcheuse, qu'il ne pouvoit sans un danger manifeste de sa vie, entreprendre de passer les Monts. D'ailleurs le raisonnement du Pere Esprit étoit pressant ; & il ne pouvoit pas nier que s'il pouvoit porter Beze à rentrer dans l'Eglise Catholique, ce retour n'eût des suites aussi avantageuses, que tout ce qu'il pourroit negocier auprés de son Altesse Royale. Mais cet homme apostolique alloit toujours au plus grand bien, & il comptoit pour rien tout ce qu'il

luy en pouvoit coûter, & ſa vie même, lorſqu'il s'agiſſoit du ſalut des ames.

Ce fut ce qui l'obligea de répondre au Pere Eſprit, qu'il demeuroit d'accord que la converſion de Beze ne pouvoit être que tres glorieuſe pour luy, & tres avantageuſe à l'Egliſe Catholique ſi elle pouvoit réuſſir, mais que cela étoit fort incertain; que cependant il voyoit le Chablais, & les trois Bailliages diſpoſez à ſe convertir, pour peu qu'il fût ſecondé de l'autorité du Prince; que dans le retour de Beze à l'Egliſe Catholique, il ne s'agiſſoit préciſément que du ſalut d'une ſeule ame, parce qu'il n'étoit pas certain que ſon exemple fût ſuivi; que dans celuy du Chablais & des trois Bailliages, il étoit queſtion de celuy d'un grand nombre, dont la moindre n'avoit pas moins coûté à Jeſus-Chriſt que celle de Beze, avec tout le merite qu'il avoit aux yeux des hommes; qu'il ne pouvoit croire que ſi le Pape eût pris ſur cela quelques meſures que le délai pût détruire, il ne les leur eût pas communiquées pour leur donner lieu d'en profiter; qu'il s'en ſuivoit de là qu'il y ſeroit encore à temps à ſon retour de Turin; qu'il étoit vrai que les volontez des hommes étoient changeantes, mais que celles des Princes l'étoient encore plus que celles

du reste des hommes, parce qu'ils étoient obligez de les accommoder aux interêts de leurs Etats, qui changeoient souvent malgré eux ; qu'il étoit de la derniere importance d'engager au plûtôt le Duc à favoriser la conversion du Chablais d'une maniere éclatante, parce que quand il auroit fait la premiere démarche, il ne pourroit plus se resoudre à reculer ; qu'enfin les choses étoient dans un état où l'on ne se pouvoit plus passer de l'autorité du Prince ; que le grand nombre de convertis avoit besoin d'Eglises pour s'assembler, de Pasteurs pour les instruire, de Colleges pour former la jeunesse, & d'une infinité d'autres choses, pour lesquelles le concours du Souverain étoit absolument necessaire. *Il est vrai*, ajoûta-t-il en souriant, *que la saison n'est pas fort favorable, mais combien de soldats & de marchands passent tous les jours ces terribles monts, pour des interêts infiniment inferieurs à ceux que nous avons à ménager?*

Il n'y avoit rien de plus convainquant que ce que disoit François, & tout autre que le Pere Esprit se fût rendu ; mais il est de certains genies qui n'écoutent plus rien, quand ils se sont une fois entêtez d'un dessein. Le P. Esprit s'étoit fait une belle idée de la conversion de Beze ; il étoit mê-

me comme associé à cette importante negociation, & il n'avoit aucune part à celle dont il s'agissoit auprés du Duc de Savoye; on a beau faire, on se retrouve toujours, & il est rare que le zele soit assez épuré pour n'être accompagné d'aucun retour sur nous-mêmes. Le P. Esprit ne pouvoit donc goûter les raisons de François, il relevoit de son mieux l'autorité du Pape, & l'obligation indispensable où sont particulierement les Ecclesiastiques de luy obéïr, sur-tout quand il s'agit du bien de l'Eglise.

Mais François qui n'avoit pas moins de fermeté que de douceur, luy répondit qu'il étoit persuadé que les vûes de Sa Sainteté alloient toujours au plus grand bien; que si Elle étoit sur les lieux, Elle luy ordonneroit ce qu'il étoit resolu de faire; qu'il luy rendroit compte de sa conduite, & qu'il ne doutoit point qu'il ne voulût bien luy-même l'aider à la justifier.

Le Pere Esprit cependant ne se rendoit point, quoi que pût faire François pour le faire entrer dans ce sentiment, lorsqu'il reçut tout à propos de secondes Lettres du Duc, plus pressantes que les premieres, par lesquelles ce Prince, toutes raisons cessantes, luy ordonnoit de se rendre à

*August. de Sales, liv. 11.*

Turin, pour conferer avec luy & avec le Nonce du Pape des affaires du Chablais. Ces Lettres terminerent le different, & le Pere Esprit, qui avoit dans le fond de bonnes intentions, jugea luy-même qu'il ne pouvoit plus differer de partir. Ainsi la negociation avec Beze fut remise à un autre temps, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

1596. On étoit alors à la fin de Novembre. La quantité de neiges qui étoit tombée, & une furieuse bize qui soufflōit, rendoit le froid insupportable; les chemins que la neige avoit comblez, ne se connoissoient plus, & les précipices dont ils sont bordez, faisoient horreur aux habitans mêmes de ces païs sauvages, qui y étoient le plus accoûtumez : il venoit tous les jours des nouvelles de gens morts de froid, qu'on avoit trouvez par les chemins. Ces obstacles étonnoient les plus déterminez ; & il n'y avoit personne qui ne fût tres persuadé que l'intention de son Altesse Royale n'étoit point que François se mît en chemin par une saison si fâcheuse ; mais cet homme apostolique ne connoissoit point les dangers, quand il s'agissoit de la gloire de Dieu, & du salut des ames. Le petit nombre d'amis à qui il avoit communiqué son voyage, s'y opposa en vain : il partit

partit lorsqu'on y pensoit le moins, accompagné d'un seul domestique, dont il avoit plus de compassion que de luy-même, mais il luy étoit absolument impossible de s'en passer. *Ibid.*

Il est aisé de s'imaginer ce que François eut à souffrir pendant ce terrible voyage. Il alloit la plûpart du temps sans guide, tout ce qu'il pouvoit leur offrir ne pouvant les obliger à marcher par un temps si fâcheux ; & il étoit le plus souvent obligé de s'en rapporter à la connoissance generale que luy & son domestique avoient de ce terrible païs. Enfin aprés des fatigues incroyables, il arriva par une furieuse tempête au Monastere du Mont S. Bernard, luy, son domestique, & leurs chevaux à demi-morts de froid. Ce fut une surprise étrange pour les Religieux du Monastere, de voir arriver un homme de son caractere par un temps si terrible, que les ours mêmes dont ce païs est rempli, sortoient à peine de leurs tanieres. Il avoit recommandé à son domestique de ne point dire son nom, pour éviter les soins & la consideration que sa naissance & sa reputation luy auroient attiré ; mais le domestique qui ne se croyoit pas toujours obligé de luy obéïr, & qui ne s'accommodoit point des maximes que sa pro- *August. de Sales. liv. II.*

fonde humilité avoit coûtume de luy inſpirer, commença par dire qui il étoit, & les motifs qui l'obligeoient de marcher par un tems ſi fâcheux.

Il n'en fallut pas davantage pour obliger les Religieux à le recevoir avec toute la conſideration qu'il meritoit, & à luy faire tout le bon traitement dont ils ſe purent aviſer; ſa reputation étoit allée juſques à eux, & ce qu'il avoit fait dans le Chablais étoit ſi public, que perſonne ne l'ignoroit. Ils le regardoient comme un Saint des premiers ſiecles de l'Egliſe, & ils s'eſtimoient heureux de poſſeder un hôte de ſon merite. François reçut leurs ſoins avec cette honnêteté & cette douceur qui luy gagnoient tous les cœurs. On s'imagine d'ordinaire que les Saints ſont ſeveres pour autrui, comme ils ont coûtume de l'être pour eux-mêmes. François n'étoit point de ce caractere; ſa converſation étoit charmante, ſes manieres douces & aiſées; & dans les choſes indifferentes & permiſes il avoit pour les autres autant de complaiſance, qu'il en avoit peu pour luy-même.

Il fut cependant impoſſible à ces Religieux de le retenir auſſi long-temps qu'ils l'euſſent ſouhaité. Dés que la tempête dont on a parlé fut un peu paſſée, il ſe re-

mit en chemin, & arriva à Turin aprés avoir souffert tout ce que les chemins les plus rudes, & la saison la plus fâcheuse, peuvent apporter d'incommodité aux voyageurs.

Le Duc de Savoye le reçut avec toute la consideration qu'un Souverain peut marquer à un sujet; il luy donna devant toute sa Cour toutes les loüanges qu'il meritoit, & le presenta au Nonce du Pape comme un homme extraordinaire, & qui avoit rendu à l'Eglise les services les plus importans; il luy fit même une espece d'excuse de ce qu'il l'avoit obligé de partir par une saison si fâcheuse, & luy dit en particulier & en secret que prévoyant qu'il pourroit aller bien-tôt en personne dans le Chablais, il n'avoit pas cru le devoir faire sans avoir conferé avec luy, & pris toutes les mesures necessaires pour l'entiere conversion du païs, qu'il étoit resolu d'appuyer de toute son autorité.

L'audiance publique fut suivie de plusieurs audiances particulieres, où le Duc de Savoye, qui étoit un Prince fort éclairé, l'entretint long-temps seul à seul de l'état des Provinces de delà les Monts. François luy en rendit compte d'une maniere qui fit bien connoître qu'il n'étoit gueres moins habile dans la politique, que dans

*Anon. liv. 1. Auguft. de Sales. liv. 11.*

la ſcience des Saints. Pour ce qui regarde en particulier les lieux où ſa miſſion s'étendoit, il luy dit que le menu peuple du Chablais, n'étoit attaché à la Religion Calviniſte, que parce qu'il n'en connoiſſoit point d'autre; que ceux d'un état mediocre, comme les marchands & les artiſans, y étoient engagez d'aſſez bonne foy, mais qu'ils avoient bien plus d'averſion pour la Religion Catholique, qu'ils n'avoient d'attachement à la Calviniſte; que cette averſion venoit des peintures affreuſes qu'on leur avoit faites de la doctrine de l'Egliſe, & des erreurs qu'on luy attribuoit fauſſement; qu'on pouvoit gagner les uns & les autres en leur envoyant des Paſteurs & des Predicateurs zelez, qui fuſſent capables de les retirer de leurs préventions mal fondées, & de refuter les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de noircir l'Egliſe Catholique.

Qu'il n'en étoit pas de même des Miniſtres & des principaux du parti Calviniſte; que le libertinage, l'independance, & des interêts purement humains étoient les veritables motifs qui les tenoient attachez à leur Religion; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que le refus conſtant qu'ils avoient fait de conferer avec luy; que la maniere obſtinée dont ils avoient nié

que la doctrine Catholique fût telle qu'il l'avoit exposée, quoyqu'il eût pris cette exposition dans le Concile de Trente même, qui étoit la regle de la foy sur les points contestez ; qu'on pouvoit ajoûter à cela leurs contestations perpetuelles sur leur confession de foy, dont ils n'avoient encore pû bien convenir, la maniere violente dont ils retenoient les gens dans leur Religion, comme il avoit paru par le supplice du Ministre qu'ils avoient fait mourir sur de fausses accusations, parce qu'il étoit rentré de bonne foy dans l'Eglise Catholique, l'esprit de calomnie qui regnoit parmi eux contre les Catholiques, leurs liaisons avec les ennemis de l'Etat, & l'assassinat resolu à Geneve, & tenté tant de fois contre luy-même ; qu'il n'en rappelloit pas le souvenir pour en solliciter la vengeance ; qu'il leur avoit pardonné de bon cœur, & qu'il étoit persuadé qu'il falloit dissimuler cet attentat, mais qu'on ne pouvoit pas nier que ceux qui employoient de pareilles voyes, lorsqu'on offroit celles de la douceur, ne se rendissent extrêmement suspects de mauvaise foy, sur un point aussi important, & qui demandoit autant de sincerité & de droiture que celuy la Religion ; que la haine qu'ils a-

voient contre la Catholique, rejallissoit sur le gouvernement politique; que les Calvinistes étoient naturellement Republicains, & ennemis de l'Etat Monarchique, que le voisinage de Geneve & des Suisses, & le commerce perpetuel qu'ils avoient avec eux; la conformité même de Religion entretenoit cette haine; qu'ils la regardoient comme un lien qui leur assuroit la protection de leurs voisins; & qu'ils n'avoient point de plus puissant motif pour y retenir les peuples, que la conservation de leurs libertez & de leurs privileges qu'ils faisoient dépendre de celle de la Religion Calviniste; qu'ils publioient hautement qu'on ne vouloit retablir la Catholique que pour les en dépoüiller: que si les Calvinistes n'employoient que la predication & l'instruction pour s'attacher les peuples, il croiroit qu'on ne devroit pas employer d'autres voyes; mais que puisqu'ils avoient recours aux moyens purement humains pour soûtenir l'erreur, on pouvoit aussi s'en servir pour rétablir la verité.

Le Duc qui crut qu'il vouloit luy persuader d'employer la force pour obliger ses sujets Calvinistes à rentrer dans l'Eglise Catholique, l'interrompit pour luy dire qu'il ne falloit point toucher cette corde, qu'elle étoit dangereuse, & qu'elle attire-

roit infailliblement les armes des Genevois & des Suisses dans le Chablais ; ce qui ne s'accommodoit point avec l'état present de ses affaires. En effet, aprés bien des revolutions Henry le Grand s'étant fait Catholique, joüissoit paisiblement de la Couronne de France. Il redemandoit le Marquisat de Saluces, Fief du Dauphiné, que le Duc avoit usurpé pendant les guerres civiles de France ; & comme il étoit resolu de le retenir, il prévoyoit qu'il auroit bien-tôt sur les bras les armes des François, & que s'il s'attiroit encore celles des Suisses, il ne pourroit pas resister à ces deux Puissances, & courroit risque d'être dépoüillé de ses Etats, comme son pere l'avoit été ; l'exemple étoit recent, & frappoit ce Prince d'autant plus vivement, que les François réünis sous un Chef de la reputation du grand Henry, n'étoient que trop capables sans le secours des Suisses de le renouveller.

Mais François qui n'avoit pas même eu la pensée de luy faire une pareille proposition, reprenant son discours, luy dit, que quoyque les Suisses & les Genevois eussent employé la force pour bannir la Religion Catholique de leurs Etats, & des siens mêmes, avant qu'il eût succedé au Duc son pere, il étoit tres éloigné de luy

donner de pareils conſeils ; qu'un grand Prince comme luy ſçavoit comme il devoit uſer de l'épée que Dieu luy avoit miſe entre les mains ; mais que pour luy il n'avoit entendu par les moyens humains, que les honneurs, les charges, la protection, les recompenſes qui devoient être toutes pour les Catholiques, & les liberalitez qu'on devoit exercer à leur égard : qu'un Prince Chrétien ne pouvoit pas ſeulement, mais qu'il étoit obligé d'employer de pareils moyens pour établir & pour maintenir la veritable Religion, dont il faiſoit luy-même profeſſion, & que dans la verité les nouveaux Catholiques étoient aſſez perſecutez par les Heretiques, pour avoir beſoin de la protection & des liberalitez de leur Prince ; qu'aprés tout il prendroit la liberté de luy dire, que les Genevois & les Suiſſes n'étoient pas ſi à craindre qu'on pouvoit ſe l'imaginer ; qu'une petite Republique comme Geneve, n'avoit pas beſoin de s'attirer les armes d'un auſſi puiſſant Prince que luy ; que tout occupée de ſon commerce, elle ne ſouhaitoit que la paix ; & que tant qu'on ne l'attaqueroit pas, elle ne s'aviſeroit point de quereller ſes voiſins ; qu'à la verité la protection de la France la rendoit inſolente, mais que cette même protection

qui étoit bien plus pour la défensive, que pour l'offensive, & qu'elle ne pouvoit trop ménager, la retiendroit dans le devoir; que le Roi Tres-Chrétien qui étoit rentré depuis peu dans l'Eglise Catholique, & qu'on ne soupçonnoit déja que trop de favoriser les Heretiques, étoit trop bon politique pour approuver que de simples Bourgeois comme ceux de Geneve, s'ingeraſſent de controller la conduite qu'un Prince Catholique gardoit dans ses Etats; qu'en tems de guerre on profitoit de tout, mais que la paix faite les Princes reprenoient leurs veritables maximes, & ne concevoient que trop les consequences qu'il y avoit à appuyer des sujets contre leurs Princes legitimes; que les Republiques qui avoient le même interêt, avoient aussi ou devoient avoir les mêmes sentimens.

Que les Suisses en particulier, épuisez par la furieuse guerre civile que le changement de Religion avoit causé parmi eux, ne respiroient que la paix; que tout ce qu'ils avoient de bonnes troupes étoit au service des Rois de France & d'Espagne, à des conditions trop avantageuses pour leur Republique, pour les rappeller sans une necessité aussi pressante que celle de se défendre eux-mêmes s'ils étoient at-

taquez ; qu'un Prince comme luy qui n'avoit à rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul, devoit donc agir dans cette occasion selon ses veritables interêts, qui consistoient à rétablir la Religion Catholique dans ses Etats, & qu'elle n'avoit sur cela à consulter que ses lumieres, son honneur & sa conscience.

Le Duc fut d'autant plus satisfait de ce discours, qu'il ne l'attendoit pas d'un homme de l'âge de François, qui paroissoit fort jeune, & qui n'avoit en effet qu'environ trente ans ; il le croyoit fort habile dans la Theologie, & dans la Controverse ; mais il ne s'étoit point attendu de luy trouver tant de lumieres sur les affaires politiques. Cependant s'il ne les eût pas euës, il en eût été moins propre aux fonctions ausquelles Dieu l'avoit destiné ; l'Etat civil & la Religion sont si étroitement liez, qu'on ne peut toucher à l'un, sans interesser l'autre : on ne peut donc faire que de grandes fautes, en ne s'instruisant que de ce qui peut convenir à l'une, sans se mettre en peine de ce qui peut procurer le repos de l'autre. Ces connoissances ne sont pas d'ailleurs si incompatibles qu'on pourroit croire ; quand Dieu en donnant des loix au peuple Juif, établit l'état du monde le mieux policé,

il mit l'autorité ſacrée & politique entre les mains des Prêtres ; & dans la Religion Chrétienne même, la qualité d'Eccleſiaſtique & de Paſteur ne détruit pas celle de Citoyen, de membre de l'Etat, & de Sujet du Prince. Ou il ne faut ſe mêler d'aucune fonction où le public ſoit intereſſé, ou l'on eſt obligé de s'inſtruire de ce qui peut luy convenir, ou luy nuire, & il ſera toujours dangereux de mettre les affaires mêmes de la Religion entre les mains des gens qui ne ſeront pas aſſez inſtruits de l'interêt que l'Etat y peut prétendre, ou qui n'y auront pas aſſez d'égard.

François étoit d'autant plus obligé d'entrer dans ces conſiderations, qu'ayant affaire à un peuple qui étoit rentré depuis peu ſous l'obéïſſance de ſon Souverain, qui faiſoit profeſſion d'une Religion differente de la ſienne, & qui avoit même de grandes liaiſons avec ſes ennemis, il falloit uſer de beaucoup de ménagement pour ne point commettre l'autorité du Prince, & ne pas troubler la tranquillité publique en retabliſſant l'ancienne Religion.

Auſſi le Duc de Savoye prenant une nouvelle confiance en luy, ne ſe contenta pas des avis generaux qu'il venoit de luy donner, il voulut qu'il luy dît en particu-

lier, tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement & à la perfection du grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. François le fit, & le Duc en fut si content, qu'il luy ordonna de le mettre par écrit, & de le presenter au Conseil d'Etat qu'il assembleroit dés le lendemain, pour être examiné en sa presence.

*Ibid.*

François s'étant rendu au Conseil où l'Archevêque de Bary, Nonce du Pape, avoit été invité, y redit à peu prés les mêmes choses qu'il avoit dites en particulier au Duc de Savoye, & y presenta le memoire qu'il luy avoit ordonné de dresser; il contenoit en substance:

*August. de Sales. liv. 11.*
*Anon. liv. 1.*

Qu'il falloit obliger les Ministres Calvinistes à sortir des Etats du Duc de Savoye, & sur tout de celuy de Tonon, qui étoit d'une humeur plus emportée, & plus seditieuse que les autres; qu'ils n'empêchoient pas seulement la conversion du peuple, mais qu'ils luy inspiroient encore des sentimens de desobéïssance, & qu'ils avoient des liaisons secrettes avec les ennemis de l'Etat; que tant qu'ils seroient dans le Chablais, & les Bailliages du ressort de sa Mission, on ne feroit rien de solide; qu'aprés s'être donné beaucoup de peine pour instruire ceux qui paroissoient avoir de bons sentimens, une mau-

vaise raison, ou une menace d'un Ministre détruisoit tout, & les engageoit dans leur premier égarement avec plus d'obstination qu'ils n'en avoient jamais eu; qu'aprés qu'on leur avoit offert de la part de leur Prince pendant plus de deux ans les voyes de la Conference & de la douceur, qu'ils avoient toûjours refusées avec une opiniâtreté invincible, ils n'auroient aucun droit de se plaindre de cette rigueur qu'ils avoient eux-mêmes renduë necessaire; qu'un Prince Catholique étant obligé de procurer le salut de ses Sujets, il ne pouvoit se dispenser d'éloigner d'eux ceux qui ne travailloient qu'à les corrompre, & à les perdre pour toute une éternité.

Que par la même raison, il falloit faire une recherche exacte des Livres Heretiques, & en défendre absolument la lecture, parce qu'ils faisoient à peu prés le même effet que les Predications des Ministres, & qu'ils entretenoient le Peuple dans l'erreur & dans la desobéissance; que ces Livres supprimez & bannis, il falloit en substituer d'autres qui pussent instruire le Peuple de la verité Catholique, & le former aux bonnes mœurs & à la vertu; que plus un Peuple étoit fidelle à Dieu, plus il étoit exact à rendre à son

Prince ce qu'il luy devoit, & qu'on avoit toûjours remarqué que les bons Citoyens & les bons Sujets, se formoient des personnes les plus vertueuses ; que le débit de ces Livres se feroit aisément, & à bon marché, s'il plaisoit au Duc d'établir un Imprimeur Catholique à Annecy, avec quelque Privilege & quelque prerogative particuliere qui l'aidât à soûtenir sa profession.

Que par la même raison encore du salut des Peuples, il falloit priver les Heretiques des Charges, Honneurs, Emplois, & Dignitez, & les donner à des Catholiques ; que les Calvinistes s'en servoient pour appuyer l'erreur, & empêcher le progrés de la Foy, qu'ils se faisoient une obligation de défendre leur parti, qu'ils suscitoient secrettement contre les Catholiques & contre ceux qui avoient du penchant à le devenir, des affaires fâcheuses pour jetter la terreur dans l'ame des foibles, & qu'on n'éprouvoit que trop qu'ils étoient plus touchez des maux presens que de ceux de l'éternité ; qu'abusant ainsi de leur autorité, il étoit juste qu'ils en fussent privez.

Que ce qui pouvoit favoriser l'erreur ayant été retranché, il falloit rétablir ce qui pouvoit maintenir la Religion, & les bonnes mœurs ; c'est à dire les anciennes

Paroiſſes, & les Paſteurs ; qu'il ne falloit pour cela que faire faire une recherche exacte des revenus des Benefices uſurpez par les Heretiques, ou poſſedez injuſtement par des perſonnes ſans titre & ſans caractere, que la reſtitution des fruits injuſtement reçus ſeroit deſtinée à rebâtir les Egliſes ruinées, & que le revenu courant ſuffiroit à l'entretien des Paſteurs.

Que pendant quelques années outre les Paſteurs ordinaires, il faudroit au moins huit Predicateurs choiſis qui ne fuſſent attachez à aucun lieu particulier, mais qui allaſſent prêcher par toute la Province ; que leur entretien ne ſeroit point à charge à l'Etat, puiſqu'on pourroit le prendre ſur le fond deſtiné à payer les penſions des Miniſtres Calviniſtes.

Que la Ville de Tonon étant la Capitale de la Province, & y ayant déja un fort grand nombre de Catholiques, ſans compter ceux dont on avoit lieu d'eſperer la converſion, il ne croyoit pas qu'on ſe pût diſpenſer de rendre aux Catholiques l'Egliſe de ſaint Hypolite, & d'y rétablir inceſſamment la ſainte Meſſe & l'Office Divin.

Enfin François de Sales ajoûtoit que n'y ayant rien qui pût plus contribuer à la conſervation de la Religion & des bon-

nes mœurs, que la bonne éducation de la jeunesse ; il croyoit absolument necessaire de fonder à Tonon un College de Jesuites ; qu'il seroit comme une espece de Boulevart contre les entreprises de Geneve, & un remede perpetuel contre l'heresie qui avoit jetté de trop profondes racines dans les cœurs pour n'en pas craindre le retour ; que ce College seroit comme une espece de Seminaire, d'où il sortiroit dans peu de temps bon nombre de personnes bien instruites, & capables de confirmer leurs freres dans la Foi ; qu'il ne connoissoit point de gens plus propes à opposer aux Heretiques que ces Religieux accoûtumez à les combattre, & dont la conduite reglée & irreprochable les mettoit à couvert des calomnies dont ils avoient accoûtumé de noircir ceux qui s'opposoient à leurs erreurs ; que si ce projet agréoit, on n'auroit pas de peine à trouver les moyens de l'executer.

François ayant achevé de lire le Memoire qu'on vient de rapporter, le Nonce du Pape ne se contenta pas de l'approuver, mais il promit encore au nom de sa Sainteté tout ce qui dépendroit de son autorité pour en procurer une prompte execution. Plusieurs des Conseillers d'E-

tat

tat approuvoient bien en general le Memoire de François, mais ils étoient d'avis qu'on ne précipitât rien, & qu'on remît l'execution au moins d'une partie des Articles à un autre temps. Ils disoient pour appuyer leur sentiment, qu'il en étoit à peu prés du corps politique, comme du corps humain, qu'une santé ruinée ne se rétablissoit pas tout d'un coup, qu'il falloit laisser aux remedes le temps dont ils avoient besoin pour agir, & qu'il ne falloit pas trop l'en surcharger; qu'on devoit donner beaucoup à la nature & au temps, & laisser agir l'un & l'autre, qu'il y avoit même des temps & des circonstances ausquelles il n'étoit pas à propos de faire aucun remede, qu'en voulant precipiter la guerison on ruinoit souvent la santé; qu'il n'étoit pas à propos d'en user à l'égard des Provinces frontieres comme on pourroit en user à l'égard de celles qui étoient au cœur de l'Etat, & qui étoient éloignées du secours des ennemis; que Geneve & les Suisses voisins du Chablais, ne verroient point d'un œil tranquille, ce qu'on proposoit d'y executer; que le moins qui en pourroit arriver, seroit qu'une partie des Sujets de son Altesse Royale deserteroit, se retireroit chez les Etrangers, & acheveroit de ruiner ces Provin-

ces, & de les rendre inutiles à l'Etat; qu'avant que de prendre ainsi les choses de hauteur, il falloit au moins attendre qu'on eût terminé avec la France le different qu'on avoit avec elle touchant le Marquisat de Saluces.

François qui avoit prévû que son Memoire ne passeroit pas sans opposition, demanda au Duc la permission de justifier ce qu'il avoit avancé; & l'ayant obtenuë, il representa avec sa douceur ordinaire, que s'il y avoit des maux qu'il ne falloit point aigrir, il y en avoit aussi qu'il ne falloit point ménager, qu'en voulant laisser trop faire à la nature, elle succomboit quelquefois sous la violence du mal, & que le temps bien souvent loin de guerir les maux, ne servoit qu'à les rendre incurables; que pour passer de ces maximes generales, à ce qu'on proposoit touchant le Chablais, & les Bailliages, on ne pouvoit pas dire qu'on eût rien précipité, & qu'on n'eût pas étudié le temps & les circonstances propres aux remedes qu'il proposoit, qu'il y avoit plus de deux ans qu'il étoit dans le Chablais par l'ordre exprés du Prince; qu'il n'y avoit aucune voye de douceur & d'accommodement qu'il n'eût proposée, & qui n'eût été rejettée avec une obstination invincible; qu'il

ne conſeilleroit jamais qu'on uſât de violence, mais qu'on ſe trompoit aſſurément, ſi l'on croyoit établir la Religion Catholique dans le Chablais, en n'employant pas d'autres moyens, que ceux dont on avoit uſé juſques alors; que Geneve & les Suiſſes y penſeroient plus d'une fois, avant que d'en venir à une rupture ouverte avec le Duc; que quand ils y viendroient il n'avoit pas lieu de les craindre; qu'ils n'avoient pas plus de droit de ſe mêler de la maniere dont il gouvernoit ſes Peuples, que le Duc de Savoye de s'ingerer de ce qui ſe paſſoit dans leurs Etats, que comme ils trouveroient mauvais qu'il entreprît d'y regler un point auſſi important que celuy de la Religion, ils ne pouvoient pas prétendre qu'on dût s'en rapporter à eux dans une conjoncture toute pareille; qu'ils pourroient ſe plaindre, interceder, negocier, menacer même, mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils fiſſent quelque choſe de plus; qu'à la verité il pourroit arriver que les Calviniſtes les plus obſtinez, & les plus factieux, abandonneroient le païs, mais que l'Etat y gagneroit plus qu'il n'y perdroit, & que ces gens-là mêmes aprés avoir eſſuyé la dureté & la jalouſie des Etrangers, & éprouvé tout ce qu'un exil, quoique vo-

lontaire, a de rude & de fâcheux, ſe-roient trop heureux de revenir dans leur païs aux conditions qu'il plairoit à leur Souverain de leur preſcrire.

S'adreſſant enſuite aux Conſeillers d'Etat qui n'étoient pas d'avis qu'on executât ſon Memoire dans tous ſes Chefs, il leur demanda quel temps pouvoit jamais être plus propre pour cette execution que celuy où ils étoient; qu'ils vivoient dans une paix profonde, ſous un Prince puiſſant, eſtimé, & redouté de ſes voiſins, vainqueur de ces mêmes Peuples dont on luy vouloit faire apprehender l'union, reſpecté & aimé de ſes Sujets, & en état d'entreprendre tout ce qu'il croiroit être à l'avantage de ſes Peuples; qu'il ſçavoit mieux que perſonne ſi l'affaire de Saluces étoit un obſtacle à ce qu'on propoſoit pour le Chablais, mais que tout le monde ſçavoit auſſi que le Roy Tres-Chrétien avoit conſenti qu'elle fût remiſe à l'arbitrage de ſa Sainteté, & qu'il dépendoit du Duc de la terminer par la voye de la douceur.

François ayant achevé de parler, le Duc ſe leva, luy accorda ſur le champ tout ce qu'il luy avoit demandé, à la reſerve de deux Articles, dont il luy promit que l'execution ne ſeroit pas retardée pour

long-temps; il luy permit en particulier de se mettre en possession de l'Eglise de saint Hypolite, d'y celebrer la Messe, & le Service Divin; il luy promit des Lettres pour les Officiers de la Ville qui leur feroient connoître sa volonté, & pour le Gouverneur du Chablais, afin qu'il tînt la main à l'execution de ses ordres, & luy recommanda quand il seroit de retour sur les lieux, de luy rendre souvent compte de toutes choses.

François eut encore plusieurs entretiens particuliers avec le Nonce du Pape; il luy parla des ordres qu'il avoit reçus de sa Sainteté touchant Theodore de Beze, & des raisons qu'il avoit euës d'en remettre l'execution à son retour. Le Nonce approuva sa conduite, luy promit de la faire agréer à sa Sainteté, l'assura de l'estime & de la confiance qu'elle avoit en luy, & luy promit d'être son solliciteur auprés du Pape & du Duc de Savoye pour l'execution des choses qu'on luy avoit promises. *Vous en aurez besoin*, ajoûta-t-il, *le Prince a de bonnes intentions, mais il a auprés de luy des Conseillers timides, ou gagnez par les Heretiques; tout leur fait peur, & ils n'épargneront rien pour le détourner de ses bons desseins; mais il vous a donné sa parole*,

*& je n'épargnerai rien pour l'obliger à la tenir.*

Cependant François ayant disposé toutes choses pour son retour, eut sa derniere audience du Duc; ce Prince luy remit en main les Lettres qu'il luy avoit promises, & en ajoûta d'autres pour prendre sur son Domaine tout ce qui seroit necessaire pour l'entretien des Missionnaires, & pour le sien. Il s'attendoit qu'il luy demanderoit quelque grace pour luy-même, ou à tout le moins d'être remboursé de ce qu'il avoit avancé; mais voyant qu'il n'en faisoit rien, il luy en fit luy-même l'ouverture avec des témoignages de bienveillance dont bien d'autres n'auroient pas manqué de profiter.

*Aug. de Sales. liv. 11.*

François en prit occasion, non pas de ménager ses propres interêts, mais ceux du Chapitre de Geneve à la tête duquel il se trouvoit. Il representa donc au Duc les besoins extrêmes de cette compagnie, depuis que ses biens avoient été usurpez par les Genevois, & l'impuissance où elle se trouvoit de faire l'Office Divin avec la décence requise dans la premiere Eglise d'un Diocese; que les Papes Pie IV. & Gregoire XIII. y ayant égard, les avoient exemptez du payement des Decimes pour quelque cause que ce fût; que

*Ibid.*

ſes Officiers cependant ne laiſſoient pas de les exiger ; qu'il le ſupplioit de permettre au Chapitre de joüir de cette immunité , & de luy accorder de rentrer dans les biens uſurpez qui ſe trouveroient dans l'étendue de ſes Etats , & nommément dans le Prieuré d'Armoy, pour lequel ils avoient des Titres inconteſtables.

Le Duc touché de ſon deſintereſſement luy accorda ſur l'heure ce qu'il luy demandoit, & luy en fit expedier les Patentes ; il l'aſſura de nouveau qu'il iroit dans peu ſeconder en perſonne ſes bons deſſeins ; il luy declara qu'il n'avoit remis que juſques à ce temps-là l'execution des deux Articles de ſon Memoire qui regardoient les Miniſtres & les Magiſtrats Calviniſtes , & le congedia avec mille témoignages d'eſtime & de bienveillance.

Cependant l'hyver continuoit, & ne relâchoit point de ſa rigueur , & les Alpes chargées de nouvelles neiges qui étoient tombées depuis ſon arrivée à Turin ſembloient s'oppoſer à ſon retour. Le Duc de Savoye , le Nonce du Pape , & tous les amis qu'il s'étoit fait à la Cour étoient d'avis qu'il attendît une ſaiſon plus commode ; mais François qui n'étoit pas accoûtumé à ſe ménager lors qu'il s'agiſ- L'an 1596.

ſoit des interêts de Dieu, & qui étoit d'ailleurs perſuadé que ſa preſence étoit neceſſaire à Tonon, ne put être retenu par aucune conſideration; toute la précaution qu'il prit fut de paſſer par le petit ſaint Bernard, où il trouva en effet le chemin un peu moins rude. Etant arrivé à Tonon il alla voir tous les Catholiques, & reconnut avec beaucoup de joye qu'ils n'avoient rien perdu de leur zele pendant ſon abſence; il recommanda à leurs prieres le rétabliſſement public de la Religion Catholique dans Tonon, & dans tout le Chablais; il leur fit voir l'ordre qu'il en avoit du Duc, & paſſa luy-même pluſieurs jours en prieres & en jeûnes, pour demander à Dieu que ce rétabliſſement ſe fiſt ſans trouble, & qu'il luy plût de détourner les extremitez auſquelles le Duc de Savoye ſeroit obligé de ſe porter ſi on s'oppoſoit à l'execution de ſes volontez.

Noël approchoit; & comme François & tous les Catholiques ſouhaitoient avec paſſion que l'Egliſe de ſaint Hypolite dont il luy étoit permis de ſe mettre en poſſeſſion fût rétablie, pour y pouvoir celebrer la Meſſe le jour de cette grande Fête, il ſe hâta de rendre au Gouverneur du Chablais & aux Syndics de Tonon les Lettres

que

que le Duc leur écrivoit à cet effet. Le Gouverneur l'aſſura de toute la protection dont il pourroit avoir beſoin, & le pria de l'avertir exactement de tout ce qui ſe paſſeroit à Tonon.

Mais les Syndics n'eurent pas plutôt reçu les Lettres du Duc par leſquelles il leur étoit ordonné de rendre aux Catholiques l'Egliſe de ſaint Hypolite, & de n'apporter aucun trouble au Service Divin qui s'y devoit faire par ſon ordre, qu'ils exciterent eux-mêmes la ſedition. Un moment aprés les portes de la Ville furent fermées pour empêcher le Gouverneur & les Catholiques de la campagne de venir au ſecours de ceux de la Ville; en même temps les Calviniſtes coururent aux armes; une partie inveſtit l'Egliſe de ſaint Hypolite; & l'autre courant la Ville, menaçoit de faire main baſſe ſur tous les Catholiques, & de brûler tout vif François de Sales au milieu de la Ville. Les Catholiques allarmez de leur propre peril, & plus encore de celuy de leur Paſteur, prirent les armes de leur côté; & ne reconnoiſſant point d'autre Chef que luy, & en ſa perſonne le Duc leur Souverain dont il executoit les ordres, menaçoient à leur tour de vendre bien cherement leurs vies, & que la tête des Syn-

*Auguſt. de Sales. liv. 3. Anon. liv. 1.*

dics mêmes leur répondroit de celle de François ; ils étoient en assez grand nombre, & assez bien armez pour n'être pas méprisez ; l'autorité du Prince qui étoit de leur côté leur augmentoit le courage, & le desespoir où la violence des Calvinistes les reduisoit ne leur laissant plus rien à ménager, donnoit lieu de tout craindre de leur ressentiment ; il parut même que quelque homme de commandement donnoit les ordres sous main, car ils s'emparerent avec beaucoup d'ordre des postes les plus avantageux, où un petit nombre pouvoit faire tête à un plus grand. La sûreté de François fut un de leurs premiers soins ; ils environnerent sa maison ; & quoy qu'il leur pût dire qu'il ne prétendoit point opposer la force à la force, & qu'il ne pouvoit pas luy arriver un plus grand bonheur que de mourir pour une cause aussi juste que celle qu'il défendoit, il ne fut pas en son pouvoir de les faire retirer.

Cependant la nuit vint, & les Calvinistes qui avoient investi l'Eglise de saint Hypolite s'étant retirez pour prendre quelque repos, les Catholiques s'en emparerent à leur tour, & François qui tenoit des ouvriers tout prêts commença de la faire reparer ; les Calvinistes ne l'eurent

pas plutôt ſçu qu'ils reprirent les armes, & les deux partis aprés s'être long-temps menacez étoient prêts à ſe charger, lorſque François dont l'extrême douceur ne pouvoit ſouffrir la moindre violence, ſe jetta entre les deux partis au grand peril de ſa vie. Sa preſence arrêta les Catholiques, & ſuſpendit la fureur de leurs ennemis. Il demanda les Syndics, & leur parlant d'une voix haute & qui pouvoit être entenduë de tout le monde, il leur repreſenta avec beaucoup de force, que s'il entreprenoit de ſon autorité particuliere de rendre aux Catholiques l'Egliſe de ſaint Hypolite, ils auroient quelque droit de s'y oppoſer, qu'encore ce devroit être en juſtice reglée, & non pas les armes à la main, qu'il n'étoit permis de prendre que par la permiſſion du Prince pour ſon ſervice, & non pas contre ſes intentions; qu'ils ſçavoient mieux que perſonne qu'il ne faiſoit rien que par les ordres du Souverain, qu'il les leur avoit remis luy-même entre les mains: que cependant bien loin de les faire executer, comme leur charge les y obligeoit, on voyoit par leur ordre, ou du moins de leur conſentement, les habitans armez les uns contre les autres, la ſedition formée & les ordres du Prince foulez aux pieds,

*Ibid.*
*Aron. liv. 1.*

qu'on n'en avoit déja que trop fait, & que pour peu que les choſes allaſſent plus loin, une pareille faute ne ſe pourroit expier que par la ruine entiere de leur Ville; qu'il ne prétendoit pas être leur accuſateur, mais qu'étant chargé des ordres du Prince, il ne pouvoit ſe diſpenſer de luy faire ſçavoir la maniere dont on les auroit executez; que l'intention du Duc n'étoit pas de leur ôter la liberté de conſcience qu'elle leur avoit accordée, mais qu'il étoit juſte qu'ayant tant d'autres lieux pour s'aſſembler, les Catholiques qui étoient en grand nombre, en euſſent au moins un pour faire les exercices de leur Religion; qu'on ne prenoit rien du leur, qu'ils n'avoient pas fait bâtir l'Egliſe dont il s'agiſſoit, qu'elle avoit appartenu aux Catholiques pendant pluſieurs ſiecles, & qu'ils ne faiſoient que rentrer dans un bien qu'on leur avoit fait perdre par une violence dont ils auroient lieu de ſe plaindre ſi on en uſoit d'une pareille à leur égard; qu'il étoit inouï qu'un Souverain dans ſes Etats ne pût pas donner à ceux de ſes Sujets qui faiſoient profeſſion de ſa Religion, un lieu pour s'aſſembler; qu'il les conjuroit donc par l'amour qu'ils devoient à leur commune patrie, par le ſoin qu'ils devoient avoir de leur propre conſervation, d'ou-

vrir les yeux au danger auquel ils s'expoſoient en continuant de deſobéir à leur Prince ; qu'il s'offroit d'être leur mediateur auprés de luy s'ils vouloient rentrer dans leur devoir, mais qu'ils avoient tout à craindre de ſa juſtice, s'ils continuoient à s'oppoſer à l'execution de ſes volontez.

Ce diſcours fut reçu avec de grands applaudiſſemens du côté des Catholiques, mais de celuy des Calviniſtes on n'y répondit que par des injures ; on entendoit par-tout des voix confuſes qui l'appelloient papiſte, idolâtre, ſorcier, perturbateur du repos public, ennemi declaré de la patrie, & l'on étoit prêt de ſe porter aux dernieres violences, lors que les moins emportez du Conſeil jugerent à propos de propoſer un accommodement ; cette ouverture ſuſpendit la fureur du peuple ; ils entrerent enſemble dans la maiſon de François, qui étoit aſſez proche de-là ; ils luy firent cent propoſitions differentes ; mais comme elles alloient toutes à ſuſpendre l'execution des ordres du Prince juſques à ce qu'ils luy euſſent fait leurs remontrances, & qu'ils euſſent reçu ſa réponſe, François les rejetta avec une fermeté qui les étonna. Il prétendit à ſon tour qu'on devoit executer par proviſion

*Auguſt. de Salés, liv. 3. Anon. l. 1.*

les volontez du Souverain, & il ajouta que s'ils recevoient une réponse favorable, on n'auroit pas besoin de prendre les armes pour l'obliger à obéir. Les Conseillers au desespoir de ne pouvoir rien obtenir, le menacerent de le faire assassiner par quelque Calviniste qui feroit semblant de se convertir; mais François leur répondit avec une assurance qui acheva de les confondre, qu'ils avoient pû reconnoître qu'il n'apprehendoit pas la mort, & que tout le regret qu'il auroit en perdant la vie pour une si bonne cause, étoit que la vengeance en seroit terrible, & qu'aucun d'eux n'échaperoit au ressentiment du Prince; qu'ils y pensassent, & qu'au lieu de persister dans leur obstination, ils tâchassent à faire rentrer le Peuple dans son devoir. Les Conseillers firent encore quelques instances, mais enfin ils se retirerent, aprés avoir fait leurs protestations de tout ce qui pourroit arriver s'il s'obstinoit à passer outre.

*Anon. Ibid.*

Cependant ayant fait reflexion aux suites fâcheuses que pourroit avoir cette affaire, ils dirent au Peuple qu'on étoit convenu d'écrire de part & d'autre, qu'ils ne doutoient point que le Prince mieux informé ne leur rendît justice, & que cependant pour luy témoigner le respect

qu'on avoit pour ses ordres, on avoit resolu de les executer sans préjudice de leur opposition. Ainsi François se mit en possession de l'Eglise de saint Hypolite ; il la fit reparer & orner avec une diligence incroyable, & tout fut prêt pour la Fête de Noël.

La nuit de cette grande Fête les Catholiques y étant accourus, non seulement de la Ville, mais encore des Bourgs voisins, il celebra en leur presence les saints Mysteres qui en avoient été bannis depuis prés d'un siecle ; huit cens personnes y communierent de sa main ; il y prêcha avec son zele ordinaire, & toute la nuit se passa à loüer Dieu, qui aprés les avoir abandonné si long-temps aux desirs de leurs cœurs, les avoit enfin rappellez à son admirable lumiere. Les Fêtes suivantes il continua les mêmes exercices de pieté, & le Ciel répandit une benediction si abondante sur ses travaux, que les habitans de trois Bourgs voisins vinrent en corps abjurer publiquement l'heresie. *Anon. Ibid.*

Il n'est pas aisé de concevoir comme un seul homme pouvoit suffire à tant de fatigues ; à mesure que le nombre des Catholiques augmentoit, il multiplioit aussi ses Conferences & ses Instructions ; il recevoit toutes sortes de personnes, tant en

public, qu'en particulier, sans aucune crainte des menaces des Heretiques qui étoient eux-mêmes étonnez de son courage & de sa fermeté; il assistoit aux funerailles, il secouroit les malades, il alloit même dans les hameaux & dans les chaumieres visiter les personnes abandonnées, rien n'échapoit à ses soins, sa charité s'étendoit par-tout; il étoit aussi assidu auprés des gens de la plus basse condition qu'auprés des personnes les plus considerables par leur naissance, ou par leurs emplois; il se faisoit tout à tous, & comme il ne regardoit que Dieu en toutes choses, & qu'il sçavoit que toutes les ames luy étoient également cheres, il avoit autant de soin du pauvre que du riche, & mesuroit sa charité aux besoins & non pas à la qualité des personnes.

*Anon. liv. 1.*

Aprés avoir passé le jour dans des fonctions aussi penibles, la nuit n'étoit pas pour luy un temps de repos, il en employoit une partie à porter les Sacremens aux malades; il craignoit que les Heretiques pendant le jour ne leur manquassent de respect, & qu'il ne se vît obligé par là de leur faire des affaires auprés du Duc, qui avoit ordonné tres-expressément qu'on ne troublât point les Catho-

ſiques dans l'exercice de leur Religion ; il apprehendoit donc de ſe commettre, & que la haine qu'il pourroit s'attirer par les plaintes qu'il ſeroit obligé de faire, ne rejaillît ſur l'Egliſe Catholique, & n'empêchât le progrés de la Foi ; ainſi il étoit toûjours rempli d'égards charitables pour des gens qui, bien loin de le ménager, ne ſe ménageoient pas eux-mêmes. Aprés avoir pris un peu de repos, le plus ſouvent tout habillé, il paſſoit le reſte de la nuit en prieres, ou à preparer les inſtructions qu'il avoit à faire pendant le jour. La bonté de ſon temperament l'empêcha de ſe reſſentir pour lors d'un travail ſous lequel tout autre auroit ſuccombé ; mais il eſt certain qu'il abregea ſa vie de pluſieurs années ; tout ſe retrouve, & la vieilleſſe où il ne parvint pas, ne manque jamais de ſe reſſentir des travaux de la jeuneſſe. Ses amis l'exhortoient ſouvent à ſe ménager, mais il leur répondoit : *Il n'eſt pas neceſſaire que je vive, mais il eſt neceſſaire que l'Egliſe ſoit ſervie.*

Les occupations que l'on vient de rapporter ne l'empêcherent pas pourtant d'écrire au Duc de Savoye ce qui s'étoit paſſé à Tonon. Il en écrivit en même temps au Nonce, le priant de luy procu- *L'an 1597.*

rer une réponse favorable. Les Syndics écrivirent aussi de leur côté ; mais le Duc n'avoit pas besoin d'être sollicité pour appuyer François dans une occasion où l'on avoit fait un mépris si visible de son autorité. La premiere marque de son indignation contre la Ville de Tonon fut de ne point faire de réponse aux Syndics. Celle qu'il fit à François ne pouvoit être plus favorable. Il y loüoit son zele & sa prudence ; il approuvoit tout ce qu'il avoit fait, & tout ce qu'il jugeroit à propos de faire dans la suite pour le rétablissement de la Religion Catholique, & luy ordonnoit de faire voir sa Lettre aux Syndics & au Conseil. François la leur envoya, & ils en furent aussi mortifiez que s'ils n'avoient pas eu lieu de s'attendre que leur conduite seroit desapprouvée.

*Aug. de Sales. liv. 3.*

Mais leur surprise fut bien plus grande quand ils virent arriver à Tonon sans en avoir été avertis, le Regiment du Comte de Martinengue Lieutenant General des Armées du Duc, qui fut logé dans la Ville en attendant les ordres qu'il devoit recevoir de la Cour. François prêchoit alors le Carême en differens endroits du Chablais, où il s'occupoit à rompre les mesures des Heretiques, à fortifier

*Ibid. Anon. liv. 1.*

les nouveaux Catholiques qui étoient exposez à de grandes persecutions, & à faire tous les jours quelque nouvelle conquête pour l'Eglise Catholique.

Il ne fut pas plutôt de retour à Tonon, queles Officiers du Regiment de Martinengue le vinrent voir en corps; ils luy dirent qu'ils avoient ordre de ne rien faire sans sa participation, & d'agir même dans les occasions comme il le jugetoit à propos; mais François qui ne se prévaloit jamais qu'à l'extrémité des avantages temporels, lors qu'il s'agissoit des fonctions de son ministere, ne se prévalut de leur déference que pour les obliger à vivre dans l'ordre, & à être le moins à charge qu'il se pourroit aux habitans de Tonon. Comme il vit même qu'ils étoient fort assidus à ses Sermons, il changea de methode, & au lieu des matieres de controverse qui en faisoient le sujet ordinaire, il crut qu'il devoit prêcher une Morale qui pût être également utile aux anciens & aux nouveaux Catholiques. Il prit les veritez capitales de la Religion Chrétienne; c'est à dire, celles qui sont communes à tous les Etats du Christianisme, & il les soûtint avec tant de force & d'une maniere en même temps si populaire, que tout le monde y couroit en foule. *Anon. Ibid.*

Dieu benit la vûe particuliere qu'il avoit eue de travailler à la converſion des Officiers & des Soldats ; on vit dans peu de temps un changement ſemblable à celuy qu'on a raconté de la Garniſon des Allinges. Il n'y eut preſque point d'Officiers ni de Soldats qui ne fiſt une confeſſion generale, & qui ne reçût la Communion de ſes mains. Il arrive aſſez ſouvent que ces changemens ne ſont pas de durée, les habitudes inſenſiblement reprennent de nouvelles forces, parce qu'on n'a pas aſſez de ſoin de les combattre, & les mauvais exemples auſſi bien que les occaſions ſont ſi frequens dans la profeſſion des armes, qu'il eſt fort difficile de ne s'y pas laiſſer entraîner. François prévit ces inconveniens, & leur donna ſur cela des conſeils ſi ſalutaires, qu'ils le prierent de les mettre par écrit, pour les pouvoir conſulter de temps en temps ; il le fit, & leur donna en même temps des regles de vie ſi chrétiennes & ſi accommodées à leur état, qu'aucun ne ſe diſpenſa de les pratiquer. Ainſi tout étant paiſible dans le Chablais, & la Religion Catholique y faiſant tous les jours de nouveaux progrés, François ſe mit en devoir d'executer la commiſſion qu'il avoit reçuë de Sa Sainteté touchant Theodore de Beze.

*Aug. de Sales. liv. 3.*

*Anon. liv. 1.*

Mais ce projet n'étoit pas aiſé à executer. Beze qui étoit alors âgé de ſoixante & dix ans ne ſortoit plus de Geneve; il y étoit pour ainſi dire gardé à vûë. Et ſoit que les Genevois ſe défiaſſent de luy, ou que ce fût par l'eſtime qu'ils en faiſoient, & par le plaiſir qu'ils prenoient à ſa converſation, ſa maiſon étoit toûjours remplie de monde, & il eût été d'autant plus difficile de le trouver ſeul, que François ne jugeoit pas à propos de l'avertir de la viſite qu'il avoit deſſein de luy rendre. De plus François étoit fort connu à Geneve, & ce qui s'étoit paſſé dans le Chablais l'y avoit rendu ſi odieux qu'il ne pouvoit être que tres dangereux pour luy d'y aller; le motif de ſon voyage augmentoit encore le peril; une negociation auſſi délicate que celle dont il s'agiſſoit, ne ſe pouvoit pas terminer en une ſeule viſite, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'y faire pluſieurs voyages, & il étoit moralement impoſſible que les Genevois n'appriſſent enfin quelque choſe de ſon deſſein. Ils l'euſſent infailliblement regardé comme un attentat qui meritoit punition, & il ne leur étoit pas difficile de ſe défaire de François, d'une maniere ſi ſecrette qu'il eût été impoſſible d'apprendre ce qu'il étoit devenu; dans un

Etat populaire comme celuy de Geneve, où la subordination n'est jamais si bien établie que dans le Monarchique, il ne manque point de gens hardis & entreprenans, & personne n'ignore ce qu'un zele aveugle, conduit par le plus puissant de tous les motifs, qui est celuy de la Religion, est capable de faire entreprendre.

Le petit nombre d'amis à qui François communiqua son dessein, ne manqua pas de faire ces reflexions, & n'épargna rien pour l'en détourner; mais il ne connoissoit point les dangers quand il s'agissoit de la gloire de Dieu. Il se contenta d'en écrire à l'Evêque de Geneve, au Chapitre, & à tout ce qu'il connoissoit de personnes vertueuses, & capables de secret, pour les prier de recommander à Dieu l'heureux succés de cette entreprise; il redoubla luy-même ses jeûnes & ses prieres, & comme il sçavoit que la conversion d'un pecheur endurci, ne peut venir que du pere des lumieres, qui des pierres mêmes, quand il lui plaît, fait naître des enfans d'Abraham, il employa plusieurs jours à luy demander cet esprit de force & de circonspection qui fait réussir les affaires les plus difficiles. Ainsi plein de zele & de confiance, & remettant à

*August. de Sales. Liv. 3.*

Dieu le ſoin de ſa vie qu'il alloit expoſer pour ſon ſervice, il partit pour Geneve.

Heureuſement Beze étoit ſeul quand François arriva chez luy. C'étoit une occaſion précieuſe dont il falloit profiter: ainſi aprés les premiers complimens, François prenant la parole, dit à Beze que n'ayant pas l'honneur d'être connu de luy, il le prioit de n'en point juger par les peintures affreuſes qu'on luy en avoit pû faire; qu'il aimoit plus que perſonne du monde, la bonne foi; qu'il ne venoit point pour le ſurprendre, ni dans le deſſein de publier ce qui ſe ſeroit paſſé entre eux; que pour peu qu'il luy plût d'examiner ſon air & ſes manieres, il étoit aſſuré qu'il les trouveroit pleines de candeur & de ſincerité; que Dieu avoit comme gravé ſur le viſage le caractere du cœur, & de l'eſprit; & que quand il auroit à tromper quelqu'un, ce qu'il étoit incapable de faire, il ne s'adreſſeroit pas à un homme de ſon merite & de ſa reputation.

*Anon. liv. 1. L'an 1597.*

*August. de Sales. liv. 3.*

François avoit en effet une phiſionomie ſi heureuſe, & un ſi grand air de droiture & de probité, qu'il ne couroit point de riſque en ſe rapportant au jugement qu'on pouvoit faire de luy en le regardant, & les mauvais contes qu'on avoit fait de luy

dans tout Geneve, ne luy permettoient pas de pretendre à la confiance de Beze, qui luy étoit si necessaire pour réüssir dans son dessein, sans détruire les fâcheuses impressions qu'on avoit pû luy donner de luy. Beze de son côté se piquoit de beaucoup de franchise, on aime presque toûjours les gens du caractere dont on est, & le chemin du cœur le plus sûr est la conformité des humeurs. Ce début de François ne déplut point à Beze, il luy répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il l'avoit toûjours connu pour un homme de qualité, & d'un merite distingué; que ses ennemis mêmes convenoient de sa capacité & de son sçavoir; qu'en son particulier il en étoit d'autant plus touché, qu'il étoit tres-rare qu'à son âge on eût autant de lumieres qu'il en avoit; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de regretter qu'il employât tant de talens, pour la défense d'une aussi mauvaise cause que celle de l'Eglise Romaine.

François qui n'avoit point de temps à perdre, prit occasion de ces dernieres paroles d'entrer tout d'un coup en matiere; & il le fit en le conjurant de luy dire s'il étoit veritablement convaincu qu'on ne pût faire son salut dans l'Eglise Catholique. Cette demande étoit une suite naturelle

relle de ce que Beze venoit de dire ; cependant il en fut si embarrassé, qu'aprés avoir été quelque temps sans répondre, il pria François de luy permettre d'entrer un moment dans son cabinet pour penser plus serieusement à ce qu'il avoit à luy répondre. Il y fut environ un quart d'heure, s'y promenant à grands pas, avec un trouble sur le visage, qui marquoit l'agitation de son cœur, & le trouble de sa conscience. François employa ce même temps à prier Dieu avec une ferveur extraordinaire, qu'il luy plût d'user de misericorde envers cet homme, à qui il avoit déja fait tant de graces, & qui par son grand âge étoit si prêt de tomber entre les mains de sa justice. *Aug. de Sales. liv. 3. Anon. liv. 1.*

Mais il est des crimes dont on ne revient presque jamais, les auteurs des Heresies & des Schismes ne l'ont que trop éprouvé, & l'on n'en voit gueres qui retournent sincerement à l'Eglise aprés qu'ils l'ont une fois abandonnée. Beze en est un exemple qu'on peut ajoûter à tant d'autres ; il revint enfin encore tout troublé des remords de sa conscience, & s'adressant à François : *Vous m'avez demandé*, luy dit-il, *si l'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique. Nous sommes seuls, je puis vous dire mes veritables* *August. de Sales, liv. 3. Anon. liv. 1.*

*ſentimens ; oüi, je crois qu'on s'y peut ſauver.*

François profitant d'une réponſe qui luy donnoit tant d'avantage ſur Beze, luy dit qu'il croyoit donc que l'Egliſe Catholique étoit la veritable Egliſe, parce que ſi elle ne l'étoit pas, il n'étoit non plus poſſible d'y faire ſon ſalut, qu'il l'avoit été du temps du déluge de s'en ſauver ſans être dans l'Arche. Beze ne répondant rien, François continua de le preſſer en luy demandant, puiſqu'on pouvoit faire ſon ſalut dans l'Egliſe Catholique, pourquoi donc il l'avoit quittée, pourquoi il avoit renoncé à ſa Communion, ſollicité & entraîné tant de peuples à ſuivre ſon exemple? Qu'il n'y avoit que l'impoſſibilité d'y faire ſon ſalut qui pût autoriſer une ſeparation qui avoit eu, & qui avoit encore des ſuites ſi funeſtes.

Beze répondit qu'ils n'étoient point les auteurs du Schiſme; qu'il falloit s'en prendre à l'Egliſe Catholique qui les avoit excommunié, rejetté hors de ſon ſein, & condamné comme des Heretiques avec qui elle ne vouloit avoir aucune communication.

François prétendit à ſon tour que l'Egliſe Catholique n'avoit fait que ce que les Calviniſtes l'avoient miſe dans la neceſſi-

té indiſpenſable de faire ; que dans toutes les ſocietez reglées il y avoit un Juge en dernier reſſort de tous les differens qui s'y pouvoient élever, ſoit ſur la doctrine, ſoit ſur toute autre choſe ; que les Calviniſtes eux-mêmes reconnoiſſoient cette autorité ſuprême, & la mettoient dans le Synode national, comme les Catholiques dans le Concile general ; que tous les particuliers qui compoſoient la ſocieté, étoient obligez de ſe ſoûmettre au jugement du Juge en dernier reſſort ; que quand il avoit prononcé, on devoit s'en tenir à ſa déciſion, qu'autrement les diſputes ſeroient éternelles, & qu'on ne pourroit terminer le moindre different ; que s'il arrivoit cependant que quelques particuliers obſtinez perſiſtaſſent dans leurs premiers ſentimens, qu'ils ne vouluſſent pas déferer au jugement du Juge en dernier reſſort, & que ſur cela ils ſe ſéparaſſent du reſte de la ſocieté pour en faire de particulieres ; qu'on ne pourroit pas accuſer de cette ſeparation le corps de la ſocieté, qui n'auroit fait qu'uſer de ſon droit, & ſuivre les loix établies & reconnuës ; mais que la faute feroit toute entiere du côté des particuliers qui n'auroient pas voulu ſe ſoûmettre aux loix du corps entier de la ſocieté,

Il ajoûta qu'il falloit appliquer ces maximes generales au fait dont il s'agissoit ; que lorsque Calvin & quelques-uns de ses disciples, qui n'étoient que des particuliers nez & élevez dans le sein de l'Eglise Catholique, soûmis à ses loix, & obligez de reconnoître son autorité, s'étoient élevez contre elle, l'avoient accusé de plusieurs erreurs fondamentales, & d'avoir corrompu la parole de Dieu, il n'étoit pas juste qu'ils se rendissent Juges du different comme ils avoient fait ; qu'il falloit avoir recours au Juge en dernier ressort ; que les Catholiques l'avoient fait ; qu'on avoit assemblé le Concile de Trente ; qu'il avoit parlé, reglé, décidé ; que les Catholiques, selon l'ordre établi, s'étoient soûmis à ses décisions ; que les Calvinistes devoient en faire autant ; que cela eût été dans les regles ; que les differens auroient fini, & qu'on vivroit encore dans la même communion ; mais que bien loin de suivre en cela les regles établies par Jesus-Christ même, qui renvoie à l'Eglise le jugement définitif de tous les differens, ils s'étoient rendus Juges dans leur propre cause ; qu'ils avoient fait pis ; qu'ils avoient renversé les Temples consacrez au Dieu même qu'ils adoroient ; ou qu'ils s'en étoient violemment emparez, en

*Aug. de Sales, l. 3.*

chaſſant les anciens Miniſtres qui en étoient en poſſeſſion ; qu'ils en avoient bâti d'autres ; qu'ils avoient élevez Autel contre Autel ; qu'ils s'étoient emparez du miniſtere ; & qu'aprés avoir ſouſtrait une partie de l'Europe à leurs Paſteurs ordinaires & legitimes, ils s'étoient eux-mêmes établis Paſteurs des peuples malgré les oppoſitions de cette même Egliſe, qu'il reconnoiſſoit luy-même pour être la veritable, & dans laquelle il avoüoit qu'on pouvoit faire ſon ſalut. Quelle apparence y avoit-il aprés cela d'accuſer l'Egliſe Catholique d'être la cauſe du Schiſme, & d'avoir contraint les Calviniſtes par des excommunications injuſtes & precipitées de ſortir de ſon ſein ?

François voyant que Beze ne l'interrompoit point, luy demanda comment ils en uſeroient dans ſa communion à l'égard des particuliers qui entreprendroient contre elle ce que les Calviniſtes avoient entrepris contre l'Egliſe Catholique.

Beze répondit qu'on ne les condamneroit pas ſans les entendre, comme l'Egliſe Catholique avoit fait à l'égard des Calviniſtes, & que ſi l'on étoit obligé d'en venir à une condamnation, on ſuivroit la veritable regle de la Foy ; ce que le Concile de Trente n'avoit pas fait.

François qui s'étoit attendu à cette réponse, repliqua, que quand il s'agissoit de la condamnation des dogmes, il n'étoit pas absolument necessaire d'entendre ceux qui en étoient les Auteurs, qu'autrement un livre publié sans nom d'auteur, quelque impie qu'il pût être, ne pourroit être condamné ; mais qu'il y avoit quelque chose de plus à l'égard des Protestans, qu'on les avoit invité au Concile de Trente ; qu'on les y avoit attendu long-temps ; qu'il n'avoit tenu qu'à eux de s'y rendre, & d'y être entendus ; qu'on leur avoit offert pour cela des sauf-conduits dans la meilleure forme, & toutes les suretez qu'ils auroient pû souhaiter ; qu'à leur défaut leurs ouvrages qui étoient publics, & dont on ne pouvoit ignorer le veritable sens, avoient été consultez, & qu'on n'avoit pas crû que le refus qu'ils faisoient de comparoître pour les défendre, dût en empêcher la condamnation ; qu'on en usoit ainsi dans toutes les Justices reglées, & qu'eux-mêmes dans une semblable occasion n'en useroient pas autrement.

Beze repliqua que les Protestans avoient été fondez dans le refus qu'ils avoient fait de se rendre au Concile de Trente ; qu'il est vrai qu'on leur avoit offert des sauf-conduits, mais que tout le monde sçavoit

que les Catholiques tenoient pour maxime qu'on n'étoit pas obligé de garder la foi donnée aux Heretiques ; que le violement fait par le Concile de Constance du sauf-conduit accordé aux Hussites, en étoit une preuve si publique, qu'il n'y avoit aucun moyen de la nier ; qu'aprés un pareil exemple ceux que les Catholiques regardoient comme des Heretiques, ne pouvoient plus se fier aux suretez qu'on pourroit leur offrir, puisqu'il n'y avoit jamais eu de sauf-conduit plus ample, ni en meilleure forme que celuy que l'Empereur Sigismond avoit accordé à Jean Hus, & que neanmoins le Concile de Constance n'avoit pas laissé de le violer dans la personne du même Jean Hus, & de Jerôme de Prague son disciple.

François répondit que le reproche qu'on faisoit aux Catholiques de croire qu'on pouvoit manquer de foy aux Heretiques, étoit une vieille calomnie qu'on avoit tant de fois refutée, qu'il ne sçavoit comme on pouvoit encore y avoir recours ; que les Catholiques étoient si persuadez qu'on devoit garder la foy à qui que ce fût qu'on l'eût donnée, que l'exemple du Concile de Constance, quand il seroit tel qu'il prétendoit, ni tout autre quel qu'il

pût être, n'étoit pas capable de les faire changer de sentiment.

Il ajoûta que la passion des ennemis de l'Eglise avoit relevé avec trop d'aigreur ce qui s'étoit passé à Constance, & n'avoit pas même permis qu'on examinât ce fait avec assez d'équité ; que dans la verité le sauf-conduit accordé par l'Empereur, avoit été violé ; mais que Constance étant alors une ville libre, & son Magistrat étant Souverain, il n'y avoit que luy qui pût donner valablement un sauf-conduit dans l'étenduë de la ville, & de son Ressort ; qu'en effet Jean Hus en avoit obtenu un de ce Magistrat, mais qu'étant conditionné, & Jean Hus & ceux de sa suite ayant manqué aux conditions qui y étoient expressément marquées, le Concile avoit cru qu'il n'étoit plus obligé d'y avoir égard, & qu'il ne manqueroit pas à la foi publique, en condamnant Jean Hus & Jerôme de Prague, qui l'avoient reconnu pour Juge, & qui s'étoient soûmis à son jugement. Mais que quoiqu'il pût être de cet exemple, il ne faisoit point regle dans l'Eglise Catholique, & qu'on y étoit tres convaincu que quand on avoit donné parole à qui que ce pût être, on étoit obligé de la tenir. Beze ne repliquant rien, François de Sales luy demanda

demanda quelle étoit cette regle de la Foi qu'il prétendoit que le Concile de Trente n'avoit pas ſuivie ? Beze répondit que la ſeule Ecriture ſainte étoit la veritable regle de la Foy ; que cependant le Concile dans pluſieurs de ſes déciſions en avoit ſuivie une autre. *Anon. liv. 1.*

François ne jugea pas à propos d'entrer dans la diſcuſſion de ce fait, il s'en tint au droit, & répondit à Beze que l'Ecriture ſainte pouvant avoir pluſieurs ſens, & ne s'expliquant point elle-même, il falloit qu'il y eût dans l'Egliſe quelque autorité qui eût droit de l'expliquer, & d'en déterminer le ſens. *Ibid.*

Beze repliqua que cette autorité n'étoit pas neceſſaire, que chaque Fidele l'avoit ; que l'Ecriture ſainte n'étoit point obſcure, & que le ſaint Eſprit inſpiroit ſuffiſamment tous les Fideles pour en avoir l'intelligence. *Ibid.*

François ne manqua pas de profiter de cette réponſe qu'il luy avoit été aiſé de prévoir. Le point étoit eſſentiel, il s'agiſſoit de la regle de la Foy, c'eſt-à-dire du fondement de toutes les diſputes, lequel étant une fois mal établi, tout ce qu'on bâtiſſoit deſſus, ſe détruiſoit de ſoi-même. Il luy demanda donc, puiſque l'Ecriture ſainte étoit ſi claire, d'où venoit

que les Proteſtans avoient fait eux-mêmes tant de commentaires ſi differens, & ſouvent même ſi oppoſez? Pourquoi Luther qui paſſoit parmi eux pour un homme inſpiré de Dieu, avoit entendu les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, dans le ſens de la realité, & Calvin dans le ſens de figure, qui ſont ſi oppoſez? Quelles preuves il pouvoit donner de ces inſpirations du S. Eſprit accordées à tous les Fideles, quelle apparence il y avoit qu'il les eût plûtôt données à Calvin qu'à l'Egliſe que l'Ecriture ſainte appelle *la colomne*, c'eſt-à-dire le ſoûtien *de la verité?* Quelle aſſûrance on pouvoit avoir que ces inſpirations prétenduës fuſſent du ſaint Eſprit, & non pas de l'eſprit d'erreur, qui ſelon la même Ecriture, ſe transforme ſouvent en Ange de lumiere pour ſeduire les Fideles? Beze ſe trouva embaraſſé de toutes ces demandes, qui étoient autant de preuves convaincantes de la fauſſeté de ce qu'il avoit avancé. Mais comme dans la chaleur de la diſpute on aime mieux d'ordinaire répondre mal que de ne rien dire, il prétendit que l'intelligence de l'Ecriture ſainte étant abſolument neceſſaire à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, aux Fideles qui la compoſent, il ne falloit point douter que le ſaint Eſprit qui la gouverne inviſible-

ment, ne la leur fiſt entendre par des inſpirations ſecrettes, puiſque c'étoit la maniere dont il avoit coûtume d'éclairer les eſprits, & de toucher les cœurs.

Comme c'étoit répondre toujours la même choſe, François continua de luy demander ſi le S. Eſprit donnoit des inſpirations à tous ceux qui liſent l'Ecriture ſainte avec un deſir ſincere de la bien entendre, ou ſeulement à quelques-uns? S'il les donne à tous, ajoûta t-il, d'où vient que les Catholiques ne les ont point, & qu'ils ſont obligez de courir à l'Egliſe, *à la colomne de la verité*, pour en avoir la veritable intelligence? Dira-t-on que par le moyen de ces inſpirations chacun en particulier connoît la verité, & qu'étant tous aſſemblez en corps, ils ne la connoiſſoient plus? Que ſi au contraire tous n'ont pas ces inſpirations, mais ſeulement quelques-uns, il faudroit avoir des marques aſſurées pour les connoître; car qui que ce ſoit en particulier auroit beau aſſurer qu'il les a, on ne ſeroit pas obligé de le croire ſur ſa parole. *Anon. l. 1.*

Ces inconveniens étoient plus que ſuffiſans pour détruire les prétenduës inſpirations de Beze; mais François qui vouloit achever de le convaincre, que bien loin que les Calviniſtes puſſent ſe vanter d'être les

reformateurs de la Foi, ils ne sçavoient pas même quelle en étoit la veritable regle, continua à le presser; en luy prouvant que supposé les inspirations prétenduës, on ne pouvoit éviter d'avouer que le S. Esprit en donnoit de contraires. Il
*Ibid.* allegua sur cela Luther, qui rejette certains Livres de l'Ecriture sainte, que Calvin reconnoît pour canoniques, & qui trouve dans la même Ecriture la realité, pendant que le S. Esprit n'y découvre à Calvin que la figure. Il prétendit ensuite qu'il n'étoit pas même vraisemblable que Dieu eût abandonné pendant tant de siecles tous les Fideles à l'erreur, & qu'il eût reservé ses inspirations pour quelques particuliers du dernier siecle; qu'il se fût caché à tant de Docteurs humbles & sçavans, qui faisoient toute leur occupation de la recherche de la verité, pour se découvrir au seul Calvin, & luy développer la verité de notre créance.

François conclut de toutes ces reflexions, que bien loin que les Calvinistes fussent en droit de faire le procés à l'Eglise Catholique au sujet de sa doctrine, & d'accuser le Concile de Trente de n'avoir pas suivi la veritable regle de la Foi, eux-mêmes ne la connoissoient pas; qu'en supposant que l'Ecriture sainte étoit si claire,

que tout le monde pouvoit l'entendre ſans aucun ſecours extraordinaire ; & qu'en donnant à tous les particuliers le droit de l'interpreter, c'étoit le veritable moyen de ne convenir jamais de rien, & d'introduire autant de Religions qu'on s'en pourroit imaginer ; qu'en admettant au contraire ſans aucun fondement les inſpirations particulieres, outre les inconveniens qu'il avoit marquez, c'étoit ouvrir un chemin qui conduiſoit tout droit au fanatiſme.

Tout alloit bien juſques-là, & Beze qui ſe picquoit d'une grande moderation, & qui avoit toujours blâmé les emportemens dans les diſputes de Religion, avoit conferé avec François avec beaucoup de douceur & d'honnêteté, lorſque pour achever de le convaincre par un exemple pris des Calviniſtes mêmes, des inconveniens qu'il venoit de luy marquer, il crut qu'il devoit ajoûter ce que pluſieurs particuliers qui vivoient encore, avoient oüi dire pluſieurs fois au Duc de Savoye Emanuel Philibert. Ce Prince, continua François, racontoit qu'il avoit aſſiſté au Colloque de Cormaſſe * ; qu'il s'y étoit rendu un grand nombre de Miniſtres, & qu'aucun des plus fameux n'y avoit manqué ; qu'il avoit été queſtion avant

*Anon. liv. 1.*

* *Tenu en* 1527.

toutes choses de produire leur Confession de Foi ; mais que n'en ayant pu convenir, ils étoient tous sortis de l'Assemblée les uns aprés les autres, personne ne voulant ceder, & ayant tous des sentimens fort differens sur un point si important ; que le Colloque avoit fini de la sorte, sans avoir produit d'autre fruit que d'exposer les Calvinistes à la risée des Catholiques. Le Duc, ajoûta François, qui avoit beaucoup d'esprit, concluoit de luy-même, que bien loin que parmi les Calvinistes tout le monde entendît l'Ecriture sainte, leurs Docteurs mêmes ne convenoient pas de son sens, & qu'il falloit que leurs inspirations fussent bien opposées, puisqu'ils ne pouvoient les accorder ; il ajoûtoit qu'il n'avoit jamais vû les Protestans d'accord que sur la haine qu'ils avoient tous pour l'Eglise Catholique, pendant qu'ils vivoient paisiblement avec des sectes qu'ils condamnoient eux-mêmes d'erreur & d'impieté.

Ce trait d'histoire aigrit Beze plus que tout ce que François avoit dit jusques-là. Il fut sur le point de donner un démenti au Duc de Savoye : mais le fait étant si public, qu'il n'y avoit aucun moyen de le nier, tout son ressentiment tomba sur François, qu'il traita assez mal. Mais cet

homme veritablement humble, qui ne se picquoit point du vain avantage de l'emporter sur un homme de la reputation de Beze, & qui ne songeoit qu'à le gagner à JESUS-CHRIST, luy répondit avec tant de douceur, que Beze eut honte de son emportement, il luy en fit des excuses, la Conference finit, & Beze plein d'estime pour François, le pria de le venir revoir, l'assurant qu'il le pourroit toujours faire en toute sureté.

François étant de retour à Tonon, écrivit au Pape pour luy rendre compte de l'état de la Religion Catholique dans le Chablais, & de la conference qu'il avoit euë par son ordre avec Theodore de Beze. Il assure dans cette Lettre Sa Sainteté, que Beze n'étoit point éloigné des sentimens Catholiques; que l'aveu qu'il luy avoit fait qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Romaine, ne laissoit aucun lieu d'en douter; mais que la reputation qu'il avoit acquise parmi les Calvinistes, & sur-tout l'établissement considerable qu'il y avoit, le retenoient plus fortement dans l'heresie que toutes les raisons dont il se servoit pour la défendre; qu'il supplioit Sa Sainteté de luy mander là-dessus ses intentions; que la conversion de Beze étoit un ouvrage digne de son Pontificat & de ses

ſoins ; & que quelques offres qu'on fiſt à Beze, l'avantage qui reviendroit de ſon retour à l'Egliſe Catholique, ne pouvoit être trop conſideré.

1597. Le Pape répondit à cette Lettre par un Bref datté du 29. May, & du ſixiéme an de ſon Pontificat. Il y felicite François ſur le progrés de la Religion Catholique dans le Chablais, dont il reconnoît qu'on eſt redevable à ſon zele ; il l'exhorte à continuer ſes travaux apoſtoliques & ſes ſoins pour la converſion de Beze ; & il luy donne tout pouvoir de traiter avec luy & de luy faire les offres dont on parlera dans la ſuite.

*Auguſt. de Sales, liv. 3.*

*Anon. l. 3.*

Pour ſatisfaire aux ordres de Sa Sainteté, François retourna deux fois à Geneve, où il eut deux conferences avec Beze, la premiere ſans témoins, la ſeconde en preſence du Preſident Faure qui voulut l'y accompagner. On y parla de la neceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut ; de la cooperation du libre arbitre à la grace, & de pluſieurs autres points des plus importans. A la verité Beze ne ſe rendit pas, mais il fut ſi fort ébranlé, qu'en prenant congé de François, dont la douceur l'avoit charmé, il luy ſerra la main, & levant les yeux au Ciel avec un grand ſoûpir : *Si je ne ſuis pas*, dit-il, *dans le bon*

*Aug. de Sales. liv. 3.*

*chemin, je prie Dieu tous les jours que par son infinie misericorde il luy plaise de m'y mettre.* Ibid.

Ces dernieres paroles de Beze firent resoudre François de Sales de retourner une quatriéme fois à Geneve pour conferer avec luy sans témoins. Il luy dit d'abord qu'il ne venoit point pour disputer avec luy, mais pour luy parler à cœur ouvert de la plus importante affaire qu'il eût au monde, qui étoit son retour à l'Eglise Catholique; qu'il le prioit de luy permettre de luy dire avec liberté tout ce qu'il pensoit, & d'attribuer à l'estime qu'il avoit pour luy, & à l'extrême passion qu'il avoit de procurer son salut, tout ce que son zele pourroit luy inspirer pour le ramener au point dont son bonheur ou son malheur éternel dépendoit absolument. *Anon. Ibid.*

Beze qui avoit conçu une veritable estime pour François, & qui n'avoit pu se dispenser de sentir pour luy cette tendresse, dont il étoit si difficile de se dispenser, quand il avoit entrepris de gagner un cœur, luy répondit qu'il luy feroit plaisir; qu'il étoit assuré de la sincerité de ses intentions; qu'il n'y avoit personne au monde qu'il écoûtât plus volontiers que luy; qu'il n'y avoit pu luy refuser ni son estime, ni sa confiance; & qu'il ne feroit

pour personne, ce qu'il ne feroit pas pour luy.

François assuré des bonnes dispositions de Beze à son égard, resolut de s'en prévaloir, & prenant les choses de plus loin, il luy dit que quelque passion qu'il eût en son particulier de le voir rentrer dans la communion catholique, il n'avoit pourtant rien fait jusques alors que par l'ordre exprés du Pape; qu'il avoit sur luy les Brefs qui en pourroient faire foi; qu'il en avoit encore reçu un depuis peu qu'il avoit apporté pour le luy faire voir, par lequel Sa Sainteté luy offroit une retraite honorable par-tout où il luy plairoit; quatre mille écus d'or de pension; de luy payer ses meubles & ses livres tout ce qu'il luy plairoit de les estimer, & de luy donner toutes les suretez qu'il jugeroit à propos de prendre.

*August. de Sales. liv. 3.*

Un pareil début surprit Beze, & l'ayant rendu fort attentif, François continua de luy dire que le Pape n'avoit pas cru qu'il fût juste de luy proposer d'abandonner les avantages qu'il avoit dans la communion Calvini , sans luy en proposer d'autres qui pussent rendre sa condition encore meilleure qu'elle n'étoit; que les offres qu'il luy faisoit de sa part, ne tendoient point à le corrompre; qu'on étoit

persuadé qu'un homme aussi éclairé que luy, ne se gouvernoit pas par l'interêt dans une affaire où la conscience devoit uniquement être écoûtée; que ce n'étoit qu'une compensation qu'il auroit droit d'exiger, si on ne la luy avoit pas offerte : Mais aussi qu'aprés avoir pourvû aussi honnêtement à sa subsistance, les considerations humaines ne devoient plus l'arrêter ; qu'il étoit d'un âge à songer serieusement à son salut ; que le temps des misericordes alloit passer, pour faire place à celuy de la justice; que Dieu luy parloit par sa bouche peut-être pour la derniere fois, & qu'il regreteroit sans doute un jour, mais trop tard, mais en vain de ne l'avoir pas écoûté ; qu'en luy proposant de rentrer dans l'Eglise Catholique, on ne luy proposoit rien de fort extraordinaire ; qu'il ne s'agissoit point de quitter une Religion qu'il eût reçu de ses peres, & qu'il eût succé avec le lait, mais de reprendre celle dans laquelle Dieu l'avoit fait naître, dans laquelle il avoit été élevé, & de laquelle il avoit fait si long-temps profession ; qu'il sçavoit mieux que personne les vûës qui l'avoient obligé de la quitter ; qu'il auroit beau les pallier ; qu'il pourroit tromper les hommes, & s'abuser peut-être luy-même, mais qu'on ne pouvoit tromper

Dieu ; que rien n'échappoit à sa lumiere non plus qu'à sa justice ; & que c'étoit une chose terrible de tomber entre ses mains, aprés avoir rejetté si souvent les offres de sa grace ; qu'il le prioit de se souvenir qu'il luy avoit avoüé qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique ; que cela devoit d'autant plus le déterminer à y retourner, que les Catholiques qui étoient en si grand nombre, parmi lesquels il y avoit tant de gens & sçavans & vertueux, n'en disoient pas autant de la communion Calviniste ; que dans une affaire de l'importance du salut, il falloit toujours prendre le plus sûr ; & que lorsque l'on avoit fait une mauvaise démarche il n'y avoit que de la gloire à retourner sur ses pas.

Pendant que François tenoit ce discours, Beze, cet homme d'autant plus à plaindre, que connoissant la verité, il ne pouvoit se resoudre à la suivre, les yeux baissez contre terre, gardoit un morne silence, & se sentoit déchirer le cœur par tous les reproches qu'une conscience allarmée est capable de faire dans une pareille occasion. Mais d'un autre côté le respect humain, l'habitude, la honte de se dédire, des engagemens secrets dont on n'eût jamais soupçonné un homme de son âge, l'em-

*Aug. de Sales. Ibid.*

*Anon. liv. 1.*

pêchoient de ſe déterminer, & le retenoient dans un parti dont il reconnoiſſoit le foible mieux que perſonne.

François attendoit où aboutiroit cette irreſolution ; & jugeant du cœur de Beze par le ſien, il eſperoit qu'il ſe rendroit enfin à ſes propres lumieres ; mais que peut la raiſon humaine contre une volonté ſeduite, abandonnée à ſes paſſions, accablée du poids d'une habitude inveterée, captive ſous la loy du peché ? Pour vaincre de pareils obſtacles, il faut des graces du premier ordre, telles que celles qui ont converti un ſaint Paul, & un ſaint Auguſtin ; mais il eſt rare que Dieu les accorde aux Auteurs des Hereſies & des Schiſmes. Beze l'éprouva comme beaucoup d'autres ; ainſi au lieu de la réponſe favorable que François attendoit, il luy dit qu'il étoit perſuadé à la verité qu'on pouvoit faire ſon ſalut dans l'Egliſe Catholique, mais qu'il ne deſeſperoit pas auſſi de le faire dans la communion Calviniſte. François ne jugea pas à propos de le preſſer davantage ; il crut qu'il falloit luy donner le temps de faire reflexion aux propoſitions qu'il luy avoit faites ; & il s'attendoit d'achever dans une autre viſite, ce qu'il croyoit avoir ſi heureuſement commencé.

*Aug. de Sales liv. 3.*

*Ibid.* Mais il n'y fut plus à temps ; ses frequentes visites avoient donné de furieux ombrages à ceux de Geneve ; il apprit que s'il y retournoit on avoit resolu de se défaire de luy , & qu'on observoit Beze d'une maniere à ne luy en plus permettre l'accés.

*Ibid. Anon. liv. 1.* Quelques années aprés ce Ministre tomba malade ; & comme il se sentit proche de la mort il souhaita de parler à François. Cette satisfaction luy ayant été refusée , on assure qu'il se repentit d'avoir quitté l'Eglise Catholique , & qu'il retracta ses erreurs ; mais étant mort au pouvoir des Calvinistes , il est difficile de pouvoir dire quelque chose de certain sur un fait de cette importance.

Il y a bien de l'apparence que le libertinage ne contribua pas peu à l'apostasie de Theodore de Beze ; certains Ouvrages qu'il publia depuis ne laissent aucun lieu d'en douter. Voicy un fait que rapporte l'Historien Anonyme de saint François de Sales , qui n'en est pas une preuve moins convaincante. Il dit donc que Henry IV. envoya à Geneve le sieur Deshayes Gouverneur de Montargis pour quelques affaires secrettes ; il y fit connoissance avec Beze , & comme ils avoient tous deux l'humeur fort gaye ils devinrent bien-tôt

*Anon. liv. 1.*

bons amis, & n'eurent plus de ſecret l'un pour l'autre. Deshayes étant un jour en converſation fort familiere avec Beze, il s'aviſa de luy demander qu'eſt-ce qui l'attachoit le plus à la Secte des Calviniſtes; Beze ne répondit rien; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demeuroit avec luy: *Voilà*, luy dit-il, *la raiſon qui me convainc le plus de ma Religion.* Deshayes fut d'autant plus ſurpris de cette réponſe, que Beze étoit alors dans un âge fort avancé, & qui devoit l'avoir gueri de pareilles foibleſſes. Aprés cela il faudroit que la Religion Chrétienne eût bien changé de caractere depuis la venue de Calvin; ſi Dieu avoit choiſi de pareilles gens pour reformer ſon Egliſe, & pour leur découvrir des veritez inconnuës à tant de Saints ſi éclairez, ſi humbles, ſi détachez du monde, uniquement occupez de luy, & de l'eſperance de l'autre vie.

François fut touché d'autant plus vivement de la mort de Beze, qu'il n'avoit jamais deſeſperé de ſon retour à l'Egliſe Catholique. Mais Dieu le recompenſa bien-tôt de cette perte par la benediction qu'il luy plut de donner à ſes travaux apoſtoliques; trois Miniſtres & le premier Syndic de Tonon furent reçus à la *Aug. de Sales, l. 2.*

Communion Catholique, & leur exemple fut ſuivi comme à l'envi par les habitans de Tonon ; de ſorte que le nombre des Catholiques étant enfin devenu plus grand que celuy des Calviniſtes, le premier Syndic prétendit que la Ville devoit paſſer pour Catholique ; ſur cette prétention il écrivit au Pape au nom de la Ville, pour le prier d'en regarder les habitans comme ſes enfans, & pour luy rendre en cette qualité ce qu'on doit au Pere Commun.

*Ibid.*

Les ſuccés n'étoient pas moïndres dans le reſte du Chablais & dans les Bailliages; les Paroiſſes en corps venoient abjurer l'hereſie, & l'on voyoit tant de diſpoſitions à une converſion generale, que l'Evêque de Geneve crut y devoir contribuer luy-même de ſa preſence & de ſes ſoins ; il ſe rendit à Tonon accompagné d'un bon nombre de ſçavans Jeſuites, de Capucins, & d'Eccleſiaſtiques deſtinez pour le gouvernement des Paroiſſes qu'on ne pouvoit plus differer de rétablir.

Ce ſecours vint tout à propos, car François n'ayant pû ſe diſpenſer d'accompagner l'Evêque de Geneve à ſon retour à Annecy, il y tomba malade des fatigues continuelles qu'il s'étoit données pour la converſion du Chablais. Sa maladie

*Aug. de Sales l. 3. Anon liv. 1.*

ladie fut violente, mais elle ne fut pas longue, & l'on s'attendoit de le revoir dans le Chablais lors qu'on reçut la nouvelle que la peste commençoit à ravager la Savoye, & qu'Annecy même n'en étoit pas exempt. Il n'en fallut pas davantage pour luy faire prendre le dessein de se dévoüer au service des Pestiferez. Il disoit sur cela qu'il falloit aller au plus pressé, qu'il y avoit dans le Chablais des gens plus capables que luy, qu'ils étoient en état de se passer de son secours, qu'il n'en étoit pas de même des Pestiferez, qu'ils couroient risque d'être abandonnez de tout le monde; que la crainte de ce terrible fleau faisoit de si étranges impressions sur les esprits, qu'on voyoit souvent les peres abandonner leurs enfans, les enfans leurs peres, les femmes leurs maris; & qui pis est les Pasteurs leurs oüailles qui mouroient sans Sacremens, & privez des secours que Dieu avoit établis pour faciliter le passage du temps à l'éternité; qu'il y avoit peu d'occasions où l'on pût pratiquer la charité d'une maniere plus exempte des vûes & des interêts humains, qu'elles en devoient être d'autant plus précieuses, & qu'il n'importoit pas de vivre, mais qu'il étoit de la derniere importance de bien mourir.

L'Evêque de Geneve qui ſçavoit combien la preſence de François étoit neceſſaire dans le Chablais, ne pût apprendre ſa reſolution ſans étonnement & ſans chagrin, & il ne fallut pas moins que ſon autorité pour l'empêcher de l'executer. Mais François n'étoit pas de ces entêtez qui ne peuvent ſe déprendre de ce qu'ils ont une fois conçû, qui marchent avec obſtination dans les voyes qu'ils ſe ſont eux-mêmes preſcrites, & qui ne connoiſſent plus de ſuperieur, ni de ſubordination quand ils ont tant fait que de s'imaginer que Dieu les appelle aux choſes pour leſquelles ils n'ont point en effet d'autre vocation que leur propre volonté. Dangereuſe illuſion, & qui corrompt ſouvent tout le fruit des plus ſaintes entrepriſes.

François étoit trop perſuadé du merite de l'obéïſſance pour ne pas déferer à l'autorité de ſon Evêque dans une occaſion où il ne pouvoit eſperer de réuſſir ſans une particuliere vocation de Dieu. Il luy repreſenta avec ſa modeſtie ordinaire les raiſons qui le portoient à ſe dévoüer au ſervice des Peſtiferez, mais ce Prelat ne luy eut pas plutôt témoigné qu'il n'approuvoit pas ce deſſein, & qu'il croyoit que Dieu demandoit de luy qu'il retour-

nât dans le Chablais, qu'il se disposa à partir pour y aller reprendre le travail que sa maladie l'avoit obligé d'interrompre.

On reçut dans ce même temps une nouvelle qui obligea l'Evêque de Geneve de retourner dans le Chablais. Elle portoit que le Duc de Savoye avoit passé les Monts, & qu'il devoit se rendre à Tonon pour y attendre le Cardinal de Medicis qui revenoit de France où il avoit été envoyé en qualité de Legat. 1598.

Aprés dix années des guerres civiles & étrangeres, le Cardinal venoit d'y conclure la paix de Vervins. Le Duc de Savoye y avoit été compris, & le different touchant le Marquisat de Saluces avoit été remis au jugement du Pape, qui devoit le terminer dans un an. Le Cardinal de Medicis instruit à fonds de cette affaire, pouvoit contribuer plus que personne à la faire tourner à l'avantage du Duc. Et l'on ne doutoit point que Sa Sainteté ne formât son jugement sur l'avis du Legat; il luy étoit donc de la derniere importance de le gagner, & c'étoit dans cette vûe qu'il étoit parti de Turin pour le recevoir à l'entrée de ses Etats. C'étoit tout l'honneur qu'il eût pû faire à l'Empereur ou au Roy de France s'ils

*Per fixe, Histoire de Henry le Grand, seconde Partie.*

fussent venus le visiter en personne.

La providence de Dieu sur le Chablais parut d'une maniere éclatante dans cette occasion ; le chemin de France en Italie n'étoit pas par Tonon ; on ne s'étoit point encore avisé de passer par cette Ville pour y aller ; c'étoit prendre le plus long de beaucoup. Mais la peste dont on a parlé qui infectoit les autres endroits par où l'on eût pû passer , obligea le Legat à prendre ce détour , & le Duc de Savoye à se rendre en cette Ville pour le recevoir. Rien ne pouvoit arriver plus à propos pour favoriser la conversion generale du Chablais , & des Bailliages , & il ne falloit pas moins que la presence du Duc & du Legat pour achever ce grand Ouvrage de la maniere qu'on va le raconter.

Le Duc qui mesuroit sa marche sur celle du Legat , venoit comme luy à petites journées , & s'arrêtoit même souvent pour ne l'attendre pas trop long-temps à Tonon. Ce retardement donna lieu à l'Evêque de Geneve de faire celebrer les Prieres de quarante heures ; ce qui fut fait avec beaucoup de pieté & de magnificence ; le bruit de l'arrivée du Duc & du Legat avoit attiré à Tonon une infinité de monde de l'une & de l'autre Reli-

*Aug. de Sales liv. 3. Anon. liv. 1.*

gion ; ce fut pour édifier les uns & les autres qu'on celebra les Prieres dont on vient de parler. A toutes les heures du jour & de la nuit il y avoit, ou Sermon, ou Controverse, ou Instruction familiere, ou Catechisme, ou Meditation, ou Prieres publiques ; l'on y voyoit les Catholiques en foule, l'Evêque de Geneve & François à leur tête, demander à Dieu qu'il luy plût de toucher le cœur de ce Peuple, & ramener enfin dans le sein de son Eglise, ce qui restoit de ceux qu'un Schisme si funeste en avoit separez ; l'on avoit fait à ce dessein des Prieres en François fort touchantes & presque toutes tirées de l'Ecriture Sainte ; pendant qu'un du Clergé les prononçoit à haute voix, l'Evêque & le Clergé étoient prosternez contre terre, & le Peuple à genoux répondoit à chaque Verset de ces Prieres : *Seigneur, écoutez-nous, Seigneur, exaucez-nous.* On prioit ainsi & le jour & la nuit, pendant que des personnes choisies distribuoient des aumônes considerables, visitoient les malades & les prisonniers ; & travailloient à accommoder les differens, & à reconcilier tous ceux que l'esprit de discorde avoit divisez ; on ne faisoit en cela aucune distinction de Religion, & la charité se répandoit égale-

ment ſur les Catholiques & ſur les Calviniſtes.

Tant de prieres humbles & ferventes, tant d'actions de charité ne pouvoient être ſans effet, le Pere des miſericordes les entendit, & les exauça, & neuf cens perſonnes qui ſe convertirent pendant ces trois jours remplirent cette nouvelle Egliſe de joye, & François de l'unique ſatisfaction qu'il attendoit en ce monde.

Anon. liv. 1.

Les Prieres de quarante heures étoient à peine finies, que le Duc de Savoye arriva à Tonon. Ce fut un coup de foudre pour les Heretiques. Ils s'étoient flatez juſques-là de l'eſperance que quelque accident romproit ſon voyage, mais le voyant ſur les lieux, ils ne douterent plus de ce qui arriva dans la ſuite. La hauteur & la froideur avec laquelle il répondit à leurs complimens, & les careſſes qu'il fit aux Catholiques, de quelque condition qu'ils fuſſent, acheva de les en convaincre.

Cependant les premiers ſoins du Duc furent de faire meubler ſuperbement la maiſon de Ville où le Legat devoit loger, de faire dreſſer des Arcs de triomphe par où il devoit paſſer, d'orner les Portes & les Places publiques, & de diſpoſer toutes choſes pour une reception des plus

magnifiques ; mais ce qu'il y eut de plus édifiant, c'eſt qu'il eut le même ſoin des deux Egliſes de ſaint Hypolite & de ſaint Auguſtin. Les plus excellens Peintres d'Italie qui l'avoient ſuivi, furent employez à les peindre ; & tout ce qu'il avoit de plus precieux, à les orner. *Aug. de Sales, liv. 3.*

Il voulut enſuite qu'en attendant le Legat on recommençât les Prieres de quarante heures; il n'oublia rien pour rendre cette ceremonie des plus auguſtes, mais il n'oublia pas auſſi que ſon exemple auroit plus de force pour la converſion de ſes Sujets, que tout ce qu'il pourroit faire d'ailleurs, s'il ne marchoit pas luy-même par le chemin, où il vouloit les faire entrer. Il n'y eut rien de plus édifiant que ſa conduite dans cette occaſion. Il aſſiſtoit avec toute ſa Cour aux Predications & aux Prieres publiques, avec une modeſtie, & un reſpect dont tout le monde étoit édifié ; aprés y avoir donné une partie du jour, il y retournoit encore pendant la nuit ; il faiſoit luy-même de grandes aumônes ; il écoutoit les plaintes de ſes Sujets, & leur rendoit ſur le champ la juſtice qu'ils attendoient depuis long-temps, & qu'ils n'avoient pu obtenir des Juges qu'il avoit établis. Il traitoit les Prêtres & les moindres Miniſtres de l'Egliſe, avec une diſ- *Ibid. Anon. liv. 2.*

tinction particuliere, sur tout François; qu'il avoit presque toûjours à ses côtez, bien persuadé que l'honneur qu'il luy faisoit retournoit à l'avantage de la Religion Catholique. Dieu accorda à la pieté de ce Prince ce qu'il souhaitoit avec tant de passion; il fut témoin luy-même du concours des habitans de plusieurs Bourgs du Focigny, qui venoient en foule abjurer l'herésie; les Paroisses de Bellevaux & de saint Sergues y vinrent aussi chacune au nombre de trois cens personnes. L'Evêque de Geneve ne pouvant plus suffire à recevoir tant de monde, on fut obligé de nommer un grand nombre d'Ecclesiastiques & de Religieux pour le soulager. Le Duc étoit d'autant plus étonné du changement de ces Peuples qu'on n'avoit employé pour les ramener à l'Eglise que la voye de l'instruction & du bon exemple; les Courtisans admiroient leur zele, les moins sensibles à la pieté en furent touchez, & s'il en faut croire les apparences, la devotion fit un si grand progrés dans cette Cour, que tout le monde en donna des marques par des aumônes, des restitutions, des reconciliations; & par une reformation de mœurs qui dura au moins tant que le Duc fut à Tonon; tant il est vray que l'exemple du Prince

Aug. de Sales, Ibid.
Anon. Ibid.

est

eſt la choſe du monde la plus efficace pour inſpirer la pieté à ceux mêmes qui s'y ſentent le moins portez. Il faut avoüer pourtant que l'exemple du Duc ne fut pas l'unique cauſe de ce grand changement ; les Predications pleines de zele de François n'y contribuerent pas peu ; tout le monde le vouloit pour Directeur, & ſon extrême douceur ſoûtenuë de ſon éminente pieté, convertiſſoit autant de Catholiques, qu'elle rappelloit d'Heretiques dans le ſein de l'Egliſe.

Les choſes étoient en cet état lors que le Duc reçut la nouvelle que le Legat étoit prêt d'arriver ſur les frontieres de France, il partit auſſi-tôt avec toute ſa Cour pour l'aller recevoir à l'entrée de ſes Etats ; le Legat y arriva preſqu'auſſi-tôt que luy, mais aprés les premiers complimens le Duc revint à Tonon par un autre chemin que celuy que tenoit le Legat, pour être en état d'aller encore au devant de luy quand il approcheroit de cette Ville.

*Auguſt. de Sales ibid.*

Le lendemain dernier jour de Septembre le Legat étant arrivé à une lieue de Tonon, l'Evêque de Geneve accompagné de pluſieurs Evêques de Savoye, & du Dauphiné, qui s'y étoient rendus pour ſaluer le Legat, & precedé du Clergé, fut au devant de luy ; le Duc de Savoye

*1598. Idem. Ibid.*

partit aussi quelque temps aprés, & rencontra le Legat à une demie lieuë de Tonon ; il l'accompagna jusques à l'Eglise de saint Hypolite où il fut descendre, & où il fut assez long-temps en prieres. Le Duc vouloit le conduire à son logis par les ruës & les places où il y avoit des Concerts & des Arcs de triomphe ; mais le Legat qui avoit de la vertu, le pria de trouver bon qu'il n'y passât qu'à la suite du Saint Sacrement ; il ajoûta qu'on ne pouvoit se dispenser de luy faire une espece de reparation publique, & de le ramener comme en triomphe dans une Ville d'où il avoit été banni pendant plus de soixante & dix ans d'une maniere si honteuse. Il fallut donc se rendre à l'Hôtel de Ville par des ruës détournées.

Le Legat y reçut les complimens de tous les corps ; mais le Duc qui ne le quittoit point, ayant apperçu François, qui bien loin de se produire étoit mêlé dans la foule, l'en fut tirer luy-même ; & le presentant au Legat : *Voilà*, luy dit-il, *l'Apôtre de mes Etats ; c'est à luy aprés Dieu, à qui nous devons tous les grands succés dont j'ay déja entretenu votre Eminence.* Le Legat s'avança quelque pas pour le recevoir ; & François ayant mis un genoüil en terre pour luy baiser

*Aug. de Sales. Ibid. Anon. Ibid.*

le bas de la robe, il ne le voulut pas souffrir; il le releva & l'embrassa; puis se tournant du côté du Duc de Savoye, il luy dit, qu'avant qu'il luy en parlât, il avoit été informé de son merite, qu'il luy étoit en son particulier tres-obligé des peines infinies qu'il s'étoit données pour faire rentrer ces peuples dans l'Eglise Catholique, qu'il en parleroit au Pape avec les éloges qui luy étoient dûs, & que quoy qu'il n'y eût que Dieu qui pût être sa recompense, il devoit tout attendre de la reconnoissance de Sa Sainteté.

Le lendemain de l'arrivée du Legat on recommença les Prieres de quarante heures comme il l'avoit souhaité; on en fit l'ouverture par une procession du Saint Sacrement, qu'on fit passer sous tous les Arcs de triomphe qu'on avoit élevez pour le Legat, qui n'y passa en effet qu'à pied & à sa suite. L'Evêque de Geneve fit la ceremonie; le Legat suivoit le Dais, qui étoit porté par le Duc, par Dom amé legitimé de Savoye, & par les deux Ambassadeurs de Fribourg. Les Calvinistes qui ne connoissoient les Cardinaux & les Evêques, que par les Satyres picquantes, & les peintures affreuses qu'on leur en avoit faites, ne pouvoient se lasser d'ad- Ibid.

mirer la modeſtie & la pieté du Legat & des Prelats qui l'accompagnoient. Un grand nombre en fut touché, & la Predication que fit François ſur la realité du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ayant achevé de les convaincre, ils demanderent de faire abjuration entre les mains du Legat ; il étoit déja tard, la ceremonie ayant duré fort long-temps, il ne laiſſa pas de les recevoir & de les embraſſer tous avec une bonté qui les charma.

*Auguſt. de Sales. Ibid.*

Les Miniſtres avoient publié par avance dans leurs Prêches qu'on connoîtroit au faſte, au luxe, & à la moleſſe du Legat, & de ſa ſuite, qu'il étoit un veritable Miniſtre de l'Antechriſt ; mais on fut bien ſurpris quand on vit ce même Legat, quoy que fatigué d'un long voyage, aſſiſter jour & nuit aux Predications & aux Prieres publiques, s'employer à la reconciliation des Heretiques dont il reçut luy-même un fort grand nombre pendant tout le temps que durerent les Prieres de quarante heures, leur faire des Diſcours ſolides & patetiques, donner de grandes aumônes aux pauvres de la Ville & de la Province qui étoient accourus à Tonon, parler au Duc en faveur de tous ceux qui voulurent employer

*Aug. de Sales, liv. 5.*

le credit qu'il avoit auprés de ce Prince, & que ceux qui l'obſerverent de plus prés le trouverent toûjours occupé à quelque choſe d'utile, ſans qu'il eût donné un ſeul moment au divertiſſement le plus innocent.

La malignité des ennemis de l'Egliſe s'éforça en vain de donner un mauvais ſens à toutes les actions du Legat ; on luy rendit juſtice, & il n'y eut qu'un petit nombre de Calviniſtes entêtez qui s'obſtinerent à dire que dans ſa conduite auſſi-bien que dans celle du Duc il y entroit plus de politique, que de veritable zele pour la Religion.

Cependant François qui avoit compté ſur un plus long ſejour du Legat, apprit avec chagrin qu'il avoit deſſein de partir dés que les Prieres de quarante heures ſeroient finies ; il jugeoit ſa preſence & ſon entremiſe ſi avantageuſes au rétabliſſement de la Religion Catholique, qu'il reſolut de le prier au nom de la nouvelle Egliſe du Chablais, de retarder ſon départ au moins de quelques jours. Il luy demanda ſur cela une audiance particuliere ; & l'ayant obtenue ſur le champ, il luy dit tout ce qu'il crut de plus capable de l'arrêter. Le Legat luy répondit avec beaucoup de bonté, qu'il avoit des ordres du

Pape si précis de se rendre incessamment à Rome, qu'il ne pouvoit se dispenser de les executer, & que l'hyver qui approchoit l'obligeoit de passer les Alpes avant que les neiges luy en eussent fermé le passage. Il ajoûta qu'il voyoit le Duc si bien intentionné pour le rétablissement de la Religion Catholique, qu'on ne devoit pas douter qu'il n'employât toute son autorité pour en venir à bout, sans qu'il fût besoin de l'en solliciter.

François répondit qu'il étoit vrai que les intentions du Duc étoient les meilleures du monde, mais qu'il n'en étoit pas de même de son Conseil; qu'étant à Turin il l'avoit trouvé contraire à quelques propositions qu'il avoit faites, & dont l'execution étoit absolument necessaire; qu'il étoit averti que les Ambassadeurs des Suisses Protestans, & les Députez de Geneve devoient arriver au premier jour, qu'ils avoient ordre de solliciter avec chaleur que la liberté de conscience fût conservée dans le Chablais & les Bailliages, & que les mal intentionnez du Conseil se joignant à eux, il avoit lieu de craindre qu'ils ne l'emportassent sur toutes les bonnes intentions du Duc.

Le Legat luy demanda par écrit les pro-

positions dont il venoit de luy parler, qui étoient les mêmes qui avoient été faites à Turin. François qui les avoit apportées, les luy remit. Le Legat les lût ; & ayant achevé de les examiner avec attention, il luy dit en le congediant, qu'elles étoient en effet un peu fortes, mais qu'il croyoit comme luy qu'on ne pouvoit se dispenser de les executer ; qu'il en parleroit au Duc comme de luy-même ; qu'il recommanderoit cette affaire au Nonce de Sa Sainteté, & qu'il voyoit tant de choses où l'on auroit besoin du concours de l'autorité du Pape ; qu'il seroit peut-être plus utile à Rome qu'à Tonon pour l'execution de ses bons desseins.

Le Legat partit le lendemain, & fut reconduit avec les mêmes honneurs, mais il ne manqua pas de parler au Duc & au Nonce, comme il l'avoit promis à François ; & le succés fit voir qu'il n'avoit pû se passer de prendre cette précaution.

Aprés le départ du Legat les Ambassadeurs de Fribourg qui étoient arrivez les premiers furent conduits à l'Audiance du Duc ; ils le complimenterent de la part de leur Canton sur le rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais, & l'exhorterent à achever un si saint Ouvrage *August. de Sales. Ibid.*

si digne d'un grand Prince comme luy.

*Ibid.* Les Ambassadeurs du Canton de Berne & les Députez de Geneve qui venoient d'arriver, eurent ensuite audiance; ils parlerent avec beaucoup de force en faveur de la liberté de conscience, & prierent le Duc de leur faire une réponse précise, parce qu'ils avoient ordre de leurs Superieurs de les informer de ses intentions. Le Duc répondit qu'il ne partiroit point de Tonon sans avoir reglé les affaires de la Religion, qu'il alloit assembler son Conseil pour en déliberer, & qu'il leur feroit sçavoir ce qu'il y auroit resolu. L'Audiance finie, le Duc entra au Conseil, & voulut que François y assistât.

Il expliqua en peu de mots l'affaire dont il s'agissoit; il en representa l'importance, témoigna qu'on luy feroit plaisir d'opiner en toute liberté, qu'il n'avoit point encore pris de resolution, & qu'il se regleroit uniquement sur ce qu'on luy feroit connoître devoir être le plus à la gloire de Dieu, & le plus avantageux au bien de l'Etat.

*Aug. de Sales, liv. 3. Anon. liv. 1.* Les opinions furent d'abord partagées; mais enfin le plus grand nombre fut d'avis qu'on permît la liberté de conscience, & qu'on laissât les choses à l'égard de la Religion à peu prés dans l'état où elles

étoient alors. On disoit pour appuyer ce sentiment, que le Duc ne pouvoit défendre dans le Chablais & les Bailliages, la profession publique du Calvinisme sans contrevenir au Traité de Nion ; qu'il étoit de la derniere importance de ne point donner aux Suisses & à la Republique de Geneve l'exemple de le violer ; qu'ils se porteroient infailliblement aux dernieres extremitez pour maintenir l'execution de l'Article, qui permettoit la liberté de conscience ; qu'ils étoient d'autant plus à craindre, que si on reprenoit les armes on ne devoit pas douter qu'ils ne fussent secourus par les Calvinistes de France accoûtumez à la guerre, & qui s'ennuyoient déja de la paix ; que Henry leur Souverain, qui seul le pouvoit empêcher, étoit trop éclairé pour ne pas profiter de l'occasion de se défaire d'une infinité d'esprits inquiets & remuans, qui n'ayant point d'autre moyen que la guerre pour subsister troubleroient tôt ou tard la tranquillité de l'Etat ; qu'on avoit lieu de croire qu'il s'opposeroit d'autant moins à ces secours, qu'il seroit toûjours en état de les desavoüer, & que par là il mettroit le Duc dans la necessité de luy restituer la Ville de Berre en Provence, & le Marquisat de Saluces, conformément

au Traité de Vervins ; qu'il falloit être bien assuré du dehors avant que d'entreprendre au dedans des changemens de cette importance ; que la paix de Vervins qui n'étoit point encore executée à l'égard du Duc donnoit lieu de tout craindre des forces de la France réunies sous un aussi grand Prince que Henry * ; que quand on auroit à entreprendre ce dont il s'agissoit, il falloit au moins le remettre à un autre temps ; qu'on pourroit cependant procurer le retour des Calvinistes à l'Eglise Catholique par les mêmes moyens dont on s'étoit servi jusques alors ; que personne n'auroit droit de s'en plaindre ; qu'on iroit à la verité plus lentement au but qu'on s'étoit proposé, mais qu'on iroit aussi plus sûrement.

* Henry IV.

Ce sentiment étoit directement opposé à celuy de François ; c'est pourquoi le Duc ne luy eut pas plutôt fait signe de parler, qu'il prit le contre-pied, & representa,

*Aug. de Sales. Ibid. Anon. Ibid.*

Que le plus ferme appuy des Etats étoit l'uniformité dans la créance ; qu'une Secte comme celle des Calvinistes, qui rendoit les Particuliers Juges en dernier ressort de ce qu'ils devoient à Dieu, n'étoit gueres propre à leur inspirer le respect & la fidelité inviolable qu'ils devoient à leurs

Souverains ; qu'il n'en étoit point des Calvinistes comme des autres Sectes qui s'étoient élevées de temps en temps dans l'Eglise ; que les autres en attaquant pour la plûpart seulement quelques points speculatifs de la Foy, en avoient laissé les fondemens inébranlables ; qu'ils n'avoient touché ni à la Morale, ni au Culte ; qu'à la reserve de quelques sentimens particuliers ils étoient demeurez pour tout le reste dans une uniformité assez exacte ; que les Calvinistes plus entreprenans & plus temeraires n'avoient presque rien laissé d'entier ; qu'ils s'en étoient pris également à la Foy, au Culte, à la Morale, à la Discipline, à l'autorité de l'Eglise, & qu'ils n'avoient gueres plus respecté celle des Souverains ; qu'il ne falloit pour s'en convaincre, que considerer ce qu'ils avoient fait dans l'Europe depuis que leur Secte s'y étoit établie ; qu'ils avoient soustrait une partie des Païs-Bas à l'obéissance du Roy d'Espagne, & en avoient fait une Republique ; qu'en Ecosse ils avoient presque anneanti l'autorité Royale, qu'ils travailloient à en faire autant dans l'Angleterre ; qu'ils venoient de faire à Nantes des demandes au Roy de France, qui n'alloient à rien moins qu'à établir une Republique au milieu du Royaume, &

qu'on prévoyoit cependant qu'il ne pourroit les refuser sans exciter une nouvelle guerre civile; que sans aller si loin, ils s'étoient revoltez à Geneve contre leur Prince legitime, s'étoient de leur autorité érigez en Republique libre & indépendante, & qu'on voyoit encore dans le Chablais les marques funestes de leur revolte; qu'aprés cela il ne comprenoit pas comme on pouvoit prétendre qu'il y avoit du danger à bannir le Calvinisme des Etats de son Altesse Royale; que s'il y avoit du peril dans la resolution qu'il s'agissoit de prendre, il consistoit tout entier à y souffrir les Calvinistes; qu'un Souverain Catholique leur seroit toûjours suspect; qu'ils ne pourroient s'empêcher de le regarder comme étant opposé à leur Religion, & toûjours disposé à la détruire; que ces défiances produisoient enfin la haine contre le Prince, les intelligences & les ligues secrettes avec les ennemis, & enfin la revolte; qu'elle étoit d'autant plus à craindre dans la conjoncture presente que si le Duc reculoit aprés les démarches qu'il avoit déja faites, les Calvinistes ne manqueroient pas de publier qu'il n'avoit pas osé pousser les choses plus loin; qu'il n'auroit aprés cela d'autorité dans la Province qu'autant qu'il

leur plairoit, & que dés qu'il voudroit y agir en Souverain, on le menaceroi des Suiſſes & de Geneve; qu'il falloit une fois pour toutes, leur faire connoître qu'ils n'avoient de reſſources qu'en la bonté de leur Prince; qu'on avoit d'autant moins d'égard pour ces interceſſions étrangeres, qu'ils s'en prévaloient trop, & que bien loin d'obtenir quelque choſe, elles n'étoient capables que d'avancer leur ruine.

Il ajoûta que le Traité de Nion qu'on faiſoit tant valoir, n'établiſſoit pas abſolument le Calviniſme dans le Chablais, mais qu'il permettoit ſeulement à ceux qui en faiſoient profeſſion, d'y avoir trois Miniſtres, & encore par proviſion & par tolerance juſques à ce que le Duc de Savoye y eût autrement pourvû; que Geneve & les Suiſſes n'étoient pas aſſez puiſſans pour faire là-deſſus la loy au Duc dans ſes propres Etats; que le Roy de France avoit trop de beſoin de Rome, & la ménageoit trop pour ſouffrir que ſes Sujets priſſent les armes contre un Prince Catholique, dans la ſeule vûë d'empêcher le rétabliſſement de la Religion dont le Pape étoit le Chef; & qu'aprés tout les Souverains n'avoient rien plus à cœur que de ſe maintenir mutuellement dans l'indépendance, & dans le droit de diſpo-

ser de leurs sujets de la maniere qu'ils jugeoient la plus convenable au bien de leurs Etats.

L'artifice de ce discours consistoit à prendre le Duc de Savoye par son foible. C'étoit un Prince d'un fort grand merite, mais extrêmement jaloux de son autorité, & qui ne pouvoit souffrir qu'on eût le moindre soupçon qu'il ne pût ou n'osât pas la faire valoir dans toute son étenduë. C'est pourquoi il n'y eut personne dans le Conseil qui ne jugeât que François obtiendroit infailliblement tout ce qu'il prétendoit.

Mais cet Homme Apostolique qui avoit toujours le cœur plein de cette pieté sincere qui éclatoit dans toutes ses actions & dans tous ses discours, & qui n'avoit employé les raisons de politique que pour répondre à ceux qui avoient parlé avant luy, s'adressant au Duc, luy dit avec beaucoup de respect; qu'un Prince Chrétien devoit au moins, lorsqu'il s'agissoit des interêts de Dieu, donner quelque chose à sa Providence; que si Constantin, Theodose, & tant d'autres Princes qui avoient banni l'idolatrie & l'heresie de leurs Etats, avoient toujours écouté la politique, le Paganisme, & tant d'Heresies dont on connoissoit à peine le nom,

regneroient encore dans le monde, que Dieu étoit toujours l'appui des Trônes, quand les Princes qui les occupoient, s'employoient à le faire regner ſur leurs ſujets, & qu'il ne doutoit pas que pour recompenſer le zele qu'il feroit paroître en rétabliſſant la Religion Catholique, il ne comblât ſon regne d'une longue ſuite de proſperitez.

Le Duc qui avoit écouté François avec beaucoup d'attention, fut ſi touché de ſon diſcours, qu'il luy accorda ſur le champ ce qu'il luy demandoit; il ſe fit même repreſenter les articles dont on a parlé dans la negociation de Turin, & il ordonna qu'ils ſeroient executez inceſſamment. Comme ils contenoient en termes exprés: *Que les Miniſtres ſeroient chaſſez des Etats de Savoye; que les Calviniſtes ſeroient privez des Charges & des Dignitez qu'ils poſſedoient, & qu'elles ſeroient données aux Catholiques; qu'on feroit une recherche exacte des revenus de tous les Benefices uſurpez par les Heretiques, ou poſſedez injuſtement par d'autres perſonnes ſans titre & ſans caractere, pour être employez à la reparation des Egliſes, & à la ſubſiſtance des Paſteurs & des Miſſionnaires Catholiques; qu'on fonderoit inceſſamment un College de Jeſuites à Tonon, & que dans*

*le Chablais & les Bailliages, on ne souffriroit point d'autre exercice public que celuy de la Religion Catholique.*

Comme, dis-je, ces articles paroissoient un peu forts pour être executez tout à la fois, il y eut sur cela de grandes contestations dans le Conseil; mais le Duc qui se souvenoit de ce qu'il avoit promis au Legat, & qui avoit pris son parti, ordonna qu'ils seroient tous executez sans délai, & il envoya faire part de cette resolution aux Ambassadeurs des Suisses, & aux Députez de Geneve.

Une maniere d'agir si haute, & même si peu attenduë, les étonna sans les déconcerter, ils retournerent à l'Audiance; & aprés avoir fait inutilement les plus fortes instances pour maintenir les choses dans l'état où elles étoient, ils se reduisirent au Traité de Nion, & demanderent qu'il fût au moins permis aux Calvinistes d'avoir trois Ministres dans le Chablais. Mais le Duc leur répondit qu'ils sçavoient mieux que personne que ce reglement n'étoit que provisionnel, que cependant il y consentiroit volontiers, pourvû qu'ils voulussent à leur tour recevoir à Berne trois Prêtres Catholiques à son choix. Cette alternative à laquelle ils n'avoient pourtant rien à dire, paroissant plus

plus dure qu'un refus, ils prirent congé du Duc, & partirent dés le lendemain pour n'être pas témoins de ce qui alloit se passer dans le Chablais au desavantage de leur Religion.

Le jour d'aprés le Duc ayant fait publier que tous ceux qui faisoient profession de la Religion P. R. eussent à se rendre à l'Hôtel de Ville, il y alla luy-même precedé de ses Gardes, & suivi de toute sa Cour. Une partie du Regiment de Martinengues se saisit en même temps des portes & des places publiques, & le reste forma une double haie le long des ruës qui conduisoient du logis du Duc à l'Hôtel de Ville. Ces préparatifs qui avoient en effet quelque chose d'étonnant, jetterent parmi les Calvinistes tout l'effroi qu'il est aisé de s'imaginer ; & il n'y en eut point qui ne crût que le Duc alloit se porter aux dernieres extrêmitez pour les obliger à changer de Religion. Mais si la crainte & le trouble regnoit parmi le peuple, les plus considerables qui se voyoient enfermez dans l'Hôtel de Ville, n'étoient pas moins embarassez. *Aug. de Sales. liv. 5.*

En effet le Duc ayant fait faire silence, leur dit, que quoiqu'il eût pû dés le commencement n'employer que la voye de l'autorité souveraine pour les obliger à *Ibid.*

rentrer dans l'Eglise Catholique, il avoit pourtant bien voulu jusques alors ne se servir que de celle de la douceur ; que dans cette vûë depuis quatre années consecutives on n'avoit usé que d'exhortations & de remontrances ; qu'on ne luy avoit suggeré aucun de ces moyens qui sont capables de gagner les cœurs les plus durs, qu'il n'eût embrassé avec joye, pour les obliger à se porter d'eux-mêmes à prendre le parti qui leur étoit sans comparaison le plus avantageux en toutes manieres, & qu'il les y avoit exhorté luy-même en public & en particulier, qu'à la verité ce n'avoit pas été sans fruit, & qu'il voyoit avec plaisir le plus grand nombre d'entre eux réüni à l'Eglise Catholique ; mais qu'il leur déclaroit qu'il ne vouloit plus souffrir qu'un petit nombre de rebelles, sourds aux exhortations de l'Eglise leur mere, & de leur Prince, se fissent un malheureux point d'honneur de ne pas suivre l'exemple des autres, & de se perdre eux-mêmes pour le temps & pour l'éternité ; qu'il regardoit ces endurcis comme les ennemis de Dieu, & les siens en particulier ; qu'ils avoient eu assez de tems pour penser à ce qu'ils avoient à faire ; qu'il étoit question de se déclarer ; que ceux qui étoient resolus d'être de la Reli-

gion de leur Prince, passassent à sa droite, & que ceux qui voudroient persister dans leur endurcissement, passassent à sa gauche.

Le Duc ayant cessé de parler, ceux des Catholiques qui étoient presens, se mirent à exhorter leurs amis d'ouvrir enfin les yeux, & de ne se pas perdre eux-mêmes par une obstination à contre-tems, & dont ils seroient les premiers à se repentir. François qui étoit present, & qui sçavoit ce que le Duc avoit resolu de faire, s'empressoit plus que personne à representer à ces malheureux l'importance du choix qu'ils avoient à faire; on ne faisoit qu'aller & venir des deux côtez. Enfin le plus grand nombre passa à la droite du Duc: mais il en resta pourtant d'assez considerables à sa gauche. *Ibid.*

Le Duc reprenant alors la parole, & s'adressant à ceux qui avoient passé à sa droite, leur dit qu'il les regarderoit à l'avenir comme ses bons & fideles sujets, & qu'il n'y avoit point de graces qu'ils ne dussent attendre de son affection. Puis se tournant du côté de ceux qui étoient restez à sa gauche, les regardant avec des yeux pleins de colere & d'indignation: *C'est donc vous, malheureux*, leur dit-il, *qui osez en ma presence vous déclarer les enne-* *Ibid.*

*mis de Dieu & les miens. Allez, sortez d'ici, je vous dépouille de vos charges & Dignitez, & vous bannis pour jamais de mes Etats; j'aime mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir comme vous, dont j'aurois toujours à me défier.* Il fit en même temps signe à ses gardes, qui les chasserent honteusement de sa presence.

Quelque juste que la severité du Duc parût aprés tant de voyes de douceur inutilement employées, François ne laissa pas d'en être touché. Son extrême douceur ne luy permit pas de voir ces malheureux bannis si honteusement de la presence de leur Prince, partir pour un triste exil, sans prier le Duc de luy donner encore ce jour pour les ramener à leur devoir.

Il luy dit sur cela qu'il connoissoit assez les Calvinistes, pour l'assurer que l'attachement qu'ils avoient pour la plûpart à leur Religion, n'étoit pas si grand qu'ils voulussent abandonner une fortune assurée, dans l'esperance de trouver un secours ordinairement incertain, & toujours fort à charge; qu'étant tous établis dans le Chablais, pour peu qu'on les aidât, ils ne pourroient se resoudre à quitter leurs biens, pour être vagabons parmi ceux de leur parti, sans feu, sans lieu, exposez à toute sorte de necessité; qu'ainsi s'il l'a-

gréoit, il esperoit avant la fin du jour luy rendre bon compte de la plûpart de ces gens qui avoient paru si fermes.

Le Duc qui n'avoit usé qu'à regret de la severité dont on vient de parler, luy permit tout ce qu'il voulut ; & François fut assez heureux avant la fin du jour pour persuader à la plûpart de se conformer aux intentions de leur Prince. Un fort petit nombre qui se croyoit plus de fermeté qu'il n'en avoit en effet, abandonna le Chablais pour passer à Nion de l'autre côté du lac.

Mais il est plus aisé de souffrir un prompt supplice, que de s'accoûtumer à de longues souffrances, quoique moins rigoureuses. Les bannis du Chablais qui s'étoient attendu que la vûe de leur misere, & leurs sollicitations continuelles porteroient enfin les Suisses & ceux de Geneve à prendre les armes pour rétablir le Calvinisme dans le Chablais, ne se furent pas plûtôt apperçus, qu'on ne songeoit à rien moins qu'à se brouiller avec le Duc de Savoye, & qu'ils commençoient à devenir à charge ; qu'avant que le Duc eût quitté Tonon, ils écrivirent à François pour le prier de ménager leur retour & leur rétablissement dans leurs biens qui avoient été confisquez. François obtint *August. de Sales, liv. 4.*

aisément l'un & l'autre, les bannis revinrent, & furent fort bien reçus du Prince.

Ainsi tous s'étant réünis dans la profession d'une même Foi, le Duc ne songea plus qu'à établir les choses d'une maniere si solide, qu'il ne fût pas aisé de les changer. Pour cet effet il mit par-tout de bonnes garnisons pour empêcher les émissaires de Geneve d'exciter des soulevemens. Il donna ordre qu'on rebâtît les Eglises Paroissiales; il pourvût à la subsistance des Pasteurs, & d'un bon nombre d'habiles Missionnaires, qui devoient rester encore quelques années dans la Province. Il assigna un fonds pour établir le College des Jesuites dont on a parlé. Enfin il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit empêcher le retour de l'heresie dans le Chablais & dans les trois Bailliages.

Mais ce dont on ne peut assez loüer ce sage Prince, est la conduite reglée qu'il garda constamment, aussi-bien que tous ceux de sa Cour pendant les six semaines qu'il fut à Tonon, & les grands exemples de pieté qu'il y donna. Comme il étoit convaincu que l'exemple du Souverain est plus capable de persuader que tout ce qu'on peut faire d'ailleurs, il se confessoit & communioit souvent; il assistoit aux predications & aux prieres publiques avec

*Anon. liv. 1.*

toute ſa Cour, mais avec une aſſiduité & une modeſtie dont les plus endurcis étoient toûchez, & il fit de ſi grandes aumônes, que toute la Province s'en reſſentit long-temps aprés ſon départ.

Quand la politique eſt ſoûtenuë par la pieté, il n'y a rien dont elle ne vienne à bout. On en vient de voir un exemple dans le rétabliſſement paiſible de la Religion Catholique dans le Châblais, il ſera ſuivi de beaucoup d'autres qu'on pourra remarquer dans la ſuite de cette Hiſtoire.

*Fin du troiſiéme Livre.*



# SOMMAIRE
## du quatriéme Livre.

*TRoubles en Italie, qui obligent le Duc de Savoye de quitter le Chablais, & de repasser les Monts. L'Evêque de Geneve fait dessein de demander S. François de Sales pour son Coadjuteur & son successeur. Il le luy propose. Il le refuse d'abord avec une fermeté qui a peu d'exemples; & il y consent enfin pour ne pas resister à l'ordre de Dieu. Il part pour Rome. Avanture singuliere & dangereuse qu'il a en chemin, mais qui ne sert qu'à faire éclater sa vertu. Il arrive à Rome. Il est parfaitement bien reçu des Cardinaux & du Pape. Sa Sainteté veut l'examiner elle-même en presence d'un grand nombre de Cardinaux & de Prelats. Il satisfait à l'examen avec une capacité qui luy attire l'estime de toute la Cour de Rome. Loüanges que le Pape luy donne. Les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Borghese*

*se*

*se distinguent entre ses amis. Il obtient par leur credit toutes les Bulles dont il avoit besoin pour l'entier retablissement de la Religion Catholique dans le Chablais. Il retourne à Turin par Lorette. Il communique au Duc de Savoye les Bulles qu'il avoit obtenuës du Pape. Les ordres militaires de S. Maurice & de S. Lazare s'opposent à leur execution. S. François de Sales obtient enfin du Duc de Savoye tous les ordres necessaires pour les faire executer. La guerre que Henry IV. est obligé de faire au Duc de Savoye pour la restitution du Marquisat de Saluces, met de grands obstacles à l'execution de ses bons desseins. Grands dangers que court la Religion Catholique pendant cette guerre. Zele, vigilance, fermeté que S François de Sales fait paroître dans cette occasion. Il est fait prisonnier, & relâché avec honneur. La paix se fait, & ses Bulles sont executées dans toute leur étenduë. Il fait un voyage à la Cour de France pour obtenir de Henry IV. le retablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Grandes diffi-*

*cultez qu'il rencontre dans l'execution de ce projet. Il les surmonte par sa prudence & par son zele. Grande estime où il est à Paris & à la Cour. On l'accuse d'y être venu pour renouveller la conspiration du Maréchal de Biron. Fermeté & confiance en Dieu qu'il témoigne dans cette occasion. De quelle maniere il s'en justifie dans l'esprit du Roy. L'estime de ce grand Prince redouble pour luy. Offres avantageuses qu'il luy fait faire pour l'arrêter en France. Grands exemples qu'il donne de generosité & de desinteressement. Il prêche à la Cour & devant le Roy avec de grands applaudissemens. Conversions remarquables qu'il fait à Paris & à la Cour. Il obtient du Roy le retablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il part pour s'en retourner à Annecy. Il apprend en chemin la mort de l'Evêque de Geneve. Maniere pleine de pieté dont il se prepare à son Sacre. Regles de vie qu'il se prescrit & qu'il garda toujours avec une fidelité inviolable.*



# LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE.

## LIVRE QUATRIE'ME.



ENDANT que ce qu'on vient de raconter se passoit en deçà des Monts, toutes choses au delà se disposoient à de grandes brouilleries, & tous les Princes d'Italie prêts à prendre les armes les uns contre les autres, étoient à la veille de troubler cette profonde paix dont elle joüissoit depuis si long-temps, & qu'ils 1598.

ont tant d'interêt de conſerver.

Perefixe, Hiſtoire de Henry le Grand, 3. part. La cauſe de ce mouvement fut le refus que fit le Pape Clement VIII. à Ceſar d'Eſte de l'inveſtiture de Ferrare, & la réünion de cette Ville au ſaint Siege. Les Princes alliez de la Maiſon d'Eſte prirent parti pour elle. Le Pape ne manqua pas de partiſans. Tout prit les armes, & ce fut ce qui obligea le Duc de Savoye, dont la preſence eût encore été fort neceſſaire dans le Chablais, de repaſſer les Monts. L'Italie fut ainſi agitée pendant quelque temps de divers mouvemens.

1599. Mais pendant qu'elle recouvre ſa premiere tranquillité, il arriva une choſe qui jetta François dans le plus grand embarras où il ſe fût vû de ſa vie. Il avoit quitté le Chablais, ſa preſence n'y étant plus ſi neceſſaire, & s'étoit rendu à Annecy pour rendre compte à l'Evêque de Geneve de l'execution des ordres du Duc, & des ſiens; il s'en étoit acquitté avec ſon exactitude ordinaire, lorſque ce ſaint Prelat, qui avoit depuis longtemps conçu le deſſein d'en faire ſon Coadjuteur, & qui étoit aſſuré du conſentement du Duc de Savoye, reſolut de luy en faire la propoſition. Ayant donc écouté tout ce qu'il avoit à luy dire touchant

les affaires du Chablais, il luy dit à ſon tour qu'il connoiſſoit mieux que perſonne que ſon âge & ſes incommoditez, qui augmentoient tous les jours, le mettoient hors d'état d'agir dans un temps où ſon Dioceſe accru d'une Province entiere, demandoit de luy plus d'action & de vigilance que jamais; qu'il ne pouvoit plus ſe paſſer de ſecours, & qu'il avoit jetté les yeux ſur luy pour en faire ſon Coadjuteur & ſon ſucceſſeur; qu'il ne doutoit pas que ſon humilité ne luy fiſt croire qu'il étoit indigne d'une ſi grande Charge, mais que c'étoit cela même qui l'en rendoit digne; qu'il ne l'offriroit à un autre qu'en tremblant, mais que pour luy, il étoit aſſuré qu'il s'en acquitteroit tres dignement; qu'il le prioit de luy rendre ce ſervice, ou plûtôt à Jeſus-Chriſt même qui l'avoit choiſi, & qui luy parloit par ſa bouche, & de le delivrer de l'inquietude où il ſe trouvoit lorſque ſon âge & ſes incommoditez le mettoient hors d'état de ſatisfaire aux obligations de ſa charge.

*Auguſt. de Sales. liv. 4.*

*Anon. liv. 1.*

Il eſt aiſé de juger quelle fut la ſurpriſe d'un homme auſſi humble que François; la multitude & la confuſion de ſes penſées luy ôta d'abord la parole: mais enfin reprenant le calme ordinaire de ſon

Ibid. esprit, il luy répondit qu'il luy étoit bien obligé de la grace qu'il vouloit luy faire; qu'il ne se pouvoit rien ajoûter à la reconnoissance qu'il en avoit; qu'il luy offroit une Dignité que tout le monde revere, que quelques-uns même desirent, & que la plûpart ne redoutent pas assez: Mais que pour luy il étoit tres persuadé *que ce fardeau*, bien loin d'être à desirer, *seroit redoutable aux Anges mêmes*. Qu'il ne pouvoit voir qu'une disproportion infinie entre luy & l'Episcopat, qu'il se connoissoit mieux que personne, qu'ainsi il le supplioit de jetter les yeux sur quelque autre qui fût plus digne que luy de cette éminente Charge.

L'Evêque de Geneve qui s'étoit attendu à ce refus, avoit aussi prévû ce qu'il avoit à y répondre. Il reprit donc la parole, & luy dit, que comme il y auroit de la temerité à se croire assez de vertu pour pouvoir exercer dignement un ministere aussi saint que celuy de l'Episcopat, il demeuroit d'accord qu'il étoit toûjours plus sûr de le refuser; mais qu'il devoit convenir aussi qu'il y auroit une opiniâtreté blâmable à s'obstiner dans ce refus, lorsqu'on a lieu de croire que Dieu veut qu'on s'y engage; qu'il ne pouvoit dans cette occasion se regler sur un meilleur modele que celuy

de Moïse même, ce saint Conducteur du peuple de Dieu, qu'il refusa d'abord la conduite d'un si grand peuple, & qu'il la reçut neanmoins ensuite; que le refus venoit de son humilité, & l'acceptation de sa soûmission aux ordres de Dieu; qu'il y auroit eu de la présomption à s'engager sans crainte dans un emploi si difficile, mais qu'il y auroit eu de l'orgueil à refuser d'obéïr à Dieu même qui l'y appelloit; que considerant d'un côté sa propre foiblesse, il refusa l'emploi dont on vouloit le charger, mais que s'appuyant de l'autre sur la toute-puissance de celuy qui luy commandoit de le prendre, il se soûmit à le recevoir: Que tous les Saints avoient suivi depuis cette conduite, & qu'il couroit risque de s'égarer en s'en éloignant; qu'il approuvoit qu'il ne se fût point produit de luy-même, qu'il n'eût point sollicité, qu'il eût même refusé d'abord, mais qu'il ne pouvoit persister dans son refus sans s'opposer à la vocation de Dieu: qu'afin qu'il en fût plus assuré, il se croyoit obligé de luy dire qu'il ne l'avoit choisi qu'aprés avoir consulté sur ce choix tout ce qu'il connoissoit de personnes éclairées & vertueuses; qu'il avoit souvent consulté Dieu même, & qu'il ne l'avoit jamais fait sans se sentir affermi

*Auguft. de Sales, liv. 4.* dans le deſſein qu'il avoit fait de le choiſir; que le Clergé & le peuple le ſouhaitoient pour leur Paſteur ; que le Prince même le deſiroit avec paſſion ; qu'aprés cela il ne croyoit pas qu'il pût douter que Dieu ne l'appellât à l'Epiſcopat, & qu'il ne fût obligé de ſe rendre à tant de marques de la vocation divine.

François répondit qu'ayant autant de lumiere qu'il en avoit ſur l'importance du miniſtere qu'il luy offroit, il ne doutoit point qu'il ne ſuppoſât qu'il avoit toutes les qualitez que doit avoir un Evêque pour faire ſon ſalut en faiſant ſa charge. Mais que pour luy il étoit perſuadé du contraire ; qu'il voyoit clairement qu'il n'avoit aucune des qualitez neceſſaires pour l'Epiſcopat, & que quand il en auroit quelques-unes, il ſe croiroit toujours obligé de le fuir ; qu'ayant embraſſé l'état Eccleſiaſtique, il ſe croyoit obligé à la verité à travailler au ſalut du prochain, mais qu'il étoit encore plus obligé de ne prendre point d'engagement qui pût l'empêcher de faire le ſien ; qu'on n'avoit vû que trop ſouvent que ceux qui avoient paru des modeles de vertu lorſqu'ils vivoient dans l'obſcurité d'une vie privée, ayant enſuite été élevez aux premieres Charges de l'Egliſe, avoient été tout d'un coup comme

transformez en d'autres personnes ; & qu'étant devenus hommes avec les hommes, ils s'étoient abandonnez comme eux à la vanité des honneurs & des richesses du siecle ; que ces exemples l'effrayoient, & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en conclure que les tentations qui sont comme attachées à ces grandes dignitez, doivent être terribles, puisqu'elles sont capables d'ébranler les ames les plus fortes, comme les grands vents ébranlent quelquefois les bâtimens les plus solides.

Cependant, repartit l'Evêque, il n'y a point de condition dans l'Eglise qui luy ait donné plus de Saints que l'Episcopat : donc il faut aussi conclure ou que les dangers de s'y perdre ne sont pas si grands que vous pensez, ou que Dieu donne des graces à ceux qu'il y appelle, qui sont capables de vaincre toutes les difficultez qu'on y rencontre.

François répondit que ceux qui s'y étoient perdus étoient en bien plus grand nombre que les autres ; qu'il ne pouvoit vaincre la crainte que ces terribles exemples luy donnoient, & qu'il le conjuroit par l'amitié dont il l'avoit toujours honoré, de ne plus penser à luy, & de laisser à la Providence à luy choisir un successeur.

L'Evêque ne jugea pas à propos de le *Auguste de Sales. Ibid.*

presser pour lors davantage ; il le pria seulement d'y penser, & de recommander cette affaire à Dieu, comme il alloit luy-même le prier de leur faire connoître sa volonté. Il admiroit cependant sa profonde humilité ; & la difference qui se trouve entre l'esprit de Dieu & celuy du monde ; & il desiroit d'autant plus de vaincre sa modestie, qu'elle luy paroissoit invincible. Il en parla à tous ceux qu'il sçavoit avoir quelque pouvoir sur son esprit. Ils n'épargnerent rien pour le porter à faire ce que souhaitoit le saint Evêque. Mais bien loin qu'ils obtinssent quelque chose, il se retira à Sales pour n'être plus exposé à de pareilles sollicitations.

*August. de Sales Ibid.*

L'Evêque de Geneve l'y suivit, & se joignant au Comte & à la Comtesse de Sales, ils firent les derniers efforts pour vaincre ses refus. Ceux qui ont autant de douceur que François, ne sont pas d'ordinaire les plus fermes dans leurs resolutions ; la condescendance à laquelle ils se sont accoûtumez à l'égard des autres, leur ôte presque la force de refuser quand ce qu'on leur demande dépend d'eux, & qu'il n'y a point de mal à l'accorder. L'Evêque de Geneve, le Comte & la Comtesse de Sales étoient les trois personnes du monde pour lesquelles François

avoit le plus de respect & de déference ; mais ils avoient Dieu au dessus d'eux, & François pénetré de sa crainte & de son amour, étoit incapable, pour quelque consideration que ce fût, de s'exposer au moindre danger de luy déplaire. D'ailleurs, comme c'étoit moins par temperament que par vertu qu'il s'étoit formé à cette extrême douceur qui a fait un de ses principaux caracteres, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de fermeté. On en a déja vû plusieurs exemples, & l'on en pourra remarquer bien d'autres dans la suite de sa Vie. Ce fut donc en vain que l'Evêque de Geneve eut recours au Comte & à la Comtesse de Sales, pour l'obliger à accepter la Coadjutorerie de Geneve ; François persuadé que cette Diguité étoit infiniment au dessus de ses forces & de sa vertu, continua toujours à la refuser.

Enfin l'Evêque qui vouloit absolument venir à bout de cette affaire, s'adressa au Duc de Savoye, & le pria de luy envoyer le Brevet de la Coadjutorerie pour François ; il n'eut pas de peine à l'obtenir ; le Duc luy avoit déja destiné l'Evêché même, en cas que l'Evêque vînt à manquer. Le saint Prelat ayant reçu cette piece qui étoit absolument necessaire à

l'execution de son dessein, la luy envoya par un Ecclesiastique d'un fort grand merite, & pour qui François avoit beaucoup d'estime. Il luy ordonna en même temps de luy persuader de l'accepter, & que s'il continuoit à s'en défendre, il le luy commandât de sa part sous peine de désobéïssance.

L'Ecclesiastique s'acquitta de sa commission en homme qui avoit dessein d'y réüssir ; il employa les raisons, l'autorité des Peres, & les exemples des Saints pour l'obliger de se soûmettre ; & François continuant de s'excuser sur son incapacité & son peu de vertu, il luy dit enfin qu'il avoit ordre de l'Evêque de luy commander, sous peine de désobéïssance, d'accepter le Brevet, & le conjura de se rendre enfin à des marques si visibles & si convaincantes de la vocation de Dieu.

A ces mots son extrême repugnance se trouvant comme accablée par l'autorité de l'Eglise & de Jesus-Christ même dont il n'ignoroit pas que son Evêque ne fût revêtu ; il ne crut pas qu'il luy fût permis de resister davantage, mais il crut devoir encore consulter Dieu avant que de donner son consentement ; il alla à l'Eglise se prosterner devant le Saint Sacrement, il y resta long-temps en prieres, répandant une

*August. de Sales. Ibid.*

grande abondance de larmes ; il ſeroit difficile d'exprimer ſon trouble & ſon agitation, prêt à conſentir, & toûjours retenu par la crainte des dangers auſquels il apprehendoit que ſa vertu ne ſuccombât. Enfin Dieu luy rendit ſa premiere tranquillité, & cette paix du cœur luy étant une preuve que Dieu vouloit qu'il ſe ſoumît, il revint trouver l'Eccleſiaſtique, & le chargea de dire de ſa part à l'Evêque de Geneve que s'il en avoit été crû il n'auroit occupé que le dernier rang dans la maiſon du Seigneur ; qu'on l'avoit comme forcé à accepter la Prévôté de l'Egliſe de Geneve ; que cette dignité n'étoit déja que trop au deſſus de ſon peu de vertu, ſans le contraindre encore à en accepter une plus grande, & dont il étoit par conſequent beaucoup plus indigne ; qu'il cedoit pourtant en cette occaſion, non pas aux hommes, mais à Dieu même de l'autorité duquel il étoit revêtu, & qu'il proteſtoit que c'étoit de luy ſeul qu'il recevoit la Dignité qu'on luy offroit ; qu'il le prioit de pardonner à l'Evêque le choix qu'il avoit fait d'un Sujet ſi indigne, & de ne luy point imputer toutes les fautes que ſon inſuffiſance luy feroit certainement faire dans un emploi ſi grand & ſi difficile.

Mais l'Evêque étoit si éloigné d'avoir de pareilles apprehensions, qu'ayant reçu la nouvelle de son acceptation, il dit publiquement *qu'il n'avoit rien fait de bon en sa vie que de choisir François pour son successeur.* Il seroit difficile d'exprimer la joye publique quand on sçut que cet homme veritablement apostolique étoit Coadjuteur de Geneve. Ce qui venoit de se passer dans le Chablais luy avoit acquis tant d'estime, & son extrême douceur luy avoit fait tant d'amis, que c'eût été tromper l'attente publique que de donner un autre successeur à l'Evêque de Geneve. On peut dire même qu'on avoit besoin d'un Prélat d'un aussi grand merite, & d'une sainteté aussi éminente pour affermir la Religion Catholique nouvellement rétablie. Et en effet, on n'eut pas plutôt sçu à Geneve qu'il devoit succeder à cet Evêché, qu'on y desespera du rétablissement du Calvinisme dans le Chablais.

Anon. Liv. 1.

Mais les sentimens de François étoient bien differens de ceux du Public. Il n'eut pas plutôt donné son consentement, qu'il fut comme accablé de la plus vive douleur qu'il eut ressentie de sa vie. Il étoit sans cesse occupé à considerer le nouvel état où il alloit entrer; & quoy qu'il luy

eût été impossible de s'en dégager, les perils neanmoins ne luy en paroissoient pas moindres. Il luy sembloit qu'il alloit s'exposer sur une mer orageuse où il prévoyoit mille écueils, & où il en craignoit beaucoup d'autres qu'il ne pouvoit pas prévoir, & dans l'amertume de son cœur il luy échapoit quelquefois de s'écrier à haute voix : *Sauvez-nous, Seigneur, nous perissons.* Ceux qui vinrent pour le feliciter furent extrêmement étonnez de le voir si affligé; & comme ils luy en témoignerent leur surprise : *Helas !* leur disoit-il, *c'étoit bien assez que j'eusse à répondre de mon ame, sans m'aller charger de tant d'autres dont Dieu doit me demander un compte si terrible.* Enfin l'idée des perils où il croyoit qu'il alloit être exposé le frappa si vivement, qu'il en perdit entierement le repos; cette insomnie luy échauffa le sang, & le fit tomber dans une fiévre violente, dont l'ardeur augmentée par le trouble & l'inquietude de son esprit, la fit passer bien-tôt dans une maladie tres-dangereuse.

*Math. 8. v. 25.*

*Aug. de Sales. liv. 4.*

La Comtesse de Sales qui l'aimoit uniquement étoit dans une affliction inconcevable d'avoir contribué, à ce qu'elle pensoit, à luy faire donner ce fatal consentement qui alloit luy coûter la vie. Tous

ceux qui connoiſſoient François n'en étoient gueres moins affligez, & l'on avoit conçu de ſi grandes eſperances d'un choix où le doigt de Dieu paroiſſoit ſi viſiblement, qu'on ne pouvoit ſe conſoler d'une perte qu'on croyoit irreparable.

François au contraire trouvoit ſa conſolation dans ce qui affligeoit tous les autres. La paix de ſon ame augmentoit à meſure qu'il ſentoit croître ſon mal, & ſa confiance en Dieu ne fut jamais plus grande que lors qu'on deſeſperoit de ſa vie.

Mais Dieu qui l'avoit deſtiné à de ſi grandes choſes, voulut bien prolonger une vie qui devoit être ſi ſainte & ſi utile à ſon Egliſe. Ainſi la violence du mal ayant ceſſé, comme il étoit d'un fort bon temperament, il eut bien-tôt recouvré ſes forces. Le premier uſage qu'il en fit fut de venir à Annecy voir l'Evêque de Geneve qui étoit luy-même tombé malade de l'extrême affliction que ſa maladie luy avoit cauſée. Son arrivée contribua plus que tous les remedes à ſon entiere gueriſon. Mais François ne le vit pas plutôt en état d'écouter ſes plaintes, qu'il les luy fit de la maniere du monde la plus touchante; il luy dit qu'il l'avoit toûjours

*Ibid.*

regardé

regardé comme ſon pere & ſon protecteur, que cependant il luy avoit fait luy ſeul plus de mal que tous ſes ennemis enſemble ne luy en auroient pû faire ; qu'il l'avoit accablé du poids de ſon autorité, qu'il luy avoit fait une veritable violence, & qu'il l'avoit comme forcé à conſentir à la choſe du monde à laquelle il avoit le plus de repugnance, & dont il ſçavoit mieux que perſonne qu'il étoit tres-indigne ; que s'il n'avoit pas crû devoir compâtir à ſa foibleſſe, il devoit au moins avoir été retenu par la conſideration du compte terrible qu'il auroit à rendre à Dieu du mauvais choix qu'il avoit fait en le nommant pour ſon ſucceſſeur ; qu'il étoit encore tems de reparer cette faute ; qu'il le prioit de reprendre ſon Brevet, & de luy rendre le conſentement qu'il l'avoit comme forcé de luy donner.

L'Evêque ne répondit à ſes plaintes qu'en l'embraſſant tendrement, & en l'exhortant à mettre ſa confiance en Dieu, qui l'ayant appellé à l'Epiſcopat d'une maniere dont il avoit ſi peu de lieu de douter, ne luy refuſeroit pas les graces dont il auroit beſoin pour être un ſaint Evêque ; qu'il prît donc une fois ſa reſolution ; qu'à la verité nous ne pouvions rien de nous-mêmes ; mais que nous pou- *Philipp. 4. 13.*

vions tout en celuy qui nous fortifie. Il ajoûta que bien loin de réprendre son Brevet & de luy rendre son consentement, il avoit averti le Pape du choix qu'il avoit fait; qu'il ne doutoit point qu'il ne l'approuvât, & qu'il se disposât à partir luy-même au premier jour pour Rome pour y aller consommer cette affaire.

Ainsi François ne pouvant rien obtenir se soumit à la volonté de Dieu qu'il crut luy parler par la bouche de son Evêque. Il partit quelque jours aprés, mais l'Evêque de Geneve qui apprehenda qu'il ne se fît décharger par le Pape de la Coadjutorerie, le fit accompagner par son propre neveu qui étoit Chanoine de Geneve & son Vicaire General. On ne peut dans cette occasion trop admirer le desinteressement de l'oncle & du neveu. Il est certain que l'Evêque de Geneve pouvoit choisir son neveu pour son successeur; & comme c'étoit un homme d'un fort grand merite, & qui gouvernoit depuis long-temps sous son oncle le Diocese de Geneve avec beaucoup de succés, le Duc de Savoye & le Pape n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir; mais il ne consulta dans cette occasion ni la chair ni le sang; & trouvant que François l'emportoit du côté du merite, il ne fit aucune difficulté de le

*Auguft. de Sales. liv. 4.*

préferer. Le neveu de son côté eut assez de vertu, non seulement pour ne s'en pas plaindre, mais pour se charger luy-même des sollicitations qui devoient luy donner François pour Superieur, lors qu'il auroit pû être le sien.

Ils sçavoient l'un & l'autre, que quand il est question des charges & des avantages du monde, on peut avoir égard au sang & à la parenté ; mais que lors qu'il s'agit d'une Charge qui est toute de Dieu & pour Dieu, c'est Dieu seul & les qualitez qu'il demande qu'il faut considerer ; qu'on doit toûjours choisir ceux qu'on a lieu de croire qu'il a luy-même élus, c'est à-dire ceux qui sont humbles & charitables, ceux en qui l'on remarque une science animée par la pieté, & une pieté éclairée par la science, un courage ferme & invincible, & sur-tout un zele ardent pour le salut des ames, puisque sans cette derniere qualité toutes les autres sont dans un Prélat comme des vertus mortes & inanimées. C'est à ces marques qu'on peut connoître la vocation de Dieu, & les sujets qu'il a choisis luy-même pour l'Episcopat ; ce fut aussi les seules que consulta l'Evêque de Geneve, & les seules qui le déterminerent à préferer François à son propre neveu ; Conduite Chrétien-

ne & desintereſſée, qui ne ſçauroit être aſſez loüée ; & qu'on ne peut auſſi trop imiter.

Mais pendant que rempli de cette ſainte joye qu'on ne manque jamais de reſſentir quand on a préferé Dieu à toutes choſes, ce ſaint Prelat attend en paix le ſuccés des negociations de ſon neveu pour la Coadjutorerie de Geneve, François ayant paſſé les Monts, & rendu ſes devoirs au Duc ſon Souverain, continuoit ſon voyage de Rome. Les chemins étoient fort rompus par les pluyes continuelles qu'il avoit fait ſur la fin de l'hyver. Cela donna lieu à une avanture où la vertu de François éclate trop pour ne la pas raconter. Etant prêt d'arriver à une Ville d'Italie que l'Hiſtoire ne nomme pas, ſon cheval s'abatit dans un bourbier, d'où il ſortit en ſi mauvais état qu'il fut obligé de gagner la premiere hôtellerie pour y changer d'habit ; mais comme il n'avoit que celuy qu'il portoit, un François qu'il avoit rencontré en chemin, & avec qui il avoit fait amitié, luy en offrit un de velours noir, & l'obligea de s'en ſervir juſques à ce qu'on eût ſeché & nettoyé le ſien. La modeſtie dont François faiſoit profeſſion ne luy permit pas de ſortir en cet état, il reſta ſeul pendant que ſes com-

*Auguſt. de Sales. liv. 4.*

pagnons de voyage furent se promener par la Ville. Il arriva en ce même temps dans cette Hôtellerie une Dame fort bien faite, & qui avoit l'air extrêmement modeste. Ses manieres regulieres imposerent à François, comme l'habit de velours qu'il portoit imposa à la Dame; elle le prit pour un Seculier, il la crut une femme des plus vertueuses. François étoit encore à la fleur de son âge, & pouvoit passer pour un homme des mieux faits de son temps. La conversation s'engagea insensiblement, on parla d'abord de choses indifferentes, mais la Dame qui croyoit n'avoir point de temps à perdre changea bien-tôt de discours, & luy parla d'une maniere si licentieuse, que François ne pouvoit assez s'étonner de voir ensemble un air si modeste & des discours si libres. Il luy répondit d'une maniere à la faire rentrer dans elle-même; mais cette femme étoit de celles dont l'Ecriture dit qu'elles se sont fait un front de Courtisane, & qu'elles ont appris à ne point rougir; elle tourna en raillerie tout ce que François luy dit de plus capable de la redresser, & continua de le presser. François n'étoit pas peu embarrassé; il vouloit d'un côté ménager la reputation de cette femme; mais de l'autre l'occasion étoit trop

*Jerem.* 3.

dangereuse pour y rester plus long-temps ; le parti qu'il prit, fut de luy faire la reverence, & de luy abandonner sa chambre, mais cette femme courut aprés, & l'arrêta sur le pas de la porte, justement dans le moment qu'un des domestiques de François étoit prêt d'y entrer. Il remarqua l'action de cette Dame ; il en fut surpris ; & l'embarras où il la vit acheva de luy en donner une fort mauvaise opinion ; il étoit prêt de la luy témoigner ; mais François qui avoit une presence d'esprit admirable l'en empêcha en luy disant, qu'il conduisist cette Dame à sa chambre, qu'elle s'étoit méprise en prenant la sienne pour celle qu'on luy avoit donnée. Le domestique n'en eut pas pour elle de meilleurs sentimens, & il ne put s'empêcher de raconter ce qu'il avoit vû, au François dont on a parlé.

*Anon. liv. 1.*

Etant remontez à cheval il en parla à François de Sales, & luy dit qu'il étoit d'autant plus surpris de l'éfronterie de cette femme, qu'elle paroissoit de qualité, & que sa modestie luy avoit d'abord inspiré à luy-même beaucoup de respect pour elle. François luy dit qu'elle étoit peut-être telle qu'elle paroissoit, mais qu'il y avoit dans la vie de méchantes heures où l'on n'étoit pas toûjours maî-

tre de soi, & que Dieu le permettoit quelquefois, pour nous faire connoître notre foiblesse, nous apprendre à nous défier de nous-mêmes, & à recourir à luy. Ibid.

Il ajoûta qu'on ne pouvoit pas nier que le commerce des femmes en general ne fût tres dangereux, sur-tout pour les jeunes gens, mais qu'il étoit persuadé que celuy contre lequel on devoit le plus se précautionner étoit celuy des personnes vertueuses; que pour peu qu'on eût de crainte de Dieu, & de ménagement pour sa propre reputation, on n'étoit gueres tenté de se livrer à des femmes suspectes, & dont la conduite étoit décriée dans le monde; qu'on étoit moins en garde contre le commerce des femmes devotes, qu'on s'y engageoit aisément parce qu'on n'en craignoit point de mauvaises suites, & qu'on voyoit dans leur conduite une retenuë qu'on ne pouvoit s'empêcher d'estimer; que c'étoit cependant un des pieges des plus adroits de l'amour propre; qu'on passoit quelquefois sans s'en appercevoir de la vertu à la personne, & que ce passage étoit d'autant plus insensible, que le cœur croyant ne point sentir de nouveau mouvement, prenoit la nouvelle affection pour l'attachement vertueux auquel il étoit Ibid.

accoûtumé ; que cependant l'engagement se formoit, & qu'assez souvent on ne s'en appercevoit que lorsqu'on n'avoit plus la force de le rompre ; qu'il en étoit de même des liaisons qu'avoient certaines femmes dévotes pour des hommes vertueux; que de-là venoient ces attachemens ridicules & outrez qu'elles avoient pour eux, & qu'on pouvoit dire avec saint Paul qu'ayant commencé par l'esprit, on finissoit souvent par la chair ; qu'il étoit persuadé à la verité que ces engagemens alloient rarement jusques au crime, qu'il ne croyoit pas même en avoir vû d'exemples, mais qu'on ne pouvoit trop s'en défier, être trop sur ses gardes, & prendre trop de mesures contre soy-même dans ces occasions ; que Dieu étoit encore plus jaloux du cœur que du corps, & que pour n'être pas engagé dans des crimes honteux on n'en étoit souvent pas plus à luy.

*Gal. 3. 3.*

*Aug. de Sales. liv. 4. Anon. l. 1.*

Cet entretien les conduisit jusques à Rome dont le lieu d'où ils étoient partis n'étoit pas fort éloigné. Comme François n'avoit point de temps à perdre, il fut d'abord rendre visite au Cardinal de Medicis qu'il avoit connu à Tonon. Ce Prince avoit conçu une estime de son merite & de sa pieté qui ne pouvoit aller plus loin,

&

& l'on a sçu depuis qu'étant devenu Pape il avoit eu dessein de le faire Cardinal ; mais n'ayant vêcu que vingt-sept jours depuis son élection, il ne put executer ni ce bon dessein, ni quantité d'autres qu'il avoit. Le Cardinal écouta avec beaucoup de plaisir le recit de ce qui s'étoit passé dans le Chablais depuis son départ de Tonon ; il examina avec attention les Memoires que François étoit chargé de presenter au Pape, & les demandes qu'il avoit à luy faire, pour l'entier rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais ; il luy promit de les appuyer, & luy offrit de le conduire luy-même à l'Audience de Sa Sainteté. *Ibid.*

Le Pape qui le connoissoit de reputation, & qui luy avoit écrit plusieurs Brefs, le reçut tres-bien, luy donna de grandes loüanges, l'entretint souvent en particulier, & luy accorda tout ce qu'il avoit à luy demander ; mais comme il remarqua qu'il ne luy parloit point de l'affaire de la Coadjutorerie de Geneve dont le neveu de l'Evêque luy avoit parlé en luy rendant les Lettres de son oncle ; aprés avoir admiré une humilité si profonde jointe à un si grand merite, il luy en parla de luy-même, & luy dit qu'il agréoit le choix qu'on avoit fait de luy, *August. de Sales. Ibid. Anon. Ibid.*

François luy répondit qu'il n'étoit point chargé de cette affaire, & que s'il avoit eu à en parler à Sa Sainteté ce n'auroit été que pour la supplier de le tirer d'un engagement si fort au dessus de ses forces, & auquel il avoit été comme forcé de donner son consentement. Le Pape luy répondit que c'étoit une affaire reglée, qu'il
*Ibid.* avoit déja donné son agrément, & qu'il se tînt prêt pour son examen qu'il vouloit faire luy-même dans trois jours.

*Ibid.* François fut d'autant plus surpris de cette proposition, qu'il sçavoit que les Evêques des Etats de Savoye non plus que ceux de France n'étoient point sujets à l'examen; il ne répondit rien au Pape, mais il se rendit aussi-tôt chez le Comte de Veruë Ambassadeur de Savoye, auquel il dit que c'étoit à luy à empêcher qu'on n'innovât rien à son occasion. Le Comte fut aussi-tôt à l'Audience, mais le Pape le prévint, en luy disant qu'en examinant François il ne prétendoit point soumettre à l'examen les Evêques nommez par le Duc de Savoye; que ce n'étoit que pour sa satisfaction particuliere, & pour être luy-même témoin de la capacité de François dont on luy avoit rendu des témoignages si avantageux. Cette declaration satisfit l'Ambassadeur, &

François se prepara pour l'examen ; mais ce fut aux pieds du Crucifix. Là dans un profond recueillement il demanda à Dieu avec beaucoup de ferveur que s'il ne l'appelloit pas à l'Episcopat, il luy plût de faire paroître son ignorance, & de le couvrir de confusion devant Sa Sainteté. *Ibid.*

Le jour marqué pour l'examen étant arrivé, il se rendit au lieu qui luy avoit été marqué. Le Pape y vint quelque temps aprés, accompagné du Cardinal Baronius, de sept autres Cardinaux, d'un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, de Generaux d'Ordre, & de celebres Docteurs, entr'autres du sçavant Jesuite Bellarmin qui fut depuis Cardinal.

Le Pape qui étoit tres habile commença luy-même l'examen, qui fut continué par les Cardinaux, les Evêques & les Docteurs. Trente-cinq questions de la Theologie la plus sublime y furent proposées, & François répondit à tout avec tant de solidité, de netteté, & de modestie, que le Pape plus que satisfait de sa capacité se leva de son siege, & l'embrassant tendrement il luy dit ces paroles de l'Ecriture : *Beuvez, mon fils, des eaux de votre cîterne, & de la source de votre* *Aug. S. Sales liv. 4. Anon. liv. 1.* *Prov. c. 5.*

*cœur, & faites que l'abondance de ses eaux se répande dans toutes les places publiques, afin que tout le monde en puisse boire & s'y desalterer.* Il le declara ensuite Coadjuteur & Successeur de l'Evêque de Geneve ; le nomma Evêque de Nicopolis, & ordonna qu'on luy en expediât les Bulles. A l'exemple du Pape, les Cardinaux & les Prélats luy donnerent de grandes marques d'estime, & r'encherirent à l'envi sur ses loüanges. Ainsi ce saint Homme qui avoit prié Dieu de le couvrir de confusion s'il ne l'appelloit pas à l'Episcopat, s'en retourna couvert de gloire, & remporta l'estime generale de la Cour de Rome, c'est-à-dire de la Cour du monde la plus éclairée & la plus difficile à surprendre.

*ibid.* Il n'en arriva pas de même à un Ecclesiastique Espagnol nommé à un Evêché, l'avanture est trop extraordinaire pour n'être pas racontée. Il devoit être examiné avec François, & s'étoit rendu avec luy au lieu où se devoit faire l'examen ; il ne manquoit ni de sçavoir ni de vertu, & il avoit lieu de croire qu'il en sortiroit avec honneur. Cependant la presence du Pape, des Cardinaux, & des Prelats, le frappa si vivement, & il fut saisi d'une crainte si subite & si violente, qu'il en

tomba pâmé. On le reporta à ſon logis ; on employa tous les remedes imaginables pour le faire revenir. Le Pape même luy envoya ſes Medecins, & le fit aſſurer qu'il luy accorderoit ſes Bulles ſans l'obliger à ſubir l'examen. Il mourut le jour même, ſans autre mal que le ſaiſiſſement que la crainte luy avoit cauſé. Cet accident qui arriva dans le moment même qu'on alloit commencer l'examen de François n'étoit que trop capable de le déconcerter. Mais Dieu qui eſt toûjours l'appui des humbles le fortifia, & l'on admira d'autant plus la fermeté & la preſence de ſon eſprit, qu'il étoit plus difficile de n'être pas vivement frappé d'une avanture ſi ſurprenante.

Les affaires du Chablais qui étoient le principal motif du voyage de François à Rome, ne l'occupoient pas tant, qu'il n'eût encore aſſez de loiſir pour cultiver les amis que ſa reputation luy avoit acquis. Ce n'eſt pas qu'il n'en preſſât vivement l'expedition ; mais comme tout ſe fait à Rome avec beaucoup de maturité, on a beau preſſer, on y va toûjours ſon train. Cependant comme le Pape avoit approuvé ſes Memoires, qu'il luy avoit accordé tout ce qu'il luy avoit demandé, & qu'il ne doutoit pas du ſuccés de ſon voyage ;

il attendoit avec tranquillité qu'il luy fût permis de partir. Il visitoit souvent le Cardinal de Medicis dont l'estime pour luy augmentoit tous les jours ; le Cardinal Borghese qui fut depuis Pape sous le nom de Paul V. fit aussi avec luy une amitié particuliere, & contribua plus que personne à luy procurer une prompte expedition des Brefs dont il avoit besoin. Il eut aussi des liaisons tres-étroites avec le Cardinal Baronius. Ce sçavant Homme l'alloit prendre souvent dans son carosse pour s'entretenir plus commodement avec luy, & il luy fit present de ses Annales Ecclesiastiques. Bellarmin Jesuite qui joignoit une pieté éminente à un sçavoir des plus profonds, le visitoit souvent. En un mot tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes sçavantes ou distinguées par leur pieté firent amitié avec luy ; mais il n'en trouva point qui fût plus selon son cœur que le Pere Juvenal Ancina, alors Prêtre de l'Oratoire, & depuis Evêque de Saluces ; la conformité de genie & de mœurs, les unit ensemble, & cette union dura autant que leur vie. François en parle souvent dans ses Lettres comme d'un Prelat éminent en science & en vertu, zelé, charitable ; qui vivoit avec son peuple comme un pere avec ses enfans, &

*August. de Sales. liv. 4. Anon. liv. 1.*

qui en étoit singulierement aimé.

Quelque douceur que trouvât François dans la conversation de ces grands Hommes, son zele pour la Religion Catholique le rappelloit continuellement dans le Chablais; il le témoigna à ses amis, & ils solliciterent si vivement, qu'ayant enfin obtenu tous les Brefs dont il avoit besoin, il fut prendre congé de Sa Sainteté. Le Pape en le quittant luy donna mille marques d'estime, & luy recommanda de s'adresser directement à luy, soit pour ses propres affaires, soit pour toutes les autres où il auroit besoin de son autorité.

François luy répondit que sans aller plus loin il avoit une grace à demander à Sa Sainteté, que l'Eglise de Geneve joüissoit de plusieurs droits qui luy paroissoient trop à la charge du Peuple; que tel étoit celuy qu'elle avoit de succeder à ceux qui mouroient sans enfans; qu'il leur étoit défendu, comme à des esclaves, de tester, & de disposer de la moindre partie de leurs biens en faveur de leurs proches parens qui souvent étoient pauvres, & qui en avoient beaucoup plus de besoin que l'Evêque de Geneve; que tel étoit encore celuy qu'il avoit d'obliger les Habitans de certains Bourgs de veiller toutes les nuits

*Anon. liv. 3.*

ſur le bord des Marais, & d'empêcher le bruit des grenoüilles pendant qu'il dormoit. Il ajoûta que ces droits étoient indignes d'un Evêque ; qu'il devoit ſe contenter d'être le pere du Peuple, ſans exiger de luy des ſervitudes honteuſes, & qui ſentoient beaucoup plus le Paganiſme, que la liberté de l'Egliſe Chrétienne ; que puiſqu'Elle avoit bien voulu le nommer Coadjuteur & Succeſſeur de l'Evêque de Geneve, il la ſupplioit de luy permettre de pouvoir renoncer à des droits qui étoient ſi à charge à ſon Peuple, s'il arrivoit un jour qu'en ſuccedant à l'Evêque de Geneve, il crût qu'il fût à propos de l'en décharger.

Le Pape admira la charité & le deſintereſſement de François ; il luy permit de faire ce qu'il jugeroit à propos, & le congedia en luy renouvellant les aſſurances de ſa bienveillance & de ſa protection.

Il partit de Rome peu de jours aprés, & l'on remarqua qu'il n'avoit jamais parlé au Pape & aux Cardinaux de ce qui le regardoit, quoi qu'ils ſe fuſſent fait un plaiſir de l'obliger, & qu'au lieu de ſolliciter les Bulles de la Coadjutorerie de Geneve, il les avoit abandonnées ſi abſolument à la Providence, que ſi le neveu de l'Evêque de Geneve n'eût pas eu ſoin

de les faire expedier, il fût revenu à Annecy sans les apporter. François prit son chemin par Laurette, mais il n'y demeura qu'autant de temps qu'il luy en fallut pour satisfaire à sa devotion. Il se rendit de là en diligence à Turin pour y presenter au Duc de Savoye les Brefs qu'il avoit obtenus de Sa Sainteté, & luy en demander l'execution. Comme il n'avoit agi que par ses ordres, & conformément à ce qu'il avoit approuvé luy-même avant son départ de Tonon, il avoit lieu de croire que le Duc qui regardoit d'ailleurs le rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais comme son ouvrage, & comme l'évenement le plus glorieux de son regne, apporteroit toutes les facilitez possibles à l'execution de ces Brefs. Mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les interêts particuliers nuisent aux generaux; les deux Ordres militaires de saint Maurice, & de saint Lazare, dont les Ducs de Savoye sont Grands Maîtres, s'opposerent fortement aux prétentions de François, & il se vit reduit, ou à abandonner un projet dont la conservation de la Religion Catholique dans le Chablais dépendoit absolument, ou à s'attirer l'inimitié de toutes les personnes de marque des Etats

Aug. de Sales, liv. 4.

du Duc de Savoye. Ce Prince même en qualité de Grand Maître avoit un interêt considerable à ne point permettre l'execution des ordres de Sa Sainteté, c'est à dire qu'il étoit tout à la fois Juge & Partie : Situation délicate pour un sujet du caractere de François, qui se voit chargé des interêts de Dieu, mais qui ne peut les soûtenir sans choquer ceux de son Souverain. De moindres difficultez eussent été capables de rebuter un homme moins ferme, & moins attaché à Dieu que François. Cependant elles n'étoient pas les seules qu'il avoit à surmonter.

L'affaire dont il s'agissoit devoit être portée au Conseil du Duc, presque tout composé de parens, ou alliez des Commandeurs des Ordres. Cet obstacle étoit suivi d'un autre ; on a vû que François avoit fait passer bien des choses au Conseil contre le sentiment de la plûpart des Conseillers d'Etat, & qu'il l'avoit emporté sur eux plus d'une fois ; il avoit lieu de craindre qu'ils ne se fissent un plaisir malin de traverser un dessein qu'ils n'avoient jamais approuvé : mais ce qui l'embarrassoit le plus, étoit la nature de l'affaire en question ; & que les oppositions des deux Ordres paroissoient justes & bien

fondées. Pour entendre cette difficulté, il est necessaire de reprendre les choses de plus loin.

La Religion Catholique ayant été bannie du Chablais & des Bailliages, le Pape Gregoire XIII. qui avoit prévû qu'elle pourroit un jour y être rétablie, prévit en même temps que si on laissoit usurper aux Heretiques les Benefices tant seculiers que reguliers, la restitution des biens de l'Eglise pourroit être un obstacle à ce rétablissement. Il resolut donc de l'empêcher, & ce fut ce qui le porta à les unir aux Ordres Militaires de S. Maurice & de S. Lazare. Il ne pouvoit pas prendre un parti plus sûr; il avoit besoin de personnes puissantes, qui pussent se mettre en possession de ces biens, & s'y maintenir malgré les efforts des Heretiques; les Ordres dont on vient de parler faisant profession des armes, étant remplis de tout ce qu'il y a de personnes de qualité dans les Etats du Duc de Savoye, & ayant même ce Prince pour Grand Maître, étoient en effet le plus fort parti qu'on pût opposer aux Heretiques. Ils en furent eux-mêmes les premiers convaincus; & ne doutant point que s'ils s'opposoient aux Chevaliers dont on vient de parler, ils s'attireroient sur les bras toutes les forces

*August. de Sales. liv. 4. Anon. liv. 1.*

de la Savoye & du Piedmont, ils les laisserent mettre en possession des biens qui leur avoient été donnez, & n'oserent entreprendre de les y troubler. Ce fut un surcroît de richesses pour ces deux Ordres, & le Patronage du Duc de Savoye qui donne toutes les Commanderies, en devint plus considerable.

Il falloit aller directement contre des interêts si essentiels, pour persuader au Duc de consentir que les Benefices dont on vient de parler seroient désunis des deux Ordres, & rendus à leurs premiers possesseurs. Cependant la Religion Catholique ayant été rétablie dans le Chablais de la maniere qu'on l'a racontée; François eût assez de zele pour le proposer à ce Prince; & il sçut si bien luy persuader que la Religion Catholique ne pouvoit subsister long-temps sans cette réünion; qu'il consentit par écrit qu'il iroit à Rome la solliciter. Ce fut le motif du voyage dont on vient de parler. Il y obtint du Pape tous les Brefs necessaires pour consommer cette grande affaire. C'est à l'execution de ces Brefs que les Commandeurs des deux Ordres formerent l'opposition qu'on vient de rapporter.

Elle paroissoit d'autant mieux fondée; que Gregoire XIII. dans la Bulle qui

unissoit les Benefices du Chablais aux Ordres de saint Maurice & de saint Lazare, avoit expressément déclaré qu'en cas que la Religion Catholique fût rétablie, les Commandeurs ne seroient obligez de donner aux Curez que la portion congruë, & qu'ils joüiroient du reste des revenus. Cet article avoit été executé, & ils prétendoient qu'on ne pouvoit pas exiger davantage.

Cependant Clement VIII. n'avoit eu aucun égard à cette clause, & il avoit ordonné que les biens unis par Gregoire XIII. retourneroient aux premiers possesseurs, sans faire aucune reserve au profit des deux Ordres. Il y avoit même quelque chose de plus ; c'est que contre le stile de la Cour Romaine, les parties interessées à la restitution de ces biens, n'avoient été ni citées, ni oüies, & que le Pape s'étoit contenté du consentement du Duc de Savoye, Grand Maître des deux Ordres. Ils prétendoient sur cela appeller du Pape mal informé au Pape mieux informé, c'est-à-dire engager cette affaire dans des longueurs dont on n'eût peut-être jamais vû la fin.

C'est ce que François apprehendoit sur toutes choses ; il étoit persuadé qu'on ne pouvoit pourvoir trop tôt le Chablais de

Pasteurs sçavans & éclairez ; & il desesperoit d'y en pouvoir mettre de ce caractere tant que les Benefices seroient reduits à la portion congruë.

Dans cet embarras où il ne prenoit point d'autre interêt que celuy de Dieu même & de la Religion , il eut recours à la priere, son refuge ordinaire lorsqu'il se voyoit exposé aux contradictions des hommes. Aprés s'y être rempli de force & de lumiere , il alla trouver le Duc , & luy presenta les memoires qu'il avoit dressez pour répondre aux plaintes des Commandeurs des deux Ordres.

Anon. Liv. 1.

Ce Prince de son côté n'étoit pas peu embarassé : il ne pouvoit pas nier qu'il n'eût donné son consentement à tout ce que François avoit negocié à Rome ; qu'il n'eût jugé luy-même la désunion des Benefices absolument necessaire , & qu'il ne fût convaincu que sans cela la Religion Catholique ne pouvoit pas subsister longtemps dans le Chablais. D'ailleurs il estimoit assez François de Sales pour ne luy pas donner le démenti d'une affaire qu'il n'avoit entreprise que par ses ordres.

Mais les Princes ont leurs interêts particuliers à ménager comme les autres hommes, & il prévoyoit de plus qu'il

alloit avoir des démêlez avec la France, qui ne luy permettoient pas de mécontenter la Noblesse de ses Etats. L'expedient qu'il prit dans cette occasion, fut de remettre la conclusion de cette affaire à un autre temps, & de contenter François en ménageant ses interêts particuliers. Il luy offrit sur cela une somme considerable pour le dédommager des frais qu'il avoit faits pendant sa Mission dans le Chablais.

Il ne se contenta pas de la refuser, il offrit encore au Duc de travailler autant de temps à ses dépens, qu'il jugeroit à propos. Mais il luy representa si fortement que de remettre la conclusion de l'affaire dont il s'agissoit, à un autre temps, étoit la ruiner absolument, qu'il obtint enfin son consentement pour l'execution des Brefs de Sa Sainteté; aprés cela ce ne fut plus une affaire d'obtenir celuy des Commandeurs: ainsi tout le monde étant d'accord, le Duc fit expedier des Lettres pour le Senat de Chambery, par lesquelles il luy ordonnoit de verifier sans modification les Brefs du Pape qui luy seroient presentez de sa part par le Coadjuteur de Geneve. François en fut luy-même le porteur, & les Brefs ayant été verifiez il partit pour le Chablais avec une commission

*August. de Sales, liv. 4. Anon. liv. 6.*

expresse du Pape, de l'Evêque & du Duc de les mettre à execution. Il y employa le
1599. reste de l'année mil cinq cens quatre-vingts dix-neuf, & une partie de l'année mil six cens.

Déja les Pasteurs rétablis, les Eglises & les Monasteres rebâtis faisoient prendre au Chablais une nouvelle face. La Religion Catholique s'y affermissoit tous les jours de plus en plus, & les peuples détrompez de leurs erreurs, commençoient à faire librement, & même avec zele ce que plusieurs avoient fait d'abord par des considerations humaines, lorsque l'heresie toûjours attentive à tout ce qui pouvoit la favoriser, fut sur le point de rentrer dans cette belle Province; ce fut à l'occasion de la guerre entre Henry IV. Roy de France, & Charles Emanuel Duc de Savoye, pour la restitution du Marquisat de Saluces.

L'an 1600. Par le Traité de Vervins cette affaire avoit été renvoyée au Pape pour la regler à l'amiable. Mais le Duc de Savoye s'étant apperçu que Sa Sainteté persuadée du bon droit de la France, décideroit enfin en sa faveur, fit paroître tant de défiance, que le Pape en étant offensé, se déporta de l'arbitrage, & remit les parties dans la liberté de vuider leur different

*Perefixe, Histoire de Henry le Grand, 3. Part.*

comme

comme elles le jugeroient à propos. Le Duc vint en France en personne pour traiter luy-même de cette affaire avec Henry IV. mais comme il n'agissoit pas de bonne foi, il s'en retourna sans rien conclure.

Enfin aprés plusieurs negociations les deux Princes ne pouvant s'accorder, la guerre fut ouvertement déclarée, le Maréchal de Biron entra dans la Bresse qu'il soûmit en peu de temps, Lesdiguieres dans la Savoye qui fut aussi conquise, & le Roy luy-même du côté du Faussigni & du Chablais, qui ne penserent pas même à luy resister.

A l'approche du Roy la Ville de Geneve & les Suisses Protestans irritez du retablissement de la Religion Catholique dans le Chablais, luy offrirent de joindre leurs troupes aux siennes. Le Roy qui n'avoit pas eu le temps de lever une assez puissante armée pour se passer du secours de ses alliez, les accepta ; ainsi les Calvinistes rentrerent à main armée dans le Chablais, & dans les Bailliages, pour y vanger leurs injures particulieres, sous pretexte d'aider Henry à obliger le Duc de Savoye de luy faire satisfaction.

Il est aisé de s'imaginer en quel danger fut alors la Religion, le Duc de Savoye

*Anon. liv. 1.* ayant retiré toutes ses troupes dans ses places, & n'y en ayant point qui osassent tenir la campagne. Déja les Pasteurs Catholiques chassez, leurs maisons & leurs Benefices occupez par les Heretiques, donnoient lieu de tout craindre pour les nouveaux Catholiques, dont la Foi encore chancelante, n'avoit pas besoin de pareilles épreuves, lorsque François, quoiqu'il eût tout à craindre de la fureur des *Ibid.* Heretiques, resolut de s'opposer comme *Ezech. 13. 5.* un mur pour la Maison d'Israël. Il commença par faire presenter au Roy une requête fort respectueuse, par laquelle il le supplioit de distinguer dans cette guerre les interêts de la Couronne de ceux de la Religion, de se souvenir qu'il étoit Roy Tres-Chrétien, & qu'en qualité de Fils aîné de l'Eglise, il étoit obligé de la proteger, & de défendre à ses troupes de faire aucune violence aux Prêtres & aux Catholiques du Chablais & des Bailliages. Le Roy répondit cette requête aussi favorablement qu'il le pouvoit desirer, & il ordonna à tous ses Officiers de tenir la main à ce que la Religion Catholique ne souffrît point de son entrée dans la Province.

*Ibid.* Mais comme François alloit par-tout pour procurer l'execution de ses o dres,

il donna dans un parti qui le fit prisonnier, & le conduisit au Marquis de Vitry qui commandoit pour le Roy dans la Province. Les hommes avoient en cela un dessein, & Dieu en avoit un autre. Le Marquis ayant appris qui il étoit, le reçut avec beaucoup d'honneur, & il fut si charmé de son entretien & de sa douceur, qu'il luy accorda tout ce qu'il voulut, & donna des ordres si précis, que les Pasteurs furent rétablis dans leurs Maisons & dans leurs Benefices; & les Heretiques contraints de les leur ceder. Il luy offrit même de le faire connoître au Roy, & de le faire conduire à Chambery pour y saluer Sa Majesté. Ibid. Mais François aprés avoir témoigné la profonde veneration qu'il avoit pour ce grand Prince, répondit, *qu'étant sujet du Duc de Savoye, il croiroit manquer à son devoir, s'il alloit saluer Sa Majesté dans un tems où les armes à la main contre son Prince, il l'avoit dépouillé d'une partie de ses Etats, & étoit prest de s'emparer du reste.* Ibid. Vitry ne fut point choqué de cette réponse, au contraire il admira la fermeté de François, & il crut qu'il devoit estimer dans un Savoyard, ce qu'on auroit loué dans un sujet du Roy dans une semblable conjoncture.

*Anon. l. 1.* Cependant François profita si bien de l'estime que Vitry avoit pour luy, qu'il se vit en état de faire une visite generale du Diocese de Geneve; il l'entreprit avec un travail incroyable, & ce fut avec tant de succés, que malgré la guerre il rétablit trente-cinq Paroisses, où il laissa des Pasteurs & des Missionnaires qui soûtinrent la Religion Catholique contre les efforts des Heretiques.

La guerre cependant continua avec autant de gloire pour Henry le Grand, que de dommage pour le Duc de Savoye; la Bresse, le Comté Genevois & la Savoye conquise, la citadelle de Bourg, Montmellian, les forts châteaux de Conflans & de la Charbonniere, qui jusques-là avoient passé pour imprenables, reduits à se rendre; & les avenuës de Tarentaise & de la Morienne saisies, ouvroient au Roy le chemin du Piedmont. Tant de conquêtes faites avec tant de rapidité, allarmerent le Pape & les Princes d'Italie; ils s'entremirent d'un accommodement; & enfin la paix fut conclue & publiée à Lyon le dix-septiéme de Janvier de l'an mil six-cens un. *L'an 1601.*

*Aug. de Sales, liv. 5. Anon. l. 1.* Par cette paix le Roy consentit que les Ducs de Savoye retinssent à perpetuité le Marquisat de Saluces, & rendit tout ce

qu'il avoit conquis sur le Duc. En échange du Marquisat, le Duc de son côté ceda au Roy, & à ses successeurs Rois de France, les païs de Bresse, Bugey, Veromey, la Baronie de Gex, & generalement tout ce qui luy appartenoit le long du Rhône depuis la sortie de Geneve. On reprocha au Roy d'avoir été dans ce Traité la dupe des Princes d'Italie, qui l'avoient obligé de ceder un Etat, qui, quoique d'une petite étenduë, luy en ouvroit l'entrée, & mettoit le Duc de Savoye dans une dépendance absolue de la France.

Mais dans la verité les deux Princes gagnerent à cet échange, & le Roy beaucoup plus que le Duc de Savoye; pour un Marquisat éloigné de ses Etats, enclavé dans ceux de Savoye, de peu d'étenduë, & qu'on ne pouvoit conserver qu'avec de fortes garnisons, qui consommoient deux fois plus de revenus qu'on n'en tiroit, il acquit un païs de plus de vingt-cinq lieuës, contigu aux siens, qui étendoit sa frontiere, où il y avoit plus de huit cens Gentilshommes, & qui étoit tres fertile & tres-abondant, principalement en pâturages propres à nourrir des harats; le Duc de son côté en acquerant le Marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plûtôt une épée qui luy traversoit le

corps. Car pendant que les François en étoient les maîtres, il n'osoit sortir de Turin qu'accompagné de quatre à cinq cens chevaux, & il étoit obligé d'entretenir de fortes garnisons au milieu de ses propres Etats; il se mit donc par là en liberté, mais il luy en coûta cher. Quoy qu'il en soit, on regarda comme une espece de miracle que les Calvinistes eussent si peu profité de la guerre, & que la Religion Catholique n'eût reçû aucune atteinte dans le Chablais. On en donna toute la gloire à François, & dans la verité, aprés Dieu, elle luy étoit dûë toute entiere. On doit aussi une partie de ce succés à la fermeté de Henry le Grand. Il ne voulut jamais permettre que les Heretiques se prévalussent contre la Religion Catholique, de la guerre qu'il faisoit au Duc de Savoye, il maintint toutes choses dans l'état où il les avoit trouvées, & le besoin qu'il avoit des troupes des Calvinistes, & les sollicitations continuelles qu'on luy faisoit, ne furent pas capables de le faire consentir au rétablissement de l'erreur dans les lieux d'où elle avoit été bannie. Ce n'est pas la seule preuve de la sincerité de la conversion de ce grand Prince, on en verra d'autres dans la suite de cette Histoire.

La paix ayant retabli par-tout la tran-

quillité & le bon ordre, François fut prié par les Syndics d'Annecy d'y prêcher le Carême ; le peuple qui l'aimoit uniquement, souhaitoit avec passion de le revoir en chaire, aprés en avoir été privé pendant tant d'années que la Mission du Chablais avoit duré. L'entreprise étoit un peu forte, aprés tant de fatigues qu'il venoit d'essuyer ; mais il aimoit de son côté trop tendrement le peuple d'Annecy pour luy refuser ce qu'on luy demandoit de sa part avec tant d'empressement ; il l'accorda donc, & il étoit prêt de se mettre en chemin, lorsqu'il apprit que le Comte son pere étoit dangereusement malade. Il étoit d'un âge où les plus legeres maladies peuvent devenir mortelles. Ainsi sans attendre la confirmation de cette fâcheuse nouvelle, il se rendit en diligence au château de Sales. Il trouva le Comte encore plus mal qu'on ne luy avoit mandé, mais qui ne laissoit pas de l'attendre pour recevoir de sa main les derniers Sacremens. François s'acquitta de ce devoir avec sa pieté & sa fermeté ordinaire, il passoit les jours & les nuits auprés de luy ; & quoiqu'il eût le cœur penetré de la douleur la plus vive dans la vûë de la perte qu'il alloit faire, il eut la force de consoler sa

*Aug. de Sales, l. 5.*

sainte Famille, & d'exhorter luy-même son pere à la mort.

Mais Dieu voulut bien luy épargner le plus sensible de tous les déplaisirs qu'il eût pû recevoir s'il en eût été témoin ; lorsque tout paroissoit désesperé, le malade se sentit soulagé ; & les Medecins assurerent que s'il n'en guerissoit pas, il vivroit au moins assez pour donner à François tout le temps dont il avoit besoin pour prêcher le Carême à Annecy : il partit sur cette assurance, aprés en avoir obtenu l'agrément de son pere ; mais il avoit à peine prêché les premieres semaines, qu'on luy vint dire, comme il étoit prêt de monter en chaire, qu'il étoit mort, & que sa famille accablée d'affliction, l'attendoit pour luy rendre les derniers devoirs. Cette fâcheuse nouvelle le frappa d'autant plus vivement, qu'il s'y étoit moins attendu, il aimoit son pere avec toute la tendresse dont un cœur aussi bien fait que le sien, étoit capable, & il en étoit uniquement aimé : cependant aprés s'être recueilli un moment pour offrir à Dieu la perte qu'il venoit de faire, & se soûmettre aux ordres souverains de sa justice, qui a condamné tous les hommes à la mort, il eut la force de monter en chaire, & de prêcher avec

autant

autant de zele & de presence d'esprit, que s'il ne luy fût rien arrivé de fâcheux. Le Sermon fini, il apprit luy-même à son auditoire la perte qu'il venoit de faire, & luy demanda congé pour aller rendre à son pere les derniers devoirs.

Comme François n'étoit point de ces devots insensibles, qui font gloire d'être durs, & de ne rien donner aux sentimens les plus indispensables de la nature, tout le monde admira sa fermeté ; mais la surprise fut bien plus grande lorsqu'on le vit revenir deux jours aprés continuer ce qu'il avoit commencé, & achever son Carême avec ce zele & cette éloquence pour laquelle tout le monde sçait qu'il faut une fort grande liberté d'esprit. Mais ce n'est pas sans raison que l'Apôtre dit que le juste vit de la Foi. C'est elle qui le soûtient dans toutes les traverses de la vie ; & si elle n'empêche pas de les ressentir, elle éleve au moins l'ame à ce degré de force qui paroît au commun des hommes une espece d'insensibilité, mais qui n'est en effet qu'une soûmission respectueuse aux ordres de la Providence. *Rom. 1. 17.*

François apprit dans ce même temps que les Heretiques se prévaloient de la cession qui avoit été faite au Roy de France du Bailliage de Gex. C'étoit celuy

des trois dont on a parlé, où la Religion Catholique avoit fait moins de progrés; il étoit, comme les autres, du Diocese de Geneve; mais ayant changé de Souverain, François n'y pouvoit plus agir avec l'autorité qu'il avoit du temps qu'il appartenoit au Duc de Savoye. D'ailleurs comme le Rhône le sépare des deux autres, l'accés en est plus difficile, & François sans la protection du Roy de France, ne pouvoit qu'avec un fort grand danger y étendre sa Mission. Il voyoit cependant avec un extrême regret trente-cinq Paroisses dont ce Bailliage est composé, enveloppées dans l'erreur, ou prêtes à y retomber.

*Aug. de Sales. liv. 5.*

Ce fut ce qui luy fit concevoir le dessein d'aller à la Cour de France pour obtenir du Grand Henry la permission de travailler à la conversion des peuples de ce Bailliage, comme il avoit fait à celle du Chablais, & des deux autres Bailliages. Il le proposa à l'Evêque de Geneve, qui n'avoit pas moins de zele que luy pour la Foi, mais qui étoit bien moins en état d'agir.

Une raison particuliere le confirma dans ce dessein; il est certain que ses rares qualitez & sa grande réputation obscurcissoient celle de l'Evêque de Geneve. Quelque

attention qu'il eût à ne rien faire que dépendamment de luy, & par ſes ordres, il avoit remarqué que quelques-uns des anciens domeſtiques de l'Evêque en avoient pris de l'ombrage, & tâchoient à luy inſpirer de la jalouſie. Il étoit perſuadé que la vertu du Prelat le mettoit au deſſus de ces ſortes d'impreſſions, mais comme il connoiſſoit auſſi la delicateſſe infinie du cœur humain, & le penchant qu'ont les perſonnes âgées & incommodées à ſe laiſſer gouverner, il crut qu'il devoit éloigner de ſes yeux un objet qui pourroit à la fin luy devenir déſagréable. Il luy propoſa donc le deſſein qu'il avoit d'aller à la Cour de France, mais il ſe garda bien de luy en dire tous les motifs; il ne luy parla que de la converſion du Bailliage de Gex, & du beſoin qu'il avoit d'être appuyé de l'autorité du Roy de France pour y réüſſir.

L'Evêque approuva le deſſein & le motif; & pour luy attirer plus de conſideration, il convoqua une Aſſemblée generale du Clergé de Geneve, pour le faire députer à la Cour de France. L'acte de ſa députation luy ayant été remis, il prépara toutes choſes pour ſon départ, & partit quelques jours aprés. Mais comme pour réüſſir dans ſon deſſein, il avoit beſoin de

*Aug. de Sales Ibid. Anon. liv. 1.*

*Ibid.*

ſe faire des amis à la Cour de France, il prit ſon chemin par la Bourgogne, dans le deſſein d'y voir le Baron de Luz qui commandoit pour le Roy dans la Province, & d'obtenir de luy des Lettres de recommandation aux amis qu'il avoit à la Cour. Il connoiſſoit particulierement le Baron, & avoit même beaucoup de part à ſon amitié. Il le trouva à Dijon, & en fut reçu avec de grands témoignages d'eſtime & de veneration ; les honneurs qu'il luy fit, luy attirerent les viſites & les complimens des principaux du Parlement; & ce fut dans cette occaſion qu'il s'acquit ſi bien leur bienveillance, qu'il fut obligé d'y retourner depuis, pour ſatisfaire à la paſſion qu'ils avoient de le revoir & de l'entendre.

Le Baron luy donna toutes les Lettres dont il avoit beſoin pour les perſonnes qui avoient le plus de credit à la Cour ; il écrivit même à ſa Majeſté en ſa faveur, & il luy dit tant de bien du Coadjuteur de Geneve, qu'il prépara ſon eſprit à cette haute eſtime dont ce grand Prince luy donna depuis des marques ſi éclatantes, qu'elle luy attira l'envie de pluſieurs perſonnes puiſſantes qui entreprirent de le perdre. Ils y euſſent peut-être réüſſi s'il eût eu affaire à un Prince moins éclai-

ré, ou plûtôt si sa vertu ne l'eût mis à couvert du soupçon même du crime dont on prétendit le noircir.

Mais quelque lieu qu'eût François de compter sur la recommandation du Baron de Luz, comme il s'agissoit d'une affaire de Religion, & qu'il avoit une Commission expresse du Pape de travailler à la conversion du Bailliage de Gex, il crut qu'il devoit s'appuyer du credit de l'Evêque de Camerin, Nonce de Sa Sainteté auprés de Sa Majesté Tres-Chrétienne. La premiere visite qu'il rendit à Paris, fut à ce Prelat qu'il avoit connu à Rome. Il l'informa du sujet de son voyage, & 1602.
luy demanda sa protection auprés du Roy. Le Nonce qui n'avoit pas oublié la consideration où le Coadjuteur de Geneve étoit auprés du Pape, la luy promit toute entiere, & se chargea de le presenter luy-même à Sa Majesté. Ils furent ensemble à l'Audiance. François complimenta le Roy d'une maniere qui luy acquit l'estime de toute la Cour; il luy presenta les Lettres de l'Evêque de Geneve, & celles du Baron de Luz; & le Nonce expliqua un peu plus au long que François n'avoit fait dans son compliment, le sujet qui l'obligeoit de recourir à la protection de Sa Majesté.

Le Roy qui étoit le meilleur, auſſi-bien que le plus grand Prince du monde, reçut François avec cette bonté qui le faiſoit adorer de ſes Peuples & des Etrangers ; il l'écouta favorablement, & aprés luy avoir dit qu'il n'avoit pas oublié tout le bien qu'il avoit oüi dire de luy lorſqu'il étoit en Savoye, il le renvoya à Villeroy, Secretaire d'Etat, à qui il ordonna de luy faire le rapport des propoſitions que François luy auroit faites.

Les Calviniſtes étoient alors fort puiſſans à la Cour de France ; la liberté que l'Edit de Nantes leur avoit donné de profeſſer publiquement leur Religion, y en avoit attiré un grand nombre ; les Charges & les Emplois en étoient remplis ; pluſieurs des plus grands Seigneurs de la Cour étoient de cette Secte ; le Roy luy-même, qui y avoit été élevé, quoique ſincerement Catholique, en conſideration des ſervices qu'ils luy avoient rendus, ne pouvoit s'empêcher de les favoriſer ; leur credit balançoit ſouvent celuy des Catholiques, & l'emportoit même quelquefois. Ainſi François ne pouvoit que trouver de grandes oppoſitions à l'execution de ſes deſſeins.

*Ang. de Sales, l. 5.* En effet, étant entré en conference avec Villeroy, il rejetta bien loin la propoſi-

tion qu'il luy fit de rétablir la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il luy dit sur cela, qu'il y avoit trop peu de temps que ce païs appartenoit à la France, & qu'il étoit trop éloigné du centre de la Monarchie, pour entreprendre d'y faire un changement si considerable; qu'il ne pouvoit servir qu'à rendre le gouvernement odieux, & à faire soulever les peuples, ce qui leur seroit d'autant plus aisé, que Geneve & les Suisses Protestans ne manqueroient pas de favoriser leur revolte; que le Roy, qui dans le Traité de Vervins avoit fait comprendre les Suisses parmi ses Alliez; ne pourroit se resoudre à rompre avec eux; que la France épuisée par les guerres civiles & étrangeres, avoit besoin de repos; que le Roy n'avoit accordé l'Edit de Nantes, si favorable aux Calvinistes, que pour les obliger à quitter les armes; que ce qu'il proposoit ne seroit que trop suffisant pour les porter à les reprendre; que plusieurs d'entre eux qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, s'ennuyoient déja de la paix; qu'il ne leur falloit qu'un pretexte pour la rompre; qu'ils ne manqueroient pas d'accourir au secours de leurs freres; qu'ainsi au lieu de retablir la Religion Catholique, on ne feroit que r'allumer la guerre qu'on avoit

eu tant de peine à éteindre, & fortifier d'autant plus le Calvinisme, qu'on auroit fait de vains efforts pour le détruire.

Il ajoûta qu'il étoit luy-même trop zelé pour la Religion Catholique pour n'en pas souhaiter le retablissement dans tous les lieux dont elle avoit été bannie, mais qu'il falloit attendre du temps les circonstances favorables à un si grand dessein, & qu'en matiere d'affaires d'Etat il valloit mieux ne point entreprendre, que de le faire sans être assuré de réüssir.

François répondit à ce raisonnement de Villeroy, que personne n'avoit jamais douté qu'un Prince aussi puissant que le Roy de France, ne fût en état de faire dans ses Etats ce que le Duc de Savoye venoit d'entreprendre dans les siens avec tant de hauteur & de succés; qu'il avoit assisté au Conseil du Duc lorsqu'on y avoit proposé le retablissement de la Religion Catholique dans le Chablais & dans les Bailliages de Gaillard, Terny, & de Gex; que plusieurs de ceux qui y avoient opiné, avoient insisté sur les mêmes inconveniens qu'il venoit de proposer; que cependant le Duc qui étoit un Prince tres éclairé, n'y avoit eu aucun égard; qu'ils ne l'avoient pas empêché de réüssir dans son entreprise; qu'aujourd'huy même qu'il avoit l'hon-

heût de luy parler, si le Bailliage de Gex étoit encore des Etats du Duc, il ne feroit aucune difficulté de travailler sous ses ordres au grand dessein qu'il luy proposoit; qu'il connoissoit les peuples & le païs dont il s'agissoit, & qu'il le prioit de luy faire la grace de vouloir bien s'en rapporter à ce qu'il luy en diroit; que les peuples de Gex n'étoient point en état de se soulever; qu'accoûtumez à une vie tranquille, ils craignoient plus les risques & les ravages de la guerre, que tout ce qui pourroit leur arriver d'ailleurs; qu'ils étoient si peu de chose à l'égard de la France, qu'ils n'oseroient même concevoir le dessein de se soulever contre elle; que la Noblesse étant presque toute Catholique, & prête par consequent à executer les ordres du Roy, ils ne trouveroient pas au besoin un Chef qui voulût les commander; que la Republique de Geneve avoit trop d'interêt à se conserver la protection de la France pour oser s'opposer aux volontez du Roy; que l'alliance de Sa Majesté étoit trop necessaire aux Suisses pour s'exposer à la rompre en soûtenant des rebelles; qu'ils étoient persuadez que la Maison d'Autriche qui les regardoit eux-mêmes comme des sujets revoltez, n'attendoit que l'occasion de les

remettre ſous le joug ; que la France étoit ſeule capable de s'y oppoſer avec ſuccés ; & qu'on pouvoit juger par l'apprehenſion qu'ils avoient eu de ſe broüiller avec le Duc de Savoye en ſoûtenant les Fugitifs du Chablais, s'ils étoient dans la diſpoſition de rompre avec la France.

Il ajoûta qu'il ne prétendoit point qu'on uſât de contrainte à l'égard des peuples du Bailliage de Gex, mais ſeulement qu'ils fuſſent ſur le pied où étoit le reſte de la France ; qu'y ayant été réüni, il étoit juſte qu'il en ſuivît les Lois ; que les mêmes Edits qui permettoient preſque partout l'exercice libre de la Religion Prétenduë Reformée, ordonnoient auſſi que la Religion Catholique ſeroit retablie dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie ; que le Bailliage de Gex ſe trouvoit dans le cas ; puiſqu'on ne pouvoit pas nier qu'il n'y avoit pas un ſiecle que la Religion Catholique étoit la ſeule dont on faiſoit profeſſion dans le Païs ; qu'il le ſupplioit donc d'obtenir de Sa Majeſté qu'il pût ſous ſa protection travailler à la converſion de ces Peuples qui faiſoient partie du Dioceſe de Geneve ; qu'il luy fût permis d'y envoyer des Miſſionnaires, & qu'il luy plût de favoriſer le retabliſſement de l'ancienne Religion dont le Roy luy-

même faisoit une profession si édifiante ; qu'en protegeant la cause de Dieu il seroit son protecteur, & l'appuy de son Trône ; qu'il ne permettroit pas que ses bonnes intentions fussent traversées par des revoltes & des évenemens que toute la prudence humaine ne pouvoit prévoir ; qu'il falloit donner quelque chose à la Providence, & être persuadé qu'elle n'abandonnoit jamais les Princes qui employoient leur autorité pour une cause aussi juste que celle de l'Eglise Catholique.

Le discours de François plût si fort à Villeroy, qu'il le luy demanda par écrit ; il le luy donna sur le champ, & Villeroy luy promit de faire à Sa Majesté un rapport aussi favorable qu'il le pourroit souhaiter. Le départ du Roy pour Fontainebleau l'empêcha de le faire aussi-tôt qu'il l'avoit resolu ; ainsi François se vit obligé de rester à Paris plus long-temps qu'il n'en avoit fait dessein.

Mais pendant qu'il travaille si avantageusement pour l'Eglise, Dieu de son côté travaille à établir sa reputation de cette maniere éclatante qui vient enfin à bout des entreprises les plus difficiles. La Cour & Paris sembloient disputer à qui en marqueroit le plus d'estime ; ceux qui avoient *Anon.* [?] 1.

accompagné le Roi en Savoye, publioient ce qu'ils y avoient appris de sa pieté, de son sçavoir, des travaux infinis qu'il avoit soufferts pour rétablir la Religion Catholique dans le Chablais & dans les Bailliages; des dangers qu'il y avoit courus; & de la generosité avec laquelle il avoit si souvent exposé sa vie pour la conservation de la Foi; d'autres racontoient les conferences qu'il avoit euës avec Beze, les avantages qu'il y avoit remportez sur ce fameux Ministre, & la necessité où il l'avoit reduit de rentrer dans l'Eglise Catholique s'il avoit suivi les mouvemens de sa conscience, ou plûtôt si un faux honneur, & les commoditez temporelles ne s'y fussent pas opposées. La Princesse Marie de Luxembourg, Duchesse de Mercœur, qui étoit à Rome lorsqu'il y vint pour les affaires qu'on a racontées, se faisoit un plaisir d'apprendre à tout le monde l'estime & la consideration où elle l'avoit vû auprés du Pape & des Cardinaux, & la reputation d'un des plus habiles hommes du siecle, qu'il s'y étoit acquise par les sçavantes réponses qu'il avoit faites aux questions qui luy avoient été proposées dans l'examen dont on a parlé.

Ce qu'on voyoit de luy avoit tant de rapport à ce qu'on en disoit, & sa con-

duite répondoit si bien à la haute opinion qu'on avoit de sa vertu, qu'on forma le dessein de l'arrêter en France en luy procurant un Evêché plus considerable & moins penible que celuy de Geneve.

On apprit dans ce même temps que le Predicateur qui avoit été nommé pour prêcher le Carême suivant à la Cour, ne le pouvoit pas faire à cause de quelque accident qui luy étoit surveuu. On resolut aussi-tôt de donner sa place au Coadjuteur de Geneve, & les Duchesses de Mercœur & de Longueville se chargerent de luy en faire la proposition. Il la rejetta d'abord sur le peu de temps qu'il avoit pour se preparer; mais il se rendit enfin à leurs instances, dans l'esperance qu'il eut de faire quelque fruit dans un lieu où l'on avoit bien besoin d'un Predicateur aussi habile & aussi desinteressé que luy. *Ibid.*

En effet la Cour de France n'étoit pas seulement remplie de Calvinistes, mais d'Impies & de Libertins, fruits malheureux d'une longue guerre civile dont on ne faisoit que de sortir. François dans le dessein de rendre ses Sermons utiles à tout le monde entreprit de combattre tout à la fois l'heresie, & l'impieté; comme il n'y avoit rien de bas ni de rampant dans ses Discours, il n'y avoit aussi rien d'affecté

ni de trop étudié ; tout y étoit grave, fort, judicieux, ſolide, & plein de cette éloquence majeſtueuſe qui convient ſi bien à la parole de Dieu, & dont les Prophetes nous ont laiſſé de ſi excellens modeles. Il les étudioit continuellement, ou pour mieux dire il en faiſoit le ſujet de ſes Prieres & de ſes Meditations, car il ne liſoit jamais l'Ecriture Sainte qu'à genoux, & avec un reſpect auſſi profond que ſi Dieu luy eût parlé ſans voile, & à découvert.

Plein des grandes idées dont ce Livre admirable eſt une ſource ſi feconde, au lieu de flatter l'ignorance & le vice, ou de n'en parler qu'à demi par des conſiderations de fortune, toutes ſes vûës dans ſes Sermons n'alloient qu'à tirer les ames de la profonde ignorance où il les voyoit plongées, qu'à déraciner les erreurs & les vices, qu'à frapper les eſprits de la frayeur des jugemens de Dieu, à leur perſuader de penſer ſerieuſement à leur ſalut, & à tâcher d'amollir la dureté de leurs cœurs, en les portant à une ſolide converſion, & à un veritable changement de vie.

Ces matieres importantes ayant fait le ſujet de ſes premiers Diſcours, comme il vit que les Catholiques & les Calvi-

nistes charmez de la beauté de sa Morale couroient à l'envi à ses Sermons, il entreprit la Controverse, mais d'une maniere qui fut d'autant plus utile qu'elle étoit moins commune. Il ne s'attacha point à combattre en particulier les Dogmes des Calvinistes; il attaqua la Secte même dans ses principes & dans son établissement; il prétendit qu'on ne pouvoit faire son salut parmi les Calvinistes; parce qu'ils n'étoient & ne pouvoient être la veritable Eglise, & il prouva cette proposition en soûtenant que leur ministere étoit sans autorité, & leurs Ministres sans Mission legitime.

Il rapporta sur cela ce que Beze* témoigne luy-même, qu'aprés la mort de Pavena premier Martyr prétendu de l'Eglise reformée, ses Disciples qui n'étoient que des Artisans & des Laïques, étant dispersez çà & là, avoient les premiers établi les Eglises Pretenduës Reformées de Mets, d'Orleans, de Senlis, & d'Aubigny.

** Dans ses Portraits.*

Il ajoûta que le même raconte dans son Histoire que Pierre le Clerc, Cardeur de son métier, fut établi Ministre de Meaux par une troupe de Cardeurs & de Foulons; que l'Eglise Calviniste de Paris n'avoit pas une origine plus legitime; que

son premier Ministre avoit été un jeune homme nommé Masson la Riviere, qui fut de même appellé au ministere par une Compagnie de Laïques ; que la plûpart de leurs Eglises avoient été établies de la même maniere ; c'est-à-dire par des gens qui n'avoient ni l'autorité ni le pouvoir d'ordonner des Ministres legitimes ; que les Ministres d'aujourd'huy descendans de ceux-là ne pouvoient pas avoir plus d'autorité ; c'est-à-dire qu'ils n'en avoient point, puisqu'ils avoient reçu leur pouvoir de gens qui n'en avoient pas eux-mêmes.

Ces faits appuyez de l'autorité de Beze, étoient d'ailleurs si publics & si constans, qu'il n'y avoit aucun moyen de les nier.

François prétendit que les Calvinistes ne pouvoient les justifier qu'en prouvant par l'Ecriture Sainte qui étoit selon eux la seule regle de la Foi, que des Laïques pouvoient ordonner des Ministres legitimes ; mais en même temps il les défia de le faire, & soûtint qu'ils n'y pourroient trouver ni aucun passage, ni aucun exemple, qui autorisât de pareilles Ordinations ; il en rapporta sur le champ plusieurs qui prouvoient le contraire, & soûtint que depuis seize cens ans, c'est-à-dire depuis

depuis Jesus-Christ jusques à nous, l'Eglise avoit toûjours rejetté de semblables Ordinations, & les avoit condamnées comme illegitimes, sans qu'on pût montrer aucune societé Chrétienne qui les eût approuvées.

Il en conclud, qu'où il n'y avoit point de Mission & d'Ordination legitime, il n'y avoit point de Pasteurs; qu'où il n'y avoit point de Pasteurs, il n'y avoit point de Sacremens; & qu'où il n'y avoit point de Sacremens, il n'y avoit point de veritable Eglise; ce qui étoit la veritable situation des Calvinistes.

Ce Discours soûtenu de l'éloquence, des figures, & sur-tout de l'autorité de l'Ecriture Sainte, des Peres, & de l'Histoire Ecclesiastique, fit une forte impression sur l'esprit des plus prévenus en faveur du Calvinisme: on se mit en vain en devoir d'y répondre; les Ministres consultez ne s'accordoient pas entr'eux; les uns prétendoient avoir eu la Mission ordinaire; les autres avoient recours à l'extraordinaire; mais ne pouvant répondre aux objections qu'on leur faisoit, il ne fut pas en leur pouvoir d'empêcher qu'on ne vît clairement qu'ils avoient usurpé le ministere, sans pouvoir convenir entr'eux de l'autorité qu'ils avoient eu de le faire.

L'embarras des Miniſtres ſur une queſtion ſi importante, & d'où dépendoit la juſtification de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'Egliſe Catholique, ſcandaliſa bien des gens. La Comteſſe de Perdrieuville fut de ce nombre ; elle étoit de ces prétenduës Sçavantes, dont toute la capacité ſe reduit à une forte prévention, à une obſtination preſque invincible, & à quelques Paſſages de l'Ecriture Sainte mal entendus qu'elle citoit à tous propos ; ſon attachement à la nouvelle Secte ne pouvoit être plus fort, & ſon eſtime pour les Miniſtres alloit juſques à l'admiration. Le haſard ou la curioſité la conduiſirent au Sermon de François dont on vient de parler. Elle en fut frappée ; elle conſulta les Miniſtres qui ne la ſatisfirent point ; elle retourna à François, & luy demanda des conferences particulieres. C'étoit ſon fort ; il ne faiſoit pour ainſi dire qu'ébaucher en Chaire, ce qu'il ne manquoit jamais d'achever dans la converſation. Ceux qui ont frequenté les Calviniſtes ſçavent que la prévention & la préſomption ſont les plus grands obſtacles à leur converſion. L'humilité & la docilité ſont des vertus qu'ils ne connoiſſent preſque point ; accoûtumez à être les arbitres de leur créance, & à ne ſe ſoumettre qu'à l'autorité de

*Aug. de Sales. liv. 5. Anon. liv. 1.*

*Ibid.*

l'Ecriture Sainte dont ils sont eux-mêmes les interpretes, ils se croyent au dessus de toute instruction : Disposition terrible pour quitter l'erreur, & pour rentrer dans le chemin de la verité.

François eut à combattre toutes ces difficultez dans l'instruction de la Comtesse. Mais enfin il la convertit si parfaitement qu'elle ramena à l'Eglise Catholique toute sa famille qui étoit des plus nombreuses. Sa conversion fut suivie de celle de l'illustre Maison de Raconis ; dont un encore plus touché que les autres, entra parmi les Capucins, & y mena toûjours depuis une vie tres-exemplaire.

Le Discours dont on vient de parler fut suivi de plusieurs autres de la même force, & Dieu continuant de donner sa benediction au zele de François, il convertit un si grand nombre d'Heretiques des plus obstinez, que le Cardinal du Perron qui en fut témoin ne put s'empêcher de dire, *qu'il n'y avoit point d'Heretiques qu'il ne* *Ann. liv. 5.* *fût assuré de convaincre ; mais que pour les convertir, c'étoit un talent que Dieu avoit reservé à Monsieur de Geneve.*

Il est vrai qu'outre qu'il étoit tres-habile, & qu'il avoit étudié à fonds les matieres de Controverse, il parloit avec une grace extraordinaire, & avoit une adresse

ſinguliere à s'inſinuer dans les eſprits. Sa patience & ſon incomparable douceur luy gagnoit tous les cœurs, & les Calviniſtes même qui le regardoient comme le deſtructeur de leur Religion, ne pouvoient s'empêcher de l'eſtimer, & de l'aimer.

Mais la converſion des Heretiques ne fut pas la ſeule à laquelle il travailla avec ſuccés ; il ne réüſſit pas moins à celle de pluſieurs Catholiques tres-corrompus, & qui ayant vieilli dans le crime avoient preſque deſeſperé de leur ſalut. Les maladies du cœur, ne ſont pas moins difficiles à guerir que celles de l'eſprit, & il eſt même ſouvent plus aiſé d'éclairer l'un, que de délivrer l'autre d'une habitude inveterée. L'erreur reconnuë ſe fait haïr ; on y renonce ſans peine ; il n'en eſt pas de même du penchant qu'on a pour les plaiſirs ; on a beau en reconnoître l'abus, on ne laiſſe pas de les aimer ; l'eſprit convaincu n'entraîne pas toûjours le cœur ; on connoît & l'on ſent ſon mal, & on ne peut ſe reſoudre d'en guerir.

François avoit ſur cela une maxime qui ne ſçauroit être trop ſuivie ; il tenoit qu'il ne falloit point flatter le crime, mais qu'il falloit ménager les pecheurs ; il faiſoit du peché les peintures les plus affreuſes ; mais il ne pouvoit ſouffrir qu'on peignît la ver-

tu d'une maniere capable de la faire haïr, ou d'en rebuter ; il vouloit au contraire, qu'on n'épargnât rien pour en découvrir tous les charmes ; & quand il avoit jetté la terreur dans les esprits par la crainte des jugemens de Dieu, & des suites funestes du libertinage, il parloit d'une maniere si touchante de la paix du cœur, de la tyrannie des passions, de la joye d'une bonne conscience, & de cette beatitude anticipée que produit l'esperance d'une meilleure vie, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir envie de devenir vertueux ; il soûtenoit qu'un zele amer avoit plus perdu d'ames qu'il n'en avoit sauvé, & qu'il sçavoit par experience que bien des gens prêts à sortir du crime, s'y étoient replongez, par une espece de desespoir causé par une conduite mal ménagée, surtout dans les commencemens d'une conversion.

François severe à luy-même, n'avoit que de la douceur pour les autres ; ce n'étoit pas une molle condescendance qui flatte le crime sous pretexte de ménager le pecheur ; c'étoit une conduite prudente accommodée aux divers caracteres, & aux differens besoins du prochain ; il pleuroit souvent devant ses penitens les pechez qu'ils ne pleuroient pas eux-mêmes, &

leur inſpiroit par ſon exemple la douleur qu'ils devoient reſſentir, & la conduite qu'ils devoient garder pour éviter les rechutes ; il exerçoit ſur luy-même les rigueurs qu'ils ne ſe pouvoient reſoudre d'embraſſer, & par-là ou il leur obtenoit de Dieu l'eſprit de penitence, ou il les portoit à s'y ſoumettre ; il mêloit ſes larmes avec celles de ceux qu'il voyoit veritablement touchez, il veilloit, il prioit, il jeûnoit, & ſoulageoit leurs peines en les partageant avec eux : mais quand il trouvoit des ames fortes, dégagées, capables de tout entreprendre pour Dieu ; il avoit une conduite exacte, ferme, élevée ; il les menoit par les voyes de la ſainteté la plus ſublime ; c'eſt ce qu'on verra par la maniere dont il en uſa à l'égard de la Barone de Chantal.

Par cette conduite ſi prudente & ſi charitable, ſe faiſant tout à tous, il gagna à Dieu une infinité d'ames, qu'une maniere d'agir plus ſevere, & moins ménagée auroit apparemment perduës. Les hommes ſont naturellement libres ; ils ne peuvent oublier l'indépendance pour laquelle ils avoient été créez ; la rigueur les rebute, la douceur les gagne. Heureux ceux qui étant appellez de Dieu à la conduite des ames ſçavent également éviter une con-

duite trop molle, & une maniere d'agir trop rigoureuse !

Le Carême étant fini les Duchesses de Longueville & de Mercœur qui ne doutoient point que François qui avoit fort peu de revenu, & qui ne laissoit pas de faire des aumônes même au de-là de ses forces, ne pouvoit que manquer de beaucoup de choses, luy envoyerent par un Gentilhomme une bource fort riche remplie d'écus d'or au Soleil. François en regarda l'ouvrage sans l'ouvrir ; puis la rendant au Gentilhomme, il le pria de remercier les Princesses de sa part, de l'honneur qu'elles luy avoient fait d'être si assiduës à ses Sermons, & d'avoir contribué par leur bon exemple au fruit qu'ils avoient pû faire ; que c'étoit là toute la recompense qu'il en attendoit en ce monde, & qu'il donnoit gratuitement, ce qu'il avoit reçu liberalement de la bonté de Dieu. Le Gentilhomme insista, & luy dit que les Princesses luy avoient expressément défendu de rapporter cette bource. François répondit que si elles faisoient difficulté de reprendre ce qu'elles avoient eu dessein d'offrir à Dieu en la personne d'un de ses Ministres, elles luy feroient une offrande beaucoup plus agreable en le donnant aux pauvres qui en avoient plus de

Aug. de Sales liv. 5. Anon. liv. 1.

besoin que luy. Il refusa de même plusieurs presens considerables que des personnes de la premiere qualité luy envoyerent. Une maniere d'agir si desinteressée augmenta sa reputation à un point qu'on ne parloit à Paris que *du saint Evêque de Geneve* ; car on ne l'appelloit point autrement ; il y avoit presse à se mettre sous sa conduite, & l'on recevoit ses avis comme des oracles sortis de la bouche de Dieu même.

*Quoiqu'il ne fût pas encore Evêque de Geneve le Roy & la Cour l'appelloiẽt toûjours Mõsieur de Geneve.*

Quelques jours aprés Pâques le Roy revint à Paris ; François s'attendoit qu'il luy donneroit audiance sur l'affaire dont il avoit conferé avec Villeroy. Mais sa Majesté qui avoit oüi parler au Cardinal du Perron avec de grands éloges des excellens Discours qu'il avoit faits dans la Chapelle du Louvre pendant le Carême, eut envie de l'entendre. Les Députez de Geneve qui étoient alors à la Cour pour des affaires importantes assisterent à cette Predication ; François s'y surpassa, & le Roy luy-même fut si charmé de son Discours, que se tournant du côté des Députez de Geneve, il leur dit tout haut, le Sermon fini ; *Hé bien, Messieurs, que dites-vous du Sermon de vôtre Evêque ? Sire*, répondit l'un des Députez, *si le Duc de Savoye avoit contre nous d'aussi*

*Anon. liv. 1.*

*bonnes raisons que luy, nous rendrions bien-tôt le Siege Episcopal, & peut-être serions-nous tous de sa Religion.* Le Roy ajoûta qu'ils avoient raison, qu'il n'avoit jamais ouï un Predicateur plus touchant, ni qui eût plus d'onction, & dont la vie & les actions soutinssent mieux ce qu'il prêchoit. On dit qu'il eut dés-lors le dessein de le retenir en France en luy donnant un Evêché considerable : En effet, nous le compterions aujourd'hui parmi nos plus saints & nos plus illustres Prélats, si son humilité ne se fût opposée aux intentions de Sa Majesté. *Ibid.*

On reçut dans ce même temps la nouvelle de la mort de Philippe Emanuël de Lorraine Duc de Mercœur. Ce Prince avoit pris Albe-Royale sur Mahomet III. & il avoit mené à ses dépens des troupes au secours de l'Empereur au premier voyage qu'il fit en Hongrie. Ses belles actions porterent Rodolphe II. à le faire General de ses Armées ; & ce fut en revenant de défendre Canise, assiegée par les Turcs, qu'il mourut à Nuremberg. Comme il étoit beau-frere du Roy * predecesseur de Sa Majesté, elle voulut qu'on luy fist tous les honneurs qu'on auroit pû rendre à un Prince du Sang. La Duchesse de Mercœur, sa veuve, n'oublia rien pour marquer

* *Henry III.*

ſa douleur, & pour honorer la memoire d'un ſi grand Prince ; elle fit faire les preparatifs de ſa pompe funebre dans Nôtre-Dame de Paris, & François fut prié de ſa part d'en faire l'Oraiſon Funebre. Ce fut donc en preſence des Princes, & des Prélats de France, & d'un nombre infini de Peuple, qu'il fit cet excellent Diſcours qui fut depuis imprimé.

Il y donne à ce vaillant Prince les juſtes loüanges que meritoient ſa vie tant de fois expoſée, & ſon ſang ſi ſouvent répandu pour la cauſe de Dieu, & de ſa Religion ; mais il releva particulierement ſa pieté envers Dieu, ſa moderation dans ſes proſperitez & dans ſes conquêtes, ſon humanité envers les vaincus, ſa douceur envers ſes ſoldats, le ſoin qu'il avoit de ménager leur vie, ſa tendreſſe envers les pauvres, & la juſtice qu'il rendoit aux Peuples avec autant d'exactitude que s'il eût été leur pere, & non pas un General d'Armée, que la neceſſité reduit ſouvent à ſouffrir de grandes injuſtices.

Il conclud que ſi les vices deshonorent les hommes, de quelque condition qu'ils ſoient, il eſt encore plus honteux aux Grands d'être vicieux ; que plus ils ſont expoſez aux yeux des hommes & élevez au deſſus des autres, plus ils doivent être

attentifs à ne rien faire qui ſoit indigné du rang auquel Dieu les a élevez ; qu'une Grandeur brutale, ſoûtenuë ſeulement d'un faſte odieux, n'a rien que de mépriſable ; que plus on a reçu de Dieu, plus on luy doit de reconnoiſſance ; que les Rois mêmes doivent faire gloire de tenir de luy toute leur grandeur, & qu'en general il n'y a perſonne qui ne doive ſouvent faire reflexion à ce point fatal où l'on ne meurt que pour revivre heureux ou malheureux pour toute une éternité. Ce Diſcours fut reçu avec de grands applaudiſſemens ; & François malgré ſa répugnance fut obligé d'accorder aux inſtances de la Ducheſſe de Mercœur qu'il ſeroit rendu public.

Ce fut dans ce même temps que le Cardinal de Berule luy communiqua le deſſein qu'il avoit d'établir les Carmelites en France. François qui eſtimoit ce ſaint Ordre autant qu'il merite de l'être, approuva ſon projet ; il n'oublia rien pour contribuer à cet établiſſement ; il employa les amis qu'il avoit à Rome ; & comme le Pape l'eſtimoit beaucoup, il ſe ſervit de tout le pouvoir qu'il avoit ſur ſon eſprit, pour avancer cette ſainte entrepriſe. Le ſuccés répondit enfin à l'attente & aux ſoins de ces deux grands Hommes, &

l'on voit encore aujourd'hui cet Ordre si plein de vertus, soûtenu de tant de Personnes saintes, qu'on ne sçauroit douter que leurs Prieres n'attirent tous les jours de nouvelles benedictions sur le Royaume.

Il n'y avoit plus d'Assemblée de pieté dans Paris, où François ne fût invité. On ne faisoit plus de projet de devotion qu'on ne luy communiquât, ni d'affaire importante pour la gloire de Dieu, qu'il ne fût consulté. A peine luy étoit-il permis aprés tant de fatigues, de donner quelques heures au repos dont la nature ne peut se passer. Il n'oublioit pas cependant la principale affaire pour laquelle il étoit à Paris; & comme elle l'obligeoit d'aller souvent à la Cour, elle luy donna lieu d'entretenir souvent le Roy en particulier. Ce grand Prince qui estimoit sa vertu & son sçavoir, luy proposoit souvent des affaires de conscience, & même des plus délicates qui regardoient sa propre conduite. On peut dire que ce fut un des pas des plus glissans de sa vie; car enfin il est si dangereux de dire aux Grands leurs veritez; & ce genereux mot, *Il ne vous est pas permis*, coûta si cher au grand saint Jean, que les personnes les plus vertueuses ont de la peine à s'y resoudre.

François n'eut jamais la lâche complaisance de flatter les vices des Grands, pas même des Souverains ; & quand ils le consultoient sur les affaires de leur salut, bien loin de chercher des pretextes & des adoucissemens, pour ne pas troubler leur malheureuse tranquillité, il usoit d'une sainte liberté, avec tant de ménagement toutefois, & de douceur, qu'on recevoit de sa main les remedes les plus amers sans presque s'appercevoir de leur amertume.

Ce fut ce qui luy arriva à l'égard de Henry IV. Mais nous ignorerions un des plus beaux endroits de sa vie, si ce grand Prince ne nous l'avoit pas luy-même appris. Car rendant un jour raison de l'affection particuliere qu'il avoit pour luy, il dit *qu'il l'aimoit, parce qu'il ne l'avoit jamais flatté.* Paroles dignes d'un Roy qui a fait les délices de la France, & qu'on ne peut encore nommer sans voir renaître dans le cœur des François la tendresse qu'on doit à la memoire d'un si grand & d'un si bon Prince. *Anon. liv. 1.*

Cet exemple fait voir que ce n'est pas tant la verité qui déplait, que la maniere de la dire. En effet, il n'y a rien de plus digne des Princes veritablement grands que la verité. La fortune, pour ainsi dire,

leur donne tout le reste avec profusion. Un ami sincere est un present du Ciel. La distance presque infinie qui est entre les Rois & les Particuliers ne permet plus qu'on prenne cette qualité à leur égard. Le grand Henry n'étoit pas de ce sentiment. Il vouloit des amis, il en avoit; il est vrai qu'il les sçavoit choisir. Mais quand une fois il leur avoit fait cet honneur, il leur permettoit de prendre cette qualité, & leur en donnoit tous les droits. L'Histoire de saint François de Sales en fournit un exemple qui fait trop d'honneur à la memoire de cet incomparable Prince pour l'oublier.

Il y avoit à la Cour un Gentilhomme nommé Deshayes que le Roi avoit fait Gouverneur de Montargis. C'est celuy-là même dont on a déja parlé à l'occasion de Beze. C'étoit un excellent sujet, qui aimoit son Roi, & qui avoit pour luy une fidelité à toute épreuve: Henry en étoit persuadé, & Deshayes étoit du nombre de ceux que ce grand Prince appelloit ses amis.

*Anon. liv. 1.*

Il avoit remarqué qu'il y avoit une liaison des plus étroites entre François & ce Gentilhomme; ce fut ce qui l'obligea de luy demander un jour lequel il aimoit le mieux, de luy, ou du Coadjuteur de Ge-

neve ; quelle des deux amitiez luy étoit la plus chere, & quelle il préfereroit à l'autre, s'il étoit contraint de faire un choix ? Deshayes ſurpris de cette demande, répondit au Roy que les bontez dont ſa Majeſté vouloit bien l'honorer, ne luy avoient pas fait oublier qu'il étoit ſon Sujet ; que ce qu'il luy devoit en cette qualité l'emporteroit toûjours ſur tous les autres engagemens qu'il pourroit prendre ; qu'il avoit pour luy un zele & une fidelité qui n'avoient point de bornes, mais que pour l'amitié, la diſtance d'un Sujet à ſon Roi étoit trop grande pour oſer ſe ſervir de ce terme, quoiqu'il luy avoüât franchement qu'il ſentoit pour ſa Majeſté tout ce que l'amitié la plus tendre, mais auſſi la plus reſpectueuſe pouvoit inſpirer.

Le Roi repliqua qu'il ne s'informoit point de ce qu'il luy devoit en qualité de Sujet ; qu'il n'avoit jamais douté de ſon zele & de ſa fidelité ; qu'il s'agiſſoit de l'amitié, de ce qu'il ſentoit pour Henry & non pas pour le Roi, & qu'il vouloit qu'il luy dît ſincerement pour lequel il avoit plus d'amitié pour l'Evêque de Geneve, ou pour luy.

Un Courtiſan plus diſſimulé que Deſhayes n'eût pas heſité à répondre ; les ex-

pressions les plus vives ne luy eussent pas manqué, & la sincerité apparente eût payé pour la veritable. Deshayes étoit bien éloigné de ce caractere ; il eût plutôt renoncé à sa fortune, qu'à l'amitié de François ; un mensonge luy coûtoit ; il ne sçavoit pas dissimuler ; & quand il eût pû se resoudre à feindre, son visage & ses manieres l'eussent dementi.

Le Roi qui aimoit les gens de ce caractere, prenoit plaisir à l'embarras de Deshayes, & le pressoit en luy disant, *Deshayes, il faut répondre.* Enfin Deshayes ne pouvant plus reculer, répondit en ces termes, *que puisque sa Majesté luy ordonnoit de le dire, il luy avoüoit qu'il avoit pour elle toute la veneration & toute la tendresse dont il étoit capable, mais aussi qu'il aimoit bien l'Evêque de Geneve.*

Cette réponse non seulement ne déplut pas au Roi, au contraire étant touché de la generosité de Deshayes : *Je ne trouve point à redire à vos sentimens*, luy dit-il, *mais je vous prie tous deux qu'au moins je fasse le tiers dans votre amitié.* Il ajoûta qu'il avoit chargé le Duc d'Espernon de le solliciter de sa part de rester en France, de luy promettre le premier Evêché vacant, & en attendant une pension de quatre mille livres. Deshayes tout transporté

*Anon. liv. 1.*

de joye se jetta aux pieds de sa Majesté pour l'en remercier ; plus sensible au bien de son ami, qu'il n'eût été si le Roi lui eût fait un pareil present ; mais ce grand Prince le relevant avec sa bonté ordinaire ; *Allez*, luy dit-il, *prévenez s'il se peut le Duc d'Espernon, & apprenez vous-même au Coadjuteur de Geneve ce que j'ai dessein de faire pour luy.*

En general il faut aux François un Souverain qui ait de la majesté, qui se fasse respecter, & qui se familiarise peu. On ne peut pas nier cependant qu'une bonté pareille à celle du grand Henry n'ait de grands charmes. Il est vrai qu'il faut beaucoup de prudence pour en user à propos ; mais aussi quand on a trouvé ce point si difficile à rencontrer, il n'y a que la Religion qui puisse mettre des bornes aux respects qu'on se sent porté à leur rendre, C'est ainsi que Henry gagna le cœur de ses Sujets ; & jamais personne n'abusa de sa familiarité, que le seul Maréchal de Biron, mais Dieu permit qu'il en fût puni comme il le meritoit.

Pendant que ce qu'on vient de raconter se passoit entre le Roi & Deshayes, le Duc d'Espernon s'étoit acquité de sa commission ; il avoit sollicité François de la part de sa Majesté de demeurer en Fran-

ce, & luy avoit offert l'Evêché & la pension. Mais le Duc ne put rien obtenir. François répondit avec de grands sentimens de reconnoissance, *que sa Majesté luy faisoit plus d'honneur qu'il ne meritoit ; que ses qualitez heroïques luy gagnoient assez tous les cœurs, sans y joindre encore les bienfaits ; qu'il étoit penetré du bonheur qu'il y avoit à être sujet d'un si grand & d'un si bon Prince ; que s'il suivoit son cœur, il ne prendroit point d'autre parti ; mais que pour l'Evêché Dieu l'avoit appellé malgré luy à celuy de Geneve, & que pour répondre à sa vocation il se croyoit obligé de le garder toute sa vie. Quant à la pension, que le peu de bien qu'il avoit suffisoit pour l'entretenir ; que d'en avoir davantage ne serviroit qu'à l'embarasser.*

*Anon. Ibid.*

Cette réponse étant portée au Roi, il en fut touché ; il admira le détachement qu'il avoit du bien & de la fortune, & ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit quelque chose de plus grand à mépriser l'un & l'autre, qu'à s'assujetir un Empire. Il le proposoit toûjours depuis comme le modelle de la perfection Chrétienne, & il ajoûtoit qu'il ne connoissoit personne qui fût plus capable de remettre l'Etat Ecclesiastique dans son premier éclat, de détruire les heresies qui troubloient son

*Idem. Ibid.*

Royaume, & que c'étoit dommage qu'un ſi grand homme fût relegué dans des montagnes.

Une vertu ſi pure & ſi generalement reconnuë ſembloit devoir être à couvert de l'envie & de la calomnie. Mais y a-t-il quelque choſe de ſi ſaint à quoi ces deux monſtres ne s'attaquent pas, & y a-t-il lieu au monde où ils regnent plus impunément, & avec plus de danger, que dans les Cours des Princes ? Un merite ſterile n'en ſera jamais l'objet ; mais dés qu'il eſt appuyé de la faveur du Souverain, il ne manque jamais d'envieux qui s'attachent à le détruire, & on perdra plutôt la perſonne que de pardonner au merite.

*Auguſt. de Sales, liv. 5. Anon. liv. 1.*

C'eſt ce que François éprouva dans le temps même dont nous parlons. Son merite ou plutôt la faveur du Roi luy fit des envieux, & ces envieux reſolurent de le perdre. Pour y réuſſir ils s'aviſerent de l'accuſer de travailler à renouveller la conſpiration du Maréchal de Biron contre le Roi. Perſonne ne doute que le Duc de Savoye n'y fût entré. François étoit ſon Sujet. Voilà le fondement de l'accuſation. Ils s'adreſſerent au Roi même, & luy dirent que la vertu apparente de François n'étoit qu'une hypocriſie déguiſée ;

qu'il étoit en effet un émiſſaire du Duc de Savoye, d'autant plus dangereux, & d'autant plus à craindre, qu'il étoit inſinuant, & qu'il avoit l'art de ſe faire des amis; que le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex n'étoit qu'un pretexte, & que le veritable motif de ſon voyage à Paris étoit tout autre qu'il ne paroiſſoit.

Aug. de Sales, liv. 5. Anon. liv. 1.

Ces accuſations étant trop vagues pour faire impreſſion ſur l'eſprit du Roi, voici ce qu'ils ajoûterent; Qu'il avoit des liaiſons particulieres avec tous ceux qu'on avoit ſoupçonné d'être d'intelligence avec Biron, & de s'être laiſſé gagner par le Duc de Savoye; qu'il n'avoit pû s'empêcher de parler avec eſtime du Maréchal; qu'entrant un jour dans l'Egliſe où il eſt enterré, on luy avoit oüi pouſſer de profonds ſoupirs; que quelque temps aprés ayant été prié d'y précher, il recommanda aux prieres de ſes Auditeurs le ſuccés d'une affaire importante, & que cette affaire vrai-ſemblablement ne pouvoit être autre que le renouvellement de la conſpiration de Biron. Ils concluoient de-là qu'il étoit de la prudence de s'aſſurer de ſa perſonne & de ſes papiers, & prétendoient qu'on découvriroit bien des choſes dont on n'eût jamais ſoupçonné un homme ap-

Ibid.

paremmment si vertueux, & si dégagé des choses du monde.

Quoi que ces raisons fussent bien foibles, Henry qui avoit une délicatesse infinie sur l'affaire dont il s'agissoit, ne laissa pas de les trouver vrai-semblables : mais sa prudence ne luy permit pas de faire un éclat avant que d'être mieux informé. Il crut qu'il falloit le faire observer, & par malheur il en donna la commission à ceux-mêmes qui venoient de luy donner ces avis, c'est-à-dire aux personnes du monde qui avoient le plus d'interêt à les faire trouver veritables à quelque prix que ce fût.

Cependant comme François avoit un grand nombre d'amis à la Cour, cette accusation ne put être si secrette, qu'un Gentilhomme qui luy étoit fort attaché n'en fût averti : il alla aussi-tôt chez luy *Ibid.* pour la luy apprendre, & ne l'ayant point trouvé, il fut le chercher à S. Benoît, où *L'an* il prêchoit l'Octave du saint Sacrement. *1602.* Il le trouva au bas de la chaire prêt à y monter, & ce fut-là qu'il luy apprit le crime dont on l'accusoit.

Il n'est gueres d'innocence à l'épreuve d'un pareil soupçon, on se trouble au moins, on s'effraie ; & moins on se sent capable d'un pareil crime, plus on est surpris qu'on puisse en être accusé. François

ne ſentit rien de ces agitations. Sûr de ſon innocence, des lumieres, de la bonté du Roy, & de la protection de Dieu, il remercia le Gentilhomme avec une tranquillité qui le ſurprit, monta en chaire, & ne prêcha jamais avec plus de force & d'éloquence. Le Sermon fini, le Gentilhomme qui y avoit aſſiſté, luy avoüa qu'il étoit effraié de ſa tranquillité. Il le conjura de ne rien negliger pour ſe tirer d'une affaire dont les moindres circonſtances prouvées, étoient également dangereuſes pour ſa reputation & pour ſa vie. François répondit qu'il étoit reſolu de ſe juſtifier, mais qu'il voudroit bien le pouvoir faire ſans nuire à ſes ennemis. Le Gentilhomme repartit qu'il importoit fort peu aux dépens de qui ſe fiſt ſa juſtification ; que ſes accuſateurs ne pouvoient être que des ſcelerats, qui ne meritoient pas d'être ménagez, & qu'il y avoit de la juſtice à les couvrir au moins de la confuſion qu'ils avoient ſi bien meritée. François ſe contenta de dire qu'il ne raiſonnoit pas comme cela, & que Dieu luy feroit la grace de ſe juſtifier ſans accuſer & ſans embaraſſer perſonne. Il partit à l'heure même pour aller trouver le Roy.

Mais il étoit déja juſtifié dans ſon eſprit. Ce grand Prince n'avoit pû faire

reflexion ſur l'innocence de ſes actions, ſur la ſainteté de ſa vie, ſur ſa douceur, ſon zele, & ſon détachement des choſes du monde, ſans le croire innocent; il ſe reprocha même d'avoir pû le ſoupçonner d'un crime auquel on ne peut penſer ſans horreur. Ainſi étant entré dans la chambre du Roy avec cet air tranquille & plein de douceur, qui marquoit ſi bien ſon innocence, ce qui avoit pû reſter de ſoupçon dans l'eſprit de ce Prince acheva de ſe diſſiper. Il le prévint luy-même, & le prenant en particulier il luy dit qu'il ne prît point la peine de ſe juſtifier, que plus le crime dont on l'avoit accuſé étoit énorme, moins il l'avoit crû capable de le commettre; qu'il étoit perſuadé de ſon affection; & que s'il en étoit beſoin, il répondroit luy-même de ſon innocence. François répondit qu'il ne s'étoit jamais mêlé des affaires d'Etat; mais que s'il avoit à le faire, il ne commenceroit pas par une action auſſi noire & auſſi indigne des graces qu'il avoit reçuës de Sa Majeſté; qu'il l'aſſuroit qu'il n'avoit jamais reçû aucun ordre de ſon Prince contre ſon ſervice; & qu'il n'y avoit aucune conſideration, ni aucune autorité ſur terre qui pût l'obliger à conſpirer contre le moindre des hommes, à plus forte raiſon contre le

*Auguſt. de Sales. liv. 5. Anon. liv. 1.*

plus grand & le meilleur Prince du monde ; que ceux qui l'avoient accusé ne connoissoient pas le zele ardent qu'il avoit pour Sa Majesté ; & que bien loin d'en vouloir à une vie si précieuse, Dieu luy étoit témoin qu'il étoit tout prêt de donner la sienne pour la conserver. Ayant dit ces paroles il fit une profonde reverence pour baiser la main de Sa Majesté ; mais ce grand Prince l'embrassant tendrement, luy dit tout bas : *Monsieur de Geneve, je suis persuadé de ce que vous m'avez dit, soyons meilleurs amis que jamais.*

Tout autre que François eût demandé justice de ses accusateurs ; on n'eût pas même manqué de raisons specieuses ; & l'honneur dû au caractere eût servi de pretexte à la vangeance particuliere. Mais il étoit si éloigné de ces sentimens, qu'il étoit resolu de demander leur grace au Roy, s'il eût reconnu qu'il eût eu dessein de les punir. Mais les Princes sont obligez de dissimuler bien des choses ; & ceux mêmes qui comme Henry, aiment le plus la justice, ont souvent des raisons de ne la pas rendre aussi exactement qu'on la pourroit souhaiter.

Mais au défaut de cette satisfaction que François ne demandoit pas, il ne fut pas plutôt sorti de la chambre du Roy, que

*Anon. l. 1.*

ce grand Prince demanda à Deshayes à quoy montoit le revenu de l'Evêché de Geneve. Deshayes répondit qu'il étoit autrefois fort riche, mais que depuis que les Genevois s'étoient emparez de la plus grande partie de ses revenus, il avoit tout au plus trois ou quatre mille livres de rente. Le Roy repartit que ce n'étoit pas assez pour un homme du merite du Coadjuteur de Geneve ; & il luy ordonna de luy offrir de sa part une pension de mille écus, dont il alloit luy faire expedier le Brevet.

Deshayes fut aussi-tôt s'accquitter de sa commission. François qui en avoit déja refusé une plus considerable, crut qu'il y auroit quelque chose de trop affecté à s'obstiner à refuser les bienfaits d'un si grand Roy. Il répondit donc à Deshayes qu'il le prioit de remercier pour luy Sa Majesté, & de luy dire que ses presens luy faisoient trop d'honneur pour les refuser; mais que comme il n'avoit pas alors besoin d'argent, & qu'il ne sçavoit pas le garder, il la supplioit de trouver bon que cet argent demeurât entre les mains du Tresorier de l'Epargne, & qu'il le demanderoit quand il en auroit besoin. Le Roy vit bien que c'étoit un honnête refus ; mais il le trouva si adroit, qu'il ne *Ibid.*

put s'empêcher de dire, *Qu'il n'avoit jamais donné de pension dont il eût été mieux remercié que de celle qu'il avoit offerte à l'Evêque de Geneve.*

Cependant quelque mauvais succés qu'eût eu l'accusation intentée contre luy, il ne laissa pas de la regarder comme un avertissement que Dieu luy donnoit de s'éloigner de la Cour. Il redoubla ses instances pour la conclusion de l'affaire du Bailliage de Gex. Il en parla au Roy. Cependant quelque envie qu'eût ce grand Prince de luy faire le plaisir tout entier, il ne put lui accorder qu'une partie de ce qu'il demandoit, mais ce fut en ajoûtant ces paroles obligeantes: *Qu'il se défieroit du zele de tout autre, mais qu'il étoit assuré que celuy du Coadjuteur de Geneve ne produiroit jamais que de bons effets pour le service de Dieu & pour le sien.*

Aprés que François l'eût tres humblement remercié, il luy representa que comme il pouvoit arriver des difficultez dans l'execution de ses volontez, il auroit encore besoin des Lettres de Sa Majesté pour le Baron de Luz, & pour son Parlement de Dijon, dont il la prioit d'agréer qu'il se servît, en cas qu'il survînt des differens qui eussent besoin d'être reglez par son autorité; il le pria encore d'étendre la pro-

fection dont il vouloit bien l'honorer ſur les Eccleſiaſtiques du Bailliage de Gex, du Bugey & de Valromey.

Le Roy qui ne ſçavoit point obliger à demi, luy accorda ſur l'heure toutes ſes demandes : ainſi François n'ayant plus d'affaires à la Cour, prit congé de Sa Majeſté, & partit au grand regret de ſes amis pour ſe rendre à Annecy.

A quelques journées de Paris il reçut des Lettres, par leſquelles on luy apprenoit la mort de Claude de Granier, Evêque de Geneve. C'étoit un Prelat d'un merite, d'une ſainteté, & d'une capacité diſtinguée ; ſa naiſſance étoit illuſtre, il étoit ſorti d'une Maiſon noble, & des plus anciennes du païs ; il avoit été élevé fort jeune dans le Monaſtere de Taloires, de l'Ordre de S. Benoît ; il y avoit fait profeſſion, & il en étoit Prieur lorſque le Duc de Savoye le nomma à l'Evêché de Geneve. Il gouverna cette Egliſe pendant prés de vingt-cinq ans avec tant de prudence, de pieté, de zele, de fermeté & de douceur, qu'il en acquit l'eſtime & l'amour de tout ſon Dioceſe. Il étoit auſtere pour luy-même ; & ſon élevation à l'Evêché de Geneve ne luy fit rien relâcher de la rigueur de ſa regle, dont il fut juſques à la mort un religieux obſervateur.

*Auguſt. de Sales, liv. 5.*

*Anon. liv. 2.*

Il aimoit les pauvres comme ses enfans; il s'épargnoit tout pour les secourir: de sorte que nonobstant la modicité de son revenu il ne laissoit pas de faire de grandes aumônes. Il devint fort infirme sur la fin de ses jours; mais ses maladies continuelles ne servirent qu'à faire éclater sa patience, & son détachement des choses du monde. Il en donna une preuve qu'on ne peut assez estimer, en choisissant François pour son successeur au préjudice de son neveu, quoiqu'il eût toutes les qualitez qui peuvent servir à former un saint Evêque; sa memoire est en benediction; & l'Eglise de Geneve le regarde encore aujourd'huy comme un des plus grands Prelats qui l'ayent gouverné depuis sa fondation.

François qui l'avoit toûjours honoré comme son pere, & aimé comme son bienfacteur, le pleura avec des larmes d'autant plus sinceres, qu'il n'étoit point touché de l'ambition de luy succeder. Il n'étoit point revenu des saintes frayeurs que l'Episcopat luy avoit causées; plus il s'en voyoit proche, plus il s'en estimoit indigne; & s'il eût pû rendre son prédecesseur immortel, il l'eût fait par le seul motif de ne luy jamais succeder. Cependant comme c'étoit une necessité pour luy

de remplir la place vacante, il se rendit en diligence en Savoye ; il ne voulut point entrer dans Annecy, de peur que la joye de l'arrivée d'un nouvel Evêque ne diminuât la douleur si juste qu'on ressentoit pour la mort de son prédecesseur. Il choisit le château de Sales pour sa retraite ; & ce fut là qu'il se rendit pour se preparer à son Sacre. La Terre de Sales portoit autrefois le titre de Comté, & depuis elle a été érigée en Marquisat par le Duc de Savoye. La situation du château dans une petite plaine au pied du Mont Terée, est assez agréable ; & la Riviere de Filire qui passe au pied, en augmente encore la beauté. La maison est des plus logeables, & l'on en peut juger par un des corps de logis qui contient vingt-six chambres de plein pied, accompagnées de leurs cabinets. Les jardins & les autres accompagnemens répondent au bâtiment ; de sorte que l'on peut dire qu'elle étoit alors une des plus belles Maisons de la Savoye. Ce ne fut pourtant pas le motif qui la fit choisir à François pour s'y preparer à son Sacre, il étoit trop penetré de l'esprit de penitence pour être touché de pareils sentimens ; mais il luy eût été difficile de trouver un lieu plus solitaire & plus retiré du commerce des hommes. La proximité

*August. de Sales. liv. 5.*

*Anon. liv. 2.*

d'Annecy fut un second motif, & les prieres de la Comtesse de Sales sa mere, acheverent de l'y déterminer.

Il employa les premiers jours aprés son arrivée, à recevoir les visites & les complimens du Clergé, de la Noblesse, & de tous les Corps de son Diocese qui le vinrent feliciter sur son retour & sur son heureux avenement à l'Episcopat. Dés qu'il se vit débarrassé de la foule, & qu'il fut seul, il envoya à Tonon prier le Pere Fourrier, Jesuite, de se rendre à Sales, & de vouloir bien luy servir de Directeur pendant une Retraite de vingt jours qu'il avoit dessein d'y faire. Ce fut sous la direction de ce saint & sçavant Religieux, & par ses avis, qu'il dressa le plan de la conduite qu'il avoit resolu de garder toute sa vie. La Confession generale de tous ses pechez, la meditation, le silence, le jeûne, les mortifications les plus austeres servirent de preparatifs au dessein qu'il avoit de travailler serieusement à l'édification de son peuple par le reglement de sa personne & de sa Maison ; comme c'est par l'observation constante & fidele des loix qu'il se prescrivit alors, qu'il est parvenu à ce haut degré de sainteté qui l'a rendu l'objet de la veneration de tous les Fideles, on a cru qu'on feroit plaisir au

*Ibid.*

Lecteur de les rapporter. On commencera par les reglemens qui regardent l'exterieur, pour venir ensuite à ce qu'il se prescrivit pour l'interieur.

Il se fit donc une loi de ne jamais porter d'etoffes de soye, ou autres trop éclatantes & trop lustrées, comme seroit le camelot, mais d'être toujours vêtu de laine, & aussi simplement qu'il l'étoit avant que d'être Evêque, la magnificence des habits ordinaires n'étant pas, selon luy, ce qui devoit distinguer un Prelat des autres Prêtres. Il resolut de ne paroître jamais dans les Eglises, ni en public sans le rochet & le camail, & d'en user de même dans sa propre maison autant qu'il se pourroit, cette sorte d'habit étant comme un avertissement continuel de la bienséance, de la modestie, & de la retenue qu'un Evêque doit garder dans son domestique, comme par-tout ailleurs. On peut rapporter ici la loi qu'il se prescrivit de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe. *Aug. de Sales. liv. 5. Anon. liv. 2.*

Sa maison devoit être propre, mais simple, sans peinture & sans autres tableaux que de devotion, & encore en petit nombre, & de bas prix; il en bannit la magnificence des meubles, & ne souffrit qu'à peine qu'il y eût deux chambres ta- *Ibid.*

pissées, l'une pour les étrangers, l'autre pour recevoir les visites.

Il se prescrivit de n'avoir ni carosse, ni litiere, ni chaise à porteur. Il devoit aller toujours à pied, même en faisant la visite du Diocese, & dans les chemins les plus rudes, à moins que le mauvais temps ne l'obligeât de monter à cheval.

Il reduisit ses domestiques à deux Prêtres, dont un devoit luy servir d'aumônier, & l'accompagner par-tout, l'autre devoit être chargé du soin du temporel, & de veiller sur les gens de service ; il y joignit deux valets de chambre, un pour servir les étrangers, l'autre pour luy ; un seul laquais, & deux valets pour la cuisine. Il leur étoit défendu de porter des épées, & des habits d'autre couleur que d'un gris fort obscur ; ils devoient être tous reglez, modestes, & d'une conduite édifiante, & frequenter souvent les Sacremens. Toutes sortes de jeux leur étoient défendus, & l'on avoit soin d'ailleurs de les occuper si utilement, qu'ils n'avoient point de temps de reste à donner au jeu.

Ibid.

Ibid.

Il leur étoit tres expressément ordonné de porter beaucoup de respect à tous les Ecclesiastiques, & particulierement aux Prêtres ; il devoit luy-même en donner l'exemple.

l'exemple. Sa Maiſon leur étoit toujours ouverte, & il étoit défendu à ceux de dehors qui n'avoient point de Maiſon en Ville, de loger ailleurs que dans la Maiſon Epiſcopale.

On pourroit croire que mille écus de rente, ou environ, qu'avoit alors l'Evêché de Geneve, ne luy permettoient pas une plus grande dépenſe; mais outre que c'eſt peut-être le païs du monde où l'on vit à meilleur marché, comme il étoit l'aîné de ſa Maiſon, & que le Comte de Sales ſon pere n'avoit jamais voulu ſouffrir qu'il renonçât à ſes droits, il avoit de quoi vivre avec plus d'éclat, ſi ſa modeſtie & ſon amour pour les pauvres ne s'y fuſſent pas oppoſez.

Quant au traitement de ſa perſonne, & au reglement de ſa table, il crut devoir pratiquer exactement ce que les Conciles ordonnent touchant la temperance & la frugalité des Evêques. On ne luy devoit ſervir que des viandes communes, à moins qu'il ne ſurvînt quelque perſonne de diſtinction; car il s'étoit fait une loi d'éviter la ſingularité; mais alors même il devoit, ſans qu'il y parût d'affectation, s'en tenir à ce qu'il y avoit de plus commun; & il avoit une adreſſe ſinguliere pour ne point toucher aux mets les mieux apprê-

*Auguſt. de Sales, liv. 5.*

tez. Les Prêtres, autant qu'il se pourroit, devoient tenir à sa table les premieres places. On y devoit lire quelque bon Livre, jusques environ la moitié du repas, & pendant le reste du temps s'entretenir de choses utiles.

1. Tim. c. 3. v. 5. En un mot, comme il avoit appris de saint Paul, *que celuy qui ne sçait pas regler sa maison, sera encore bien plus incapable de gouverner l'Eglise de Dieu*; il n'oublia rien pour mettre un tel ordre dans sa famille, qu'elle pût servir de modele aux autres. Ainsi ayant choisi luy-même ses domestiques avec toute l'exactitude possible, il travailla de même à rendre leur vie & leur pieté exemplaire. C'est pourquoi, quoiqu'il y eût un Prêtre établi pour veiller sur eux, il ne se croyoit pas dispensé du soin personnel qu'il en devoit avoir luy-même. Il vivoit avec eux comme un pere avec ses enfans, & il avoit coûtume de dire qu'on ne pouvoit avoir pour eux trop de bonté; qu'on étoit obligé de les consoler par des manieres douces, du malheur de leur condition, & que si la Providence en avoit ordonné autrement, ils seroient au dessus de nous, comme nous nous trouvions au dessus d'eux.

Il sçavoit pourtant retenir cette bonté dans les justes bornes qu'elle devoit avoir,

Car s'il arrivoit que quelqu'un ne se conduisist pas avec toute la regularité que demandoit une Maison si bien reglée, il en étoit repris à l'heure même, ou renvoyé, si la faute le meritoit.

Il voulut qu'on en usât avec la même bonté à l'égard des Fermiers de l'Evêché, & de ceux qui luy devoient quelque chose; il en souffroit quelquefois, & son œconome luy en faisoit souvent des plaintes; mais il répondoit, *qu'il ne falloit pas qu'un Evêque fût rigoureux à exiger ses revenus, & que rien ne luy siéoit mieux que de relâcher quelquefois de ses droits.*

Outre les aumônes particulieres & secretes qui devoient aller loin, puisqu'il ne la refusoit jamais, il voulut qu'on en fist de publiques à la porte de l'Evêché, à l'Hôpital, aux Freres Mineurs, aux Dominicains, & aux Religieuses de sainte Claire. Il disoit à cette occasion, qu'il n'est pas permis à un Evêque de cacher toutes ses bonnes œuvres, sur-tout celles qui sont de devoir, comme l'aumône, parce que l'une de ses plus grandes obligations est de donner bon exemple à son peuple.

Par la même raison de l'édification du prochain, il se fit une loi de se trouver à toutes les Fêtes de devotion qui se celebreroient dans toutes les Eglises de la

Ville, & en effet on l'y vit toujours assister aux Offices Divins, & au Sermon; c'étoit une de ses maximes, que lorsqu'il s'agit du Service de Dieu & du prochain, un Evêque doit toujours paroître le premier à la tête de son peuple.

Mais ce qu'il se prescrivit sur toutes choses, fut de ne se rapporter à personne du soin des pauvres & des malades, de les visiter luy-même, de pourvoir en personne à leur consolation & à leurs besoins, & il le fit depuis avec une exactitude qui donna lieu de s'étonner comme avec si peu de bien il pouvoit fournir à tant de charges. Il est vrai que dans les occasions pressantes il engageoit jusques à sa Chapelle. Mais aprés tout, son exemple fait bien voir que quand on est une fois bien resolu de retrancher au luxe & à la cupidité ce qu'elle demande au delà du besoin, on est toujours en état de faire l'aumône.

Enfin il fit une forte resolution de ne jamais plaider, & de souffrir plûtôt qu'on lui fist tort, que de poursuivre son droit en Justice. Il disoit sur cela que si saint Paul défendoit les procés à tous les Chrétiens, à plus forte raison les défendoit-il aux Evêques; qu'une des principales qualitez que cet Apôtre exigeoit d'eux, étoit qu'ils

n'aimaſſent point les procés, & il ajoûtoit ce que tout le monde ſçait être une de ſes maximes : *Que dans cent livres de procés il n'étoit jamais entré une once de charité.*

François ayant ainſi reglé l'exterieur, & pour ainſi dire le dehors de l'Evêque, voici ce qu'il ſe preſcrivit pour ſa perſonne & pour l'interieur.

Il devoit ſe lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de meditation, reciter l'Office du matin, faire la Priere à ſes domeſtiques, & lire l'Ecriture Sainte juſques à ſept heures ; il étudioit enſuite juſques à neuf, qu'il quittoit l'étude pour aller dire la Meſſe ; il ſe fit une loi de la dire tous les jours. Aprés la Meſſe il devoit vacquer aux affaires de ſon Dioceſe juſques au dîner. Au ſortir de table il donnoit une heure à la converſation, & reprenoit les affaires du Dioceſe juſques au ſoir ; & s'il n'y en avoit pas aſſez pour l'occuper, il donnoit le reſte du temps à l'étude & à la priere. Le ſoir aprés ſouper on devoit lire pendant une heure un Livre de devotion ; ce qui luy fourniſſoit le ſujet de la meditation pour le lendemain. La Priere commune devoit ſuivre ; aprés laquelle tout le monde étant retiré, il devoit dire Matines pour le lendemain. Voilà

*Auguſt. de Sales. liv. 5.*

l'ordre journalier qu'il se prescrivit.

Outre les jours de jeûne commandez par l'Eglise, il se fit une regle de jeûner tous les Vendredis & les Samedis, & les veilles des Fêtes de la sainte Vierge.

Les jours des Fêtes solemnelles il devoit assister à tout l'Office de la Cathedrale avec tous ses domestiques. Les Dimanches & les Fêtes ordinaires il se contentoit d'assister avec eux à la grande Messe & à Vêpres. Il resolut de faire tous les ans une Retraite de dix jours. Il marqua pour cet exercice le temps du Carnaval, afin de se preparer, disoit-il, à passer saintement le Carême, & pour expier en quelque façon les desordres qui se commettoient pendant ces jours de débauche.

Comme il étoit fortement persuadé de ce qu'enseigne le Concile de Trente, *que la Predication est la principale fonction des Evêques*; que c'étoit pour leur en donner l'exemple que Jesus-Christ, qui est leur modele, avoit dit, *qu'il devoit annoncer l'Evangile, parce qu'il avoit été envoyé pour cela*; & que saint Paul avoit ajoûté, *que Jesus-Christ ne l'avoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher*; il se fit une loi de prêcher luy-même à son peuple le plus souvent qu'il pourroit. Le Catechisme & l'instruction des pauvres & des en-

*Sess. 5. c. 2. de reform.*
*Luc. c. 4. v. 43.*
*1. Cor. 1. v. 1.*

ſans ne luy parut pas même au deſſous de luy, & l'on verra dans la ſuite qu'il le faiſoit tres ſouvent en public, & plus ſouvent encore dans ſa Maiſon Epiſcopale.

La reſidence, ce point ſi important & ſi peu pratiqué de ſon temps, luy paroiſſoit trop neceſſaire & trop recommandé aux Evêques par les Conciles pour s'en diſpenſer; il ſe propoſa donc de ne point ſortir de ſon Dioceſe ſans une neceſſité évidente, ou du moins ſans des raiſons tres fortes, & toujours priſes de l'utilité de l'Egliſe & du prochain.

On ne voit point dans ces reglemens qu'il fit pour ſa conduite, qu'il ſe preſcrivit des auſteritez & des penitences extraordinaires.

Mais outre qu'une vie exacte & uniforme, toujours occupée de ſes devoirs, toujours attentive à Dieu & aux beſoins du prochain, ne ſçauroit paſſer que pour une vie tres mortifiée; on ſçait qu'il portoit la haire, & qu'il prenoit la diſcipline; mais il avoit d'autant plus de ſoin de le cacher, qu'il étoit plus éloigné de l'obſtentation, & que ſon état ne demandoit pas de luy cet exterieur rigide qui n'eſt pas en effet le caractere de l'Epiſcopat. A bien prendre les choſes, la ſainteté ne conſiſte pas à faire des mortifications

extraordinaires, mais à faire chacun dans son état ce que Dieu veut que l'on fasse. Il y a quelque chose de grand à mourir pour Dieu, mais il n'est peut-être ni moins difficile, ni moins grand de sçavoir vivre pour luy.

François ayant fait ainsi le plan de sa conduite, de l'avis de son Directeur, il le suivit toujours depuis exactement; bien loin d'y rien retrancher, il y ajoûta bien des choses qu'il ne s'étoit pas d'abord prescrites; & c'est cette fidelité à tous ses devoirs qui nous fournira ces grands exemples de vertu & de sainteté qu'on verra dans la suite de cette Histoire.

Cependant plus le jour de son Sacre approchoit, plus il sentoit aussi ces vives apprehensions qu'il avoit ressenties autrefois de se voir élevé au rang auquel il étoit tout prêt de monter. Il luy sembloit qu'il n'avoit point assez resisté, & qu'il s'étoit rendu trop facilement; plus il examinoit les qualitez qui sont necessaires pour former un saint Evêque, plus il s'en trouvoit éloigné; & son humilité ne luy laissant voir que ses défauts, il se regardoit comme un Pilote qui se seroit embarqué sur une mer orageuse & pleine d'écueils, sans science, sans experience, sans mats, sans voiles, sans gouvernail, en un

mot ſans tous les ſecours qui pouvoient lui faire éviter le naufrage.

Ce trouble alla ſi loin qu'il ne put s'empêcher de s'en ouvrir au Pere Fourrier qui le conduiſoit dans ſa retraite ; mais ce ſçavant Religieux qui n'ignoroit pas la violence qu'il s'étoit faite pour conſentir à être Evêque, qui voyoit d'ailleurs dans luy des marques ſi évidentes de la vocation divine, & qui admiroit tous les jours cette vertu ſi pure dont luy ſeul ne s'appercevoit pas, le raſſura, & remit enfin, quoiqu'avec beaucoup de peine, le calme dans ſon ame.

Ainſi François aſſuré par celuy-là même qu'il regardoit à ſon égard comme l'interprete des volontez de Dieu, qu'il l'appelloit à l'Epiſcopat, ne ſongea plus qu'à attirer ſur luy la plenitude de cet eſprit principal qui fait le veritable caractere des Evêques. Il redoubla ſes jeûnes, ſes auſteritez & ſes prieres ; il y paſſoit les jours & les nuits ; ou s'il ceſſoit quelquefois de parler à Dieu dans l'Oraiſon, c'étoit pour l'écouter luy-même parlant aux hommes dans ſes ſaintes Ecritures.

Rien ne fut capable de le retirer de ſa retraite que l'arrivée de Veſpaſien Gribaldo, Archevêque de Vienne, & Metropolitain de Geneve, accompagné des Evêques

de Damas & de ſaint Paul trois Châteaux, qu'il avoit invitez pour faire la ceremonie de ſon Sacre. Il fut luy-même les recevoir ; mais il parut dans cette occaſion que quelque déference qu'il eût pour ſon Directeur, il n'étoit pas encore bien revenu des ſaintes frayeurs que Dieu luy avoit inſpirées pour l'Epiſcopat; car l'Archevêque luy ayant dit qu'il venoit avec d'autant plus de joye pour le conſacrer, qu'il étoit perſuadé qu'il donneroit en ſa perſonne un ſaint Evêque à l'Egliſe, François luy répondit qu'il avoit de trop bons ſentimens pour luy ; que s'il le connoiſſoit auſſi-bien qu'il ſe connoiſſoit luy-même, ſa joye ſe changeroit en triſteſſe ; que ſi Dieu avoit écouté ſes deſirs & ſes prieres, il luy auroit épargné la peine qu'il avoit priſe, & qu'il le conjuroit de joindre ſes prieres aux ſiennes pour obtenir de Dieu que ſa conſecration ne fût pas l'effet d'un de ſes jugemens ſecrets qui puniſſent quelquefois des fautes cachées, par des engagemens pleins de perils, & au deſſus de nos forces.

Aprés ce compliment qui marquoit ſi bien ſes veritables ſentimens de ſon cœur, il pria l'Archevêque & les Evêques de luy permettre de continuer ſa retraite, & rentra dans ſa ſolitude.

# SOMMAIRE
## du cinquiéme Livre.

*Saint François de Sales est sacré par l'Archevêque de Vienne, Metropolitain de Geneve. Il fait son entrée dans Annecy, prêche dans sa Cathedrale, établit & fait luy-même le grand Catechisme. Il ajoûte des regles de vie encore plus exactes à la conduite qu'il s'étoit prescrite. Maniere dont il se conduit avec son peuple. Il se prépare à donner les Ordres. Dispositions qu'il demande dans les Ordinans. Regles qu'il se prescrit pour les Ordinations. Sa fermeté à n'admettre que des personnes capables, & d'une vie irreprochable. Il compose un Rituel pour établir une parfaite uniformité dans le Service Divin, & dans l'administration des Sacremens. Il tient le Synode General de son Diocese. Reglemens qu'il y fait. Il établit les Conferences Ec-*

*clesiastiques. Il va à Turin & à Saluces. Il termine un grand different survenu entre le Chapitre de la Cathedrale & celuy de la Collegiale de Nostre-Dame d'Annecy. Zele & fermeté de saint François de Sales à maintenir les droits du Chapitre de la Cathedrale. Le Duc de Savoye apprehende qu'il ne traite avec la France de ses droits de souveraineté sur la Ville de Geneve, & en témoigne de la défiance. Examen des droits des Evêques & des Ducs de Savoye sur la souveraineté de Geneve. Il rétablit la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il est empoisonné, & guerit contre toute apparence. Il rétablit l'Ordre dans l'Abbaye de Six. Il va prêcher le Carême à Dijon. Conversions qu'il y fait. Grands exemples de pieté & de desinteressement qu'il y donne. Il retourne à Annecy. Il refuse une Abbaye que Henry IV. luy offre; & ensuite le Chapeau de Cardinal. Ses sentimens à l'égard de cette dignité. Il prêche*

*le Carême à la Roche, petite Ville de son Diocese. Leon XI. veut le faire Cardinal. La mort l'en empêche. Il établit les Feüillans dans l'Abbaye d'Abondance. Il commence la Visite generale de son Diocese, & l'interrompt pour aller prêcher le Carême à Chambery. Grand exemple qu'il y donne de sa fermeté Episcopale, de sa douceur & de sa moderation. Annecy est assiegé par le Duc de Nemours. Saint François de Sales quite Chambery pour s'y aller enfermer avec son peuple. Réponse genereuse qu'il fait à ceux qui luy conseilloient d'en sortir. Le Prince de Piedmont fait lever le Siege. La paix se fait entre le Duc de Savoye & le Duc de Nemours. Saint François de Sales continue la Visite generale de son Diocese. Histoire édifiante d'une paisane. Sa sainte vie. Sa mort précieuse devant Dieu. Il acheve la Visite generale de son Diocése. Il prêche le Carême à Annecy. Le Pape Paul V. luy fait écrire par le Cardi-*

*nal Arrigon, pour sçavoir son sentiment sur la fameuse question* De auxiliis. *Il recommence la Visite de son Diocese. Les ordres qu'il donne pour le maintien de la foy Catholique dans les lieux où elle étoit nouvellement rétablie.*

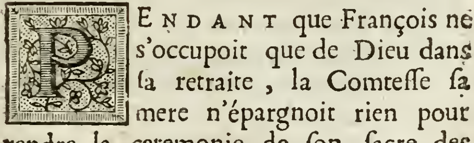


# LA VIE
## DE
# SAINT FRANÇOIS
# DE SALES,
## EVÊQUE ET PRINCE
## DE GENEVE.

Institu teur de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie.

---

### LIVRE CINQUIE'ME.



PENDANT que François ne s'occupoit que de Dieu dans sa retraite, la Comtesse sa mere n'épargnoit rien pour rendre la ceremonie de son sacre des plus magnifiques. Elle avoit choisi pour

cela l'Eglise de Thorens, gros bourg bien peuplé (qui appartient à la Maison de Sales) tant à cause de la beauté, & de la grandeur du Vaisseau, qu'à cause de la proximité du Château de Sales.

L'an 1602. Le huitiéme de Decembre jour destiné à cette auguste ceremonie, François fut sacré en presence d'un grand nombre de peuple qui y étoit accouru d'Annecy & des lieux circonvoisins, & des personnes les plus qualifiées de toute la Savoye qui s'y étoient rendus pour luy faire honneur. Tant que la ceremonie dura, François penetré d'une devotion tendre & pleine d'onction, parut comme hors de luy-même, & les Historiens de sa vie rapportent qu'il luy arriva quelque chose de semblable à ce que Saint Paul raconte de luy-même lors qu'il fut ravi au troisiéme Ciel. L'impression que la grace fit sur son cœur parut même si sensible, que les Evêques qui crurent qu'il se trouvoit mal, & qu'il alloit tomber en défaillance, luy offrirent d'abbreger les ceremonies. Mais il les pria de n'en obmettre aucune, ajoûtant que l'Eglise n'avoit rien ordonné d'inutile, & à quoy Dieu n'eût attaché quelque benediction particuliere.

Aug. de Sales. liv. 5. Anon. liv. 11.

Aprés son sacre, François se regarda comme un homme mort au monde, & qui

qui ne devoit plus vivre que pour Dieu & pour l'Eglise. Il ne s'occupa plus que des devoirs de son Ministere ; ou si la bienseance, ou ce qu'il devoit à sa famille paroissoit quelquefois l'en détourner, il y retournoit aussi-tôt avec une nouvelle ferveur, & sembloit n'avoir cessé d'agir, que pour reprendre ses occupations ordinaires avec plus de zele & de vigueur. Ainsi dés que les Evêques qui avoient fait la ceremonie de son sacre furent partis, il rentra dans une espece de retraite pour regler tout ce qu'il auroit à faire quand il seroit arrivé à Annecy. Il envoya cependant Loüis de Sales son cousin prendre en son nom possession de son Eglise, & faire part au Chapitre de sa consecration. Il partit luy-même quelques jours aprés pour Annecy, accompagné de plusieurs personnes de qualité qui voulurent honorer son entrée. *Auguſt. de Sales, liv. 5.*

Il fut receu avec des honneurs extraordinaires, & une satisfaction generale, le peuple ne pouvant se lasser de loüer Dieu de luy avoir donné un Pasteur selon son cœur, & si propre à sanctifier le troupeau qu'il luy avoit confié. *Anon. liv. 2.*

Le lendemain troisiéme Dimanche de *Aug. de Sales. l. 5.*

l'Avent, il monta en Chaire pour annoncer luy-même à ſon peuple la naiſſance du Sauveur, & luy donner les inſtru-ctions neceſſaires pour le bien recevoir. Il nomma enſuite les Officiers qui luy étoient neceſſaires pour le gouvernement de ſon Dioceſe, & leur donna des gages afin qu'ils ne fuſſent à charge à perſonne, & qu'ils puſſent expedier promptement & ſans interêt ceux qui auroient des affaires à la Cour Eccleſiaſtique. Il auroit bien ſouhaité que les expeditions euſſent été tout-à-fait gratuites, mais la modicité de ſon revenu ne luy permettant pas d'en faire les frais, il ſe reduiſit à reformer le livre des taxes, & les mit à ſi bas prix qu'elles n'étoient à charge à perſonne. Il diſoit ſur cela qu'autant qu'il ſe pouvoit, il falloit donner gratuitement ce qu'on avoit receu gratuitement, & que les Eccleſiaſtiques & particulierement les Evêques, ne pouvoient éviter avec trop de ſoin d'être ſoupçonnez d'avarice & d'intereſt; il ajoûtoit que le profit qui revenoit des graces & des diſpenſes, rendoit plus facile à les accorder à la ruine de la diſcipline Eccleſiaſtique; que lors qu'il n'y avoit rien à gagner, on n'étoit pas tenté de ſe relâcher de l'ordre établi.

Il apprit dans ce même temps que le Duc de Savoye avoit passé en poste les Monts *incognitò*, & qu'il étoit dans le Diocese de Geneve, sans qu'on pût luy dire l'endroit : il ne douta pas que ce ne fût pour quelque grand dessein, & il apprit en effet quelques jours aprés qu'il avoit pensé surprendre Geneve, qu'il y avoit fait presenter l'escalade la nuit du vingt-deuxiéme Decembre ; que ce Prince luy-même à la teste de quelques troupes choisies avoit favorisé l'entreprise, mais que ses gens ayant été repoussez, & n'y ayant pas d'apparence d'attaquer la Ville à force ouverte, il étoit retourné à Turin avec la même diligence qu'il en étoit venu.

*Spon. Hist. de Geneve. liv. III.*

*L'an 1602.*

Ce grand dessein manqué fit pendant quelque temps l'entretien de toute l'Europe. Comme on en parloit un jour devant le saint Prelat, quelqu'un luy dit que si cette entreprise avoit réussi, on ne l'auroit plus appellé le pauvre Evêque de Geneve, & que le Duc n'auroit pas manqué de luy faire rendre les grands biens que son Eglise avoit autrefois possedez. Dites, répondit François ( ce qui est bien plus important que la restitution des biens dont mes predecesseurs ont joüi ) qu'il auroit rétabli la Religion Catholi-

que dans cette fameuse Ville. Il ajoûta que la violence & l'usurpation n'avoient jamais été un titre legitime pour posseder le bien d'autruy ; que cependant si les choses dépendoient de luy, il se contenteroit de gagner les ames, & feroit bonne composition des biens Ecclesiastiques. Cette réponse édifia d'autant plus sa compagnie, qu'on étoit persuadé qu'il parloit selon son cœur, & qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût tout prest de donner non-seulement ses biens, mais encore sa propre vie pour le salut de son peuple.

*August. de Sales. liv. 5.*

Cependant comme il étoit persuadé que rien n'étoit plus capable de contribuer au rétablissement des bonnes mœurs que l'instruction de la jeunesse, il ordonna qu'on feroit dans Annecy & dans tout son Diocese les Fêtes & les Dimanches le grand Catechisme, & qu'on y enseigneroit ceux du Concile de Trente & de Bellarmin, afin qu'il y eût par-tout une parfaite uniformité de doctrine & d'instructions. Pour témoigner l'estime qu'il faisoit de cette fonction, il en voulut luy-même faire l'ouverture, & la continua toûjours depuis tant que ses autres occupations le luy permirent ; l'on voyoit ce grand Prélat, dont Rome & Paris avoient

admiré le ſçavoir, & la Cour de France l'éloquence, parmi de petits enfans s'accommodant à leur portée, & à leurs foibleſſes, & les inſtruiſant luy-même avec une patience & une douceur qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Son exemple fut ſuivi dans tout ce grand Dioceſe, perſonne ne trouva plus (comme il étoit arrivé juſques alors) cette fonction au deſſous de ſoy, & il n'y eut point de Paſteur qui ne ſe crût obligé de faire par luy-même dans ſa Paroiſſe ce que le Saint Prelat faiſoit dans la Ville Capitale. En effet pour mieux marquer l'eſtime qu'il faiſoit de l'inſtruction de la jeuneſſe, toutes les fois que ſes occupations ne luy permettoient pas de faire luy-même le Catéchiſme, il ne s'en repoſoit que ſur les dignitez de ſa Cathedrale, ou ſur les perſonnes les plus capables de ſon Clergé. Il arriva de-là que chacun ſe fit une obligation d'aſſiſter à ces inſtructions; on ne ſe contenta pas d'y envoyer les enfans, les perſonnes les plus âgées & les plus qualifiées y alloient comme les moindres du peuple, & on appelloit cela aller apprendre le chemin du Ciel. *Aug. de Sales. liv. 5.*

En effet aprés qu'on avoit donné quelque temps à l'inſtruction des enfans, le

ſaint Prelat, ou celuy qui tenoit ſa place, montoit en chaire, & expliquoit d'une maniere aiſée & familiere les principaux points de la Morale Chrétienne.

Aprés l'établiſſement du Catechiſme, François mit en déliberation s'il feroit la viſite generale de ſon Dioceſe. On étoit au fort de l'hyver, la ſaiſon étoit ſi rude, que les Païſans les plus robuſtes ſortoient à peine de leurs maiſons. Ceux qui devoient accompagner le Saint Evêque ne pouvoient entendre ſans frayeur qu'il eût deſſein de ſe mettre en chemin pour un voyage ſi long & ſi penible; l'étendue du Dioceſe de Genéve, les montagnes preſque innacceſſibles & toûjours couvertes d'une neige & d'une glace auſſi ancienne que le monde qu'il leur faudroit paſſer, la pauvreté du Païs, les mauvais giſtes, tout cela faiſoit trembler les plus reſolus & les plus accoûtumez à la fatigue. François incapable de crainte quand il s'agiſſoit du devoir de ſa Charge, ne laiſſa pas de propoſer à ſon Conſeil le deſſein qu'il avoit de commencer ſa viſite. Il diſoit ſur cela qu'un Evêque ne pouvoit prendre trop toſt par luy-même connoiſſance de ſon Dioceſe; qu'on étoit ſujet à faire bien des fautes quand on s'en rapportoit à autruy; que

JESUS-CHRIST l'Evêque de nos ames luy avoit appris qu'un Pasteur devoit toûjours marcher à la tête de son troupeau, qu'il devoit connoitre par luy-même ses brebis, & les appeller par leur nom, qu'il n'avoit sur cela distingué ny le temps ny les saisons; que ces pauvres gens que la Providence avoit comme releguez dans ces affreuses montagnes n'étoient pas moins du nombre de ses brebis que les habitans des Villes, & qu'ils avoient d'autant plus besoin de ses soins qu'on avoit plus de peine à trouver des Pasteurs capables qui pussent se resoudre à habiter avec eux; qu'à la verité la saison étoit rude, que cependant c'étoit à peu prés la même que le fils de Dieu avoit choisie pour venir visiter les hommes; que nous pouvions bien faire pour luy dans la force de l'âge ce qu'étant semblable à nous en toutes choses excepté le peché, il avoit bien voulu faire pour nous dans la plus grande tendresse de l'enfance; que les gistes seroient bien mauvais s'ils l'étoient plus que l'Etable de Bethléem; que si les difficultez étonnoient, son exemple devoit encourager; qu'en un mot il n'importoit pas qu'il vécût, mais qu'il étoit de la derniere importance qu'il fist son devoir.

Comme François n'étoit pas de ceux qui ne veulent pas être contredits, & que quand il demandoit conſeil il étoit bien-aiſe qu'on le luy donnât, ceux qu'il avoit conſultez ne firent point de difficulté de s'oppoſer à ſa réſolution ; ils ne luy parlerent pas d'abord de la rigueur de la ſaiſon, ny des autres difficultez qui n'étoient pas capables de le faire changer de deſſein. Ils luy repreſenterent que pendant ſon voyage à la Cour de France il étoit arrivé bien des changemens dans ſon Dioceſe, dont il étoit bon qu'il fût informé avant que de commencer ſa viſite ; qu'il la feroit avec plus d'utilité lors qu'il ſeroit mieux inſtruit de toutes choſes ; que la coutume de ſon predeceſſeur avant que de viſiter ſon Dioceſe, étoit de ſe faire envoyer par les Archiprêtres & les Doyens Ruraux des memoires exacts de l'état des Paroiſſes de leur reſſort ; qu'on exprimoit dans ces memoires autant qu'il ſe pouvoit le genie des Paſteurs, celuy des peuples, leurs mœurs, leurs occupations & leur commerce, le nombre des Paroiſſiens, des pauvres, & des perſonnes aiſées, celuy des ſcandaleux & des pecheurs publics, des Catholiques & des Heretiques ; l'état des bâtimens, des E-

glises, des Hôpitaux, des ornemens, & de tout ce qui regardoit le service divin & l'administration des Sacremens; qu'ayant receu ces memoires il dressoit le plan de ses visites, qu'il concertoit, & dictoit même ses Ordonnances; que cet ordre paroissoit si bien établi, qu'on ne doutoit pas qu'il ne se fist un plaisir de le suivre: Et qu'il étoit d'autant plus necessaire qu'il se fist envoyer des memoires exacts, qu'on ne pouvoit pas bien se regler sur les anciens, parce que le temps faisoit toûjours des changemens considerables qu'il n'étoit pas possible de prevoir.

Ils ajoûterent que si la rigueur de la saison ne luy paroissoit pas une raison suffisante par rapport à luy-même pour remettre sa visite à un autre temps, il voudroit bien peut-être avoir égard à l'incommodité qu'elle causeroit à ses Diocesains, que les Prêtres des Paroisses voisines la plûpart pauvres & sans voitures, & les peuples mêmes qui avoient coutume de venir au devant de leur Evêque, ne pourroient point s'acquitter de ce devoir sans se mettre en danger de perdre la vie; & qu'il y avoit même bien des Paroisses dans les montagnes dont les neiges & les glaces luy

fermeroient l'entrée ; que c'étoit des obstacles que Dieu avoit mis luy-même à l'execution de son dessein, & qu'en le differant il ne feroit que se soumettre aux ordres de la Providence.

C'étoit prendre le saint Evêque par son foible, il avoit autant d'égard pour les autres, qu'il se ménageoit peu luy-même, il ne pouvoit se résoudre à leur causer la moindre incommodité. D'ailleurs il honnoroit extrêmement la memoire de son predecesseur, il faisoit gloire de l'imiter, & de ne rien changer à ce qu'il avoit bien établi, il approuvoit la methode qu'il avoit gardée avant que de commencer ses visites ; & comme il croyoit qu'on ne pouvoit avoir trop de fermeté pour faire observer les Ordonnances une fois données, il étoit aussi persuadé qu'on ne pouvoit apporter trop de précautions avant que de les donner. Il écrivit donc luy-même de tous côtez pour se faire envoyer des memoires les plus exacts qu'il se pourroit de l'état des Paroisses, il recommanda particulierement qu'on eût soin de l'informer des mœurs & de la capacité de ceux qui prétendoient aux saints Ordres, & remit la visite generale à un autre temps où étant mieux instruit de toutes cho-

ses il la pourroit faire avec plus de fruit.

Il s'occupa cependant à regler la Ville d'Annecy & ses environs, & commença par sa propre maison ; il ne se contenta pas d'executer ce qu'il avoit projetté devant son Sacre ; il y ajouta plusieurs choses qu'il crut devoir contribuer à l'édification publique. On rapporte sur cela qu'un de ses amis luy ayant proposé de prendre une femme d'un âge non suspect pour avoir soin du linge & des meubles, il n'y voulut jamais consentir ; & il ajouta qu'il ne logeroit pas même sa propre mere ; la raison qu'il en rendit fut la même dont se servit autrefois saint Augustin dans une occasion toute pareille ; qu'il étoit persuadé que personne ne trouveroit à redire qu'il demeurât avec une mere d'une vertu aussi generalement reconnue que celle de la Comtesse de Sales ; mais qu'il n'en seroit pas peut-être de même des femmes dont elle ne pourroit se dispenser de recevoir les visites. En effet la Comtesse de Sales qui venoit souvent à Annecy ne logea jamais chez luy, elle avoit une maison particuliere. Ce fut un point sur lequel on ne put jamais l'obliger de se relâcher.

*Aug. de Sales. l. 5.*

*Possid. Vie de S. Aug.*

Il étoit de la même exactitude à l'é-

gard des femmes qui avoient quelque affaire à luy communiquer. Il ne leur parloit jamais qu'en public, ou devant quelque témoin à qui il avoit ordonné de ne le point perdre de vûë. Pour ce qui est des visites inutiles, de civilité même, ou de bienseance, elles étoient absolument retranchées. Il disoit sur cela qu'un Evêque n'avoit point de temps à perdre; & que quand il en auroit, ce n'étoit pas avec des personnes du sexe qu'il devroit le perdre; que rien ne nuisoit plus à la réputation des Ecclesiastiques que la frequentation des femmes, de quelques raisons qu'on se pût servir pour la pretexter; que l'oisiveté qui étoit toûjours dangereuse, l'étoit sur-tout quand elles étoient de la partie. Il étoit sur cela d'une exactitude qui alloit jusques au scrupule; dans cette vûe il ne recommandoit rien avec plus de soin aux Ecclesiastiques de son Diocese que de s'occuper, & il a témoigné souvent qu'il auroit souhaité que l'ancienne discipline de l'Eglise qui ordonnoit à tous les clercs de sçavoir quelque honnête métier, eût été rétablie. Il ajoûtoit que cette regle étoit si generale, que les plus sçavans mêmes, & ceux qui étoient les plus capables de s'occuper de la lecture des

*Conc. 4. de Cartage Can. 51. & 52.*

ſaints Livres n'en étoient pas exceptez, & que l'Egliſe avoit été ſi perſuadée qu'il n'y avoit rien de plus dangereux pour les perſonnes conſacrées à Dieu que l'oiſiveté, qu'elle avoit mieux aimé leur permettre de labourer la terre que de les voir ſans occupation. *Que les Clercs* dit le Canon 31. *quelque habiles qu'ils ſoient dans la parole de Dieu, ſçachent un honnête métier dont ils gagnent de quoy vivre.* Que les Clercs, dit le 32. *gagnent de quoy ſe nourrir & ſe vêtir par quelque petit métier, ou en cultivant la terre ſans manquer neanmoins à leurs fonctions.*

Il étoit luy-même exact obſervateur de cette diſcipline ſi ſalutaire. Il étoit toûjours occupé ou à la prédication, ou à l'inſtruction, ou à la priere, ou à l'étude, ou aux autres fonctions de l'Epiſcopat. Quand il avoit du temps de reſte il alloit dans les Hôpitaux, ou dans les maiſons particulieres viſiter les malades. Il leur adminiſtroit luy-même les Sacremens, & leur rendoit quelquefois les ſervices les plus bas & les plus rebutans. Dieu beniſſoit quelquefois ſa charité, en ſoulageant les malades qu'il viſitoit d'une maniere qui paroiſſoit tout-à-fait miraculeuſe.

L'amour & l'eſtime que ſon peuple

avoit pour lui ne pouvoient aller plus loin. Quand il passoit par la Ville où il alloit toûjours à pied, tout le monde sortoit des maisons pour recevoir sa benediction. Les meres particulierement luy portoient leurs enfans fâcheux & opiniâtres afin qu'il les benît, & l'on a remarqué souvent qu'en leur imprimant le signe de la Croix sur le front, ou leur mettant la main sur la tête, ou même en les flattant, leurs cris & leurs larmes cessoient, ils devenoient plus doux & plus traitables.

La charité du saint Prelat n'en demeuroit pas-là, il entroit souvent dans les maisons des artisans & des pauvres gens, s'informoit de leurs besoins, écoutoit leurs plaintes, les consoloit, & les assistoit; il portoit la paix par-tout, & dés qu'il sçavoit qu'il y avoit quelque division dans les familles, il y alloit, & n'en sortoit point qu'il n'y eût rétabli l'union. Rien ne resistoit à son incomparable douceur. Rien n'étoit capable de rebuter sa charité, & on l'a vû par sa patience venir à bout des inimitiez les plus inveterées.

L'an 1603. Pendant que François s'occupoit d'une maniere si digne d'un saint Evêque qui doit être le Pere de son Peuple, le Ca-

rême arriva. Comme il avoit résolu de donner en ce saint temps les Ordres pour la premiere fois, il quitta toutes ses occupations pour se donner tout entier à cette fonction.

Il étoit persuadé qu'elle est une des plus importantes de l'Episcopat, & que rien ne merite mieux toute l'application d'un Evêque, que le soin de donner à l'Eglise de saints Ministres ; il regardoit comme un des plus grands comptes qu'il auroit à rendre à Dieu tous les mauvais choix qu'il pourroit faire. Dans cette vûe il redoubla ses jeûnes & ses prieres ; & penetré de la crainte de se tromper, se défiant même de cette extrême douceur qui le portoit continuellement à user de condescendance pour les infirmitez des hommes ; il disoit incessamment à Dieu dans le fonds de son cœur : *Faites-moy connoitre, Seigneur, ceux que vous avez vous-même choisis, afin que je n'admette point au nombre de vos Ministres ceux que vous avez rejettez, & que je n'en exclușe pas aussi ceux que vous y appellez.* *Act. Chap. 1.*

Il usa donc d'une extrême exactitude dans le choix de ceux qui se presentoient aux saints Ordres, il les examina luymême avec beaucoup de rigueur. Il

n'eut égard ny à la naissance, ny aux recommandations, ny même aux grands talens qui n'étoient pas soûtenus d'une vie sainte, ou du moins irreprochable aux yeux des hommes : il examinoit particulierement la vocation, & ne pouvoit souffrir qu'on entrât dans l'Eglise avec les vûes profanes & sacrileges d'un interêt sordide.

*Anon. liv. 11.* C'est ce qu'il fit paroitre dans l'examen d'un jeune homme de condition qui avoit été pourvû d'un Prieuré considerable. Le saint Evêque jugea à son air & à ses manieres, que le revenu du Prieuré avoit plus de part à la demande qu'il faisoit des Saints Ordres, que toute autre consideration ; il luy fit sur cela tant de questions, que le jeune homme luy avoua qu'il n'avoit point d'autre vocation que l'avarice de ses parens qui vouloient augmenter leur bien du revenu de ce Benefice. C'en fut assez, le saint Prelat luy refusa les Ordres, & demeura ferme dans son refus, quelque sollicitation qu'on luy pût faire.

A l'examen de la capacité il joignoit celuy des mœurs. Il avoit recours à toutes les informations qui pouvoient luy donner quelques lumieres sur un point si important, & il avoit coûtume

de dire que les Ecclesiastiques mal reglez en détruisoient plus par leurs mauvais exemples, qu'ils n'en pouvoient édifier par leur doctrine. Il avoit pourtant plus d'indulgence sur ce point que sur celuy de la capacité. L'ignorance excluoit pour toûjours, mais comme on peut se corriger, au lieu que l'ignorance est presque toûjours sans remede, il se contentoit de differer quelque temps d'ordonner ceux qui ne luy paroissoient pas assez reglez, jusques à ce qu'ils eussent donné des marques certaines d'une regularité conforme à l'état qu'ils vouloient embrasser.

Il arrivoit de cette grande exactitude, que les Ordinations qu'il faisoit n'étoient pas nombreuses, & l'on admiroit sur cela d'autant plus sa fermeté que depuis la conversion du Chablais, & des Bailliages, son Diocese souffroit une grande disette de Prêtres. Il le sçavoit mieux que personne, mais il répondoit quand on luy en parloit, que l'Eglise n'avoit pas tant besoin de Prêtres que de bons Prêtres, qu'avec le temps on pourvoiroit à tout, & qu'il falloit *prier le Maistre de la moisson d'y envoyer des ouvriers.*

Il eût bien souhaité d'établir un Se- *Aug. de Sales, l. 4.*

minaire à Annecy pour y former de bonne heure de jeunes gens à la ſcience & à la pieté ; & en tirer des Miniſtres qui puſſent ſervir à l'inſtruction & à l'édification du peuple. Son peu de revenu & la pauvreté de ſon Clergé l'en empêcha, & il mourut avec ce deſir. Il avoit coûtume de dire à cette occaſion, qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner qu'il n'y eût point d'Ordre Religieux qui n'eût établi des Noviciats pour y inſtruire & former les prétendans à la pratique de la regle : qu'il n'y eût point même d'art ny de profeſſion qui n'eût pour ainſi dire, ſon apprentiſſage, où l'on ne fût obligé de faire des preuves de capacité ; & qu'on n'eût point pris cette précaution pour le miniſtere Eccleſiaſtique & le gouvernement des ames, qui eſt cependant l'Art des Arts, & la plus noble auſſi-bien que la plus difficile de toutes les profeſſions.

*Auguſt. de Sales. liv. 5.* Il ajoûtoit que Dieu luy avoit donné une fort grande indifference pour les biens temporels, qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'ils n'étoient pas inutiles à l'Egliſe ; que comme on en avoit toûjours trop quand on n'en faiſoit pas un bon uſage, il étoit rare qu'on en eût aſſez quand on en vouloit bien uſer ;

qu'il luy étoit ſouvent arrivé de manquer de pourvoir à bien des beſoins, faute d'en avoir le moyen; mais que ce qui le conſoloit étoit que Dieu ne luy demanderoit compte que de ce qu'il luy avoit donné.

Un Prelat ſi exact à n'admettre aux moindres Ordres que des perſonnes d'une capacité & d'une vertu reconnue, n'avoit garde de manquer d'exactitude pour la collation des Benefices. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on les donnât par des conſiderations humaines, ou pour recompenſer des ſervices rendus, ſouvent dans des affaires temporelles, & quelquefois dans des intrigues du monde. Il appelloit cet infame commerce *l'abomination dans le lieu ſaint*, & une des ſources les plus fecondes des maux de l'Egliſe. Pour fermer, une fois pour toutes, la porte aux ſollicitations & aux mépriſes, il ne donnoit les Benefices & charges d'ames qu'au concours, c'eſt-à-dire qu'on ne les obtenoit que par des diſputes reglées où le Saint Prelat preſidoit toûjours, & où l'on donnoit des preuves publiques de capacité, comme on auroit pû faire pour obtenir une chaire de Theologie. Le plus capable l'emportoit toûjours. La brigue, les ſollicitations n'y avoient point de part,

*Anon. liv. III.*

le merite ſeul decidoit, & c'eût été ſe donner l'excluſion pour toûjours que d'a-
*Ibid.* voir recours à d'autres moyens. Ce fut dans une de ces diſputes qu'il commença à connoitre les grands talens du ſieur de Fenoüillet, qui fut depuis un des plus fameux Prédicateurs de ſon temps, & un des plus grands Prelats de l'Egliſe de France.

*Ibid.* Pour établir une parfaite uniformité dans ſon Dioceſe pour les inſtructions & l'adminiſtration des Sacremens, il compoſa luy-même un excellent Rituel qui ſera un monument perpetuel de ſa prudence, de ſa capacité & de la charitable condeſcendance qu'on doit avoir pour le prochain.

*Ibid.* Le zele du Saint Evêque ne s'arrêta pas à donner aux Paſteurs de ſon Dioceſe des inſtructions par écrit, il crut qu'il devoit les inſtruire de vive voix; il ordonna pour cet effet qu'on tiendroit le Synode tous les ans à certain jour marqué, ſans qu'il fût beſoin d'une autre convocation. Il prenoit ce temps pour leur apprendre ce qui concernoit leurs fonctions, & il ne croyoit pas qu'il fût au deſſous de luy, de deſcendre dans le dernier détail.
*L'an 1603.* Voicy quelques-uns des principaux Reglemens qu'il fit dans ſon premier Synode.

Comme la plus grande dignité du Sacerdoce de JESUS-CHRIST vient du pouvoir qu'il a donné aux Prêtres de consacrer la Divine Eucharistie, & que la plus sainte de leurs fonctions est d'offrir le Sacrifice non-sanglant comme JESUS-CHRIST l'a offert sanglant sur la Croix, il a voulu qu'un Mystere si plein d'amour & si capable de rappeller les hommes à Dieu, fût honnoré d'une maniere particuliere dans tout son Diocese. Il ordonna pour cet effet qu'on y feroit l'Office du Saint Sacrement tous les jeudis de l'année. *Ibid.*

Mais comme la pureté du corps & de l'esprit est la meilleure maniere d'honorer ce redoutable Mystere, il défendit à tous les Ecclesiastiques d'avoir chez eux des femmes suspectes, & prit toutes les precautions possibles pour éloigner d'eux jusques aux moindres soupçons. Il leur fit sur ce seul article plusieurs discours des plus touchans. Et parce que la pureté n'est pas une vertu particuliere aux Prêtres; que tous les Chrétiens y sont obligez chacun selon son état, il ordonna à tous les Pasteurs d'y veiller avec soin, & de rapporter tous les ans au Synode le nom des concubinaires & des adulteres publics qui ayant été avertis ne se seroient pas corrigez. *Ibid.* *Ibid.*

*Ibid.* Quoy que ce fût la coûtume de ce temps-là de recevoir de l'argent pour l'administration du Sacrement de penitence, il ne laissa pas de la traiter d'abus, & défendit qu'on en prît à l'avenir, il exhorta de n'en point exiger pour les autres Sacremens, & de se contenter de ce qu'on offriroit volontairement.

*Ibid.* Il obligea à la residence tous les Beneficiers à charges d'ames, sous peine de privation de leurs Benefices, se reservant à luy seul la connoissance des raisons qu'ils pourroient avoir de s'en dispenser, & le droit de permettre des absences même de peu de durée.

*Ibid.* Il ordonna une modestie exacte touchant les habits, & se regla en cela sur les Saints Canons. Il défendit les Cabarets, tous les jeux de hazard, & même tous les autres en public ; il défendit aussi la chasse à cause des inconveniens qui en pouvoient arriver ; & de la perte du temps inseparable de cet exercice.

*Ibid.* Il établit des surveillans qui visiteroient deux fois l'année certain nombre de Paroisses qu'on leur assignoit; on leur permis de donner les moindres dispenses, l'Evêque se reservant toûjours les grandes ; il-pouvoient aussi instruire & corriger les fautes qui demandoient une prompte correction.

Outre cela il obligea les Archiprêtres d'assembler trois fois l'année les Prêtres de leur ressort, de conferer avec eux des besoins des Paroisses, de les instruire des fonctions de leur ministere, & de resoudre les cas & les questions difficiles sur lesquelles on auroit besoin de les consulter. *Ibid.*

Il établit encore les Conferences tous les mois, ce qu'on a vû depuis pratiquer en France avec tant de fruit, & dont il seroit à souhaiter qu'on établît l'usage dans tous les Dioceses. *Ibid.*

Le mélange des Catholiques avec les Heretiques le porta à prescrire pour sujet de ces Conferences diverses matieres de controverses. Celles du Cardinal Bellarmin fournissoient les objections & les réponses, & l'on s'en tenoit ordinairement aux decisions de ce sçavant Jesuite. Le Saint Evêque disoit sur cela qu'un Pasteur qui ne sçait pas défendre son troupeau des attaques des loups, ignore une partie essentielle de son devoir, qu'il étoit même honteux qu'un Curé ne sçût pas répondre aux objections des Heretiques, & qu'il demeurât muet & sans défense pendant qu'on insultoit l'Eglise du Dieu vivant.

On a déja pû voir l'aversion qu'avoit *Ibid.*

le Saint Prelat pour les Procés, combien il les croyoit préjudiciables à la charité qui eſt le fondement de toutes les vertus Chrétiennes, & le ſoin qu'il prenoit pour en arrêter le cours même parmi les ſéculiers. Il eſt aiſé de s'imaginer qu'il en avoit plus d'horreur lors qu'il les voyoit regner parmy les Eccleſiaſtiques. Il les exhorta donc à les fuir; ou à les terminer au plutôt par voie d'arbitres; il offrit même, ſi on vouloit s'en rapporter à luy, de les regler, & en effet il en termina pluſieurs; il diſoit ſouvent à cette occaſion, qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner qu'on s'en rapportât aux Evêques & aux autres ſçavans Eccleſiaſtiques ſur les matieres de la foy, de la morale, & du ſalut, infiniment plus importantes que celles qui cauſent tous les jours des procés, & qu'on fiſt difficulté de s'en rapporter à leur entremiſe pour regler les differens qui naiſſoient ſur les affaires temporelles; qu'à la verité ils devoient ignorer la chicanne, mais auſſi qu'elle devoit être bannie d'entre les Prêtres; qu'à cela prés pour peu qu'on fût porté à la paix de part & d'autre, il n'y avoit point de procés qu'un homme de bon ſens ne pût accommoder.

Sa tendreſſe pour les pauvres augmen-

toit encore l'aversion que son extrême douceur luy donnoit pour les procés; il étoit persuadé qu'ils tarissoient la source des charitez, & que l'argent qu'on employoit pour les soutenir, étoit autant de perdu pour ces malheureux qui ne subsistent que de l'abondance d'autrui. Il ne pouvoit souffrir qu'on rendît pour raison ce qu'on ne faisoit point l'aumône, qu'on avoit des procés, il appelloit cela excuser un peché par un autre, & se laver d'une eau qui ne pouvoit que salir davantage.

L'estime profonde qu'il avoit pour le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, ne lui permettoit pas de voir sans douleur ceux qui en étoient revêtus, au service des Grands du monde, employez la plûpart du temps à des choses tout-à-fait indignes de leur profession. Il les consideroit dans cet état comme exposez à des occasions ausquelles il étoit bien difficile de resister, & il avoit coûtume de dire que s'il y avoit tant de difficulté à perseverer & à conserver les vertus de son état, même dans la retraite & dans la solitude, que cela étoit presque impossible dans le grand monde où tout favorise les passions, & semble combattre l'innocence.

Ce fut ce qui le porta à ne point ordonner des Prêtres qui n'eussent un titre, ou *Idem. Ibid.*

du moins un emploi dans quelque Eglise qui leur donnât de quoi vivre. Il ne défendit pas expressément aux Ecclesiastiques de son Diocese de ne point prendre d'engagement auprés des Grands; mais il les y exhorta vivement, & il y tint si bien la main, qu'il abolit enfin presque entierement cet abus. Il disoit sur cela *qu'il n'y avoit rien de si difficile en matiere de vertu, qu'on ne pût persuader aux hommes si on pouvoit les guerir de l'avarice & de l'ambition.*

*Ibid.*

Pendant que François s'occupoit ainsi à regler son Diocese, les Fêtes de Pâques arriverent; elles ne furent pas plûtôt passées, qu'il partit pour Turin pour rendre au Duc de Savoye ce que les Evêques de ses Etats nouvellement consacrez, ont coûtume de luy rendre. Il fut reçu dans cette Cour avec toute l'estime que sa reputation luy avoit acquise. Tout le monde le consultoit à l'envi, & le Duc même eut plusieurs conferences avec luy touchant l'entier retablissement de la Religion Catholique dans son Diocese. Son desinteressement parut encore dans cette occasion, tout le monde sçavoit qu'il étoit pauvre, & le Prince le sçavoit mieux que personne; la consideration qu'il avoit pour luy, la confiance même qu'il luy

*August. de Sales. liv. 5.*

faisoit paroître, sembloient l'inviter à luy demander quelque grace. Il s'oublia comme il avoit coûtume de faire. Il ne se souvint que des pauvres & des nouveaux Catholiques, en faveur desquels il obtint tout ce qu'il demanda. On ne manqua pas de luy suggerer de penser à luy-même, & de profiter de la bonne volonté du Duc; mais il répondit, *qu'il n'étoit pas venu pour cela.* La Cour n'est pas le lieu du monde où la vertu soit le mieux pratiquée; on ne laisse pas de l'y estimer. Tout le monde remarqua, & fut touché de l'indifference de François pour le bien, & le Duc même ne put s'empêcher de dire, *qu'il avoit toujours reconnu que ceux qui faisoient le meilleur usage des richesses, en faisoient moins d'état que les autres.*

Comme le voyage de Turin n'étoit pas le seul motif qui avoit obligé le saint Prelat à passer les Monts, il en partit quelques jours aprés pour aller rendre visite à l'Evêque de Saluces. C'estoit le Pere Juvenal Ancina, Prêtre de l'Oratoire, dont on a déja parlé. Ils avoient fait amitié à Rome, & l'avoient toujours depuis cultivée par lettres. Il eût été difficile de trouver deux hommes plus semblables en toutes choses. Ils avoient l'un & l'autre un sçavoir & une pieté

*Aug. de Sales, liv. 5.*

distinguée, l'esprit & le cœur se ressembloient, même simplicité, même charité, même douceur, un mépris égal pour les richesses, une application toute pareille aux fonctions de leur ministere. L'Evêque de Saluces, de même que celuy de Geneve, vivoit avec son peuple comme un pere avec ses enfans, & son peuple avoit pour luy toute la tendresse & tout le respect que des enfans pourroient avoir pour un pere. Son amour pour les pauvres ne pouvoit aller plus loin, & il luy étoit arrivé souvent de se reduire aux derniers besoins pour les soulager. Si la vertu & la conformité des mœurs sont le plus solide fondement de l'amitié, on peut juger de celle qui étoit entre les deux Evêques de Saluces & de Geneve.

*Ibid.* François arriva à Saluces la veille de l'Invention de la sainte Croix. Comme l'Eglise celebre ce même jour la fête de saint Juvenal, Patron de l'Evêque de Saluces, c'étoit pour luy un double motif de devotion. Il en prit occasion de prier l'Evêque de Geneve de donner un Sermon à son peuple. François le luy accorda, & étant monté en Chaire le lendemain il commença en Italien un excellent discours à la loüange de la Croix.

L'Exorde fini, l'Evêque de Saluces le fit avertir qu'il pouvoit continuer en François; que le Marquisat de Saluces avoit été si long-temps à la France, & avoit été cedé au Duc de Savoye depuis si peu de temps, qu'on y parloit encore les deux langues avec la même facilité. Le saint Prelat continua son discours en François avec une pieté & une éloquence qui furent admirées de tout le monde. Il donna encore quelques jours aux instances que luy en fit l'Evêque de Saluces, puis il partit pour aller faire ses devotions à Nôtre-Dame de Montdovy, & se rendit à Annecy pour la Fête de la Pentecôte. *Aug. Sales. liv. 5.*

La Fête du saint Sacrement qui approchoit, y avoit fait naître un different entre le Chapitre de la Cathedrale, & celuy de Nôtre-Dame. Le Chapitre de la Cathedrale prétendoit préceder à la Procession & par-tout ailleurs, celuy de Nôtre-Dame; & les Chanoines de Nôtre-Dame soûtenoient au contraire qu'ils étoient en droit & en possession de presider à toutes les ceremonies Ecclesiastiques. Il est vray qu'ils joüissoient de ce droit avant que le Chapitre de saint Pierre de Geneve se fût retiré à Annecy; mais depuis ce temps-là les Evêques &

le Chapitre de la Cathedrale le leur avoient toujours contesté. François se conforma en cette occasion aux sentimens de ses prédecesseurs, & prétendit que le Chapitre de la Cathedrale devoit préceder. Cette déclaration ne servit qu'à échauffer le different. Les Chanoines de Nôtre-Dame refuserent de s'y soûmettre, & prétendirent même que l'Evêque étant leur partie, ne pouvoit être leur Juge. Cependant comme la Fête approchoit, & qu'on ne pouvoit se passer d'un reglement provisionnel, François ordonna par provision que le Chapitre de la Cathedrale precederoit; les Chanoines de Nôtre-Dame refuserent d'obéïr, & n'assisterent point à la Procession.

Il est certain que l'Evêque de Geneve ayant toute Jurisdiction sur le Chapitre de Nôtre-Dame, étoit en droit de juger de ce different, & d'obliger les parties de se soûmettre à son jugement; mais son extrême douceur & l'aversion qu'il avoit pour les procés ne luy permit pas d'user dans cette occasion d'une autorité qui ne pouvoit luy être contestée. Il tourna donc l'affaire en accommodement, & fit convenir les parties qu'on écriroit de part & d'autre à Paris au Duc de Nemours, Seigneur d'Annecy,

pour le prier de faire consulter cette affaire, & de vouloir bien proposer luy-même les expediens les plus propres à la terminer. Le Duc consulta là-dessus les plus habiles du Clergé & du Parlement de Paris. La prétention du Chapitre de Nôtre-Dame de preceder celuy de la Cathedrale, fut jugée insoûtenable; & l'on proposa ensuite de regler la marche des deux Chapitres sur celle des Collegiales de la sainte Chapelle & de sainte Genevieve de Paris, lorsqu'elles se rencontrent avec le Chapitre de la Cathedrale, c'est-à-dire, que celuy de la Cathedrale de Geneve tiendroit un côté, & celuy de Nôtre-Dame d'Annecy l'autre.

*Aug. de Sales. liv. 7.*

François rejetta bien loin cette proposition; il dit qu'il avoit fait serment de maintenir les privileges & les prérogatives du Clergé de sa Cathedrale; qu'il se faisoit une religion de l'observer, & qu'il ne permettroit jamais que de son temps on y donnât la moindre atteinte; que la prérogative de sa Cathedrale ne consistoit pas seulement à n'être point précedée par une Collegiale, mais encore à la préceder en toutes manieres; que la sainte Chapelle de Paris, & l'Abbaye de sainte Geneviéve étoient exemptes

de la Jurisdiction Episcopale, & de celle du Chapitre de la Cathedrale, le Siege vacant ; que n'y ayant point de dépendance entre ces Eglises, il n'y avoit point d'inconvenient qu'elles eussent quelque sorte d'égalité lorsqu'elles se rencontroient ; qu'il n'en étoit pas de même du Chapitre de Nôtre-Dame
*Ibid.* d'Annecy, qu'il dépendoit en toutes choses de la Jurisdiction Episcopale, & de celle du Chapitre, le Siege vacant ; qu'il n'étoit donc pas juste de le regler sur des Eglises indépendantes ; que ce seroit faire tort à la superiorité du Chapitre de la Cathedrale, & qu'on en pourroit tirer dans la suite de dangereuses consequences.

François en écrivit en ce sens au Duc de Nemours, & le pria de trouver bon
*Idem.* qu'il n'acceptât pas l'accommodement
*Ibid.* qu'il avoit proposé. Le Duc approuva ses raisons, & écrivit au Chapitre de Nôtre-Dame qu'il ne pouvoit prétendre ni la préséance, ni même l'égalité à l'égard du Chapitre de saint Pierre de Geneve, & qu'il leur conseilloit de se soûmettre au jugement de leur Evêque ; c'étoit le seul parti qu'il y avoit à prendre ; mais quand l'esprit de chicane s'est une fois emparé d'une Communauté, il n'est

n'eſt pas aiſé d'en revenir. Le Chapitre de Nôtre-Dame n'acquieſça ni au jugement de l'Evêque, ni aux ſentimens du Duc de Nemours. Il porta l'affaire devant l'Archevêque de Vienne, Metropolitain de Geneve. François l'y ſuivit, & obtint enfin un jugement qui confirmoit le ſien, & qui donnoit la préſeance en toutes choſes au Chapitre de la Cathedrale.

François qui croyoit joüir de quelque repos, reprit auſſi-tôt le deſſein de la Viſité generale de ſon Dioceſe; mais il en fut détourné par une Lettre que le Maire & les Echevins de Dijon luy écrivirent pour le prier de venir prêcher l'Avent & le Carême dans leur Ville. François qui avoit reſolu de ne point ſortir de ſon Dioceſe qu'il ne s'agît du ſervice de l'Egliſe en general, ou de l'interêt de la ſienne en particulier, fut ſur le point de s'en excuſer. Mais Dieu, à la gloire duquel ce voyage devoit un jour tant contribuer, ne permit pas qu'il s'en tînt à cette premiere penſée; il ſe ſentit preſſé interieurement d'accorder ce qu'on luy demandoit, il n'en voyoit pas la raiſon, au contraire il ſe diſoit à luy-même pluſieurs choſes qui l'en devoient détourner; la Providence luy cachoit encore le

*Idem. Ibid.*

fruit qu'elle prétendoit tirer de ce voyage, mais elle le sollicitoit interieurement de le faire; il suivit cet attrait, & répondit que s'agissant de sortir de son Diocese, & des Etats du Duc de Savoye, il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre sans avoir la permission du Pape & celle de son Souverain; qu'il alloit leur écrire, & qu'il leur feroit sçavoir leur réponse. Le Pape luy accorda sur le champ la permission qu'il demandoit, mais le Duc de Savoye, sous des pretextes recherchez, la refusa.

*August. de Sales, liv. 5.*

Ce refus ne surprit point François, il s'étoit apperçu à son dernier voyage de Turin, que le Duc qui étoit défiant, avoit pris de l'ombrage de son premier voyage en France, de l'estime que le Roy luy avoit témoigné, & encore plus des offres qu'il luy avoit fait faire. François qui avoit l'esprit insinuant, n'avoit rien épargné pour en découvrir le sujet; mais le Duc qui n'avoit pû s'empêcher de luy laisser voir sa défiance, avoit alors ses raisons pour luy en cacher les motifs.

On a sçu depuis que Geneve étant fort à la bienseance de la France, particulierement depuis l'échange du Marquisat de Saluces, il avoit craint qu'on ne proposât à François de traiter des

droits de Souveraineté que les Evêques de Geneve prétendent ſur cette Ville, pour les faire valoir en temps & lieu; qu'il avoit cru qu'on ne l'avoit tant careſſé lorſqu'il n'étoit que Coadjuteur, que pour le gagner, & l'engager à conclure le Traité lorſqu'il ſeroit Evêque; qu'il s'étoit imaginé ſur cela, que le voyage de Dijon n'étoit qu'un pretexte, & qu'il couvroit un plus grand deſſein. Celuy que le Duc de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & Gouverneur de la Breſſe & des autres païs échangez contre le Marquiſat de Saluces, fit alors en Breſſe, accompagné du Baron de Luz & du Preſident Jannin, augmenta ſes ſoupçons, & ce fut ce qui le porta à refuſer à François la permiſſion qu'il luy demandoit. *August. de Sales. liv. 5.*

Le Duc de Savoye avoit d'autant plus d'interêt au Traité qu'on auroit pû faire ſur un pareil article, qu'il prétendoit luy-même à la Souveraineté de Geneve, & qu'il traitoit les droits prétendus par l'Evêque d'imaginaires & de mal fondez. Il paroît ſi naturel de traiter ici cette fameuſe queſtion, qu'il manqueroit quelque choſe à la ſatisfaction du Lecteur ſi on négligeoit de le faire. Voicy donc en peu de mots les raiſons que le Duc &

l'Evêque alleguoient de part & d'autre pour défendre leur Souveraineté ſur Geneve.

*Monod, traité des droits de Savoye ſur Geneve.* Les Ducs de Savoye pour appuyer leur droit prennent les choſes de plus loin ; & ſuppoſent qu'en mil trois cens quatre-vingts douze, Pierre, Comte de Geneve, mourant ſans enfans, choiſit pour ſon heritier Humbert de Vilars, fils de ſa ſœur ; que Humbert en mil trois-cens quatre-vingts quinze obtint de l'Empereur Venceſlas une inveſtiture du Comté de Geneve ; qu'il le poſſeda paiſiblement juſques en l'année mil quatre cens qui fut la derniere de ſa vie ; que ſe voyant ſans enfans, il diſpoſa de ſes biens en faveur d'Odon de Vilars ſon oncle paternel ; qu'Odon recueillit ſans trouble la ſucceſſion de ſon neveu, & la vendit l'année ſuivante à Loüis Comte de Savoye. Voilà ſur quoy les droits de la Maiſon de Savoye ſont originairement fondez.

Les Ducs ajoûtent qu'en vertu de cette vente qui fut faite ſans oppoſition, Loüis de Savoye joüit long-temps ſans trouble du Comté de Geneve ; que la *en 1417.* Savoye ayant été érigée en Duché par l'Empereur Sigiſmond en faveur d'Amedée VIII. il y eut procés à la Chambre

Imperiale touchant le Comté de Geneve ; qu'à l'occasion de ce different en mil quatre-cens vingt quatre, l'Empereur donna une nouvelle investiture de ce Comté au Duc de Savoye ; qu'elle fut confirmée par les Empereurs Maximilien I. en mil cinq-cens dix-neuf, & Charles-Quint en mil cinq cens trente.

Les Ducs de Savoye soutiennent encore qu'en vertu de ces titres ils ont exercé sans contestations dans Geneve tous les actes de Souveraineté ; qu'ils y ont établi des Gouverneurs, des Juges, des Notaires & des Sergens ; qu'ils en ont fait garder les portes, mis garnison dans la Forteresse ; qu'ils y ont eu une Maison Seigneuriale ; qu'ils y ont fait batre monnoye, & y ont accordé grace de la vie à des gens condamnez à mort.

Les Ducs ajoûtent enfin pour dernier titre, qu'en mil cinq cens quinze Pierre de la Baume, Evêque de Geneve, s'étant avisé de prétendre à la Jurisdiction temporelle de la Ville, le Pape Leon X. le luy défendit par un Bref exprés en datte de la même année, & que l'Evêque obéït sans rien alleguer pour la défense de son prétendu droit à la Souveraineté

de Geneve. Voilà ſur quoi ſont fondées les pretentions des Ducs de Savoye à la Seigneurie temporelle de Geneve.

Les Evêques de Geneve ſoûtiennent au contraire que les prétentions des Ducs de Savoye ne ſont fondées que ſur une équivoque ; qu'à la verité ils ſont Comtes de Genevois ; mais que bien loin qu'en cette qualité ils ayent aucun droit ſur Geneve & ſur ſa Banlieuë, ils dépendoient autrefois de l'Egliſe de Geneve, & luy faiſoient hommage ; que le Traité fait entre Arduce Evêque de Geneve, & Amé, Comte de Genevois, le porte en termes exprés, qu'on y lit ces propres paroles : *Le Comte doit être fidel advoyer ſous l'Evêque* ; que les anciens Comtes de Genevois ayant entrepris de ſe ſouſtraire à la dépendance de l'Egliſe de Geneve, & même de l'aſſujetir, le même Arduce avoit eu recours à l'Empereur Frederic Barberouſſe, qui luy avoit confirmé la Seigneurie temporelle de Geneve par une Déclaration autentique de l'an mil cent cinquante-trois ; que nonobſtant un droit ſi bien établi, le Comte de Zeringuen, en qualité de Vicaire de l'Empire, & celuy de Genevois en la même qualité, ayant entrepris ſur la Seigneurie temporelle de l'Egliſe de

*Frederic Spāheim. Le Citadin de Geneve. Spon. Hiſt. de Geneve, Liv. 2.*

*Comes fidelis advocatus ſub Epiſcopo eſſe debet. Spon. Ibid.*

Geneve, l'Evêque en avoit porté ses plaintes à la Diete generale de l'Empire tenuë en l'an onze cens quatre-vingts six; que l'attentat des deux Comtes y avoit paru si injuste, que la Diete les avoit obligez de comparoître en personne; qu'elle leur avoit fait une severe reprimande de leur audace, & les avoit contraint de signer la sentence de leur condamnation avec tant de rigueur pour Guillaume, Comte de Genevois; que son Fief fut ajugé à Nantelin, Evêque de Geneve, pour reparation de la felonie qu'il avoit commise contre ce Prelat & son Eglise.

Les Evêques de Geneve produisent encore un acte fort ancien qui est cité par le Citadin de Geneve, & rapporté par Spon: il porte en termes exprés, *que l'Eglise de Geneve a seule le Domaine & la Souveraineté de la Ville & fauxbourgs de Geneve.* *Spon. Rz.*

A cet acte ils en ajoûtent deux autres qui sont deux reconnoissances d'Amedée, Comte de Genevois, par lesquelles il déclare n'avoir aucun droit ni aucune prétention sur la ville, ni sur les biens de l'Evêché de Geneve: ils prétendent que cela est si vray, qu'Amedée VIII. premier Duc de Savoye, ayant acquis le *De l'an 1284.*

Comté de Genevois, en avoit fait un hommage ſolemnel à l'Evêque dans l'Egliſe Cathedrale de ſaint Pierre, & que le Duc Loüis ſon fils avoit renoncé en particulier à la Souveraineté des terres acquiſes par ceux de Geneve prés le Pont d'Arvé.

Quant à la Bulle de Leon X. dont on a parlé, ils avoüent qu'elle a été donnée, mais qu'elle ne peut préjudicier aux droits de Souveraineté des Evêques, par deux raiſons invincibles; l'une que les Papes n'ayant aucun droit temporel ſur l'Etat de Geneve, Leon X. n'avoit pu diſpoſer de la Souveraineté en faveur des Ducs de Savoye au préjudice des Evêques: l'autre, que quand même Leon X. auroit eu le droit de diſpoſer de la Souveraineté de Geneve, il n'auroit pu condamner l'Evêque ſans l'entendre, & qu'il étoit conſtant qu'il n'avoit été ni oüi, ni même cité.

Pour ce qui eſt des actes de Souveraineté que les Ducs de Savoye prétendent avoir exercé dans Geneve, les Evêques les nient pour la plûpart, & ſoutiennent pour les autres, qu'ils ont été faits violemment, & contre toute juſtice; les Ducs plus puiſſans que les Evêques s'étant prevalus des conjonctures, & que

les Evêques & le Chapitre s'y étant toujours oppoſez, ils ne peuvent avoir acquis aucun droit aux Ducs de Savoye.

Enfin les Evêques ajoûtent qu'étant conſtant que la Souveraineté de Geneve a appartenu à leur Egliſe, & que les Ducs de Savoye, comme Comte des Genevois, en ont relevé, comme ils le prouvent par les actes autentiques qu'on a citez; les Ducs devroient au moins faire voir comment l'Egliſe de Geneve a perdu cette Souveraineté, & comment eux-mêmes l'ont acquiſe, & c'eſt ce qu'ils prétendent qu'ils ne pourront jamais faire. Voilà en abregé les raiſons ſur leſquelles les deux parties fondent leur droit : ce n'eſt point ici le lieu de décider cette fameuſe queſtion ; ce ſeroit ſortir des bornes de l'Hiſtoire.

On ſe contentera d'ajoûter que la Ville de Geneve s'étant érigée en Republique de la maniere qu'on l'a raconté au commencement du ſecond Livre de cette Hiſtoire, elle prétendit que la Souveraineté de Geneve appartenoit au peuple ; que les Evêques premierement, & enſuite les Ducs de Savoye l'avoient uſurpée, & que même pendant ces uſurpations il étoit toujours reſté des marques de la Souveraineté du peuple ;

voicy les preuves qu'elle en rapporte, ausquelles on joindra quelques reflexions qui serviront à éclaircir le fait.

Spon. Hist. de Geneve, liv. 2.

La Republique de Geneve prétend donc que l'Evêque même étant élû, prêtoit serment de conserver les privileges & les franchises de la Ville. Mais cela ne dérogeoit pas plus à sa Souveraineté, que le même serment que font l'Empereur & la plûpart des Rois de l'Europe, préjudicie à la leur. En second lieu, que l'extrême déference qu'avoit la Ville pour ses Evêques, & pour les Ducs de Savoye, l'avoit empêché de prendre garde de si prés à leurs Traitez, & aux autres entreprises qu'ils faisoient contre leur liberté; mais cette déference ayant duré plusieurs siecles sans interruption, sans qu'aucun se soit jamais opposé à ces prétenduës entreprises, est une preuve évidente qu'avant l'année mil cinq cens trente-cinq, les Genevois n'avoient pas les prétentions qu'ils ont aujourd'huy. En troisiéme lieu, que l'Empereur Frederic Barberousse ne pouvoit donner ni aux Ducs de Savoye, ni aux Comtes de Genevois & de Zeringuen, ni aux Evêques la Souveraineté d'une ville Imperiale, comme Geneve, sans la participation de l'Empire, & le consen-

tement des ſujets. Cependant ni l'Empire, ni les ſujets ne ſe ſont point plaints qu'il eût excedé ſon pouvoir ; au contraire, les Dietes generales de l'Empire ont reconnu la Souveraineté des Evêques. En quatriéme lieu, que lors même que les Evêques & les Ducs de Savoye avoient le plus de pouvoir, il étoit reſté aſſez de marques de la Souveraineté du peuple ; mais ce n'eſt pas aſſez de le dire, il le faut prouver. En cinquiéme lieu, que les Evêques n'avoient pas plus d'autorité dans Geneve, que les Doges dans Veniſe & dans Genes, & qu'on faiſoit les cris publics au nom de l'Evêque, de ſon Vidame, des Syndics & Prudhommes de la Ville. Mais il faut encore prouver le premier, & les Evêques ne conviennent point du ſecond. En ſixiéme lieu, que l'Evêque avoit pluſieurs Aſſeſſeurs élûs par les Bourgeois, qu'on appelloit de tous les jugemens au Conſeil des deux cens, & même à un Conſeil general compoſé de tous les chefs de famille, & que l'Evêque étoit obligé de ratifier ce qui y avoit été reſolu ; mais la queſtion n'eſt pas de ſçavoir ſi l'Evêque avoit des Officiers ſubalternes, elle eſt de ſçavoir ſi ces Officiers dépendoient de luy, s'il pouvoit

les dépoſer, & changer quand il le jugeoit à propos. Les Evêques le prétendent, & en citent pluſieurs exemples, & la Republique n'en rapporte pas un pour juſtifier qu'ils étoient obligez de ratifier ce qui avoit été reſolu au Conſeil des deux cens, ou au Conſeil general. En ſixiéme lieu, que les Syndics avoient droit de faire battre monnoye, & de plus la garde de la Ville, ſans que l'Evêque s'en mêlât ; mais le droit de faire battre monnoye n'a pas toujours été inſéparable de la Souveraineté. En France les Ducs de Nevers & de Sully ont ce droit, cependant ils n'ont jamais prétendu être Souverains. Le droit de garder la Ville prouve encore moins ; les Villes de Lyon, de Saint Malo, d'Amiens, de Peronne, & pluſieurs autres en ſont en poſſeſſion, cependant elles n'en ſont pas moins ſujettes.

A ces prétenduës preuves les défenſeurs de la liberté de Geneve ajoûtent, que les Magiſtrats ſeculiers jugeoient les cauſes criminelles en dernier reſſort, lorſque les coupables n'étoient pas Eccleſiaſtiques. Mais il faudroit prouver encore que dans ces cas mêmes ils ne recevoient pas de leurs Evêques l'autorité de juger ; ce que les Evêques prétendent, &

l'on ne rapporte point de preuves au contraire. Ce qui eſt bien remarquable eſt que l'Hiſtorien de la ville de Geneve demeure d'accord que les Evêques avoient droit de faire grace aux criminels condamnez à mort, ce qui prouve évidemment la Souveraineté ; mais, dit l'Hiſtorien, ils le faiſoient *plutôt par autorité Eccleſiaſtique & Epiſcopale que ſeculiere :* Cependant il eſt conſtant par toutes les Hiſtoires, que jamais Evêque n'a accordé grace à des criminels condamnez à mort, s'il n'étoit en même temps Seigneur ſpirituel & temporel. On peut encore tirer une autre conſequence de cet aveu, c'eſt que l'Evêque, comme ſoûtient ailleurs l'Hiſtorien, n'étoit pas obligé de s'en tenir aux jugemens des Conſeils de Geneve.

*Spon. l. 11.*

*Idem. Ibid.*

Ces mêmes défenſeurs prétendent encore que dans les affaires importantes l'Evêque ne pouvoit rien ſans le peuple. C'eſt ce qu'il faudroit prouver ; car les Evêques prouvent au contraire que dans tous les Traitez des Evêques de Geneve avec les Comtes de Zeringuen, de Genevois, de Bourgogne, & avec les Ducs de Savoye, il n'eſt fait aucune mention du peuple.

Ils ſoutiennent encore que la communauté & les Syndics faiſoient des allian-

*Spon. Ibid.*

ces & des Traitez de Paix avec des Principautez étrangeres sans la participation de l'Evêque, comme en 1285. avec Amedée Comte de Savoye; l'an 1515. avec le Canton de Fribourg; & l'an 1526. avec celuy de Berne. Les Evêques répondent que ces Traitez ont été faits dans des temps de troubles, & sans autorité; & ils le prouvent par les accommodemens qui se faisoient ensuite; l'on y voit que la Bourgeoisie de Geneve renonçoit à toutes les liaisons qu'elle avoit contractées avec les Etrangers; & il ne reste aucun de ces accommodemens où cette clause ne soit exprimée.

*Spon. Ibid.* Ils prétendent que les revenus de la Ville se partageoient entre elle & l'Evêque, & que les Syndics en avoient le tiers; mais ce partage ne fut jamais une marque d'independance, car si cela étoit, combien de Villes seroient libres qui ne le sont pas?

*Ibid.* Ils ajoûtent enfin que Geneve étoit une Colonie Romaine, & que Charles-Quint écrivant à la Ville de Geneve en 1530. n'adresse point ses Lettres à l'Evêque, mais aux Syndics, Conseil & Communauté de Geneve, & la traite de Ville Imperiale. Quant au premier, Geneve n'a rien en cela qui ne luy soit commun avec

la plupart des Villes du Dauphiné, de la Provence, & du Languedoc, aucune d'elles cependant ne s'est avisée de prétendre à la Souveraineté sous le titre de Colonie Romaine. Pour ce qui est des Lettres de Charles-Quint, il est d'autant plus vrai qu'on n'en peut rien conclure pour la Souveraineté de Geneve, qu'il est constant que les villes Imperiales n'ont pas toûjours été libres. Voilà en abregé les preuves que les Evêques, la ville de Geneve, & les Ducs de Savoye donnent de la Souveraineté qu'ils prétendent sur cette Ville.

Il est aisé d'en conclure qu'une cession du droit des Evêques faite à un Prince aussi puissant & aussi en état de la faire valoir que le Roy de France, n'accommoderoit pas les pretentions du Duc de Savoye. La politique fut toûjours défiante, on s'effraye à moins; François de Sales étoit tres-éloigné de traiter de ses droits sur Geneve : Charles Emmanuel ne laissa pas de l'apprehender, & ce fut ce qui le porta à luy refuser la permission d'aller à Dijon.

Le saint Prelat qui regardoit toûjours la volonté de Dieu comme le premier mobile de tous les évenemens humains, qui (comme il le dit luy-même) s'étoit

fait une loy de ne rien desirer, & de ne rien craindre, receut le refus du Duc comme il auroit receu la permission qu'il luy avoit demandée ; il en écrivit en ce sens au Maire & aux Echevins de Dijon, & continua ses fonctions avec sa tranquilité ordinaire.

*Aug. de Sales liv. 5.*

Il receut en ce même temps un Arrest du Parlement de Bourgogne, de qui le Bailliage de Gex dépend, qu'il sollicitoit depuis son retour de la Cour de France. Il avoit été rendu en conformité des Lettres Patentes de Sa Majesté Tres-Chrétienne, qu'il avoit obtenues pour le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage. Il portoit expressément que les biens Ecclesiastiques usurpez par les Calvinistes seroient restituez. Cet article ne pouvoit souffrir dans son execution que de tres-grandes difficultez, & François jugea que son autorité d'ailleurs peu respectée des Calvinistes, ne suffiroit pas pour les surmonter. Il étoit intime ami du Duc de Bellegarde Gouverneur du païs de Gex, & du Baron de Luz ; il les pria tous deux de se rendre à Gex pour l'aider à faire executer les intentions de Sa Majesté. Le Duc & le Baron s'y rendirent, & François accompagné de plusieurs Ec-

clesiastiques

clesiastiques zelez & habiles, y arriva en même temps. Les choses s'y passerent d'abord assez paisiblement, les ordres du Roy étoient précis, & il n'y eût pas eu de sureté à s'y opposer en presence d'un Gouverneur qui n'étoit sur les lieux que pour les faire executer ; mais les plus grands calmes sont pour l'ordinaire suivis des plus furieuses tempêtes : tant qu'il ne fut question que de prêcher & d'instruire, on ne trouva point d'opposition ; mais on ne se fut pas plutôt mis en devoir de rentrer en possession des biens usurpez, que tout pensa se soûlever. La presence & l'autorité du Duc & du Baron, & plus que tout cela les précautions qu'ils avoient prises pour faire executer les volontez du Roy, retinrent pourtant les plus échauffez ; mais elles n'empêcherent pas que leur ressentiment ne tombât sur le saint Prelat : ils sçavoient que c'étoit luy qui avoit obtenu les Lettres du Roy, & l'Arrest du Parlement, & son zele leur étoit trop connu pour pouvoir douter qu'il n'en procurât l'execution dans toute leur étendue ; sa mort seule en pouvoit rompre le cours, elle fut resolue, & l'on trouva le moyen de l'empoisonnner ; une fiévre violente le prit aussi-tôt, mais comme tout étoit

*Aug. de Sales. liv. 5.*
*Anon. liv. 11.*

ſuſpect dans un païs où l'on ſçavoit qu'il ne manquoit pas d'ennemis, les Medecins ſe douterent de ce que ce pouvoit être, & luy firent prendre tant de contrepoiſons qu'enfin la fiévre ceſſa, & qu'il recouvra ſa ſanté. La force de ſon temperament ne laiſſa pas d'en être affoiblie, & ce fut apparemment une des cauſes qui luy abregea ſes jours.

Au plus fort de ſa maladie il n'eut point de plus grand ſoin que de prier pour ſes ennemis, & d'empêcher qu'on ne punît l'attentat commis en ſa perſonne. Une vertu ſi rare toucha deux Gentilshommes du Duc de Bellegarde, zelez Calviniſtes & qui avoient de la capacité ; ils avoient été ébranlez par ſes predications, ſon exemple acheva leur converſion, ils ne purent croire qu'un imitateur ſi exact de la patience du Sauveur pût ignorer ou alterer ſa doctrine, & faiſant comparaiſon de l'innocence de ſes mœurs avec celles de leurs Miniſtres, ils acheverent de ſe perſuader que la pureté de la Foy devoit être où ils voyoient reluire tant de vertus : Leur converſion fut ſuivie d'un grand nombre d'autres, mais ce ſuccés ne ſervit qu'à augmenter la haine des Calviniſtes contre luy.

*Ibid.*

François n'en rabatit rien de son zele ; il n'en prit pas plus de précautions, & il ne quitta le païs qu'aprés y avoir gagné à Dieu un grand nombre d'ames, établi des Eglises & des Pasteurs, & pris toutes les mesures pour y faire refleurir l'ancienne Religion. De Gex il retourna à Annecy, mais il en partit aussitôt, & fit douze grandes lieuës à pied pour aller à Nôtre-Dame de Tonon remercier Dieu de la santé qu'il luy avoit renduë, & du rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex.

Comme cette Ville & le Chablais dont elle est la Capitale, luy étoient redevables de leur retour à l'Eglise Catholique, & qu'il leur avoit depuis obtenu beaucoup de graces du Duc de Savoye, il y fut receu avec une joye extrême ; il n'y étoit point encore venu depuis qu'il étoit Evêque de Geneve, ce qui fit penser les Syndics à luy faire une entrée, mais François dont l'humilité ne s'accommodoit pas des honneurs du monde, & qui sçavoit soûtenir sa dignité par d'autres voies, la refusa ; il y entra à pied suivi d'un seul domestique, recevant plus d'éclat de sa propre vertu, qu'il n'en eût pû recevoir de l'équipage le plus

pompeux. Tout le monde vint au devant de luy, on accourut de toute la Province pour le voir, & la Ville de Tonon bien differente de ce qu'elle étoit autrefois, luy rendit autant d'honneur qu'elle luy avoit témoigné de haine & de mépris. Il acheva d'affermir dans la Foy ceux qui n'y étoient pas encore bien établis, il guérit l'aigreur qui étoit restée dans le cœur de ceux qui croyoient avoir été maltraitez, il se fit tout à tous pour gagner tout le monde à Jesus-Christ.

*Aug. de Sales, l. 5. Anon. liv. 2.*

Comme il étoit sur son départ pour retourner à Annecy, deux Chanoines Reguliers de l'Abbaye de Six vinrent luy rendre visite. Cette Abbaye est située dans le fonds du Fossigny entre de rudes montagnes fort élevées; elles sont toûjours couvertes de glaces si épaisses qu'elles ne fondent jamais. Seulement au fort de l'été elles se fendent quelquefois avec un fracas si horrible, qu'il semble que tous le païs va abîmer. Un hyver éternel regne dans ces tristes lieux, & les rend inaccessibles pendant la plus grande partie de l'année. Cet affreux séjour avoit été choisi il y avoit plusieurs siécles par Ponce de l'illustre maison des Barons de Fossigny, mais plus fameux encore par sa pieté, pour y vivre retiré

du monde ; il y avoit bâti l'Abbaye de Six, luy avoit donné de grands biens, & étoit mort en réputation de sainteté. La pieté avoit long-temps regné dans ce saint lieu. Mais il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plutôt que d'une regularité exacte. Dans la suite des temps les Chanoines Reguliers de cette Abbaye degenererent de la vertu de leurs peres. Les choses étoient déja sur le penchant lorsque Jacques de Mouxy succedant aux Abbez Reguliers fut le premier pourvû en commande de cette Abbaye. Il prétendit la jurisdiction reguliere, le Chapitre s'y opposa, & appella de ses entreprises au Senat de Chambery. La jurisdiction reguliere luy fut interdite, & les Chanoines se voyant sans Superieur s'abandonnerent à toute sorte de desordres.

C'étoit pour en faire des plaintes au saint Prelat, & pour le prier d'y remedier que les deux Chanoines dont on a parlé l'étoient venu trouver. Aprés un long détail des dereglemens de leurs Confreres, ils luy representerent que n'ayant point d'Abbé Regulier, il étoit en droit de visiter leur Abbaye, & d'y faire les Ordonnances qu'il jugeroit necessaires pour rétablir le bon ordre, &

bannir les ſcandales de la maiſon de Dieu; que luy ſeul pouvoit apporter le remede à de ſi grands maux ; qu'ils en chargeoient ſa conſcience , & que pour eux ils s'en croyoient quittes aprés les avis qu'ils venoient de luy donner.

Le ſaint Prelat fut touché de leurs remontrances , & partit à l'heure même pour aller faire la viſite de l'Abbaye de Six : il y trouva les choſes dans l'état déplorable qui luy avoit été repreſenté. Mais comme ſa prudence répondoit à
Ibid. ſon zele, il jugea qu'en voulant en trop faire on ne feroit rien du tout ; qu'il en étoit à peu prés des maladies du cœur & de l'eſprit comme de celles du corps, qu'il falloit proportionner les remedes aux forces des malades, & qu'en impoſant à ces Chanoines un joug trop peſant , ils ne manqueroient pas de le ſecouer à la premiere occaſion.

D'un autre côté le Chapitre pris au dépourvû & ſans conſeil , gagné même par la douceur & les honnêtetez du ſaint Prelat, reçut ſa viſite, & ſe ſoumit aux Reglemens qu'il jugea à propos de faire. Ainſi dans peu de jours le bon ordre fut rétabli dans cette maiſon.

L'an 1605. Cependant le bruit s'étant répandu dans le Foſſigny que François étoit à

l'Abbaye de Six, on y vint de tous côtez pour l'y ſaluer, il y receut entre autres les députez des habitans d'une vallée ſituée à trois lieues de-là : ils luy apprirent la déſolation qui y étoit arrivée depuis peu. Comme la Province eſt pleine de montagnes d'une hauteur exceſſive, les ſommets de deux de ces montagnes s'étant détachez, avoient écraſé par leur chute pluſieurs villages, quantité d'habitans, & un grand nombre de troupeaux qui faiſoient toute la richeſſe du païs. Ils ajoûterent qu'étant reduits par cet accident à une extrême pauvreté, & tout-à-fait hors d'état de payer les tailles, ils s'étoient adreſſez à la Chambre des Comtes du Duc de Savoye pour en être déchargez ; que ç'avoit été en vain, qu'il n'avoient pû rien obtenir, & qu'on continuoit à exiger d'eux ce qu'ils étoient dans une impuiſſance abſolue de payer ; qu'ils avoient lieu de croire ou qu'on n'étoit pas perſuadé que le mal fût auſſi grand qu'il étoit, ou qu'on les croyoit moins pauvres qu'ils n'étoient en effet. Sur cela ils le ſupplierent d'envoyer ſur les lieux pour verifier toutes choſes, afin que ſur le rapport qui luy en ſeroit fait, il pût écrire en leur faveur.

*Auguſt. de Sales. liv. 5.*

*Anon. liv. 11.*

François qui avoit le cœur du monde le plus tendre pour les miseres d'autruy, fut sensiblement touché du malheur de ces pauvres gens, & s'offrit de partir à l'heure même pour les aller consoler, & leur rendre tous les services qui dépendroient de luy. Ils s'y opposerent en luy representant que le Païs étoit impratiquable & si rude qu'un cheval n'y pourroit aller ; le saint Prelat leur demanda s'ils n'en étoient pas venus, ils répondirent qu'ils étoient de pauvres gens accoûtumez à de pareilles fatigues : *Et moy*, répondit François, *mes enfans, je suis votre Pere, obligé de pourvoir par moy-même à votre cosolation & à vos besoins.* Ainsi quelques instances qu'ils luy pûssent faire, il partit avec eux à pied. Tout autre que luy s'en seroit repenti, il luy fallut un jour entier pour faire les trois lieues qu'il y a de l'Abbaye de Six à la vallée. Le mal étoit encore plus grand qu'on ne luy avoit fait. Les habitans reduits à une extrême pauvreté avoient à peine la figure humaine, tout leur manquoit, habits, maisons, de quoy vivre ; François mêla ses larmes avec les leurs ; il les consola, leur donna tout l'argent qu'il avoit apporté, & leur promit d'écrire en leur faveur au Duc mê-

me. Il le fit, & il obtint pour eux tout ce qu'il demanda en leur faveur.

Mais si François fut touché du malheur de ces pauvres gens, ils ne le furent pas moins de son extrême charité, ils n'avoient jamais vû leurs Evêques, & peut-être même qu'aucun n'étoit jamais venu dans ces tristes lieux ; ils étoient charmez de la douceur qui paroissoit sur son visage, dans ses discours, & dans toutes ses actions, & ils ne pouvoient se lasser d'admirer la patience & la joye avec laquelle il s'accommodoit de leur nourriture toute grossiere & dégoûtante qu'elle étoit, & de leurs masures à demi ruinées où ils avoient eux-mêmes bien de la peine à loger. Le saint Prelat de son côté eut la satisfaction de voir que la Religion Catholique s'étoit conservée parmi eux à quelques superstitions prés qu'il eut soin de retrancher. En s'en retournant à Tonon, il repassa par l'Abbaye de Six, où il fit encore quelques Reglemens qu'il jugea necessaires pour y maintenir le bon ordre qu'il y avoit établi.

Les Chanoines s'y soûmirent en apparence ; mais comme il n'est rien de plus difficile que de revenir du libertinage, sur-tout quand on s'y est laissé aller en

violant les obligations d'une profeſſion toute ſainte, ils n'eurent pas plutôt appris que François étoit de retour à Annecy, qu'ils appellerent au Senat de Chambery de toutes les Ordonnances qu'il avoit faites.

Quelque ennemi qu'il fût des procés il ſuivit cette affaire, & obtint enfin un Arrêt qui confirmoit ſes Ordonnances, & qui luy donnoit pouvoir de reformer cette Abbaye. Alors François qui avoit de la fermeté quand les voyes de douceur étoient inutiles reprit le deſſein de la reforme. Il y trouva de la reſiſtance, mais enfin il en vint à bout, en diſtribuant les plus oppoſez à ſes bons deſſeins dans d'autres maiſons de l'Ordre; & il fit venir en leur place des perſonnes d'une conduite édifiante, qui vêcurent depuis d'une maniere exemplaire.

*Anon. liv. 11.* François étoit à peine ſorti de cette affaire, qu'il reçut des Lettres de Dijon. Le Maire & les Echevins ne s'étoient point rebutez du refus du Duc de Savoye, ils s'étoient adreſſez au Parlement, & luy avoient écrit conjointement des Lettres tres-preſſantes pour le prier de conſentir que l'Evêque de Geneve prêchât le Carême prochain dans leur Ville. Le Duc ne crût pas devoir

perſiſter dans ſon refus. Il accorda ce qu'on lui demandoit, & auſſi-tôt le Maire & les Echevins en donnerent avis au ſaint Prelat par les Lettres dont on vient de parler. François leur répondit que le ſeul obſtacle qui l'avoit empêché de leur accorder leur demande étant levé, il ne manqueroit pas de ſe rendre à Dijon pour le commencement du Carême.

Le temps pour ſe diſpoſer à cette grande action étant court, François fut obligé de quitter Annecy où il étoit accablé d'affaires; il ſe retira au Château de Sales pour y vaquer plus à loiſir à l'étude & à la priere. Il ne ſeparoit jamais l'une de l'autre, & quoi qu'il ne negligeât pas la premiere, il étudioit beaucoup plus aux pieds du Crucifix que dans les Livres. C'eſt là où il puiſoit ce zele, & cette éloquence ſi touchante qui luy gagnoit les cœurs en même temps qu'il perſuadoit les eſprits. Il s'étoit fait une ſainte habitude du recueillement & de la contemplation la plus ſublime, & il s'étoit tellement rendu le maître de ſon imagination & de ſes ſens, qu'ils ne mettoient plus d'obſtacles aux impreſſions que Dieu vouloit faire ſur ſon eſprit & ſur ſon cœur. Sa fidelité à cor-

respondre aux mouvemens de la grace luy en attiroit toûjours de nouvelles, & la pureté de son cœur le mettoit en état d'avoir avec Dieu ces communications intimes, autrefois si frequentes, & aujourd'huy si rares. En effet, ceux qui voyent dans l'Ecriture sainte ces apparitions, ces visions, la connoissance des choses futures & éloignées, accordée à tant de Saints de l'un & de l'autre Testament, en un mot ces communications si ordinaires de Dieu avec les hommes, admirent avec raison qu'elles ayent cessé, ou du moins qu'elles ne soient plus à beaucoup prés si communes. Il s'est même formé sur cela une espece d'incredulité, & l'on ne fait point de difficulté de traiter de visionaires ceux qui prétendent avoir eu des revelations, & de gens de mauvais goût les Historiens qui les rapportent.

Il est vray qu'il ne faut pas croire à toute sorte d'esprits, qu'il faut beaucoup de lumiere & de discernement sur un pareil sujet, que trop de credulité en ces matieres seroit dangereux, & meneroit droit au Fanatisme ; mais ce seroit un autre excés que de prétendre que Dieu n'ait plus de ces sortes de communications avec ses Saints, avec ce

ames choisies, avec ces cœurs si purs qu'il a formé luy-même, & qu'il a pris plaisir de remplir de son esprit & de son amour. On ne fera donc point difficulté de rapporter ce que tous les Historiens de saint François de Sales racontent luy être arrivé dans la retraite dont on vient de parler. C'est une vision dont il plut à Dieu de le favoriser touchant l'Ordre de la Visitation dont il devoit un jour être l'Instituteur.

*Aug. de Sales, liv. 6. Anon. l. 11. &c.*

Ils rapportent donc qu'étant en meditation, & priant Dieu avec sa ferveur ordinaire qu'il pût être utile à sa gloire & au salut des ames qu'il avoit bien voulu racheter de son sang, Dieu luy fit connoitre qu'il établiroit un jour un nouvel Ordre de Religieuses qui édifieroient l'Eglise par l'éclat de leurs vertus, & qui perpetueroient dans la posterité son esprit, ses sentimens & ses maximes.

Ils ajoûtent que Dieu luy fit connoîtres les principales personnes qui devoient le seconder dans ce dessein, & que l'idée luy en resta si nette, qu'il reconnut depuis la Baronne de Chantal pour être celle que Dieu avoit destinée à être la premiere Religieuse de ce nouvel Ordre. Elle étoit alors à Dijon,

*Aug. de Sales, Ibid.*

où elle étoit venue ſur la reputation du ſaint Prelat qui y devoit prêcher le Carême, & ce fut là que ſe forma entre eux cette ſainte liaiſon dont on rapportera les circonſtances dans le ſeptiéme Livre de cette Hiſtoire.

*L'an 1604.* Cependant le Carême approchant, François aprés avoir mis ordre aux affaires de ſon Dioceſe partit pour Dijon; il y fut receu avec des honneurs extraordinaires de la Ville & du Parlement, & il y prêcha avec un applaudiſſement qui attira dans la Ville la Nobleſſe & le peuple des environs. Les plus grandes Egliſes ſuffiſoient à peine pour contenir le monde qui accouroit à ſes Sermons, & ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que les Calviniſtes dont la Ville étoit alors remplie, y couroient en foule comme les Catholiques. Cela luy donna lieu de traiter pluſieurs matieres de controverſe où il excelloit, & il le fit avec tant de force & d'éloquence, qu'un grand nombre ſe convertit & rentra dans l'Egliſe Catholique. *Auguſt. de Sales. liv. 6.*

Les Miniſtres de la Religion prétendue reformée voyoient ces ſuccés avec beaucoup de chagrin, mais il n'y avoit aucun moyen d'en arrêter le cours, qu'en acceptant la Conference publi-

que que François leur avoit souvent offerte ; plusieurs en furent tentez, mais ayant fait reflexion qu'ils auroient à faire à l'Apôtre du Chablais, à cet homme si fameux par le grand nombre des conversions qu'il avoit faites ; ils jugerent qu'il étoit plus seur de declamer contre luy dans leurs prêches. La chose en fût demeurée là, si l'un d'eux plus présomptueux ne se fût presenté pour disputer avec luy. François le prit au mot ; & la Conference fut remise aprés Pâques, les occupations du saint Prelat ne luy permettant pas d'y assister plutôt. *August. de Sales, liv. 6.*

Le consistoire trouva fort mauvais que le Ministre se fût engagé sans sa participation, on luy fit entendre que si on avoit à choisir quelqu'un pour défendre la cause commune on ne s'adresseroit pas à luy, & on luy défendit de tenir la parole qu'il avoit donnée. Le temps dont on étoit convenu étant arrivé, le Ministre ne parut point, & François pria le Baron de Luz & plusieurs autres personnes de distinction qui avoient été témoins du défy du Ministre de s'en souvenir. *Anon. liv. 11.*

Cependant quelque fatigue qu'il y eût à prêcher tous les jours, & à répondre à tous ceux qui le venoient consul-

-ter, le zele du ſaint Prelat n'en fut pas ſatisfait, il alloit les aprés-midy dans les Hôpitaux de la Ville & des Faux-bourgs viſiter les malades, les conſoler, les inſtruire, ſouvent même il les confeſſoit & leur adminiſtroit les Sacremens. Il n'y avoit ny miſere, ny beſoin qui échapât à ſes ſoins, & l'on ne pouvoit comprendre comment un ſeul homme pouvoit ſuffire à tant d'occupations differentes.

Les Fêtes de Pâques étant paſſées, & François ſe diſpoſant à partir pour retourner à Annecy, le Corps de Ville le vint remercier, & luy fit préſent d'un
*Ibid.* ſervice de vaiſſelle d'argent qu'il avoit fait faire exprés pour luy témoigner ſa reconnoiſſance. François le regarda, loüa l'ouvrage, mais quelque inſtance qu'on luy pût faire, on ne put jamais l'obliger à l'accepter. Il leur dit pour s'en défendre que Dieu luy ordonnoit de donner gratuitement ce qu'il avoit receu de ſon infinie miſericorde ſans qu'il luy en eût rien couté; qu'il n'avoit jamais rien pris pour ſes ſermons, & qu'il ne commenceroit pas par eux à tirer quelque avantage temporel de ſon miniſtere; que cependant puiſqu'ils vouloient abſolument qu'il reçût quelque

recompense de son travail, il leur en demandoit une qui luy étoit beaucoup plus chere que tout l'argent qu'ils luy pourroient offrir ; qu'elle consistoit à se souvenir de luy dans leurs prieres, & à luy conserver l'amitié dont ils avoient bien voulu l'honorer. Le Maire ne pouvant vaincre ses refus le pria de luy marquer au moins ce qu'il vouloit qu'on fist du buffet qu'on luy avoit destiné. François répondit que ce seroit l'accepter que d'en disposer ; qu'il laissoit à leur charité à en faire l'employ qu'elle jugeroit à propos : c'étoit leur dire en mots couverts de s'en servir à faire des aumônes, son intention fut suivie, & le prix du buffet fut donné aux pauvres.

Le mépris des richesses a toûjours été la marque d'une grande ame, mais il est certain qu'il est aussi la preuve la moins suspecte de la vertu la plus épurée. Comme elles sont le moyen infaillible de posseder tous les autres biens, on ne sçauroit les mépriser, qu'en même temps on ne soit au-dessus de tout ce qui peut flatter les sens; ainsi le refus que fit le saint Prelat du present que la Ville de Dijon luy vouloit faire, fut d'autant plus estimé, que ceux-mêmes qui en avoient été les témoins se sentoient

moins capables de l'imiter.

A son retour à Annecy il donna une preuve encore plus convaincante du mépris dont il étoit penetré pour les richesses, & les dignitez qui pouvoient le relever aux yeux des hommes. La réputation qu'il s'étoit acquise à Dijon étoit allée jusques à la Cour de France, & elle avoit reveillé dans le cœur de Henry IV. l'estime & l'amitié qu'il avoit autrefois ressentie pour luy. Il en parla à Deshayes, cet intime ami de François dont on a déja parlé, & il le chargea de luy écrire de sa part que s'il vouloit venir à Paris, il luy feroit connoitre qu'il ne l'avoit pas oublié, & qu'il avoit dessein de luy donner une Abbaye considerable, ne doutant point qu'il ne fist de son revenu un usage beaucoup meilleur que tout autre qu'il en pourroit pourvoir. Deshayes s'acquitta avec joye de sa commission, mais François luy répondit qu'il le prioit de faire à sa Majesté des remerciemens proportionnez aux bontez dont elle vouloit bien l'honorer; qu'il craignoit autant les richesses que d'autres les pouvoient souhaiter, que moins il auroit de bien, moins il auroit de compte à rendre; que le peu de revenu qu'il avoit luy suffisoit, &

qu'un plus grand ne ſerviroit qu'à l'embarraſſer.

Ce refus ne diminua rien de la paſſion que ce grand Prince avoit de luy faire du bien, il luy fit recrire par le même Deshayes que s'il refuſoit une Abbaye, il ne refuſeroit peut-être pas un Chapeau de Cardinal qu'il avoit deſſein de demander pour luy ; mais cette dignité qui fait le comble des vœux des Eccleſiaſtiques les plus ambitieux ne fut pas capable de le tenter : il fit réponſe à Deshayes que ſa Majeſté luy vouloit faire un honneur dont il étoit indigne, qu'on l'avoit déja élevé malgré luy à l'Epiſcopat, que Dieu luy étoit témoin de la violence qu'on luy avoit faite ; qu'une plus grande dignité l'accableroit ; qu'il connoiſſoit ſes forces & ſon peu de vertu ; que l'amour propre & la vanité naturelle dont perſonne n'eſt exempt n'avoient pas beſoin d'être flattez ; qu'ils n'étoient que trop forts, & qu'il n'étoit pas d'avis de mettre luy-même de nouveaux obſtacles à ſon ſalut. Il ajoûtoit avec cette franchiſe qu'il avoit avec ſes amis, qu'il porteroit volontiers la robbe rouge, ſi cette couleur luy pouvoit venir de ſon ſang répandu pour la foy, & pour le ſalut du prochain ; mais que

pour le chapeau de Cardinal, quand il ne feroit qu'à trois pas de luy, il ne voudroit pas les faire pour l'aller prendre; qu'il ne méprisoit pas la dignité qu'on luy offroit, mais que les grandeurs ne luy convenoient pas; que chacun se devoit connoitre, & que pour luy il étoit persuadé que Dieu ne l'avoit pas fait pour les grandeurs.

*Ibid.*

La réponse de François ayant été communiquée au Grand Henry, il l'admira, & ne put s'empêcher de dire *que jusques alors il s'étoit crû au dessus de tous ceux à qui il pouvoit faire du bien, mais que l'Evêque de Geneve par cette heureuse indépendance où sa vertu l'avoit mis, étoit autant au dessus de luy, que la Royauté l'élevoit au dessus des autres.*

*Anon. liv. 2.*

François prêcha l'année suivante le Carême à la Roche, petite Ville de son Diocese. Ce grand homme qui s'étoit fait admirer à la Cour de France, à Paris & à Dijon, se faisoit un plaisir de prêcher à des ames simples, mais dociles; & il disoit sur cela quand il ne voyoit dans son auditoire que des Païsans, des Artisans ou de petits Bourgeois, que tels étoient ceux à qui JESUS-CHRIST luy-même avoit prêché; qu'on ne l'avoit gueres vû annoncer sa divine pa-

*August. de Sales. liv. 6.*

role aux Grands du monde, qu'il n'avoit paru qu'une fois à la Cour, & qu'il y avoit été méprisé, qu'aprés cela il ne pouvoit assez s'étonner qu'on briguât les grands auditoires, & qu'aprés tout l'ame d'un Païsan avoit autant couté au Sauveur que celle d'un Prince.

Cependant quoy que ce fût une fort grande fatigue de prêcher tous les jours pendant un temps de jeûne qu'il pratiquoit rigoureusement, & auquel il ajoûtoit beaucoup d'autres austeritez, son zele n'en demeuroit pas là : au lieu du repos qu'il eût pû prendre aprés avoir prêché, il assembloit les Curez & les Ecclesiastiques des environs, il leur faisoit des Conferences sur les cas de conscience, & les dressoit luy-même aux ceremonies de l'Eglise ; ce travail étoit suivi d'un autre : il accommodoit les procés, vuidoit les differens, visitoit les pauvres & les malades. Que si l'on ajoûte à cela le temps qu'il donnoit à la priere, dont il ne se dispensoit jamais, & celuy qu'il étoit obligé d'employer à l'étude, il sera aisé de juger qu'il n'en pouvoit pas donner beaucoup au repos.

*Auguft. de Sales liv. 6.*

Pendant le séjour qu'il fit à la Roche il donna un exemple de charité qui ne paroîtra peut-être pas considerable à

bien des gens, mais qui ne laiſſoit pas d'être d'un grand merite devant Dieu. Entre les pauvres qui venoient tous les jours recevoir l'aumône à ſa porte, il ſe rencontra un ſourd & muet de naiſſance: c'étoit un homme d'une vie fort innocente, & qui d'ailleurs n'étant pas mal adroit, étoit quelquefois employé aux bas ſervices de la maiſon. Comme on ſçavoit que le ſaint Prelat aimoit les pauvres, on le lui menoit quelquefois pendant le repas, pour luy donner le plaiſir de le voir s'expliquer par ſignes, & entendre ceux qu'on luy faiſoit. François touché de ſa miſere, ordònna qu'on le mît au nombre de ſes domeſtiques, & qu'on en eût grand ſoin; on luy repreſenta ſur cela qu'il n'avoit pas beſoin de cette ſurcharge, & que d'ailleurs ce pauvre homme luy ſeroit aſſez inutile: *Comment inutile*, répondit le ſaint Prelat, *compte-t-on pour rien de pratiquer la charité? Plus Dieu l'a affligé, plus on en doit avoir pitié; ſi nous étions à ſa place voudrions-nous, qu'on fût ſi ménager à nôtre égard?* Il fut donc receu au nombre des domeſtiques du ſaint Prelat, & il le garda juſques à ſa mort.

Mais il fit encore pour luy quelque choſe de plus, il entreprit de l'inſtruire

ſuy-même par ſignes des myſteres de la Foy, & il y réuſſit aprés un travail incroyable. Il luy apprit à ſe confeſſer par ſigne ; & il voulut être ſon Confeſſeur, il l'admit enſuite à la Communion, dont il ne s'approchoit jamais qu'avec un reſpect & une devotion qui édifioit tout le monde : il ne ſurvécut gueres au ſaint Prelat, & il mourut de douleur d'avoir perdu un ſi bon Maître.

Le Carême étant fini, François retourna à Annecy pour le Synode qu'il tenoit exactement tous les ans. Comme ce n'étoit pas ſon ſentiment de faire beaucoup de reglemens, mais qu'il croyoit qu'il étoit plus utile de faire obſerver exactement ceux qui avoient été faits tant par luy-même que par ſes predeceſſeurs, on ne voit point qu'il ait fait dans ce Synode aucun Statut qui merite d'être remarqué. On ſe contentera de dire qu'il étoit d'une exactitude extrême à pratiquer luy-même ce qu'il preſcrivoit aux autres ; ainſi ayant ordonné dans le Synode precedent que les Titulaires auroient ſoin de fournir leurs Egliſes de Calices & de Ciboires d'argent, de Livres, & de tous les ornemens neceſſaires pour faire decemment le ſervice divin, ayant appris qu'il manquoit

quelque chose aux Eglises qu'il étoit obligé d'entretenir, il ordonna qu'on y pourvoiroit incessamment, & preferablement à toute autre dépense.

Il receut dans ce même temps des Lettres de Rome par lesquelles on luy mandoit la mort du Pape Clement VIII. l'élection du Cardinal de Medicis qui
*L'an 1605.* avoit pris le nom de Leon XI. & la resolution où étoit ce Pape de le faire Cardinal à la premiere promotion. Il s'affligea de cette derniere nouvelle à proportion de l'éloignement qu'il avoit des grandeurs & des dignitez : il pria Dieu d'en détourner l'effet, & de ne pas permettre une élevation qui peut-être le rendroit moins humble & moins agreable à ses yeux. Sa priere fut exaucée, mais d'une maniere bien differente de celle qu'il eût souhaitée.

Leon XI. étoit le même Cardinal de Medicis, qui aprés avoir conclu la paix de Vervins, avoit passé par Tonon lorsque François y faisoit la fameuse Mission dont on a parlé, le Cardinal le revit depuis à Rome, & y connut encore mieux qu'il n'avoit fait à Tonon, tout ce qu'il avoit de merite & de vertu. Ce Cardinal étoit luy-même des plus distinguez du Sacré College par sa naissance, par

ses

ſes grands talens, & par une pieté des plus ſinceres. Ses vertus l'avoient élévé ſur le Saint Siege, & on attendoit de lui tout ce qu'on auroit pu attendre d'un Pape de la ſainteté la plus éminente; ſes intentions étoient les meilleures du monde, elles alloient toutes au bien de la Chrétienté, & à la reforme de l'Egliſe. Pour les executer il avoit fait deſſein d'appeller auprés de luy tout ce qu'il connoiſſoit de gens éminens en ſcience & en ſainteté. Comme François étoit de ce nombre, il avoit jetté les yeux ſur luy pour le faire Cardinal, dans la vûë que cette dignité lui donneroit lieu de s'attacher ſans ſcrupule à ſa perſonne, & de l'aider de ſes lumieres & de ſes conſeils.

Mais Dieu, dont les jugemens ſont impenetrables, qui accorde ſouvent une longue vie aux impies, pendant qu'il permet que les plus gens de bien ſoient emportez par une mort precipitée : Dieu, dis-je, dont les jugemens, quoique peu conformes à nos foibles idées, ſont toujours adorables, ne permit pas que ce grand Pape executât ſes bons deſſeins : il mourut vingt-ſept jours aprés ſon élection, & fit place au Cardinal Borgheſe, qui prit le nom de Paul V. Il étoit des

amis de François, il connoissoit son merite & sa vertu ; mais il avoit d'autres vûës que son predecesseur, il honora toujours le saint Prelat de son estime & de sa protection, mais ce fut tout ce qu'il fit pour luy.

Par la mort de Leon XI. François fut delivré de la crainte d'être fait Cardinal. Cette maniere de parler paroîtra étrange aux ambitieux, à ces enfans du siecle, qui ne connoissent point d'autres biens au-delà de la vie presente, ou qui ne les connoissent que pour les négliger, & leur preferer ceux de la terre. Le Juste qui vit de la foy, a bien d'autres sentimens ; il craint ce que le monde desire, il fuit ce qu'il recherche, *& tout occupé de la grandeur & de l'éternité de Dieu*, comme s'expliquoit le saint Prelat, *il ne comprend pas qu'on puisse s'attacher à ce que le monde presente de vain & de perissable.*

Anon. Liv. 2.

Ces dispositions de François étoient si connûës, que le Duc de Savoye ayant sçu qu'il avoit refusé la dignité de Cardinal, ne put s'empêcher de dire, *que Monsieur de Geneve avoit entierement oublié le monde, & qu'il ne se souvenoit de sa Cour que quand il disoit la Messe pour demander à Dieu de la sanctifier.*

Ibid.

Il reçut encore dans ce même temps des Lettres du Senat de Chambery, par lesquelles il étoit prié de faire pour sa patrie ce qu'il avoit fait pour la France, & d'honorer leur Ville de ses predications le Carême prochain, comme il en avoit honoré depuis peu la Ville de Dijon. François répondit avec son honnêteté ordinaire, en accordant ce qu'on luy demandoit; mais pendant qu'il se préparoit à ce nouveau travail, Vespasien Ajazza, Abbé d'Abondance, vint luy rendre visite: c'étoit un homme d'une pieté exemplaire, d'une prudence & d'une douceur consommée, ami depuis long-temps du saint Prelat, & qui n'entreprenoit rien de consequence sans le consulter. Il voyoit avec peine depuis plusieurs années le peu de regularité de ses Religieux. Ils n'étoient pas engagez dans de grands desordres, mais ils menoient une vie fort éloignée de la sainteté de la Regle de saint Augustin, dont ils avoient fait profession. Cependant comme ils étoient tous fort vieux, il n'avoit pas jugé à propos de les obliger à des observances qu'ils n'avoient point encore pratiquées: cette condescendance qui n'avoit point d'autre principe que la repugnance qu'il avoit à faire de

la peine à ses Religieux, ne laissoit pas de luy donner du scrupule, & il venoit consulter le saint Prelat sur ce qu'il y auroit à faire pour rétablir le bon ordre dans son Abbaye.

*Anon. liv. 2.* François qui étoit la douceur même, loüa la moderation de l'Abbé, & comme c'étoit sa maxime, que si on avoit à manquer, *il valloit mieux que ce fût par trop de douceur que par trop de severité*, il luy conseilla de ne pas tourmenter ses Religieux : il ajoûta qu'il étoit pourtant d'avis qu'il rétablît le bon ordre dans son Abbaye, au moins pour l'avenir ; qu'il *August. de Sales. liv. 6.* falloit pour cela donner des pensions à ces anciens Religieux, & les obliger à ceder le Monastere à des Reformez qu'on feroit venir d'ailleurs ; qu'il n'en jugeoit point de plus propres pour cela que les Feüillans, quoique d'un Ordre different ; que si ce projet luy agreoit, il en écriroit au Pape pour avoir les Bulles necessaires pour en procurer l'execution. L'Abbé approuva cet expedient, François écrivit au Pape, on luy envoya les Bulles qu'il avoit demandées, les Feüillans furent établis dans l'Abbaye d'Abondance, & ils y vivent encore aujourd'huy avec beaucoup d'édification.

Pendant que ces choses se passoient François étoit toujours occupé du dessein de faire la Visite generale de son Diocese ; il sçavoit qu'elle faisoit une des principales obligations des Evêques, & il avoit toujours devant les yeux cet avis de l'Apôtre : *Veillez sur vous-même, & sur tout le troupeau sur lequel le Saint Esprit vous a établi.* Ayant donc ramassé tous les memoires qu'il avoit fait dresser, ou qu'il avoit dressé luy-même, il partit le quinziéme d'Octobre pour commencer ce grand ouvrage : car il ne pouvoit l'achever qu'à son retour de Chambery.

*Act. 20. vers. 28.*

*L'an 1605.*

Le Diocese de Geneve est d'une grande étenduë, & fort peuplé, rempli d'un grand nombre de petites villes, de bourgs & de villages ; une partie est couverte de montagnes d'une hauteur prodigieuse, & d'un tres-difficile accés ; ce qu'il y a de singulier, est que la temperature de l'air y est si differente, qu'il y a des lieux toujours couverts de neiges & de glaces, les autres au contraires sont brûlez des rayons du Soleil, & il y fait un chaud extrême. Une partie de ce Diocese s'étend vers les Suisses, la plûpart Lutheriens ou Calvinistes ; un autre du côté de la Savoye, &

une enfin est au-delà du Rhône dans les Etats du Roy Tres-Chrétien.

*August. de Sales, liv. 6.* Ce fut cette partie que le saint Prelat visita la premiere, il donnoit au moins un jour entier à la visite de chaque Paroisse ; il disoit la Messe, prêchoit, donnoit la Confirmation, faisoit luy-même le Catechisme aux enfans, afin d'apprendre aux Curez par son exemple de quelle importance est cette fonction, dont la plûpart ne font pas autant d'état qu'ils en devroient faire, & il confessoit tous ceux qui vouloient se confesser à luy.

Tant d'occupations ne l'empêchoient pas de s'informer avec soin des dereglemens des familles. Il travailloit ensuite à rétablir la paix dans les mariages, la bonne intelligence entre les peres & les enfans, les serviteurs & les maîtres, & à reconcilier ceux dont les haines inveterées scandalisoient le public ; son extrême douceur luy ouvroit tous les cœurs ; rien n'échapoit à sa charité : les pauvres, les malades, les prisonniers, tout s'en sentoit ; il soulageoit les uns par ses aumônes, les autres par ses soins, & les autres enfin par son credit.

Mais il s'appliquoit sur-tout à bien connoître & à bien regler les Pasteurs

des Eglises qu'il visitoit, & c'est à quoi particulierement luy servoient les memoires qu'il avoit dressez, & qu'il consultoit toujours avant que d'entrer dans les lieux où il devoit faire la visite. Il traitoit avec honneur ceux d'entre les Curez qui étoient d'une vie irreprochable, & qui s'acquittoient saintement de leur ministere, il encourageoit les bons, fortifioit les foibles, & nonobstant son extrême douceur, il menaçoit de traiter rigoureusement ceux qui donnoient du scandale, ou dont on luy avoit fait de justes plaintes. Il dressoit ensuite de nouveaux memoires sur ce qu'il avoit pû connoître par luy-même, & les consultoit dans les occasions afin de n'être point surpris.

Il faisoit toutes ses visites à pied, ne faisoit porter avec luy aucun bagage, ni rien qui pût suppléer au manquement de toutes choses qu'il rencontroit souvent dans de pauvres lieux ; la plus pauvre chaumiere étoit toujours celle qu'il choisissoit pour son logement, & aprés tant de fatigues il étoit souvent reduit à coucher sur la paille. Ces contre-temps ne le touchoient qu'autant que ceux qui l'accompagnoient en étoient incommodez, c'étoit toute sa peine ;

car pour luy, quand on s'avisoit de se plaindre sur les mauvais gistes qu'il rencontroit souvent, ou sur les incommoditez qu'il étoit obligé de souffrir, il répondoit avec une sainte joye qu'il n'avoit point encore rencontré de logement si incommode que l'étable de Bethléem, ni de lit si rude que celuy de la Croix; que cependant le Sauveur avoit bien voulu naître dans l'un, & mourir sur l'autre. Il ajoutoit que ces pauvres gens chez lesquels ils se retiroient, n'étoient ni logez, ni couchez plus commodement que luy; que le meilleur moyen de leur faire supporter patiemment leur pauvreté, étoit de la partager avec eux, & de leur apprendre par l'exemple toujours plus convainquant que les paroles, qu'elle n'étoit pas si à craindre qu'ils pouvoient se l'imaginer. C'est ainsi que le saint Prelat s'encourageoit à souffrir les incommoditez de la vie par l'exemple du Sauveur, & par celuy de ce grand nombre d'hommes que la Providence a destinez à mener une vie pauvre & laborieuse. *Ils sont hommes comme nous;* ajoûtoit-il, *ils sont Chrétiens appellez comme nous à la grace & à la gloire; ils peuvent comme nous appeller Dieu leur Pere: en un mot, ils sont nos freres, &*

*peut-*

*peut-être sont-ils meilleurs & plus saints que nous, plus agréables à Dieu, & destinez à une plus grande gloire. Pourquoy donc mettre tant de difference entre eux & nous, que nous croyons nous abaisser, & & être fort à plaindre quand nous sommes pendant quelques jours comme ils sont toute leur vie?*

L'amour des pauvres a toujours été une des vertus des plus cheries du saint Prelat, mais il faisoit consister cet amour non seulement à les assister par des aumônes, mais encore à les frequenter & à vivre comme eux. La foy dont il étoit animé, luy faisoit regarder JESUS-CHRIST caché sous la personne des pauvres, & il disoit souvent que ce n'étoit que d'eux qu'il avoit dit: *Ce que vous avez fait pour eux, vous me l'avez fait à moy-même.*

Le Carême approchant, il fut obligé d'interrompre sa visite pour se rendre à Chambery. Il commença par y faire une retraite chez les Peres Jesuites qui avoient également son estime & sa confiance. Il disoit sur cela que pour prêcher avec fruit, il falloit à l'exemple de saint Jean & de JESUS-CHRIST même, entrer dans la solitude, & pour ainsi dire dans le Desert, avant que de mon-

ter en Chaire. C'eſt là qu'il puiſoit ce feu & ces lumieres qui produiſoient la Foy dans le cœur des Heretiques, & la haine du peché dans celuy des pecheurs. Il ne diſoit rien dont il ne fût perſuadé & qu'il ne pratiquât luy-même. *Les hommes*, diſoit-il, *nous regardent en même tems qu'ils nous écoutent, il faut prêcher à leurs yeux auſſi-bien qu'à leurs oreilles; l'un ſe fait par la parole, & l'autre par l'exemple qui eſt encore plus puiſſant. Qui me croira*, ajoûtoit-il, *quand je prêcherai la penitence, ſi je ne la fais pas moy-même?*

Il en uſa à Chambery comme il avoit fait à Dijon; même ſuccés dans ſes Predications, même zele dans ſa conduite; mais on n'en uſa pas avec luy avec la même honnêteté à beaucoup prés qu'on avoit fait en France.

*Auguſt. de Sales. liv. 4. Anon. liv. 2.*

Pendant le Carême une affaire criminelle fut portée au Senat. Les parties de part & d'autre étoient puiſſantes, mais le fait qui étoit arrivé dans le Dioceſe de Geneve ne parut pas ſuffiſamment éclairci. Sur cela le Senat ordonna qu'on publiroit des Monitoires à Annecy. François l'ayant appris, ſe fit rendre compte de cette affaire, il l'examina avec attention. Le fait luy parut ſuffiſamment

prouvé, il ne trouva pas que l'affaire *Ibid.*
fût assez importante pour avoir recours à l'excommunication pour l'éclaircir davantage, quand même on auroit besoin de nouvelles lumieres, & il crut voir beaucoup de passion dans les parties. En general, il n'approuvoit point qu'on employât l'autorité de l'Eglise pour de pareilles découvertes; qu'on troublât les consciences pour des affaires qui n'en valloient pas la peine, & il croyoit en particulier que celle dont il s'agissoit, étoit de cette nature. Sur cela il refusa le Monitoire, & défendit à son Official de l'accorder.

Le Senat s'offença de son refus, & luy fit dire que s'il n'accordoit le Monitoire, il luy feroit saisir son temporel. François qui avoit autant de fermeté que de douceur, quand il s'agissoit de son devoir, répondit que ce n'étoit pas le connoître que de luy faire de pareilles menaces; qu'il auroit toujours beaucoup de respect pour le Senat; mais que quand il s'agiroit de perdre la vie, il ne feroit rien contre sa conscience. Cette réponse embarassa d'autant plus le Senat, qu'il étoit persuadé que la perte des biens n'étoit pas capable de toucher un Prelat aussi attaché à son devoir, &

il avoit d'ailleurs quelque honte de traiter si mal un grand Evêque qui passoit pour un Saint, & qui n'étoit venu à Chambery qu'à sa priere. Il avoit même beaucoup d'amis dans la compagnie qui n'étoient pas d'avis qu'on passât outre. Le parti contraire ne laissa pas de l'emporter, le temporel fut saisi, un Senateur le luy signifia d'une maniere si injurieuse, qu'il ne put s'empêcher de dire, *qu'on manquoit de respect pour son caractere.*

Ce que le Senat avoit prévû, arriva. François ne rabbatit rien de sa fermeté, & continua à refuser le Monitoire. On croyoit qu'il feroit ses plaintes au Duc de Savoye de cette injurieuse saisie, & l'on ne doutoit point que ce Prince n'ordonnât la main-levée. Mais il répondit, *qu'il ne vouloit pas faire cet affront au Senat, qu'il n'avoit jamais eu recours au Prince pour ses interêts particuliers, & qu'il ne commenceroit pas si tard.*

Cependant l'injure faite au saint Prelat, faisoit d'autant plus murmurer toute la Ville, qu'il faisoit paroître plus de moderation; on disoit hautement que c'étoit mal reconnoître les services qu'il y rendoit; que le Senat devoit avoir d'autant plus d'égard pour luy, que tout

le monde ſçavoit que ſa ſeule conſidera-tion l'avoit attiré dans leur Ville ; que le Prince deſaprouveroit infailliblement la procedure faite contre luy, & qu'un Evêque ſeroit bien à plaindre s'il étoit obligé d'obéïr à l'aveugle aux ordres du Senat, & même contre ſa propre con-ſcience.

Ces plaintes qui devenoient tous les jours plus fortes, porterent enfin le Se-nat à luy faire propoſer qu'on luy accor-deroit la main-levée de la ſaiſie de ſon temporel s'il vouloit la demander. Mais le ſaint Prelat qui crut dans cette occa-ſion devoir ſoutenir l'honneur de ſon ca-ractere, répondit que le Senat étoit trop juſte pour ne pas reparer, ſans qu'il s'en mêlât, le tort qu'il luy avoit fait ſans ſa participation. Le Senat fut donc reduit à luy accorder la main-levée ſans qu'il l'eût demandé.

François donna dans cette occaſion un grand exemple de vertu. Il avoit été cruellement inſulté par le Senateur qui luy étoit venu ſignifier la ſaiſie de ſon temporel. Une Chanoinie de ſa Cathé-drale étant venue à vacquer, il la don-na au neveu de ce Senateur qu'il ſçavoit être un homme de pieté & de merite. C'eſt la maniere dont il ſe vengea de l'empor-

*Maupas, Vie de S. François de Sales, 4. part. chap. 12.*

tement de ce Magiſtrat, qui ne pouvoit ſe laſſer depuis de loüer l'éminente vertu du ſaint Prelat.

Rien n'offence plus ſenſiblement que les injures qui viennent des perſonnes qu'on croit avoir obligées ; que ſi l'on ajoûte le mépris à l'injure, c'eſt ce qui revolte le plus le cœur, & ce que l'on pardonne le moins. Ce ſont les circonſtances où ſe trouvoit alors le ſaint Prelat. C'étoit préciſément à la priere du Senat qu'il étoit venu prêcher le Carême à Chambery ; tous les particuliers de la compagnie ne pouvoient que luy en être tres obligez. Ce fut pourtant l'un d'eux qui luy parla d'une maniere ſi mépriſante, que quoi qu'il fût le plus humble & le plus patient de tous les hommes, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Cependant l'occaſion s'en étant preſentée, il ne ſe vange de cette injure que par des bienfaits. Il eſt certain qu'il y a quelque choſe de grand à ne ſe point vanger ; mais de faire du bien à ſes ennemis, c'eſt l'effet de la plus grande generoſité.

Pendant que le ſaint Prelat donnoit à Chambery des exemples de la plus haute vertu, on y reçut les nouvelles que le Duc de Savoye & le Duc de Nemours

s'étoient broüillez. Ce dernier prétendoit avoir le Comté de Genevois en toute ſouveraineté ; & le Duc au contraire, vouloit abſolument qu'il relevât toujours de luy. On tenta en vain de part & d'autre tout ce qui pouvoit terminer cette affaire par un accommodement, il en fallut venir à une guerre ouverte. Le Duc de Nemours ſe mit le premier en campagne : il ne pouvoit mieux prendre ſon temps. Le Duc de Savoye étoit occupé à une autre guerre qu'on luy faiſoit dans le Piedmont, & il ne pouvoit faire de détachemens ſans trop affoiblir ſon armée, & expoſer ſon païs à une invaſion preſque certaine. Le Duc de Nemours profita de cette conjoncture qui luy étoit ſi favorable, il ramaſſa des troupes en diligence, & parut ſur les bords du Rhône en état de ſe faire luy-même raiſon de l'injuſtice qu'il prétendoit luy être faite par le Duc de Savoye. On ne doutoit point qu'il ne commençât par aſſieger Annecy, dont il avoit reſolu de faire ſa place d'armes. Ce fut ce qui obligea François de partir immédiatement aprés Pâques pour conſoler ſes Dioceſains qui étoient étrangement allarmez des deſſeins du Duc de Nemours. Sa preſence redoubla leur

*Aug. liv. 2.*

consternation ; comme il y étoit tendrement aimé, on ne pouvoit souffrir qu'il s'enfermât dans une ville qui alloit être assiegée, & qui étant mal fortifiée, & le secours difficile & éloigné, ne pouvoit manquer d'être prise, & peut-être emportée d'assaut.

*Anon. Ibid.* *Aug. de Sales, liv. 6.* On luy representa sur cela que les troupes du Duc de Nemours étoient pour la plûpart composées d'Heretiques ; qu'il connoissoit la haine qu'ils avoient pour luy ; que si la Ville étoit prise, comme il étoit moralement impossible qu'elle ne le fût, il seroit la premiere victime immolée à leur fureur & à leur vangeance ; que le Duc de Nemours qui connoissoit son attachement & celuy de toute sa Maison au service du Duc de Savoye, seroit peut-être bien-aise de se voir défait d'un Prelat qu'il regardoit comme son ennemy ; que tant qu'il seroit parmi eux, il ne serviroit qu'à redoubler leurs craintes & leurs allarmes ; que pendant que la sortie de la Ville étoit libre, on le conjuroit de se retirer ; que Dieu les vouloit punir du peu de profit qu'ils avoient fait de ses bons exemples, & de ses saintes instructions ; qu'ils étoient les seuls coupables, & qu'il n'étoit pas juste qu'un innocent comme luy

fût enveloppé dans le châtiment que Dieu vouloit faire de leurs pechez. *Anon. Ibid.*

François, aprés les avoir remercié de leur affection, répondit avec une fermeté qu'on ne peut assez admirer, que le conseil qu'on luy donnoit, ressembloit à celuy qu'on donneroit à un Pasteur de fuir en voyant venir les loups prêts à déchirer son troupeau ; qu'il n'ignoroit pas que les troupes du Duc de Nemours ne fussent presque toutes composées d'Heretiques ; que les Genevois qui ne luy vouloient pas de bien, en faisoient une partie considerable ; que c'étoit pour cela même qu'il étoit resolu de courir avec eux les risques de la guerre, afin d'empêcher, si la Ville étoit prise, la séduction de son peuple, la profanation des choses saintes, & les autres violences qui sont les suites ordinaires des Villes prises ; qu'il sçavoit jusques où pouvoit aller la rage des Heretiques contre luy ; mais qu'il n'avoit jamais rien souhaité avec plus de passion que de répandre son sang pour la foy ; qu'il esperoit cependant que Dieu ne permettroit pas que tant de malheurs arrivassent, s'ils retournoient à luy de tout leur cœur ; qu'il resteroit exprés pour les y exhorter ; qu'aprés

Ibid. tout, ſa vie n'étoit pas plus precieuſe que celle de tant d'honnêtes gens qui étoient expoſez aux mêmes dangers, & que s'il avoit à la perdre, il ne pouvoit mourir plus glorieuſement qu'en aſſiſtant le peuple que Dieu luy avoit confié.

Cependant le Duc de Nemours que le paſſage du Rhône avoit arrêté plus long-temps qu'il ne convenoit au ſuccés de ſes deſſeins, arriva devant Annecy. La Ville fut inveſtie dés le même jour, & le lendemain on l'aſſiegea dans les formes.

Il ſe répandit un bruit en même temps que le Duc de Nemours, pour attirer plus de monde ſous ſes enſeignes, étoit reſolu d'accorder la liberté de conſcience dans tout le Comté Genevois dont Annecy eſt la Capitale, & dans tout le païs qu'il pourroit conquerir ſur le Duc de Savoye. A cette nouvelle le ſaint Prelat ne put retenir ſes larmes, & aprés avoir long-temps gémi devant Dieu, il parut avec un viſage tranquille, & s'adreſſant à ceux qui étoient preſens: *Puiſque le Duc de Nemours*, leur dit-il, *abandonne la cauſe de Dieu, & la ſacrifie à ſon ambition, Dieu l'abandonnera à ſon tour, & il ne rëüſſira pas dans ſes*

*desseins.* On regarda ces paroles comme une prédiction que la Ville ne seroit pas prise.

En effet, on apprit quelque temps aprés que Victor Amedée, Prince de Piedmond, marchoit à grandes journées au secours d'Annecy avec des troupes superieures à celles du Duc de Nemours. Ce Prince ne crut pas le devoir attendre, il leva le siege, & quelques jours aprés le Prince de Piedmont entra dans Annecy. Il fut loger chez le saint Evêque, l'embrassa plusieurs fois devant tout le monde, & témoigna publiquement qu'il étoit persuadé que son zele & sa fermeté avoient empêché la prise de la Ville. François qui ne pensoit qu'aux interêts de Dieu, se servit de cette occasion pour engager ce Prince à mettre la paix dans plusieurs Monasteres de son Diocese, dont les Religieux ne pouvoient s'accorder avec leurs Abbez sur le partage de leurs biens; il le pria aussi de l'appuyer de son autorité pour mettre la reforme dans quelques Monasteres de filles, dont la conduite n'étoit pas aussi reguliere qu'il l'eût souhaité. Le Prince qui ne pouvoit rien luy refuser, luy accorda l'un & *Ibid.* *Anon. Ibid.*

l'autre, appuya de ſon autorité, & même de ſa preſence tous ſes bons deſſeins, la paix & le bon ordre furent rétablis dans tous ces Monaſteres.

Cependant le Duc de Nemours, aprés avoir été contraint de lever le ſiege d'Annecy, fuïoit devant les troupes du Prince de Piedmont; toutes les Places, encouragées par ce ſuccés, luy fermerent leur porte, la déſertion ſe mit dans ſes troupes, & la prédiction du ſaint Prelat, *qu'il ne réüſſiroit pas dans ſes deſſeins*, ne ſe trouva pour luy que trop veritable. Ces contre-temps l'obligerent à parler d'accommodement. D'un autre côté les affaires du Piedmond ne ſe pouvoient paſſer des troupes que le Prince en avoient tirées; ainſi ces deux Princes ayant un égal interêt à la paix, elle fut bien-tôt concluë. Le Prince de Piedmont repaſſa les Monts, & François ſe vit en état de continuer la viſite de ſon Dioceſe.

*L'an 1606.* Il partit d'Annecy le dix-huitiéme de Juillet, & ne mena pas plus d'équipage que la premiere fois, quoiqu'il eût à viſiter les endroits les plus rudes & les plus pauvres du Dioceſe de Geneve. Ce ne fut plus alors ſeulement par morti-

fication & par modeſtie qu'il ſe vit obligé d'aller à pied. Les montagnes par où il luy falloit paſſer étoient ſi eſcarpées, & les rochers ſi pointus, qu'il étoit impoſſible d'y aller d'une autre maniere, il falloit même ſouvent s'aider également des pieds & des mains, & aprés avoir eſſuyé au pied de ces montagnes une chaleur exceſſive, on trouvoit au haut un air ſi froid que les plus robuſtes en étoient penetrez.

Un jour qu'il étoit arrivé au haut d'une de ces affreuſes montagnes à demy mort de laſſitude & de froid, les pieds & les mains tout écorchez, pour viſiter une ſeule Parroiſſe qui y étoit ſituée; comme il y conſideroit avec étonnement ces prodigieuſes fentes de glace qui ont quelquefois dix ou douze picques de profondeur, les habitans qui étoient venus au-devant de luy, raconterent que quelques jours auparavant un Paſteur courant aprés une vache qui s'étoit égarée étoit tombé dans une de ces fentes. Ils ajoûterent qu'on n'eût jamais ſçû ce qu'il étoit devenu, ſi ſon camarade qui le cherchoit n'eût apperçu ſon chapeau, qui lors qu'il étoit tombé, étoit reſté ſur le bord de la

*Aug. de Sales, liv. 6.*

fente. Il crut que ce pauvre Pasteur étoit encore en état de recevoir du secours, ou qu'au moins s'il étoit mort il pourroit luy procurer la sepulture chrétienne : dans cette vûe il se fit descendre avec des cordes dans cette horrible fente, d'où on le tira à moitié mort de froid, tenant entre ses bras son camarade mort & presque converti en glace.

François ayant entendu ce discours, se tourna vers ceux qui l'accompagnoient, & qui étoient tous rebutez des extrêmes fatigues qu'il leur falloit tous les jours essuyer ; & prenant cette occasion pour les encourager : *Quelques-uns pensent*, leur dit-il, *que nous en faisons trop, & nous faisons beaucoup moins que ces pauvres gens. Vous avez oüi comme l'un a perdu la vie pour recouvrer une bête égarée, & comme l'autre s'est exposé au danger de la perdre, pour procurer à son ami une sepulture dont aprés tout il se fût bien passé. Ces exemples nous parlent, cette charité nous confond, nous qui faisons bien moins pour le salut des ames qui nous sont confiées, que ces pauvres gens ne font pour sauver des bêtes commises à leurs soins.*

Il revint de cette penible visite si fatigué, les pieds, les mains, les jambes si écorchées, que ne pouvant plus se soûtenir, il fut obligé de prendre quelque repos. Il se trouvoit alors dans le bourg d'Amancy, où une Villageoise nommée Pernette Boutey étoit morte depuis peu en odeur de sainteté; on ne parloit alors que de sa mort precieuse devant Dieu, & des grands exemples de vertu qu'elle avoit donnez pendant sa vie. François ne l'avoit jamais vûe, mais elle luy avoit écrit, il luy avoit fait plusieurs réponses, & il écrit luy-même à Madame de Chantal qu'elle luy faisoit la grace d'être bien de ses amies. Se trouvant donc de loisir, il pria le Primicier de la Roche qui l'avoit fort connue, de luy apprendre la vie de cette sainte femme; il le fit à peu prés de la maniere que l'on va la raconter. *Aug. de Sales. liv. 6.*

La naissance illustre dont les hommes font tant d'estime n'est rien devant Dieu. Elle ne donne pas à la verité l'exclusion de la grace, mais elle n'est pas aussi un motif pour l'accorder; il semble au contraire, que Dieu prenne plaisir à se communiquer à ceux qui n'ont rien qui les distingue aux yeux des hommes. C'est ce que l'on va voir dans la vie de cette *Ibid.*

sainte femme que j'ay souvent admirée, & que je voudrois bien pouvoir imiter. Elle étoit fille de deux habitans de la Roche, pauvres, mais gens de bien, & qui n'épargnerent rien pour luy donner une sainte éducation. Elle répondit à leurs soins, & dés sa plus tendre jeunesse elle parut toute remplie de pieté. Elle étoit bien faite, & il ne manqua pas de gens qui prirent soin de le luy dire. Mais ayant oüi dire aussi que la beauté n'est pas un si grand bien que la plûpart des femmes se l'imaginent, elle resolut pour conserver son innocence de se faire Religieuse. Ses parens qui n'étoient pas en peine de la pourvoir s'y opposerent fortement. Elle crut que luy tenant la place de Dieu elle devoit leur obéïr, elle regarda leur volonté comme une marque de la sienne, & elle ne s'engagea dans le mariage que parce qu'elle crut que Dieu le vouloit ainsi. Celuy qu'elle épousa étoit riche, mais il étoit aussi fort emporté. Dieu qui vouloit exercer sa patience permit encore qu'il devînt jaloux; la beauté de sa femme luy donnoit de continuelles allarmes, & toute sa vertu qu'il ne laissoit pas d'admirer, n'étoit pas capable de le rassurer. On auroit de la peine à croire tout

ce

ce qu'il luy fit souffrir dans les accés de cette furieuse passion. Plus il l'aimoit, plus il la maltraitoit, & le plus cruel de ses ennemis ne luy eût pas fait plus de mal, que l'homme du monde qui l'aimoit le plus; ce fut alors qu'elle regretta de n'avoir pas embrassé la vie Religieuse, elle pensoit sans cesse à la tranquillité dont on jouït dans ce bien-heureux état. Mais comme ce n'étoit plus un party à prendre pour elle, elle pria Dieu de luy envoyer une maladie qui luy ôta cette beauté si fatale à son repos. Elle ne fut point exaucée, ses jeûnes & ses mortifications sembloient l'augmenter; elle n'opposoit aux persecutions de son mary, qu'une douceur extrême & une patience invincible, elle ne s'en plaignoit jamais, elle ne se contentoit pas d'être innocente, elle évitoit jusques aux moindres apparences qui eussent pû la faire soupçonner d'être coupable; elle ne sortoit jamais qu'elle ne fût accompagnée, & ce n'étoit que pour aller à l'Eglise faire ses prieres. En tout autre temps on la trouvoit toûjours occupée des soins domestiques, de la lecture, de la priere & du travail, n'ayant point d'autre volonté que celle de son époux, sans cesse occupée des précau-

tions qui pouvoient faire cesser ses soupçons. Ce que l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer, c'est qu'elle ne l'en aimoit pas moins, elle le plaignoit, & elle a dit depuis qu'elle étoit plus sensible à ce que sa jalousie luy faisoit souffrir qu'à ce qu'elle en souffroit elle-même.

Tant de vertus toucherent enfin ce malheureux époux ; il se condamna luy-même de l'avoir soupçonnée, & depuis ce temps-là, ils vêcurent tous deux dans une fort grande tranquillité. Alors cette sainte femme n'étant plus occupée de la crainte de donner de l'ombrage à son mari, s'abandonna toute entiere à la pratique des bonnes œuvres ; elle étoit assiduë à l'Eglise, visitoit les malades, avoit soin des pauvres ausquels, comme elle étoit fort à son aise, elle faisoit de grandes charitez, mais toûjours du consentement de son mary. Son premier soin étoit de bien élever ses enfans, & de veiller sur ses domestiques ; elle faisoit la priere avec eux, leur faisoit elle-même le Catechisme, ou leur lisoit quelque bon Livre. Mais sur tout elle
*Ibid.* pensoit sans cesse à les édifier par ses exemples ; elle jeûnoit tous les Vendredis.

Les Vigiles, les Quatre-temps & le Carême, elle ne mangeoit que du pain, un peu de légumes mal assaisonnées, & ne beuvoit que de l'eau. Elle se levoit toutes les nuits, & demeuroit une heure en priere pendant les plus grands froids comme dans le temps le plus doux. Elle paroissoit toûjours contente, parloit peu, toûjours de choses édifiantes & avec douceur ; jamais des graces que Dieu luy faisoit quoy qu'elles fussent tres-particulieres, c'est ce qui est cause qu'on en a si peu de connoissance. On ne l'a jamais entendu médire, toûjours patiente, toûjours humble, elle cachoit les défauts du prochain, & sur tout ceux de son mary qui n'étoient pas petits, avec plus de soin que les siens. *Ibid.*

Pour ce qui est de l'honneur & de la retenue, jamais femme n'y fut plus exacte, elle alloit sur ce point jusques au scrupule ; & l'on ne peut pas donner de meilleure preuve, que la jalousie est la plus affreuse & la plus deraisonnable de toutes les passions, qu'en disant que son mary fut assez aveugle pour la soupçonner pendant long-temps.

Aprés avoir vêcu de la sorte quarante-huit ans, le temps vint où Dieu vouloit récompenser tant de vertus ; on la vit *Ibid.*

plus assiduë à la priere & aux bonnes œuvres ; on remarqua même qu'elle faisoit moudre quatorze charges de froment qu'elle avoit fait mettre à part, quantité de légumes, & qu'elle ramassoit tout l'argent qu'elle avoit. Son mary luy demanda ce qu'elle en vouloit faire ; elle luy répondit que pendant qu'on avoit le temps il falloit faire de bonnes œuvres ; que sa mort approchoit, & qu'elle se hâtoit de faire des provi-
*Ibid.* sions pour l'éternité ; elle voulut ensuite aller à l'Eglise pour recevoir le Viatique, & l'Extrême-Onction, disant, comme le Centenier de l'Evangile, qu'elle ne meritoit pas que son Sauveur vînt la trouver dans sa maison. Son mary qui ne la croyoit pas si malade le luy défendit, elle luy obéït, mais elle le pria de faire faire sa biere, & mit elle-même à part le drap où elle vouloit être ensevelie, ensuite elle se mit au lit, elle ne parla plus que du mépris des choses du monde, de l'amour & de la crainte de Dieu ; & du desir qu'elle avoit de luy être unie pour toûjours. Quelque temps aprés elle fit venir ses enfans, leur tint les mêmes discours, les exhorta à s'aimer & à rendre à leur pere tout l'honneur qu'ils avoient partagé jusques alors

entre luy & elle, & leur donna sa benediction.

Elle fut visitée dans ce même temps par une fille devote de ses amies qui luy vint offrir ses services, mais elle luy dit qu'elle allât se preparer à la mort, & qu'elles se reverroient bien-tôt dans le Ciel. Quelque temps aprés elle perdit la parole; on luy donna l'Extrême-onction; aprés l'avoir receu, elle ne donna plus d'autres signes de vie qu'une grande quantité de larmes qu'elle répandit en embrassant le crucifix: & elle mourut le jour même & à l'heure qu'elle avoit marquée. Ibid.

Cette fille devote dont elle avoit prédit la mort, la suivit de prés. On ne parle encore aujourd'huy que de la sainte vie, & de la mort précieuse devant Dieu de cette sainte femme: les pauvres dont elle étoit la mere la pleureront longtemps, & sa famille en est dans une affliction dont elle ne peut revenir.

Le saint Prelat parut fort touché de ce discours, & le Primicier n'eut pas plutôt cessé de parler, qu'il leva au Ciel ses yeux trempez de larmes, & dit ces belles paroles du Sauveur: *Je vous rends* Luc. ch.
*gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel & de* X. ỳ. 21.
*la terre, de ce que vous avez caché ces*

*choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez revelées aux ſimples & aux petits. Cela eſt ainſi, mon Pere, parce que vous l'avez voulu.* Il en écrivit en ce ſens à Madame de Chantal, & luy promit de luy envoyer le recit de cette hiſtoire ſi édifiante.

Comme il mettoit tout à profit pour l'éternité, elle ſervit à redoubler ſon zele, il ne put attendre qu'il fût entierement gueri, & dés qu'il eut pris un peu de repos il continua ſes Viſites. La ſituation des lieux, la difficulté des chemins, la deſolation que la guerre & l'hereſie avoit portée preſque par-tout, la multitude des affaires, & le travail extraordinaire dont il ſe chargeoit, faiſant preſque tout par luy-même, luy cauſerent des peines incroyables; il dit luy-même que les difficultez qu'il avoit rencontrées dans ſa Viſite *n'étoient pas des ruiſſeaux qu'on pût traverſer aiſément, mais des torrens capables d'entraîner les plus robuſtes; qu'il trouvoit des croix à chaque pas, & qu'il avoit eu du travail ſans meſure.*

*Anon. liv. 11.*

Il éprouva dans cette occaſion que Dieu n'abandonne jamais ceux qui ſe confient en luy, & qui travaillent pour ſa gloire: car il ajoûte, *que Dieu luy*

*étoit si bon qu'il faisoit tous les jours une espece de miracle en sa faveur, que quand il se retiroit les soirs, il étoit si abattu qu'il ne pouvoit faire aucun usage ni de son corps, ni de son esprit, que cependant tous les matins il se trouvoit avec une nouvelle vigueur, & en état de continuer le travail comme s'il ne faisoit que commencer.* Il avouë qu'il avoit trouvé le meilleur peuple du monde sur ces affreuses montagnes, & qu'à quelques superstitions prés qu'il avoit retranchées, on ne pouvoit rien ajoûter au zele qu'ils avoient pour la Religion Catholique. *Quel accüeil*, dit-il, *quelle veneration pour leur Evêque! Avant-hier j'arrivay la nuit à une petite Ville, mais les habitans avoient allumé tant de feux qu'il faisoit aussi clair qu'en plein jour. O qu'ils meriteroient bien un autre Evêque que moy!* Ce n'étoit ni l'équipage, ni le faste, ni des hauteurs étudiées qui luy attiroient cette veneration; sa vertu seule soûtenoit sa dignité; on se trompe si l'on croit qu'une Religion fondée sur l'humilité ne se peut soûtenir que par l'éclat d'une pompe seculiere.

*Ibid.*

*Ibid.*

Il acheva enfin cette penible visite, & dés qu'il fut de retour à Annecy il envoya à Rome Jean François de Sales

*August. de Sales. liv. 6.*

son frere, Chanoine de son Eglise Cathedrale pour rendre compte au Pape de l'état de son Diocese; il avoit besoin de quelques Bulles pour réparer ou rétablir bien des choses que la guerre & l'heresie avoient détruites, il les obtint sans avoir besoin d'autre solliciteur que la haute opinion que l'on avoit par-tout de son éminente sainteté.

Tant de fatigues qu'il venoit d'essuyer meritoient bien qu'il se donnât quelque repos, mais ce grand Prelat incapable de s'occuper d'autres choses que de ce qui pouvoit contribuer à la sanctification de son peuple, ne fut pas plutôt de retour qu'il composa des instructions pour les Confesseurs. On ne sçauroit les lire sans demeurer d'accord que si elles sont pleines de douceur, elles sont au moins exemptes du relâchement qu'on a eu la témerité de luy imputer.

Il n'eut pas plutôt achevé cet ouvrage, qu'il se prépara pour prêcher le Carême à Annecy; il s'en aquitta avec son zele ordinaire, il connoissoit les maux de son peuple, il en sçavoit les remedes, son exemple soûtenoit toûjours ses discours, & il n'exigeoit rien des autres qu'il ne pratiquât luy-même avec la derniere exactitude. Dieu répandit sur son

*Aug. de Sales. liv. 6.*

ſon travail des benedictions encore plus abondantes qu'à l'ordinaire, il n'y avoit point de pecheurs ſi endurcis qui puſſent reſiſter à la force de l'Eſprit qui parloit par ſa bouche. Il commençoit leur converſion par ſes diſcours publics, il l'achevoit & l'affermiſſoit dans les entretiens particuliers; c'étoit ſa principale affaire, & il n'y en avoit point qu'il ne quittât quand il s'agiſſoit d'entendre ou de conſoler un pecheur.

Les Fêtes de Pâques étant paſſées, & le Preſident Faure ſe trouvant alors à Annecy, ils formerent enſemble le deſſein d'y établir une Academie de Philoſophie, de Theologie, de Juriſprudence, des Mathematiques, & de Lettres humaine. Ils excelloient tous deux dans toutes ces ſciences, & perſonne n'étoit plus capable d'executer un deſſein ſi utile. Deux motifs les porterent à faire cet établiſſement; l'un qu'ils étoient perſuadez que rien ne contribue davantage à introduire & à entretenir le deſordre dans une Ville que l'oiſiveté; l'autre qu'il y avoit quantité de bons eſprits à Annecy & aux environs, qui faute d'être aidez, ne faiſoient pas dans les ſciences les progrés qu'ils étoient capables de faire. Toutes choſes étant diſpoſées

*v. Aug. ſt. de Sales, Ibid.*

*Anon. liv. 11.*

pour l'execution de ce deſſein, ils en écrivirent au Duc de Savoye pour le prier d'accorder à cette Academie quelques privileges qui puſſent encourager ſes Sujets à parvenir à la fin qu'ils s'étoient propoſée. Le Duc les accorda, & le Duc de Nemours fut prié en même temps de vouloir bien être le protecteur de la Compagnie. François le devoit être aprés luy, & ſes ſucceſſeurs devoient avoir le même droit. Les Statuts furent dreſſez, l'on choiſit des ſujets capables de faire honneur à la compagnie, & le ſaint Prelat fit l'ouverture de la premiere aſſemblée par un diſcours des plus éloquens. Le Preſident Faure fit l'ouverture de la ſeconde : la Compagnie s'établit de la ſorte, & le ſaint Prelat en tira tous les avantages qu'il s'étoit propoſez.

*L'an 1607.* Quelque temps aprés Jean François de Sales revint de Rome, & luy rapporta les Bulles qu'il avoit demandées, avec des Lettres de Sa Sainteté & du Cardinal Pamphile. Celles du Cardinal ne contenoient qu'une felicitation ſur les ſoins continuels qu'il prenoit pour le rétabliſſement de la foy & de la pieté dans ſon Dioceſe. Celles du Pape étoient accompagnées d'une Commiſſion

Apostolique pour la reformation de quelques Monasteres dont il luy avoit écrit. Le Cardinal Arrigon luy écrivit presque dans ce même temps de la part de Sa Sainteté pour sçavoir son sentiment sur la fameuse contestation *de auxiliis*, ou de la predestination, & de la maniere dont la grace concourt avec la liberté de l'homme. *Aug. de Sales. liv. 7.*

Cette question aprés avoir été agitée long-temps dans les Ecoles, avoit été portée au Tribunal de Clement VIII. par les Dominiquains. Ils avoient les Jesuites pour parties; les premiers soûtenoient les Decrets predeterminans, les Jesuites défendoient la science moyenne. Le Pape qui étoit habile voulut examiner à fonds cette question, il établit pour cela une Congregation composée des plus sçavans Cardinaux & des Theologiens les plus fameux, & il y presida luy-même. On s'assembla souvent, on disputa long-temps de part & d'autre avec beaucoup de chaleur : mais enfin le Pape mourut sans avoir rien decidé sur cette question. *Anon. liv. 11.* *Au commencement de l'an 1600*

Paul V. ayant été élû à la place de Clement VIII. l'affaire fut reprise avec encore plus de chaleur qu'auparavant : ce ne fut plus une simple dispute entre

des Theologiens, elle devint pour ainsi dire une affaire d'Etat. Les démarches qu'on fit à cette occasion avec beaucoup de chaleur pour une affaire tres-importante d'elle-même, donnerent au Pape de nouvelles considerations, il resolut de ne rien décider sans avoir consulté les plus sçavans hommes de l'Europe, & ce fut sur cela que le Cardinal Arrigon écrivit de sa part à l'Evêque de Geneve, pour sçavoir son sentiment sur cette fameuse question qui commençoit à partager tous les Theologiens Catholiques.

*Aug. de Sales. liv. 7.* *Anon. liv. 11.* François ne fit point comme la plûpart de ceux que Sa Sainteté avoit fait consulter. Les uns s'étoient déclarez pour les Decrets predeterminans, & les autres pour la science moyenne. Le saint Prelat prit un autre parti, il répondit au Cardinal, qu'aprés avoir examiné à fonds la dispute dont il étoit question, il y trouvoit de part & d'autre des difficultez dont il étoit effrayé; que le temps n'étoit pas propre à faire une décision; que les esprits étoient trop échauffez pour se soûmettre paisiblement à une condamnation; qu'on le devoit attendre de leur respect pour le saint Siege, mais que cela n'étoit pas toûjours fort sûr; qu'il n'étoit pas à propos de

mettre leur ſoûmiſſion à une pareille épreuve, & qu'il valloit beaucoup mieux s'attacher à faire un bon uſage de la grace que d'en former des diſputes qui ont toûjours alteré la charité, & troublé la paix de l'Egliſe.

François garda toûjours la même moderation à l'égard des deux partis; il eſt certain que ſon eſprit n'étoit point tellement en ſuſpens ſur la queſtion dont on vient de parler, qu'il ne penchât plus d'un côté que de l'autre, & l'on voit aſſez quel étoit ſon ſentiment dans ſon Traité de l'Amour de Dieu.

Cependant il recevoit également bien les Dominiquains & les Jeſuites; il étoit perſuadé qu'on diſputoit de part & d'autre de bonne foy, & il ne croyoit pas que ſon ſentiment particulier dût faire loy pour les autres. Il blâmoit hautement cet eſprit de parti qui fait paſſer ſi ſouvent de la haine des opinions à celles des perſonnes. La Loy de la charité ſi recommandée dans l'Ecriture Sainte, étoit ſelon luy la loy ſuprême, la plus inviolable de toutes les loix, à laquelle tout devoit ceder. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on traitât d'heretiques des Catholiques, vivans dans l'union de l'Egliſe, pour des opinions ſur leſquelles elle ne s'étoit

*Premiere aux Cor. c. 1.*

point expliquée. *Hé quoy*, disoit-il dans ces occasions, *sommes-nous à Paul, à Apollon, ou à Céphas? ne sommes-nous pas à* JESUS-CHRIST? *Paul, Apollon, Céphas, ont-ils été crucifiez pour nous? nous ont-ils rachetez, ou avons-nous été baptisez en leur nom?* Non seulement il n'approuvoit pas qu'on traittât d'heretiques ceux que l'Eglise n'avoit pas privez de sa communion, mais il desaprouvoit extrêmement qu'on se donnât reciproquement des noms de secte. *Chrétien est mon nom*, disoit-il, *Catholique est mon surnom. Voilà comme doivent parler ceux qui aiment sincerement l'Eglise de* JESUS-CHRIST.

Quelque temps aprés que François eut envoyé au Pape son sentiment sur la question *de auxiliis*, il partit pour aller aux extrêmitez de son Diocese visiter plusieurs Paroisses ausquelles il croyoit que sa visite generale n'avoit pas suffi. Il étoit persuadé qu'une premiere visite peut à peine donner une connoissance generale & superficielle des affaires & des besoins des peuples; que ce n'étoit pas assez de faire des ordonnances utiles, mais qu'il falloit tenir la main à ce qu'elles fussent executées. L'experience luy avoit même appris qu'il falloit quel-

quefois y ajoûter, ou en retrancher, & qu'il est peu de loix generales qu'il ne faille quelquefois accommoder aux circonstances des temps, & aux besoins des particuliers.

Dieu benit les soins de ce vigilant Prelat, il acheva le rétablissement de trente-trois Paroisses dans des lieux où onze ans auparavant il n'avoit trouvé que des Ministres. *J'y fûs en ce temps-là*, ajoûte-t-il dans une de ses Lettres, *trois ans à prêcher seul avec toutes les contradictions qu'il est aisé de s'imaginer, mais Dieu m'en a bien récompensé dans ce voyage, car au lieu qu'il n'y avoit alors dans tous ces lieux que cent Catholiques, je n'y ay pas trouvé cent Huguenots.*

*Anon. liv. 11.*

François continuoit ses visites avec toute la joye que la réünion de tant d'ames à l'Eglise Catholique étoit capable de luy donner, lors qu'il reçut des Lettres qui luy apprirent la mort de Jeanne de Sales la plus jeune de ses sœurs, mais celle aussi qu'il aimoit avec le plus de tendresse. Madame de Chantal étant venue à Annecy, la luy avoit demandée pour la tenir quelque temps auprés d'elle, & François qui ne croyoit pas luy pouvoir procurer une meilleure éducation que celle que cette sainte veuve étoit

*Aug. de Sales, liv. 7.*

capable de luy donner, la luy avoit confiée. Elle ne fut pas plutôt arrivée à Montelon où Madame de Chantal faisoit alors sa demeure, qu'elle tomba malade d'une fiévre, accompagnée d'une dyssenterie. L'amitié que Madame de Chantal avoit pour elle ne luy permit pas de rien negliger pour la soulager & pour la servir; mais les soins & les remedes furent inutiles, elle mourut à l'âge de quatorze à quinze ans, belle, bienfaite, douce, pleine d'esprit & de pieté. Madame deChantal en fut penetrée de douleur, & le témoigna au saint Prelat en luy mandant cette triste nouvelle.

François, quoi qu'il fût luy-même tres-affligé, ( car il n'est pas de la vertu d'être insensible & sans affection pour ceux avec qui Dieu nous a unis par les liens d'un même sang ) quoy-qu'il fût donc tres-sensible à cette perte, il trouva de l'excés dans l'affliction de Madame de Chantal, il l'en reprit, & la consola en même temps, mais en des termes qui font trop connoitre son caractere pour ne les pas rapporter. *Je vous vois*, luy écrit-il, *avec un cœur vigoureux qui aime & qui veut ardemment, & je luy en sçay bon gré, car ces cœurs à demy-morts à quoy sont-ils bons ? il faut*

*pourtant, ma chere fille, le retenir un peu, & faire pour cela tous les matins une ferme resolution d'aimer la volonté de Dieu aux occasions les plus insupportables.*

Il décrit dans un autre endroit ses sentimens sur cette perte ; il dit qu'il avoit interrompu ses visites pour venir consoler sa mere & ses freres qu'il sçavoit être tres affligez de cette perte ; il dit qu'il avoit été sensiblement touché de l'affliction de sa famille. Il demeure même d'accord qu'il y avoit en cela quelque chose de trop humain. Mais les Saints sont des censeurs rigoureux de leur propre conduite ; on en jugera par la maniere dont il exprime ses propres sentimens. *Quant à moy*, dit-il, *ô ! vive Jesus, je tiendrai toujours le parti de la Providence Divine ; elle fait tout bien, & dispose de toutes choses au mieux. Quel bonheur pour cette fille d'avoir été ravie au monde avant que sa malice eût perverti son esprit, & d'être sortie de ce lieu corrompu avant que d'y avoir été soüillée!*

Encore un coup, la veritable pieté ne demande point une ame dure & sans compassion. JESUS-CHRIST, le grand modele des Saints, ne crut pas devoir refuser des larmes à la mort du La-

zare qu'il aimoit ; il fut touché de l'affliction de ses sœurs. Il est donc permis d'être sensible, mais on le doit être d'une maniere moderée, qui n'ait rien d'outré ni d'emporté, & qui soit toujours soûmise à la volonté de Dieu. Une douleur obstinée qui n'écoute rien, qui ne regarde jamais d'où partent les coups qui nous affligent, ne peut être que tres blâmable ; il est rare qu'elle soit sans murmure contre la maniere toujours sage, toujours pleine de bonté dont Dieu dispose des choses, & c'est ce qu'il faut éviter avec soin.

Madame de Chantal profita des avis du saint Prelat, elle se soûmit aux ordres de Dieu, mais elle ne s'en tint pas quitte envers la Maison de Sales, elle crut devoir la dédommager de la perte qu'elle venoit de faire à son occasion, & c'est ce qui luy fit prendre la resolution de marier une de ses filles à un des freres du saint Evêque ; elle l'executa en son temps du consentement de sa famille, qui se tint fort honorée de son alliance.

*Aug. de Sales. liv. 7.* François de son côté, aprés avoir donné le temps qu'il jugea necessaire à la consolation de sa mere & de sa famille, recommença ses visites, & les interrompit *L'An 1608.* encore pour aller prêcher l'Avent à An-

necy. L'année ſuivante il prêcha le Carême à Rumilly, petite Ville de Savoye, où il étoit attendu depuis longtemps. Il y reçut des Lettres du Duc de Savoye, qui l'obligerent, le Carême fini, d'aller à Tonon pour des affaires preſſantes. On raconte une choſe qui luy arriva en chemin, qui eſt une preuve bien ſenſible de ſa mortification. Il fut obligé de loger chez un de ſes amis, on ſe mit à table, mais celuy qui avoit mis le couvert, s'étoit mépris, & avoit mis de la farine dans la ſaliere au lieu de ſel. Ceux qui luy tenoient compagnie, s'en apperçurent bien-tôt, mais le ſaint Prelat accoûtumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeoit, continuoit à ſe ſervir de la farine au lieu de ſel, & ne s'en fût peut-être pas apperçu ſi le maître du logis en ordonnant qu'on changeât de ſaliere, ne luy en eût fait des excuſes. Le ſaint Prelat qui cachoit ſes vertus avec autant de ſoin que les autres en ont pour cacher leurs défauts, fut un peu mortifié de ce qu'on s'étoit apperçu du peu de reflexion qu'il faiſoit à ce qu'on ſervoit devant luy; il changea auſſi-tôt de diſcours, & le reſpect qu'on avoit pour luy, fit que chacun ſupprima ce qu'il penſoit d'une vie qui paroiſſoit n'avoir

rien d'extraordinaire, mais qui étoit effectivement si mortifiée.

*August. de Sales. liv. 7. Anon. liv. 2.*

François apprit dans ce même temps qu'un Religieux d'un Ordre des plus austeres, luy avoit rendu un mauvais office auprés de Sa Sainteté, il luy avoit écrit que l'Evêque de Geneve ne veilloit pas avec assez de soin à bannir de son Diocese la lecture des Livres heretiques; qu'il y en arrivoit tous les jours de Geneve des plus dangereux, qui étoient reçus & lus avec avidité par les nouveaux Catholiques; & que si ce desordre continuoit, on n'en pouvoit attendre qu'une rechute déplorable de ces malheureux dans leurs anciennes erreurs.

Il seroit difficile de dire la raison qui avoit pû porter ce Religieux à avancer une pareille calomnie. Tout ce qu'on en sçait, est qu'il étoit venu dans le Diocese de Geneve en qualité de Missionnaire. C'étoit un homme d'un zele outré, qui ne ménageoit rien, & qui ne pouvoit souffrir qu'on usât de ménagement avec les Heretiques. Son sçavoir étoit des plus mediocres, & il étoit accompagné de toute la présomption dont un demy-sçavant peut être capable; caractere dangereux, & directement opposé à celuy du saint Prelat; il avoit souvent exercé

ſa patience, & il l'eût fait bien plus long-temps, ſi dans la perſuaſion où il étoit qu'il nuiſoit beaucoup plus qu'il ne ſervoit, il ne l'eût fait revoquer par ſes ſuperieurs.

L'humilité n'a jamais été attachée à aucun état particulier, on a beau en faire une profeſſion exterieure & publique, l'amour propre a d'étranges reſſources, ce qu'il perd d'un côté, il le regagne de l'autre, tout ſert à le nourrir, ſouvent même ce qui paroît le devoir détruire. Le Religieux dont on vient de parler, regarda la revocation de ſes ſuperieurs comme un injure que luy faiſoit l'Evêque de Geneve. Et ce fut apparemment pour s'en vanger qu'il s'aviſa de le calomnier auprés du Pape. Il ne pouvoit pas choiſir une accuſation plus éloignée de toute apparence que celle qu'il intenta contre le ſaint Prelat. Sa vigilance ſur le fait dont il s'agiſſoit, ne pouvoit aller plus loin ; & comme il étoit perſuadé que la lecture des mauvais Livres eſt une des choſes du monde la plus capable de corrompre l'eſprit & le cœur, il n'épargnoit rien pour en empêcher le cours ; mais la haine fut toujours aveugle. D'ailleurs, comme l'accuſation venoit de loin, il n'étoit pas aiſé de verifier la fauſſeté ; ce Religieux du moins le crut ainſi, & ſur ce dangereux préjugé il ne fit

point de difficulté de ſe rendre l'accuſateur d'un ſaint Evêque, dont il ne pouvoit ignorer l'innocence, puiſqu'ayant travaillé dans ſon Dioceſe, il ne ſe pouvoit pas faire qu'il n'eût été luy-même témoin de bien des choſes qui ne laiſſoient aucun lieu d'en douter.

*Fin du premier Tome.*

## *APPROBATION.*

J'AY lû, par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Livre qui a pour titre, *La Vie de ſaint François de Sales, Evêque & Prince de Geneve, Inſtituteur de l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie*, composé par Monſieur L'ABBE' MARSOLLIER, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale d'Uzés, dans lequel je n'ai rien trouvé que de tres conforme à la Foi & aux bonnes mœurs. Cet illuſtre Auteur qui réünit dans ſa maniere d'écrire tous les caracteres d'un parfait Hiſtoriographe, en faiſant dans ce Livre un Portrait achevé de ſaint François de Sales, trace en même tems les devoirs de tous les divers états qui compoſent l'Egliſe. Il ajoûte aux évenemens de la Vie de ce grand Evêque, des reflexions ſi juſtes & ſi chrétiennes, qu'il inſpire par-tout au Lecteur, ſans preſque partager ſon attention, un amour tendre & ſincere de la vraye pieté. Une foule de circonſtances & de faits ſinguliers qu'il a recherchez avec un ſoin extraordinaire, fort ſolidement établis, & rangez dans un ordre tres naturel, donnent à ſon Ouvrage, quoique poſterieur à pluſieurs autres Vies de ſaint François de Sales, tout le merite & tout l'agrément de la nouveauté. Fait en Sorbonne ce vingt-uniéme Novembre mil ſix cent quatre-vingt-dix-neuf.

F. SALMON.

## EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le vingt-quatriéme jour de Novembre 1699. signé Par le Roi en son Conseil, MAILLARD, & scellé de cire jaune; Il est permis au Sieur JACQUES MARSOLLIER, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Uzés, de faire imprimer un Livre intitulé, *La Vie de S. François de Sales, Evêque & Prince de Geneve, &c.* pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer; & défenses sont faites à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit Livre sans le consentement dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interêts; comme il est plus au long porté par ledit Privilege.

Et ledit Sieur MARSOLLIER a cedé son droit de Privilege au Sieur NICOLAS COUTEROT, Libraire à Paris, pour en joüir suivant l'accord fait entre eux, le 21 Decembre 1699.

Et le Sieur COUTEROT a cedé & transporté le droit du present Privilege à GREGOIRE DUPUIS, pour en joüir suivant l'accord fait entre eux

*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 29. Decembre 1699. Signé* C. BALLARD, *Syndic.*

Achevé d'imprimer en vertu du present Privilege le 26. Mars 1700.

